MUSIC - UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 08621795 7

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/officedepierrede00pier

OFFICE

DE

Pierre de Corbeil

DU MÊME AUTEUR

Un Manuscrit de Chant liturgique du XVe siècle, conservé à la Bibliothèque d'Avallon. 1899, Tours (P. Bousrez).

Le Chant grégorien et sa restauration. 1900, Solesmes.

Le Trésor de Foulon et le juif Zacharias, d'après des documents inédits. (En collaboration avec le R. P. H. Chérot, S. J.) 1901, Paris (V. Retaux).

Catalogue et description des Manuscrits de Montpellier, *provenant du Département de l'Yonne*. 1901, Paris (A. Picard).

Inscriptions de l'église et Statues du portail. *Église Saint-Lazare d'Avallon*. 1902, Paris (A. Picard).

Fragments de Manuscrits de plain-chant, *recueillis dans le Département de l'Yonne*. Inventaire et Description. 1902, Paris (A. Picard).

Deux noms de rivières : le Serain et le Cousain. — *Notes d'Histoire et de Philologie*. 1904, Avallon.

Les Fêtes de la Musique liturgique et le XIIIe centenaire de la mort de saint Grégoire le Grand à Rome (6-14 avril 1904). *Extrait du « Correspondant »*.

L'Office paroissial et le Chant populaire. — *Rapport lu au congrès de Musique religieuse*. 1904, Arras.

BIBLIOTHÈQUE MUSICOLOGIQUE

IV

OFFICE

DE

Pierre de Corbeil

(Office de la Circoncision)

Improprement appelé « OFFICE DES FOUS »

TEXTE ET CHANT

Publiés d'après le Manuscrit de Sens (XIIIe siècle)

AVEC

INTRODUCTION ET NOTES

PAR

L'Abbé Henri VILLETARD

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD & FILS

82, rue Bonaparte, 82

1907

M
2
P5
O4

LIBRARY
APR 25 1962
UNIVERSITY OF TORONTO
792176

MAVRICIO · PROV
NATIONE · SENONICO
BIBLIOTHECAE · PARISIACAE
MAGISTRO · A · NOMISMATIBVS · HONORARIO
IN · SCHOLA · CHARTARVM
REI · DIPLOMATICAE · PROFESSORI
IN · COLLEGIVM · ANTIQVARIUM
SENONVM · COOPTATO
ITEM · IN · COLLEGIVM · PARISIACVM
CVLTORVM · ANTIQVITATUM · PATRIARVM
ET · IN · VTROQVE · COLLEGIO
SVMMIS · HONORIBVS · FVNCTO
IN · CONSILIVM · STVDIS
HISTORICIS · PRAEFECTVM · ADSVMPTO
HISTORIAE · PATRIAE · SCRIPTORI
ERVDITISSIMO · LIBRORVM · TIRONIBVS · ET
VIRIS · DOCTIS · VTILISSIMORVM · AVCTORI
VIRO · IN · VETERIBVS · SCRIPTVRIS · ET
MONVMENTIS · SCRVTANDIS · SOLLERTISSIMO
HENRICVS · VILLETARD
MAGISTRO · INCOMPARABILI
OB · EXIMIAM · EIVS · ERGA · SE · BENEVOLENTIAM
ET · AD · FIDEM · GRATISSIMI · ANIMI
HVNC · LIBRVM · DE · ANTIQVITATIBVS · SENONICIS
AVCTOR · DEDICAVIT

AVANT-PROPOS

De tout temps, la Métropole de Sens a été célèbre entre les églises des Gaules par son amour pour le chant sacré et la perfection de ses cérémonies. Mais c'est surtout au XIIIe siècle qu'elle vit grandir et se répandre sa réputation musicale. On vantait alors la science et l'habileté de ses artistes, et l'on disait en commun proverbe : *Li chanteor de Sens*, comme on disait : *Li buveor d'Aucerre* (1).

Le manuscrit fameux dont on donne ici pour la première fois une édition complète, avec le texte et la musique, n'est-il pas un des témoins les plus autorisés de cette supériorité de l'antique métropole dans l'art du chant ? On ne saurait nier, en tout cas, qu'il en soit le plus curieux.

Aussi pensons-nous qu'il y aura quelque intérêt, avant d'en aborder l'étude, à jeter un coup d'œil rapide sur ces traditions liturgico-musicales de Sens, antérieures au XIIIe siècle.

A quelle époque faut-il placer l'origine de cette réputation ? — Les beautés de la liturgie et du chant parisien, qu'exaltait, en des vers bien connus (2), le poète Fortunat, étaient-elles un héritage précieux directement reçu de l'Église mère, de la Métropole de Sens ? — Nous l'ignorons.

Au VIIe et au VIIIe siècle, alors que commençait à se répandre en Gaule la *Romana cantilena*, on peut, il est vrai, signaler maintes relations des archevêques de Sens avec Rome, et en particulier avec les propagateurs les plus zélés de l'usage romain, comme saint Boniface et saint Chrodegand, mais sans en pouvoir rien conclure de positif.

1) Voici avec quelle fierté l'Église de Sens rappelait, au XVIe siècle, en tête de ses premiers livres choraux imprimés, son glorieux passé sous ce rapport : **Praecentor ecclesiae senonensis totius prouinciae Clero S.** « *Sacrosancta metropolitanae senonensis ecclesiae in diuinis officiis symphonia (Christiane Clere) tanta per uniuersam Galliam noscitur dignitate [illegible], tantaque magestatis grauitate excellere, ut nusquam locorum aliquid concinnius, sanctius, admirabilius et (quantum ad diuinum mysterium attinet) ad exemplar antiquitatis expressius possit a quoquam dijudicari.* »

(2) Migne, P. L., t. LXXXVIII, col. 102.

De tels rapports cependant n'ont pas été sans exercer, au point de vue liturgique, une salutaire influence.

Dès lors, et en dépit de sa méfiance pour les nouveautés : « *Ecclesia Senonensis nescit novitates* », si tant est que déjà elle eût pris cette devise, l'Église de Sens aura tenu, en sa qualité de métropole, à délaisser peu à peu les coutumes gallicanes pour, une des premières, accueillir une réforme désirée et voulue par le Souverain Pontife.

S'il en fut ainsi, pas plus l'ordonnance de Charlemagne que le décret de Pépin le Bref ne pouvait concerner la Métropole. Remarquons d'ailleurs que le grand Empereur eut soin toujours de mettre à la tête de l'Église de Sens, qu'il avait en particulière affection, des évêques choisis parmi ses amis personnels et dévoués, tels Willebaud (787), Raimbert (796) et Magnus (801).

Il semble donc tout naturel que Charlemagne ait songé à Sens, lorsque, pour hâter le succès de la réforme, il voulut répandre l'enseignement de la liturgie et du chant grégorien. Il a, dit-on, fondé dans ce dessein trois écoles de chant : une à Metz, une *à Sens* et l'autre à Orléans. Pour affirmer ce fait, on ne s'appuie, du moins en ce qui concerne Sens, que sur le seul texte du chroniqueur italien, du XIIIe siècle, *Galvaneus a Flamma* (1). L'abbé Lebeuf paraît n'ajouter à cette opinion qu'une foi médiocre. Le document est, en effet, bien tardif ; et pour vraisemblable que soit, à cette date, la création à Sens d'une école de chant, il y a lieu toutefois de s'étonner que l'histoire locale n'ait jusqu'ici rien transmis à cet égard.

Mais il est des faits qui parfois ont la valeur de véritables documents. Quelle métropole, par exemple, a été plus favorisée que celle de Sens, aux temps heureux de la renaissance carolingienne ? Parmi ses villes suffragantes figurent Paris, Chartres, Orléans, Nevers, Auxerre. De là, une étroite et féconde union avec les plus célèbres abbayes de l'époque : Saint-Denys, Ferrières, Fleury, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Pierre-le-Vif, pour ne citer que les principales. A Ferrières, accourt l'élite de la jeunesse monastique pour suivre les leçons du fameux Alcuin, qui eut quelque temps sous sa direction l'abbaye sénonaise de Sainte-Colombe. Bientôt brille sur le siège de Sens le savant Aldric, d'abord élève d'Alcuin et peu après disciple de Sigulphe, qui avait appris, à Rome, les

1) « *Officium ambrosianum totis viribus annullare tentavit* [*Carolus Magnus*] ; *Officium Gregorianum fontem omnium officiorum esse determinavit, unde tres scholas pro ipso officio addiscendo ultra montes instituit, primam posuit Metis, secundam* SENONIS, *tertiam Aurelianis...* » GALVANEUS, *Manipulus Florum*, cap. CXXIV (de Carolo Magno), dans MURATORI, *Script. Rer. Ital.*, t. XI, col. 602.

usages liturgiques et à Metz, sous Chrodegand, le chant ecclésiastique.

Et voici que justement, dans cette période si prospère de son histoire, la Métropole a l'insigne honneur de se voir confier, comme un dépôt sacré, le chef auguste de saint Grégoire le Grand (1). Ceci n'est pas un vain détail. Pour qui se rappelle les marques de pieuse vénération prodiguées aux reliques, dans les âges de foi, nul doute qu'on ait cru rendre au célèbre organisateur du culte divin un hommage particulièrement agréable, en redoublant d'ardeur pour la science et la pratique de nos saintes mélodies.

N'est-ce pas encore au IXe siècle que jetait son plus vif éclat l'école réputée de Saint-Germain d'Auxerre ? Quelle source d'émulation ! Comment l'art religieux sénonais ne se fût-il pas ressenti du voisinage d'un foyer artistique d'où s'échappait tant de lumière et de gloire ? Là florissaient d'illustres maîtres, Héric, Hucbald, et surtout Remy d'Auxerre, le commentateur de Martianus Capella. Plus tard, c'est ce même Remy d'Auxerre qu'on retrouve professant dans les *scholae parisienses*, où, attirés par son universelle renommée, se pressent en foule de remarquables disciples. Le plus distingué d'entre eux, le jeune Odon ou Eudes, le *musicien*, comme l'appelaient ses contemporains, devint le puissant réformateur de Cluny.

Saluons cette grande figure de moine. Le nom d'Odon nous ramène, en effet, à l'histoire de Sens. Comme Saint-Benoît-sur-Loire, comme Saint-Germain d'Auxerre et tant d'autres monastères, Saint-Pierre-le-Vif reçoit de ses mains les observances clunisiennes et le choisit pour abbé, vers 940. Sous son gouvernement, on voit refleurir dans toute sa pureté la règle de saint Benoît. La réforme, semble-t-il, y fut relativement facile. On n'ignore pas l'importance prédominante de la psalmodie de l'office divin dans l'organisation de la vie bénédictine. D'autre part, Odon est un maître consommé dans son art, il joint la théorie à la pratique. Ses rares talents lui offrent donc un concours efficace pour son œuvre de réformateur. Un tel homme, si éminent en vertu, n'a pu que laisser à Sens de glorieuses traces de son passage. Aussi est-ce à lui, en partie du moins, que l'Église de Sens est redevable de son renom musical (2).

(1) L'abbé H. Villetard, *Reliques et culte de saint Grégoire le Grand, au diocèse de Sens*, Mémoire lu au congrès grégorien de Rome, avril 1904.

(2) On trouvera sur la vie d'Odon d'amples renseignements dans Mabillon : *S. Odonis elogium historicum* (Act. O. S. B., s. V, 149, IX). — A. Chérest, *Notice sur les musiciens qui ont illustré le département de l'Yonne* (Bull. Soc. scienc. de l'Yonne, 1852).

La critique moderne ne reconnaît plus comme œuvres d'Odon certains travaux qui lui furent

Environ dix ans après la mort d'Odon (942), le siège métropolitain est occupé par un prélat musicien, Hildeman (954), encore une illustration musicale de l'Église sénonaise. Rien d'étonnant, si on songe que ce pontife fut tiré de l'abbaye de Saint-Denys, dont il était un des religieux les plus méritants. Hildeman composa sur la musique un livre qui ne nous est pas parvenu, mais dont Trithème fait le plus grand éloge et qu'il qualifie de *pulcher libellus*.

Les écoles de Saint-Pierre-le-Vif fondées par l'abbé Raynard étaient célèbres, vers la fin du xe siècle. C'est de ce foyer intellectuel que sortit Odoranne (985-1046) (1). Inclinons-nous aussi devant cette nouvelle et singulière figure. Curieux personnage, en effet, que ce moine à la fois sculpteur, écrivain, chroniqueur et musicien. Aux yeux de ses confrères, il devait apparaître comme un autre Tutilon (915), gloire de l'abbaye de Saint-Gall, et comme lui génie vraiment universel.

Également versé dans l'histoire, la théologie, le droit, la médecine et les sciences naturelles, c'est à la théorie et à la composition musicales qu'il s'appliqua de préférence. Il nous reste de lui plusieurs opuscules consacrés aux recherches techniques, à l'usage du monocorde, à la valeur mathématique des intervalles, etc... Mais, où se révèle le mieux son talent de musicien, c'est dans le remarquable office de saint Savinien et de saint Potentien.

On a émis, nous le savons, des doutes sur l'attribution de cet office à Odoranne, mais sont-ils bien fondés ? Peut-être un jour publierons-nous cet office et en ferons-nous l'objet d'une étude spéciale. Voici, en attendant, le sentiment de Dom Pothier sur ce point :

«.... Le cardinal Maï présente le roi Robert comme pouvant être l'auteur du chant; nous savons, en effet, que ce monarque était compositeur, et il faut ajouter que les mélodies de l'office de saint Savinien

longtemps attribués. Cf. M. Brenet, *Tribune de Saint-Gervais*, 1902, p. 126; A. Gastoué, *Histoire du chant liturgique à Paris*, Paris. Poussielgue, 1904, p. 76. Il est prouvé que le *Dialogus de arte musica* n'est pas d'Odon.

(1) Pour la vie d'Odoranne, consulter : *Histoire Littéraire* ; A. Chebest, *op. cit.* ; Chaille dans *Bull. Soc. scienc. de l'Yonne*, t. X, p. 275.

Ses œuvres se trouvent, avec quelques notes bibliographiques, dans Duru, *Bibl. hist. de l'Yonne*, t. II, p. 439 ; Migne, P. L., t. CXLII. — Cf. *La Chronique d'Odoran et l'Historiographie à Sens au XIe siècle*, par A. Fliche, dans *Positions des Mémoires présentés à la Faculté des Lettres* (Session de juin 1905). Paris, Alcan, 1905.

Elles ont été publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque Vaticane, fonds de la reine Christine, n° 577. Ce ms. figurait sous le n° 100, dans l'Exposition Grégorienne des mss. de la Vaticane, organisée à l'occasion du congrès de 1904. Voici quelques renseignements nouveaux sur sa notation musicale. On y distingue quatre genres d'écriture neumatique : (1) Folios 60re-70, neumes français. — (2) Fol. 76vo-77, notation alphabétique. — (3) Fol. 91vo-94, 97vo, notation neumatique du xie siècle sur trois ou quatre lignes, retracées au xiiie siècle. L'office de St-Savinien occupe les ff. 91vo-94. — (4) Fol. 99-100, neumes aquitains sur une ligne (xiiie siècle). Cf. *Catalogo sommario della Esposizione gregoriana*, p. 39-40, n° 100. Roma, 1904.

présentent de nombreux points de ressemblance avec les répons : *Stirps Jesse, Solem Justitiae, O Constantia martyrum*, etc..., de l'époux de la reine Constance ; mais Odoranne, lui aussi, était artiste et musicien, contemporain du roi Robert, moine dans la province de Sens, d'où dépendait Paris, et il n'est pas étonnant que sa musique et celle du monarque qui a travaillé pour Fulbert de Chartres, soient pareilles et dans le même goût » (1).

Faut-il maintenant, comme on l'a fait, mettre au nombre des musiciens sénonais le fameux Abailard ? Poète et musicien, il a composé un livre de *Proses* dont il n'est rien resté et un *Hymnaire* que nous possédons (2). Il est l'auteur de la séquence de l'Annonciation : *Mittit ad Virginem* (3). On sait, du reste, qu'il séjourna à plusieurs reprises dans le diocèse de Sens, en particulier à Melun et à Provins (4).

Cet aperçu, trop bref peut-être, suffira du moins à montrer qu'au XIIIe siècle, l'insigne Métropole de Sens était en possession de traditions musicales antiques, vénérables et universellement reconnues. Très probablement antérieures à Charlemagne, ces traditions fleurissent avec un nouveau lustre sous l'impulsion du grand Empereur. Jalousement gardées à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, elles s'affirment surtout sous l'habile et savante direction de saint Odon de Cluny. Puis nous voyons grandir encore cette réputation, grâce à l'épiscopat d'Hildeman, aux travaux si précieux d'Odoranne, et peut-être aussi à la popularité d'Abailard, pour enfin acquérir toute sa perfection au XIIIe siècle.

Bientôt, en effet, apparaît la noble physionomie de Pierre de Corbeil qui va mettre, par son admirable Office, le sceau à la gloire musicale de l'antique Métropole. Nulle part, il le savait, une innovation si hardie que celle qu'il avait en vue, dans la rédaction de son Office, n'eût été plus favorablement agréée ; nulle part, elle n'eût trouvé autant d'éléments de succès. Il fallait à Pierre de Corbeil, pour atteindre son but et réussir pleinement, un milieu profondément musical : à Sens, il le rencontrait.

Qu'il nous soit permis d'adresser ici nos meilleurs et plus respectueux remerciements aux spécialistes : musicologues, liturgistes ou paléographes,

(1) Lettre de D. Pothier, en partie publiée dans H. Bouvier, *Hist. de St Pierre-le-Vif*, p. 88, Auxerre, 1891.

(2) P. L., t. CLXXVIII, col. 1815 et suiv.

(3) *Varia preces*, 3e éd., p. 129. Solesmes, 1892.

(4) A. Chérest, *op. cit.*, où sont rapportés plusieurs passages des chroniqueurs sénonais relatifs à Abailard.

qui nous ont aidé de leur bienveillant concours. Nous n'avons eu qu'à nous louer de l'aimable empressement qu'ils ont mis à nous faire profiter de leurs lumières.

Ne pouvant tous les nommer, il en est cependant dont nous nous faisons un devoir de citer les noms.

C'est d'abord M. P. Aubry qui, en nous demandant de préparer cette édition, nous a donné une nouvelle marque de sa confiante amitié et a permis ainsi la réalisation d'un de nos plus chers désirs.

Ce sont ensuite : les Bénédictins de Solesmes et particulièrement le savant fondateur et directeur de la Paléographie musicale, *Dom A. Mocquereau, auquel nous sommes en grande partie redevable du peu que nous possédons en fait de science et de pratique grégoriennes.*

M. A. Gastoué, qui nous témoigna, en toute occasion, le dévouement d'un ami. Qu'il veuille agréer un cordial merci pour ses observations précieuses et les très utiles recherches qu'il fit à notre intention et toujours avec la plus parfaite amabilité.

Le Rév. Bannister, de son côté, nous a fait bénéficier de ses vastes connaissances liturgiques.

Enfin, M. Maurice Prou, l'éminent professeur à l'École des Chartes, à qui nous sommes heureux d'offrir, sous forme de dédicace, un faible témoignage de gratitude, en souvenir de la bienveillance avec laquelle il n'a cessé d'accueillir nos modestes études et en reconnaissance d'une sympathie déjà ancienne et dont nous savons tout le prix.

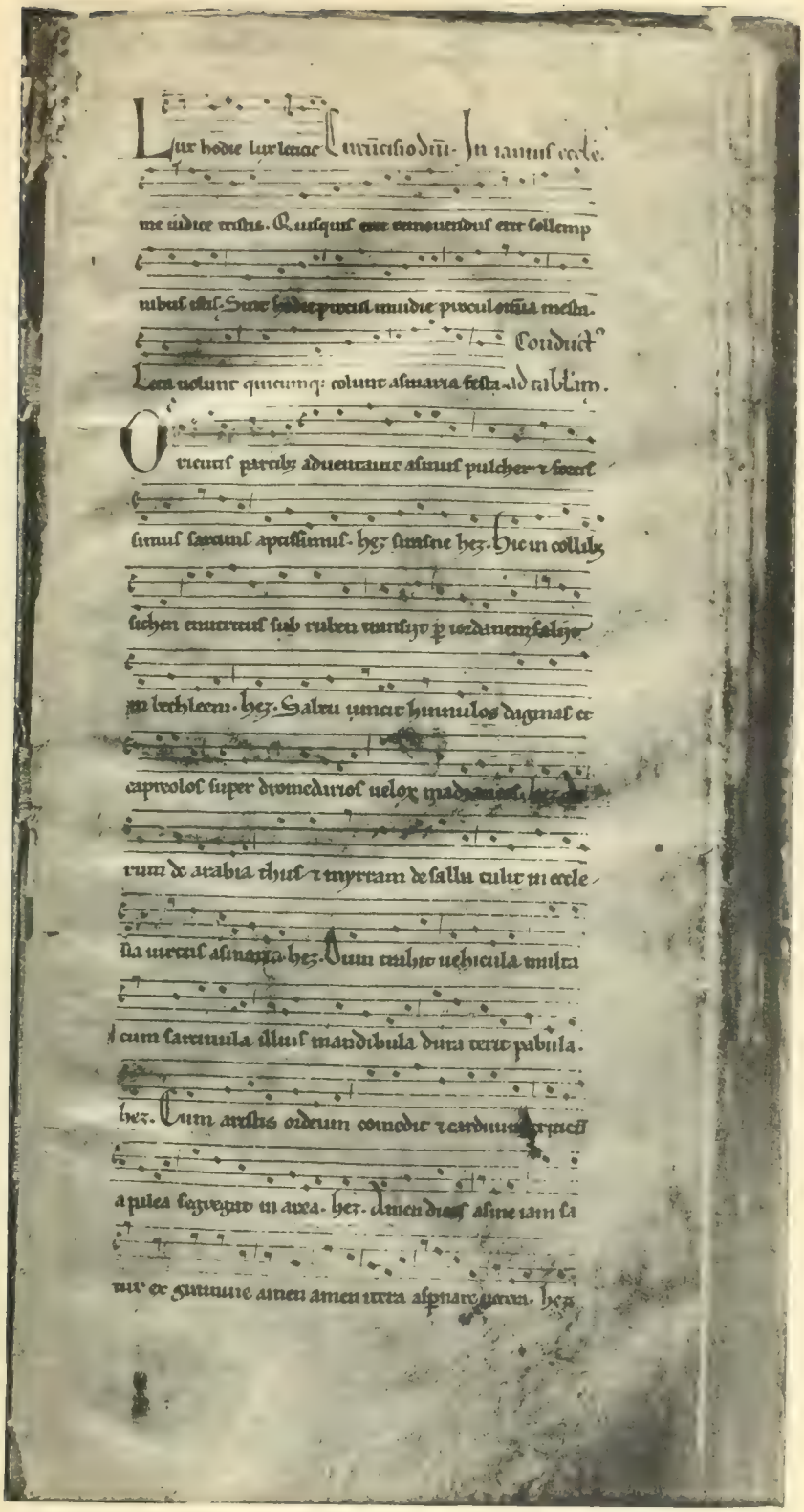

Lux hodie lux leticie Circumcisio domini. In ianuis ecclesie.

me iudice tristis. Quisquis erit remouendus erit sollemp

nibus istis. Sint hodie procul inuidie procul omnia mesta.

Conductus

Leta uolunt quicumque colunt asmaria festa. ad tabulam.

Orientis partibus aduentauit asinus pulcher et fortis

simus sarcinis aptissimus. hez sinasne hez. Hic in collibus

sichen enutritus sub ruben transijt per iordanem saliit

in bethleem. hez. Salbu iuncit hinnulos dagmas et

capreolos super dromedarios uelox madianeos. hez. Au

rum de arabia thus et myrram de salla tulit in eccle

sia uirtus asmaria. hez. Dum trahit uehicula multa

cum sarcinula illius mandibula dura terit pabula.

hez. Cum aristis ordeum comedit et carduum triticum

a palea segregat in area. hez. Amen dicas asine iam sa

tur ex gramine amen amen itera aspernare uetera. hez.

Folio 1[illegible]

cognoscant te conditorem fabrice mundi. &c.

Descendit. cum psa. Facinora nostra relaxari mun-

di domina petimus mente deuota dauid regis ples in

clita uirgo quem casta sancta maria protulit summi

patris filium cuius ortus saluat omnes cuncta per se-

cula. et die hac nobis dignanter faueas atque omni

fabrice mundi. Vsiculus duo ut tres.

Trinitas. deitas. unitas eterna. Maiestas potestas

pietas superna. Sol lumen et numen cacumen se-

mita. Lapis mons petra fons flumen pons et uita.

Tu sator creator amator redemptor saluator lux que

perpetua. Tu uitor et decor tu candor tu splendor et o-

dor quo uiuunt mortua. Tu uertex et apex regum

rex legum lex et uindex tu lux angelica. Quem cla-

mant adorant quem laudant quem cantant quem

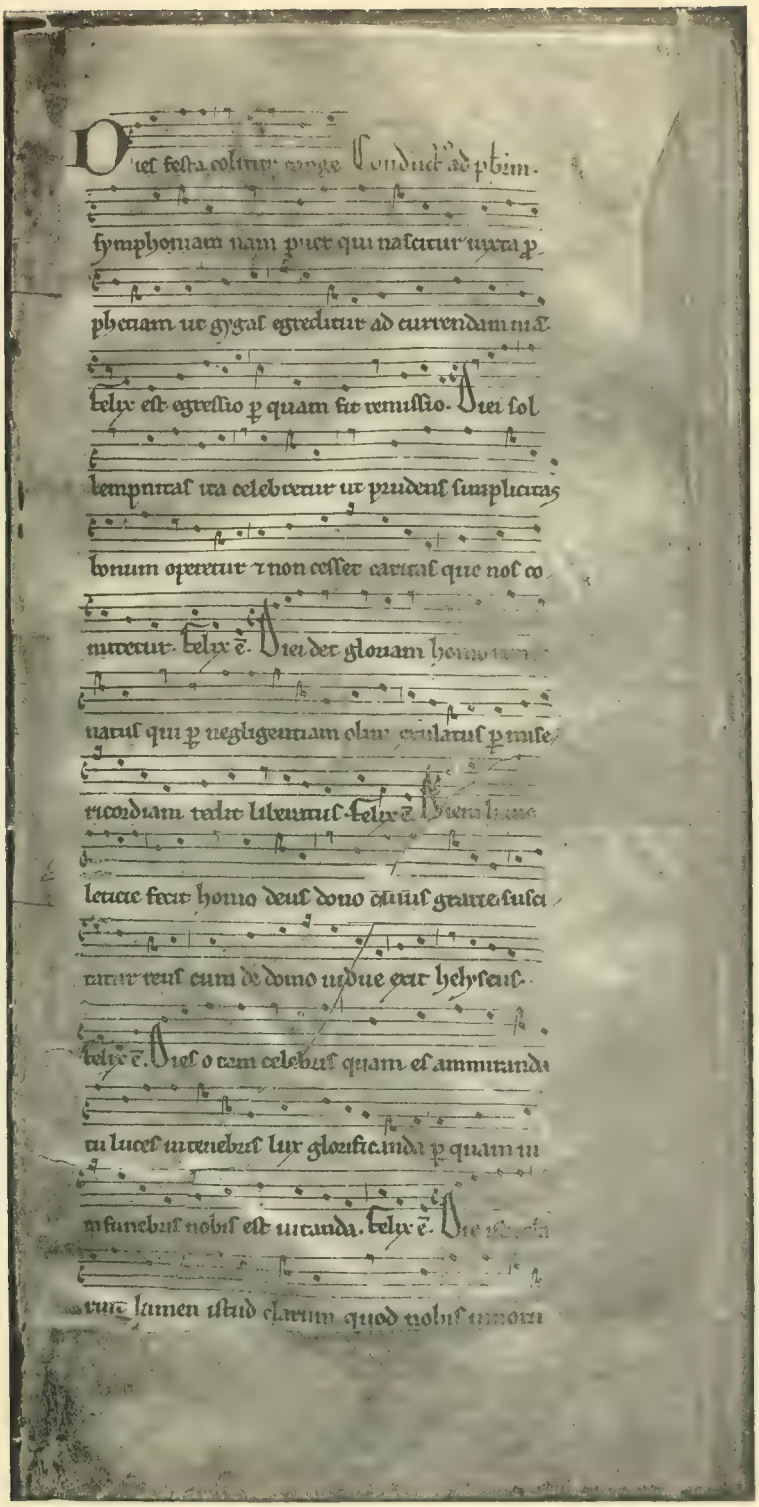

Dies festa colitur tange. Conductus ad pbrm.
symphoniam nam puer qui nascitur iuxta p
phetiam ut gygas egreditur ad currendam viam.
Felix est egressio p quam fit remissio. Diei sol
lempnitas ita celebretur ut prudens simplicitas
bonum operetur et non cesset caritas que nos co
mitetur. Felix e. Diei det gloriam homo [illegible]
natus qui p negligentiam olim exulatus p mise
ricordiam redit liberatus. Felix e. Diem hanc
leticie fecit homo deus dono cuius gratie susci
tatur reus cum de domo iudue exit helyseus.
Felix e. Dies o tam celebris quam es ammiranda
tu luces in tenebris lux glorificanda p quam in
in funebris nobis est uitanda. Felix e. Die [illegible]
[illegible] lumen istud clarum quod nobis [illegible]

Folio 16r

latio ⁊ usq; in sempiternum. In medio choro &c.

Viderunt cinma nuel patris unigenitum in

ruinam israhel ⁊ salutem positum hominem

in tempore. verbum in principio urbis quam fu

daverat natum in palati o.

Om nes fines ter re salutare de i no

stri jubilate de o om nis terra.

Notum fecit quod ꝓfuit cum uirga iesse flo

ruit quod ꝓtulit quod decuit ⁊ quod pater cō

suluit deitate socia nascitur de filia qui manet

in gloria dominus saluta re su um ante

conspectum gentium re uela uit iusti

ciam suam. Alle lu ya. In pulpito &c.

Multi pharie. ꝑsa Lembuud. Conductus ad cuiusglm.

Quanto decet honore quanta ualet leticia

INTRODUCTION

Il est peu de manuscrits qui aient piqué davantage la curiosité des archéologues que celui dont nous entreprenons la publication. C'est que, dans le précieux *codex* sénonais, se trouve intégralement conservé un de ces offices si aimés du moyen âge et qu'on a désignés sous les noms bizarres de *Fêtes de l'âne*, des *Fous*, des *Innocents*. Que d'écrits, que de mémoires à leur sujet! Toutefois, il s'en faut de beaucoup que ces nombreuses dissertations aient produit une complète lumière. Bien peu de personnes, aujourd'hui encore, savent ce qu'étaient au juste ces réjouissances populaires, moitié religieuses, moitié profanes.

Ce n'est pas cependant que nous manquions sur la matière de publications consciencieuses. Nous aurons à les signaler au cours de ce travail. Citons dès maintenant les savantes recherches publiées par A. Chérest, dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, tome VII, et auxquelles il nous faudra faire de fréquents et larges emprunts.

Il nous a semblé qu'une lacune restait à combler et que le moment était venu de donner une édition définitive, *texte et musique*, de ce remarquable office. Aussi bien, voyons-nous une sympathie très marquée se manifester, même dans les sphères officielles de l'érudition, en faveur des recherches relatives à nos anciennes liturgies.

Pareille publication pourra contribuer à fixer sur ce point les idées des médiévistes, des musicologues, même des historiens. Documents en mains, il leur sera désormais plus facile de juger par eux-mêmes et en pleine connaissance de cause.

C'est, du reste, de nos jours le seul et le meilleur procédé à suivre.

On a, il est vrai, à maintes reprises, édité le texte littéraire de ce manuscrit, mais c'était à une époque où la science de la liturgie n'en était qu'à ses débuts. Dès lors, ces essais devaient s'en ressentir en plus d'un endroit, comme aussi faisaient totalement défaut les éléments d'une saine appréciation.

D'autre part, il nous a paru non moins urgent d'y joindre le texte musical. Personne n'ignore l'importance que prend de jour en jour l'étude de la musicologie médiévale et ses merveilleux résultats.

Le moment est donc favorable pour une édition de ce genre. On ne lui refusera pas du moins le mérite de l'opportunité.

Nous éviterons de traiter, dans leur ensemble, les questions qui se rattachent aux fêtes des Fous et aux manifestations populaires du même genre. Encore moins nous laisserons-nous entraîner à émettre sous ce rapport des considérations générales ou de solennels jugements. Il faut pour cela, croyons-nous, attendre la production de recherches particulières et de monographies locales.

Nous nous attacherons donc de préférence à l'étude liturgico-musicale de notre seul manuscrit, persuadé que, de cet examen de détail, consciencieusement poursuivi, jaillira une lumière intense, en même temps que se dégageront de nouvelles et solides conclusions.

Nous faisons précéder notre double texte littéraire et musical d'une étude sur le *manuscrit* et sur le curieux *office* qu'il contient.

PREMIÈRE PARTIE

LE MANUSCRIT

I

SA PROVENANCE.

Tout manuscrit, son sort eût-il été des plus heureux, a son histoire, plus ou moins compliquée selon qu'il a éprouvé plus ou moins de vicissitudes. Le poète n'a-t-il pas dit : *Habent sua fata libelli* ?

Celle du manuscrit de Sens est des plus simples, son mérite exceptionnel lui ayant précisément épargné les dures tribulations subies par tant d'autres monuments sénonais. De tout temps, il a été célèbre et connu particulièrement sous le nom de *Missel des Fous*, *Missel de l'âne*.

Il occupe aujourd'hui, dans une des vitrines du musée municipal de Sens, une place d'honneur, bien qu'appartenant toujours à la bibliothèque publique de la ville, où il est catalogué sous le n° 46.

Avant la Révolution, le fameux missel faisait partie du riche trésor du chapitre métropolitain. C'est là, au milieu d'objets précieux (ivoires, orfèvrerie), qu'il a joui en paix de l'universelle renommée que lui ont attirée à la fois et la nature de l'office qu'il renferme et le superbe diptyque qui lui sert de reliure. Pourtant il a failli périr, en 1445, à la suite d'une ordonnance sévère de l'archevêque de Sens, Louis de Melun. Par un énergique mandement, ce prélat prescrivait, outre l'abolition complète de la fête des Fous, la destruction, dans les livres de chant, de tout ce qui pouvait s'y rapporter. Bien que le missel en question ne contienne absolument rien d'anormal et qui ait positivement trait à ces fêtes singulières, on l'eût sans doute fait disparaître en cette circonstance. Heureusement le chapitre avait pour les vieilles traditions un attachement sincère et inébranlable. Ce fut le salut pour le document si remarquable de la métropole de Sens.

Les plus anciens inventaires nous ont conservé de lui une description sommaire, qui se répète dans la longue série des inventaires postérieurs (1). Par là se trouve attestée sa présence dans le trésor de la cathédrale. Citons d'abord celui de 1541. « *Item, ung livre appelé* : LE LIVRE DE LA TESTE AUX FOLS, *garny de bourdure, estimé à ung marc d'argent, et y a du bourd verdu en aucuns endroits.* » Dans A. CHÉREST, *op. cit.*, page 80, note.

Voici en quels termes s'exprime celui de 1653, publié par G. Julliot : « *Ung livre long et estroict couvert de deux placques d'ivoire figurées en bosse, bordé tout à l'entour de lames d'argent dont il y a quelques morceaux perduz, ledict livre appelé vulgairement le Livre des Folz* » (2).

Lors de la suppression, en 1790, des chapitres, abbayes et couvents, notre *codex* se trouva naturellement compris dans le nombre des livres et manuscrits enlevés au trésor et à la bibliothèque du chapitre cathédral. L'année suivante, le 15 août 1791, le P. Laire accepta la charge de bibliothécaire du district. On sait avec quelle ardeur et quelle compétence il s'acquitta de sa mission, laquelle consistait avant tout à recueillir et à classer les livres et autres documents amassés dans ce nouveau dépôt, et provenant des établissements supprimés. Il a même, on le sait aussi, péché par excès de zèle (3).

Dès la fin de l'année 1791, la bibliothèque du district était à peu près organisée. En 1793, deux membres de la commission chargée par la Convention de veiller à la conservation des objets pouvant intéresser les arts rendent un juste témoignage à la sagacité et au dévouement du P. Laire. A la bibliothèque, disent-ils dans leur procès-verbal de visite du 19 août, « on nous a montré encore un livre oblong, relié, contenant la fameuse messe de la fête de l'âne, notée. Sur les côtés de la couverture sont des plaques d'ivoire où l'on a sculpté d'une part un triomphe ou fête de Bacchus, et de l'autre une Diane » (4).

Beaucoup des ouvrages réunis par le P. Laire sont passés plus tard à la bibliothèque centrale d'Auxerre. Ils ont ensuite été enlevés et dispersés. Les uns sont restés à Auxerre, d'autres sont allés à Montpellier, à la suite de la mission de Prunelle, d'autres enfin sont perdus. « Ce n'est pas ici le moment, écrit F. Chandenier (5), de parler de la fameuse mission de MM. Prunelle et Chardon de la Rochette ; mais, puisque j'ai cité le *Missel de la fête des fous* qui, entre les diptyques qui lui servent

1. Pour la liste de ces inventaires, cf. abbé CHAMPEAUX, *Inventaire du Trésor de Sens*, p. v et suiv., Sens, Duchemin, 1897.

2. *Inventaire des Reliques ..., estans au Trésor de l'Eglise Metropolitaine de Sens, faict en 1653*, dans *Bull. Soc. archéol. de Sens*, t. XI, 1877.

3. F. CHANDENIER, *Réponse du Père Laire à une lettre de Pasumot*, dans *Bull. Soc. archéol. de Sens*, t. XX, p. 59, 1905.

4-5. F. CHANDENIER, *Le P. Laire, la Bibliothèque et le Musée de Sens*, dans *Bull. Soc. archéol. de Sens*, t. XIX, p. 176 et 168.

de couverture, est une des pièces inestimables du musée sénonais, je ne puis passer sous silence les noms des deux fonctionnaires à qui nous en devons la conservation : M. l'abbé Roger, principal du collège et successeur du Père Laire comme bibliothécaire, et M. Boulley, deuxième sous-préfet de l'arrondissement. On sait que Prunelle, avec l'assentiment du ministre Chaptal, a enlevé des bibliothèques de Sens, Auxerre et Troyes, de nombreux manuscrits et livres qui ont été donnés en partie à la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier (1) ; mais sans la courageuse conduite de MM. Roger et Boulley, il eût complété la spoliation en faisant enlever le *Missel* et ses *diptyques*. »

L'abbé Roger fit même, en vendémiaire an XIII, le voyage de Paris, pour tâcher, dans la mesure du possible, de s'opposer à l'enlèvement des richesses littéraires dont il avait la garde. De retour à Sens, et après avoir habilement temporisé, il parvint à sauver, entre autres, le célèbre *Missel* de la Circoncision ou de la *fête des Fous*.

A partir de cette époque, plus un instant la ville de Sens n'eut à redouter la disparition de ce rare *codex* qu'elle conserve avec un soin jaloux et un légitime orgueil.

Mais tel est parfois l'intérêt artistique de certains manuscrits, soit comme enluminures ou miniatures, soit comme reliure, qu'il y a lieu de se demander si leur place ne serait pas plutôt dans une vitrine de musée, d'ailleurs parfaitement en vue, offerts ainsi à l'admiration des touristes et amateurs, que renfermés dans une armoire de bibliothèque et partant d'un accès plus difficile.

La question ne pouvait manquer de se poser au sujet du manuscrit dont nous parlons.

Après avoir souvent refusé de consentir à un prêt de ce genre, en faveur du musée, la commission de la bibliothèque finit pourtant par céder. En conséquence, le 17 juin 1890, le riche *Missel*, en compagnie de *dix* autres manuscrits et d'*un* imprimé, fut confié au musée, mais à titre de dépôt seulement, la bibliothèque s'en réservant, bien entendu, la propriété exclusive. Il y figure donc aujourd'hui et porte le n° 276 du catalogue (2). Le diptyque a triomphé du manuscrit. Les visiteurs curieux d'art ancien et de sculpture ont raison de s'en réjouir. Souhaitons que des facilités largement accordées pour l'examen et l'étude du *codex* lui-même permettent aux liturgistes et aux musicologues de n'avoir pas à le regretter.

(1) Cf. l'abbé H. Vielliard, *Catalogue et description des manuscrits de Montpellier appartenant au département de l'Yonne*, Paris, Picard, 1901.

(2) V. Dufour, *Catalogue du musée de Sens*, 2e section, Beaux-Arts, 1891.

II

DESCRIPTION GÉNÉRALE.

§ I. — *Reliure. Le Diptyque.*

Tout le monde connaît, au moins de réputation, le célèbre diptyque de la bibliothèque de Sens, tant il a provoqué de dissertations. Et depuis Millin, qui le premier en donna la description, que de fois ne l'a-t-on pas publié ! Il peut, du reste, passer pour un des plus curieux parmi les diptyques à sujets mythologiques.

Sous peine de laisser dans cette étude une impardonnable lacune, il nous faut, au moins un instant, retenir à son sujet l'attention du lecteur. Trouvant superflu d'entrer ici dans le détail des interprétations diverses auxquelles il a donné lieu, nous nous contenterons d'en rapporter, en même temps qu'une reproduction nouvelle, une courte description, une des dernières parues, et, à coup sûr, une des plus autorisées, celle qu'on trouve dans l'important ouvrage d'É. Molinier : *Histoire générale des Arts appliqués à l'industrie*, tome I, Ivoires. Nous ferons suivre cette description de quelques remarques complémentaires.

Description.

Premier feuillet : Bacchus Hélios, barbu et nu, tenant de la gauche un thyrse, de la droite un charchesion, debout sur un char que traînent un centaure et une centauresse. Près du Dieu se tient Ampélos portant un pedum. Plus bas, on aperçoit trois divinités marines nageant sur les flots. Dans le haut, des scènes de vendanges.

Deuxième feuillet : Le lever de la lune. Au-dessus d'une figure de la mer, symbolisée par une femme assise près des flots et entourée de poissons ou de crustacés, Diane est debout sur un char traîné par deux taureaux ; vêtue d'une longue tunique et d'une draperie qui flotte au-dessus de sa tête qu'orne un croissant, de ses deux mains elle soutient une torche. Au-dessus de cette figure, on aperçoit un satyre et une femme nue ; plus haut, Vénus dans une coquille, deux femmes couchées, dont l'une joue avec un chien, et un amour. Bordure composée, comme dans le premier feuillet, d'un motif d'ornement gravé plutôt que sculpté, de feuilles de lauriers alternant avec de petits fleurons.

Hauteur : 0 m. 327. — Largeur : 0 m. 126 (1).

(1) É. Molinier, *op. cit.*, p. 47, n° 64. Paris, E. Levy.

Ajoutons que ces deux plaques d'ivoire sont fixées sur des planchettes de chêne, à l'aide de lames d'argent estampillées et décorées de feuilles d'acanthe rectangulaires, dorées et disposées en échiquier sur les plats et les tranches. Ces lames d'argent ou bordures ont dû récemment être consolidées, surtout aux angles. Voici, bordure comprise, les dimensions totales de la reliure : hauteur, 0 m. 354; largeur, 0 m. 162. En outre, l'épaisseur de chaque plaquette est de 0 m. 020.

Publications.

Millin, *Voyage dans les départements du Midi*, t. I, pl. II, III ; *Monuments antiques inédits*, t. II, pl. 50, 51.

Lacroix et Séré, *Le Moyen âge et la Renaissance*, la Reliure, pl. I.

Labarte, *Histoire des Arts industriels*, 1re édition, Album, pl. I.

Montaiglon (A. de), *Le Trésor de la Cathédrale de Sens* (dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXI, XXII. 2e période, 1881), p. 20 et 21 du tirage à part.

Pulszky, *Catalogue of the Fejérváry ivories*, p. 27.

Westwood, *A descriptive catalogue of the fictile ivories in the South Kensington Museum*, nos 23, 24.

Meyer, *Zwei antike Elfenbeintafeln der Staats-Bibliothek in München*, p. 43, 81, n° 56.

E. Molinier, *op. cit.*, *Ivoires*, p. 47, n° 64.

A. Duchalais, *Bull. Soc. archéol. de Sens*, t. V, p. 79. 1854.

G. Julliot, *Ibid.*, année 1897, t. XVIII. Ce dernier auteur a publié en outre un troisième feuillet qui dérive du diptyque sénonais. C'est, dit É. Molinier, un centon fort maladroit composé à l'aide de motifs pris dans les deux feuillets du diptyque de Sens. On ne peut hésiter à le considérer comme apocryphe, et il est l'œuvre d'un faussaire.

Age et Provenance.

On n'est pas d'accord sur l'âge qu'il convient d'assigner à notre diptyque. Le catalogue de l'Exposition rétrospective de l'art français, au Trocadéro, en 1889, lui a donné pour date le IIe ou le IIIe siècle. A. Duchalais, *op. cit.*, p. 81, le croit du Ve siècle; É. Molinier, du VIe. C'est avec cette date qu'il figure au catalogue de la dernière Exposition (1900), sous le n° 11 et avec la mention : *Diptyque romain.*

Pas plus que sur son âge, on n'est fixé sur sa provenance. Molinier pense qu'on l'a qualifié à tort de diptyque consulaire et le range sans hésitation au nombre des diptyques des particuliers.

Sa Valeur.

Il ne s'agit pas ici de sa valeur matérielle, mais de son intérêt artistique (1). Pouvons-nous faire mieux que de rapporter l'appréciation

(1) Toute évaluation pour un tel objet ne saurait être qu'approximative. Pourtant le Gouvernement en aurait, dit-on, offert *dix mille francs* à la ville de Sens, laquelle naturellement s'est [illegible]

d'É. Molinier ? Ce qu'il est nécessaire de signaler, écrit-il à propos de ce diptyque et d'autres de même époque, « c'est la grossièreté du travail de ces ivoires dont on ne peut guère se faire une idée que devant les originaux ; on sent là... que l'ouvrier avait entre les mains un original passable qu'il copiait de son mieux, mais sans en comprendre le style et sans connaître les finesses du métier. Quant à supposer qu'un ivoirier du ve ou du vi^e^ siècle fût capable de tirer de son propre fond des scènes aussi compliquées, il est bien difficile de l'admettre ; une telle science de composition répond à une habileté manuelle supérieure. Ces ivoires ne peuvent être considérés que comme des imitations, précieuses sans doute, mais qui attestent beaucoup de maladresse et une impuissance complète à créer une œuvre personnelle » (1).

Précieusement conservé au milieu des richesses d'art amassées autrefois dans le trésor métropolitain, notre diptyque partagea le sort heureux du manuscrit et ne connut pas les fâcheuses pérégrinations si fatales à tant de chefs-d'œuvre. Une ou deux fois, il quitta la vitrine du musée sénonais, mais ce fut pour figurer, entouré des plus grandes garanties, dans celles de nos Expositions universelles, où toujours, grâce à ses curieuses sculptures, il fit l'admiration des visiteurs. Sur ses deux plats intérieurs et au bas se voient encore les étiquettes ou cachets de papier qui, en ces occasions, ont servi à le cataloguer. Voici leur mention. Premier plat : *1033. Sens, ms.* Deuxième plat : *E. U. 1900. 1374. Ms., Sens.*

De plus, notre ivoire a un autre mérite, purement extrinsèque, c'est vrai, mais dont il serait injuste de ne pas tenir compte : celui d'avoir, en le protégeant, soustrait à une destruction à peu près certaine le remarquable manuscrit qui nous occupe.

Dans beaucoup d'églises, on le sait, se célébraient, au moyen âge, des fêtes du genre de celles de Sens, mais à peu près complètement oubliées aujourd'hui, par suite de la disparition des documents. Si le souvenir en est resté, à Sens, plus vivace que partout ailleurs, on le doit sûrement à la conservation du texte original et partant au célèbre diptyque qui le renferme. Remarquons, toutefois, que le manuscrit lui-même, avec la fameuse *Prose de l'âne*, n'a pas peu contribué à la réputation du diptyque. De sorte que la circonstance, d'ailleurs fortuite, d'une simple reliure faite au xiiie siècle a été pour ces deux monuments de nature si différente, mais d'un prix inestimable, la cause de leur préservation et leur a permis de parvenir intacts jusqu'à nous.

Logiquement, cette observation nous amène à dire quelques mots sur l'emploi des anciens diptyques comme couvertures de livres.

Anciennement la lecture des noms propres prescrite au *Memento* de

(1) É. Molinier, *op. cit.*, p. [illegible].

la messe se faisait à haute voix. La liste en était placée entre deux plaquettes d'une matière solide, véritable diptyque imité des ivoires consulaires. Ceux-ci même furent parfois employés (1).

Plus tard, quand eut cessé l'usage des diptyques, on songea tout naturellement à les utiliser comme reliures. Bien que les artistes chrétiens, surtout après l'époque carolingienne, aient fréquemment sculpté dans ce but des ivoires particuliers, on en trouve pourtant de rapportés et d'un âge beaucoup plus ancien que les manuscrits qu'ils revêtent. C'est le cas de remarquer, avec É. Molinier, que les diptyques faisaient jadis partie du mobilier liturgique dont la garde était confiée au sacriste, au gardien du trésor de l'église. Avait-on à sa disposition des diptyques ecclésiastiques ? Rien de plus facile. Il suffisait de les employer tels quels. Les diptyques appelés consulaires eux aussi sont demeurés dans leur état primitif. Il en existe pourtant auxquels on fit subir de légères modifications en vue d'une meilleure adaptation liturgique. Témoin celui que l'on conserve dans le trésor de Monza et qui sert de reliure au célèbre antiphonaire de la même basilique (2).

Quant à celui de Sens, ses tablettes n'offrant pas seulement quelques personnages ainsi que la plupart des diptyques consulaires, mais des scènes compliquées et des scènes mythologiques, il a bien fallu renoncer à le modifier.

Pour cette même raison, il paraît à peu près certain qu'il ne fut jamais adopté comme diptyque pour le service de l'autel. Peut-être pourrait-on s'en assurer. On n'aurait pour cela qu'à détacher des planchettes de chêne qui les encadrent les deux ivoires, et les examiner avec soin. A-t-on jamais eu cette légitime curiosité ? — Nous l'ignorons. Mais quelle superbe trouvaille si, un jour, de l'intérieur de ces plaques mystérieuses, allait sortir un document révélateur relatif, par exemple, à la liste de nos premiers évêques !

§ 2. — *État matériel.*

Format.

Tout est vraiment curieux dans notre manuscrit, et sa reliure et son office. Sa forme elle-même n'est pas commune.

(1) Sur l'usage des diptyques dans l'Église chrétienne, voyez [illegible], Paris, [illegible], in-8°, chapitre [illegible].

(2) Cf. É. Molinier, [illegible].

Aux références données par cet auteur sur ce fameux diptyque, nous croyons utile d'en ajouter d'autres, ce diptyque de Monza est tellement controversé ! Les uns y voient un diptyque antique remanié, d'autres une imitation du temps de la décadence. Voici à son sujet les plus récentes

Les dimensions des manuscrits, en général, ne devaient cadrer que très imparfaitement avec le format des diptyques anciens qu'on destinait à leur servir de couverture. Tout porte à croire que souvent on n'hésita pas à en refaire des copies spéciales. Il en fut probablement ainsi pour le manuscrit primitif de notre *Missel*, à supposer toutefois que celui que nous possédons ne soit pas la copie originale. Il est évident, en tout cas, que celle-ci a été tout exprès écrite pour lui. Son format exceptionnel n'a pas d'autre raison. Il mesure 0 m. 156 de largeur sur 0 m. 346 de hauteur.

Formation matérielle.

Le manuscrit comprend, en dehors des plats intérieurs de la reliure, 33 folios de vélin, dont 32 seulement sont occupés par le texte de l'office. Nulle trace n'est restée d'un foliotage ancien. La pagination actuelle faite à l'encre est due sans doute à G. Julliot, qui, à un moment donné, a soigneusement passé en revue et complété sous ce rapport la plupart des manuscrits conservés soit dans la bibliothèque, soit dans le musée de Sens.

Ces 33 folios se décomposent ainsi qu'il suit, en quatre cahiers, fixés à la reliure par trois attaches en grosse toile et par deux cordes.

1° D'abord, une feuille pliée en deux forme le verso du premier plat auquel elle est collée et le premier folio ou feuillet de garde, c'est-à-dire les pages 1 et 2, la numérotation partant de ce premier feuillet inoccupé.

2° Le premier cahier est formé de quatre feuilles doubles, soit huit folios correspondant aux chiffres 3-18 de la pagination. Le dernier est, au bas, numéroté I, et se termine par une réclame ou rappel. C'est le mot : *Eructauit.*

3° Un folio isolé, rattaché au cahier suivant à l'aide de deux bandelettes de parchemin, chiffré 19-20.

4° Le deuxième cahier composé de trois feuilles seulement, soit 6 folios chiffrés 21-32.

5° Le troisième cahier de quatre feuilles, soit 8 folios chiffrés 33-48. Comme le premier, ce cahier porte une réclame : [ca] *noro iubilo.*

6° Un folio isolé, rattaché au 33e, et chiffré 49-50.

7° Le quatrième et dernier cahier comprend quatre feuilles, soit 8 folios chiffrés 51-66.

Le manuscrit se terminant au recto du folio 32, le verso de celui-ci, c'est-à-dire la page 66, est resté en blanc. Le dernier folio, le 33e, auquel se trouve lié le 24e, a été collé sur l'intérieur du deuxième plat.

d[illegible] N. Bailli de Monza. *[illegible] du Graduel grégorien de Monza.* *Revue de l'art chrétien*, 1902. IV, p. 273-277.

E. Wuescher-Becchi, *Il cosiddetto dittico di Monza.* (*Rassegna gregoriana*, 1903, n° 8.)

Voir aussi D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, Paris, 1883, t. III, p. 408. Ce diptyque renferme l'antiphonaire où Fétis a vu tant de choses qui ne s'y trouvent pas. (Cf. J. Combarieu, *[illegible] sur l'archéologie musicale au XIXe siècle*, dans *Études de philologie musicale*, Paris, Picard, [illegible] p. 121.)

C'est donc un total de 33 folios (66 pages) dont 31 et demi seulement (63 pages) ont été employés pour la transcription du manuscrit.

Lacérations.

Sous le rapport du texte, le manuscrit est demeuré dans un parfait état de conservation. Rien d'essentiel n'en a été distrait. A peine aurons-nous à signaler une lacune de deux ou trois notes et d'une syllabe produite par un trou. Mais il n'en est pas de même de la matière elle-même de ses folios. Presque tous en effet ont eu à souffrir. Beaucoup ont été déchirés et sont actuellement maintenus par de petites bandes de parchemin. D'autres sont consolidés de même façon. L'ensemble témoigne d'un long service, attesté d'ailleurs par l'usure et les traces laissées au coin inférieur des feuillets par le contact des doigts.

Sans entrer sur ce point dans un examen trop minutieux, citons au moins les folios les plus détériorés. Pour prévenir toute confusion, voici l'ordre adopté dans ce travail pour la numérotation des folios. Le manuscrit ne commençant qu'au folio chiffré 3-4, c'est lui naturellement que nous considérons comme le premier. Celui qui le précède (1-2), étant hors texte, nous l'appellerons : *feuille de garde*.

Folios 2. — Troué à sa partie supérieure. De tous les trous que présente le manuscrit, c'est le seul qui ait quelque peu endommagé le texte avec celui du folio 7.
— 6. — Un trou, en haut et dans la marge.
— 7. — Ecorné, au bas, et présentant aussi un trou, mais de peu d'importance.
— 10. — Ecorné au bas.
— 11. — Déchiré de bas en haut, environ d'un quart de sa hauteur.
— 13. — Ecorné au bas.
— 16. — Complètement déchiré dans sa partie inférieure et recollé par deux pièces de parchemin.
— 17. — Déchirure semblable, mais moins grande
— 18. — Deux pièces collées au bord inférieur.
— 20. — Déchiré vers la bordure intérieure, au bas.
— 22. — Ecorné au bas.
— 23. — Déchiré, écorné et rapiécé.
— 25. — Ecorné au bas.
— 26. — Un peu écorné.
— 27. — Un peu écorné.
— 30. — Ecorné dans la marge du bas.
— 32. — Ecorné au bas.

Additions et mentions postérieures.

Dans le relevé que nous allons faire de ces diverses annotations, nous suivrons, pour plus de facilité, l'ordre dans lequel elles se présentent.

1° *Intérieur du premier plat* :

D'abord, en tête et en écriture moderne, cette mention : 33 *feuillets*. Ensuite, le cachet de la bibliothèque publique de Sens, ainsi que la première des deux étiquettes citées plus haut, portant : *1033, Sens, ms.* C'est sur ce même plat qu'il occupe en entier qu'une main récente a copié le passage consacré par Millin à la description du diptyque. Cet extrait a été reproduit dans le catalogue du musée, p. 78, mais d'une façon incomplète et avec quelques fautes. Il nous semble utile de le redonner à notre tour et intégralement. C'est du reste sa place, dans une description détaillée comme celle-ci. Il comprend 35 lignes.

« *Missel de la fête des Fous et de la prose de l'âne.* — L'office contenu dans ce beau diptyque a été composé par Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, qui mourut le 3 des ides de juin de l'an 1222 ; il est très bien écrit. On appelle diptyques des tablettes à deux feuillets de bois ou d'ivoire dont les consuls faisaient des présents, le jour de leur installation. Les églises ont aussi fait passer les diptyques à leur usage pour y inscrire les noms des évêques ou pour y renfermer des prières. Celui de Sens est du petit nombre de ceux qui sont ornés de sujets mythologiques, et cette particularité le rend plus intéressant.

« Le sujet de la première feuille paraît être le triomphe de Bacchus. Dans la partie supérieure sont tous les travaux de la vendange ; au bas est Bacchus indien dans un char traîné par des centaures ; il se promène sur les eaux et se trouve considéré comme le soleil, qu'il représente quelquefois dans l'ancienne mythologie.

« Dans la partie inférieure sont des divinités de la mer. Près de Bacchus se trouve Pan, qui fut ami et lieutenant de ce dieu.

« La composition de la seconde sculpture est plus confuse. En haut, à gauche, on voit Vénus dans une coquille. La figure principale est celle de Diane. Cette déesse sort du sein des eaux ; elle est montée dans un char et tient le flambeau avec lequel elle éclaire le monde pendant la nuit. On pourrait supposer que Diane vient chercher ses compagnes, représentées par les figures qui se trouvent sur la terre, au moment où Vénus brille dans le ciel. Au bas est Thalassa, la déesse de la mer ; auprès d'elle, quelques poissons se jouent dans les eaux. »

Extrait de M. Millin. — *Voy. dép. du Midi de la France.*

2° *Feuille de garde, recto* (page 1).

Cette première page numérotée porte en haut cette simple mention :

Notice sur la fête des fous. On y remarque encore le cachet de la bibliothèque.

3° *Feuille de garde, verso* (page 2).

Sur ce verso, à peu près au tiers de la page, se lit le quatrain suivant :

Festum stultorum de consuetudine morum
Omnibus urbs Senonis festivat nobilis annis,
Quo gaudet precentor ; sed tamen omnis honor
Sit Christo circumciso nunc semper et almo.

Puis un peu plus bas, ces deux autres vers :

Tartara Bacchorum non pocula sunt fatuorum ;
Tartara vincentes sic fiunt ut sapientes.

Ce sont des vers *léonins*, appelés ainsi du nom de *Leonius*, poète du XIIe siècle qui les mit en grand honneur. Leur césure penthémimère assonance bien en effet avec leur dernière syllabe. Nous avons même dans le quatrième une double césure en *o* rimant avec *almo*.

« Voilà bien, dit Chérest, une espèce d'épigraphe, dans laquelle la fête des Fous est formellement rappelée ; mais elle est de beaucoup postérieure à tout le corps de l'ouvrage. La main qui l'a tracée appartient évidemment au XVe siècle. » Les deux derniers vers ont été une seconde fois recopiés au-dessous, mais par une main plus récente.

On trouve ces vers publiés dans DU TILLIOT, *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des Fous*, p. 9 ; dans l'ABBÉ LEBEUF, *Lettres sur quelques singularités de l'office des Fous* (*Mercure* de décembre, 1726), et dans MILLIN, *Monuments antiques inédits*, tome II.

Voici, d'après Millin, *op. cit.*, p. 344, la traduction du quatrain : « Tous les ans la ville de Sens célèbre, d'après d'anciens usages, la fête des fous, ce qui réjouit le préchantre ; cependant tout l'honneur doit être pour le Christ circoncis, maintenant et toujours favorable. »

Quant aux deux vers qui font suite au quatrain, il est plus difficile d'en saisir le véritable sens. Millin voit dans le mot *tartara* un calembour où l'on a voulu jouer sur le *tartre* du vin et sur l'*Enfer*. Ce mot *tartara* signifie en effet et le *tartre* du vin et le *tartare* ou Enfer. (Cf. DUCANGE, au mot : TARTARA.)

Dans une note, Millin ajoute ceci : « Le P. Laire, dans une dissertation manuscrite, dit qu'il a lu quelque part que ces six vers sont d'un certain Lubin, licencié et procureur général au bailliage de Chartres. » Nous aurons plus loin l'occasion de revenir sur cette dissertation du P. Laire dont il est ici fait mention.

Ce quatrain constitue la seule addition vraiment intéressante du manuscrit. Nulle part ailleurs, en effet, il n'est fait allusion à un office ou fête des Fous. Un autre détail encore et qu'il importe de retenir dès maintenant, c'est ce qu'on dit du préchantre, au troisième vers. L'honneur de la fête doit revenir au Christ, c'est évident, mais toute la joie est pour le préchantre. La suite de ce travail et l'étude en particulier de certaines rubriques nous feront parfaitement comprendre de quelle importance était le rôle dévolu au préchantre, durant ces curieuses et longues cérémonies.

4° *Folio* 25 *recto*. Au bas, lettre B.
5° — 26 — — C.
6° — 27 — — D

7° *Folio 28 recto* (page 57).

Le même copiste du xve siècle a récrit, au bas de ce folio, dans la marge inférieure, l'épigraphe précédente, c'est-à-dire le quatrain seulement : *Festum stultorum*, etc.

8° *Folio 32 verso* (p. 66, en blanc).

Sur ce folio a été apposé à nouveau et en haut le cachet de la bibliothèque publique déjà signalé deux fois.

9° *Intérieur du deuxième plat.*

A droite et au bas, étiquette ou cachet en papier, collé lors de l'Exposition de 1900, et portant cette indication : *E. U.* 1900, 1374, *ms. Sens.*

Ici se termine la description purement matérielle de notre manuscrit. Mais il nous reste à parler maintenant de son écriture, de sa notation; en un mot, il nous faut l'étudier avec le même soin, au point de vue paléographique. N'oublions pas toutefois de citer la description qu'a faite de ce même manuscrit A. Molinier, au tome VI du *Catalogue général des manuscrits des Départements*, p. 160.

§ 3. — *Écriture. Age.*

Le manuscrit de Sens n'est pas de ceux qui s'imposent à l'admiration par de fines et délicates miniatures, par des enluminures rehaussées d'or et d'un brillant coloris. Il en est même complètement privé, et sous ce rapport fait un réel contraste avec les scènes si fouillées de son diptyque.

Dans chaque folio, la surface écrite correspond naturellement aux dimensions exceptionnelles du format. Les lignes servant de cadre au texte ont été tracées à la pointe sèche. Elles sont à peu près invisibles aujourd'hui. Le cadre ainsi formé mesure en moyenne 0 m. 265 de haut sur 0 m. 100 de large, ce qui lui donne l'aspect d'une étroite et longue colonne. Il en résulte, hors du texte, des marges vides mesurant en haut 0 m. 018 ; en bas 0 m. 063 ; à gauche du recto (à l'intérieur) 0 m. 020 ; à droite (à l'extérieur) 0 m. 036 environ.

A première vue, il est facile de reconnaître que le manuscrit tout entier est de la même main, au moins pour le texte littéraire. Quant à la transcription de la notation, il est possible et même probable qu'un autre scribe en a été chargé. Paléographiquement, l'écriture offre tous les caractères du xiiie siècle. Mais pour plus de précision, nous allons reproduire en grande partie la note paléographique de M. Quantin. Elle a été écrite par l'éminent archiviste en vue du travail de A. Chérest auquel nous l'empruntons (1).

1 A. Chérest, *Recherches*, etc., p. 15-17.

« Les lignes du texte sont tracées à la mine de plomb... La physionomie de ce manuscrit ne laisse aucun doute sur son âge. L'écriture est une minuscule un peu massive, mais régulière et à l'œil un peu rond. L'allure générale sent le gothique des premiers temps et accuse le commencement du XIIIe siècle. On remarque que les capitales du commencement des morceaux sont simples et sans aucun ornement. L'absence complète de l'*ae* et de l'*e* à cédille est aussi une preuve de la date que je lui assigne, en excluant la possibilité de le faire remonter au XIIe siècle.

« Divers détails concordent avec cette opinion. Ainsi les *e* minuscules présentent leur crochet fort incliné et tendent à se rapprocher des *a* cursifs. Les lettres à haste, comme *p*, *l*, *b*, sont terminées par un petit trait aigu tourné de droite à gauche. Les *t* dont la barre couvre des deux côtés le sommet de la haste, les *c* à tête anguleuse ; le *d* oncial remplaçant très souvent le *d* minuscule ; l'*s* finale alternativement capitale et minuscule ; les capitales, placées dans le corps du texte, de forme gothique allongée ; tous ces caractères sont bien ceux que les Bénédictins et M. de Wailly attribuent avec raison au XIIIe siècle et surtout à la première partie.

« La transition entre l'ancienne minuscule et la minuscule gothique se fait encore trop sentir dans le manuscrit, pour qu'on puisse abaisser sa date au XIVe siècle. Il ne présente aucun des caractères propres à cette dernière époque.

« Je terminerai par une observation que je puise dans l'étude fréquente et la comparaison des documents émanés soit de la province, soit de la ville de Sens. C'est qu'au commencement du XIIIe siècle, les chartes de ce pays, en écriture minuscule, affectent des traits de ressemblance frappante avec l'écriture du Missel ; et notamment, une charte de 1201, donnée par l'archevêque Pierre de Corbeil aux chapelains de Saint-Laurent de Sens (Voir aux Archives de l'Yonne), me paraît de la même main que le manuscrit, attribué, du reste, à ce même prélat. »

La charte dont il est parlé ici est conservée aux archives de l'Yonne, sous la cote : G, 1513. (Cf. E. Chartraire, *La chapelle et les chanoines de Saint-Laurent*. Sens, Duchemin, 1893, p. 6.)

Danjou (*Revue de musique religieuse*, 1847, p. 287) et après lui Th. Nisard pensent que le manuscrit ne date que du XIVe siècle. Mais Chérest, en citant cette opinion absolument insoutenable, fait observer avec raison que Nisard et Danjou étaient meilleurs musiciens que paléographes.

Il suffit, du reste, de se reporter aux planches ci-jointes pour vérifier la description précédente. Par exemple pour l'*s*, on trouvera ses deux formes dans deux mots consécutifs : *Hinnulos*, *dagmas*. (Voir *Pl. II*, 8e ligne, à la fin.)

L'ensemble du manuscrit, nous l'avons dit en commençant, n'offre rien de remarquable au point de vue artistique. Comme graphie, c'est une écriture, à l'encre noire, régulière, soignée et de lecture commode.

Les *initiales* de chaque pièce, d'une hauteur moyenne de 12 à 15 millimètres, sont simplement peintes en rouge, et sans le moindre ornement. A peine s'il s'en rencontre quelques-unes offrant un trait droit

ou contourné, mais toujours très sobre, comme c'est le cas pour le *P* du capitule : *Populus gentium* (fol. 2 vo).

Outre ces initiales principales, nous trouvons des *lettrines* ou *majuscules* placées, dans le corps du texte, au début de chaque phrase ou plutôt de chaque strophe ou verset. Elles aussi se font remarquer par leur simplicité. A la différence des précédentes, on les a tracées à l'encre noire. Elles sont, pour la plupart, ornées d'un léger trait à l'intérieur. Leur grandeur varie. En général, elles sont trois fois plus hautes que le texte ordinaire, d'où il suit que leur sommet atteint la seconde ligne de la portée. Mais un certain nombre s'élancent plus haut dans la portée musicale, qu'elles traversent presque entièrement, par exemple le *D* de *Diei*, ligne 7e, Pl. IV.

Rien de particulier à noter au sujet des rubriques, sinon qu'elles sont écrites naturellement au *minium ;* mais leur graphie est la même et de la même main que celle du texte.

Celui-ci est invariablement placé sur 15 lignes par page, excepté à la fin (page 65), puisque le manuscrit se termine au milieu d'un recto.

Quant à l'*âge* du manuscrit, il est positivement déterminé par l'examen paléographique qui précède. Avec Quantin et tous ceux qui après lui l'ont étudié, il faut considérer ce codex comme écrit au début du XIIIe siècle. Quand il s'agit de manuscrits, en effet, les questions d'écriture et d'âge se confondent, et d'ordinaire la première une fois élucidée tranche l'autre d'une façon définitive. Ce n'est pas toutefois que, pour fixer l'âge d'un document, on soit réduit à la seule étude des caractères de l'écriture. Il existe d'autres données précises et dont il importe souverainement de tenir compte. Tout le monde sait le précieux concours que puise désormais la paléographie dans la connaissance des écritures musicales pour déterminer ou l'âge, ou la provenance d'un manuscrit noté. Nous allons en trouver une nouvelle preuve dans l'examen qu'il nous reste à faire de la notation musicale de notre manuscrit.

§ 4. — *Notation musicale.*

Nous n'avons pas ici à exposer, quoiqu'il soit utile de se la rappeler, la théorie même succincte de la notation grégorienne. On la trouvera facilement ailleurs, en particulier dans le tome premier de la *Paléographie musicale*. Ce travail, du reste, ne s'adresse-t-il pas surtout à des lecteurs parfaitement au courant de cette question? Il suffira donc de faire de la notation contenue dans notre manuscrit une description aussi exacte que possible.

Disons-le tout de suite, l'écriture musicale du *codex* sénonais est

cette pure notation du XIIIe siècle, remise en honneur par les Bénédictins de Solesmes dans leurs livres liturgiques et que fait revivre et consacre désormais l'édition vaticane en cours de publication.

Signalons d'abord un détail qui vaut aussi bien pour la transcription du texte que pour celle du chant. Nous voulons parler de la réglure des pages. C'est au moyen de petits trous percés à égale distance sur les deux bords latéraux de chaque folio que se faisait ce réglage. Plusieurs feuillets du manuscrit ont conservé cette série de trous alignés de haut en bas, sur la bordure extérieure. Tracées à la pointe sèche ou à la mine de plomb pour le texte, les lignes l'étaient en rouge, du moins au XIIIe siècle, pour la portée musicale.

Les notes écrites à l'encre noire sont disposées sur une portée de quatre lignes rouges. Chaque page contient *quinze* portées, exception faite, comme plus haut, pour la dernière.

Dans le but d'épargner son parchemin, le scribe a évité d'écrire la mélodie soit au-dessus, soit au-dessous de la portée, ce qui eût nécessité l'emploi de lignes supplémentaires. D'où par conséquent changements de clefs assez fréquents. Les premiers mots de la célèbre prose de l'âne vont nous révéler le procédé du copiste.

PL. II

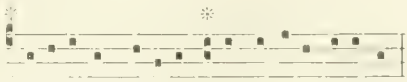

O-ri-entis partibus aduentauit a-sinus.

D'abord il place une clé d'*ut*, 4e ligne, puis commence sa transcription musicale. Mais, arrivé au mot *adventavit*, il s'aperçoit qu'il lui faut sortir de la portée. Alors, immédiatement il baisse sa clé d'*ut* d'une ligne. Ainsi placée, celle-ci lui permet d'aller jusqu'à la fin de la strophe, sans nouvelle modification. Aussi le scribe l'a-t-il maintenue à cette place durant toute la pièce, puisqu'elle le dispensait de la sorte d'user de lignes supplémentaires.

Non seulement, pour épargner son parchemin, le copiste avait autrefois recours au changement de clefs, lesquelles il montait ou descendait selon le mouvement du chant, mais il n'hésitait pas, à l'occasion, à supprimer une fin de mélodie. Ceci ne pouvait guère se pratiquer que dans le long neume ou *jubilus* qui termine certains morceaux. Ces vocalises, en effet, si bien rythmées et si faciles à retenir, s'exécutaient de mémoire. La suppression dont nous parlons n'entraînait donc aucun inconvénient dans la pratique.

Exemple de vocalise écourtée :

Planche V, à la fin du répons-graduel *Viderunt*, sur le dernier mot *suam*, il manque *douze notes* que voici :

OFFICE DE PIERRE LE COULER.

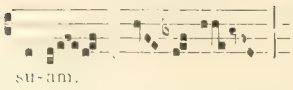

Autre exemple, tiré d'un Graduel de Provins, à l'usage de Sens par conséquent, et lui aussi du XIIIe siècle.

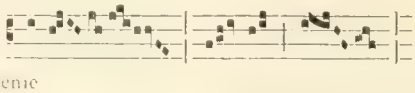

Cf. *Pal. music.*, t. III pl. 199, B

On a semé, dans l'écriture musicale de notre manuscrit, une profusion de petites barres, d'ailleurs courtes et fines. Remarquons d'abord qu'elles sont l'œuvre d'une main postérieure. Ce n'était pas l'usage, en effet, de diviser alors la mélodie à l'aide de barres. En tout cas, on se serait bien gardé de les multiplier de la sorte. Mais puisqu'elles s'y trouvent, tâchons de savoir pourquoi. Il y a lieu de distinguer celles des chants syllabiques de celles des mélodies plus développées. Apparemment, on aura voulu par les premières indiquer les divisions et subdivisions du texte et par suite du chant. Rien de mieux ; mais il n'y a guère eu que l'intention de bonne. Sans doute la plupart ont été placées d'une façon à peu près logique, mais combien qui n'ont pas leur raison d'être ! Pourquoi, par exemple, au folio premier (Pl. II), séparer par une barre ces deux mots : *omnia mesta* ? ou ceux-ci : *asinaria festa* ? Et plus bas, dans la prose de l'âne, c'est avant *sarcinis*, et non après, qu'il fallait une barre. Est-ce assez malencontreux ?

Les autres barres, c'est-à-dire celles qui figurent dans les parties les plus ornées, sont d'une utilité manifeste, du moins dans certains passages. Il est facile de percevoir le motif de leur présence. Leur but est de diviser les groupes de notes de façon que l'exécutant puisse, à première vue et sans hésitation, attribuer à telle ou telle syllabe le ou les groupes qui lui correspondent.

Ainsi dans cet exemple :

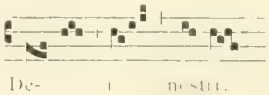

(Pl. V.)

sans la première barre, on serait exposé à faire entendre sur la syllabe *i* le *torculus do-re-do* qui la précède immédiatement. Avec la barre, au contraire, plus d'hésitation possible.

Il en est de même pour le mot *terre* :

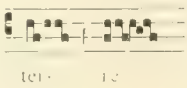

Dans la même page, nous avons encore le mot : *Multipharie* :

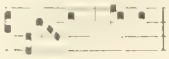

Voir encore *Pal. music.*, t. III, Pl. 199, B, 1re ligne, petite barre entre *nobis* et *a generatione*

C'est là une difficulté à laquelle on ne songe même pas, quand on a sous les yeux un livre imprimé. Mais il en est autrement dans les manuscrits, où forcément une telle précision fait défaut. Ces petites barres, ont donc bien leur raison d'être. Inutile d'ajouter qu'elles n'ont aucunement la signification de barres de repos ou de silence.

Pour obtenir une description aussi complète que possible de la notation, disons un mot de chaque espèce de note ou de groupe, en commençant par les plus simples.

Punctum. — Partout, le *punctum* offre une tendance à se rapprocher de la forme losangée. Cette particularité se manifeste de plus dans chacune des notes des groupes, considérée isolément. Tout copiste n'a-t-il pas une façon à lui d'écrire, même s'il écrit de la musique ?

Virga. — La *virga* ou note caudée, munie d'un trait plutôt écourté, surmonte indifféremment n'importe quelle syllabe. Le calligraphe, d'après l'usage courant à cette époque, visiblement n'a obéi à aucun système préconçu. Ainsi (Pl. II, 2e ligne), sur les mots : *me iudice* et *sollempnibus*, musicalement identiques, la *virga* de la syllabe *iu* ne se retrouve pas sur *lemp.* Cette même page en fournit d'autres exemples. Semblable examen justifie pleinement la remarque de D. Pothier et de la *Paléographie musicale* (*Mélodies grégoriennes*, p. 74, et *Pal. music.*, t. I, p. 129-130, en note) : à savoir que, le plus souvent, c'est l'arbitraire et la fantaisie du copiste qui ont présidé à ce choix. Parfois il arrive que les notes sont caudées, carrées ou même losangées, à l imitation de ce qui se ferait régulièrement si ces mêmes notes, au lieu d'appartenir chacune à une syllabe du texte, se trouvaient réunies en *scandicus*, *climacus*, ou en un autre groupe.

Les trois notes placées sur les mots suivants sont écrites en véritable *climacus :*

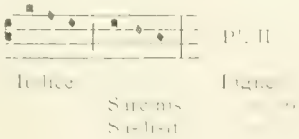

Ces quelques remarques, à elles seules, suffiraient à prouver qu'il en est d'une écriture musicale comme d'un texte littéraire quelconque, et que, sous peine de tomber dans une interprétation purement fantaisiste,

la nécessité s'impose d'une saine et sévère critique. Ne faut-il pas toujours se garder de reproduire servilement un manuscrit ? Mais poursuivons.

A propos des groupes de deux notes, *podatus* et *clivis*, rien à signaler de particulier. Ils ont fidèlement gardé la forme traditionnelle, c'est-à-dire, pour le *podatus,* que la note supérieure reste toujours placée à gauche de la *virga* ou ligature, en sorte que les deux *punctum* se trouvent superposés verticalement,

Pl. V ligne 2

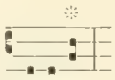

Uiderunt

et pour la *clivis*, que la première note a conservé la *virga* initiale, reste de son type primitif d'accent.

(*Ibid.* ligne 6

Fines

La *clivis* ne perd cette *virga* que lorsqu'elle est en composition, comme au mot *terre* cité plus haut, ou encore dans les *pressus* suivants :

Ibid. lignes 7, 11, 12)

De- o . Salu-ta- re su- um. Re- ue- la- uit.

Il en est de même naturellement à la suite d'un *strophicus*. Voici la même *clivis* après un *distropha* (*strophicus*), dans le premier verset *Tanquam sponsus* du répons : *Descendit* (fol. 2 v°).

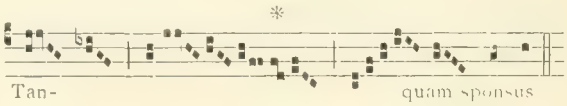

Tan- quam sponsus

Le même procédé d'écriture se retrouve, dans les mêmes cas et plusieurs fois, dans le manuscrit de Provins déjà signalé. En outre, le copiste, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte au mot *terre*, aime à tracer, le cas échéant, ses groupes de neumes d'un seul trait de plume. A rapprocher de la *clivis bis repercussa* de la syllabe *re* (même exemple) la formule identique qui surmonte *Do*, dans *Domini* (Pl. 190, B, *Pal. music.*, t. III, dernière ligne).

Ces deux manuscrits offrent, dans leur double texte littéraire et musical, de très grandes ressemblances. Bien que n'étant pas de la même main, ils se rattachent certainement à une école commune.

Si remarquable que soit l'habileté d'un copiste, fatalement des fautes lui échappent, surtout dans un travail d'une telle précision. Nous en aurons plus d'une à relever. Elles seront relatées en note, à la base du texte musical. Mais ce dont il faut savoir gré au transcripteur, c'est d'avoir fait preuve d'un soin scrupuleux dans la reproduction des neumes liquescents. Pareil souci de sa part dénote qu'il était à bonne école.

Notre travail n'ayant pas le caractère d'un ouvrage didactique, nous renvoyons le lecteur au tome II de la *Paléographie musicale*. Là, il trouvera une étude complète et approfondie de la liquescence musicale et des neumes liquescents.

Nous nous bornerons à présenter ici le classement des cas de liquescence rencontrés dans notre manuscrit. Un relevé des plus minutieux nous a donné un total de 285 notes, ou mieux, de groupes liquescents.

PREMIER CAS

Rencontre de deux consonnes.

PREMIÈRE CLASSE : Rencontre de deux consonnes dont la première est une des liquides : **L**, **M**, **N**, **R**.

Exemples : Pl. III, ligne 2, Desc*end*it.
— 12, P*erp*etua.
Pl. IV, — 4, Pe*rq*uam.
— 8, Negli*gent*iam.
Pl. V, — 8, Notu*mf*ecit.
— 14, Lætabu*nd*us.

TOTAL DES CAS : 192.

L — 27.
M — 21.
N — 80.
R — 64.

DEUXIÈME CLASSE : Rencontre de deux consonnes dont la première est une des dentales explosives : **T**, **D**.

Exemples : Pl. III, ligne 12, E*t d*ecor.
A*d m*e.
A*du*entu.

TOTAL DES CAS : 21.

T — 19.
D — 2.

TROISIÈME CLASSE : Rencontre de deux consonnes dont la première est la sifflante : **S**.

Exemples : Des*c*endit, No*st*rum.

TOTAL DES CAS : 4.

QUATRIÈME CLASSE : Rencontre des deux consonnes **GN** dans le corps d'un mot.

Exemples : A*gn*us, Re*gn*at.

TOTAL DES CAS : 15.

CINQUIÈME CLASSE : Rencontre de deux consonnes dont la première est une des lettres : **D**, **N**, suivie de **i** (**j**).

Exemples : A*di*utorium, co*ni*unge.

TOTAL DES CAS : 2.

D = 1.
N = 1.

DEUXIÈME CAS

Consonne **M** *seule entre deux voyelles.*

Exemples : Re*m*edium, Dica*m*us, No*m*en.

TOTAL DES CAS : 10.

TROISIÈME CAS

Diphtongue **AU**.

Exemples : G*au*det, L*au*dant.

TOTAL DES CAS : 12.

QUATRIÈME CAS

J *ou* **I** *entre deux voyelles.*

Ce cas doit être assimilé à celui des diphtongues. *J* ou *I* consonne est une lettre double mise pour *ii*. L'enseignement des grammairiens est formel sur ce point. Il faut y joindre le mot : *Alleluia*.

TOTAL DES CAS : 8.

Une fois *eius* et sept fois *Alleluia*. Exemple : Pl. V, lig. 13.

TOTAL GÉNÉRAL : 264.

Ajoutons les quatre cas suivants qui forment des catégories à part : Re*x* glorie, a*ct*a, Distri*ct*i, Nu*pt*ias.

Nous avons en outre remarqué *dix-sept* liquescences apparemment fautives, sur des syllabes qui n'en comportent pas d'ordinaire. Ce qui nous donne le chiffre total de 285 neumes liquescents.

Rien ne pouvait mieux que cet examen de détail témoigner de l'exactitude et du soin apportés par le copiste à sa transcription. Ce n'est pas

que son œuvre soit de tout point parfaite. Mais les fautes dont on vient de parler s'expliquent aisément par le fait qu'elles se rencontrent surtout dans les pièces composées de strophes. Une fois établie la notation de la strophe du début, le copiste la reproduisait invariablement, sans prêter une suffisante attention aux paroles. C'est, on le sait, assez naturel. Par contre, il est des cas évidents où il a omis des liquescences nécessaires. Mais encore faut-il observer qu'il s'agit ici d'une notation guidonienne du XIIIe siècle, et qu'à cette époque, si la séméiographie avait gagné en précision, elle perdait graduellement de ses formes primitives et de cette délicate souplesse qui était la caractéristique des neumes-accents.

Quoi qu'il en soit, l'analyse précédente aura l'avantage de bien montrer que l'artiste écrivain ou plutôt le notateur s'est acquitté de sa tâche difficile avec talent et sincérité.

III

BIBLIOGRAPHIE.

§ I. — *Copies.*

A. — **Copies** (*texte seul*).

Nous en connaissons deux. Les voici avec une description sommaire :

1° Bibl. nat., lat. 10520 (anc. suppl. lat., 1018).

Ms. de 3 fol. A, B, C, 85 pages et 10 fol. blancs. — Papier. 170 sur 115 millim... Reliure en cuir.

Fol. B. Note de Boileau, doyen de l'Église de Sens, à la date du 30 novembre, certifiant cette copie conforme.

Fol. C r°. Titre de la copie : « *Officium festi fatuorum, ad usum, ceu potius ad abusum, primatialis ac metropolitanae ecclesiae senonensis, ex antiquo cod. ms. thesaur. eiusdem ecclesiae cum cura expressum.* » — *Anno MDCLXI, VII° Kalend. Februarii.*

Fol. C v°. Les six vers qui figurent à la feuille de garde, verso, de l'original.

Le texte n'est pas disposé par vers ou strophes. Rubriques en rouge. Il n'y a eu d'employées pour la transcription de l'office que les pages 1-82.

P. 27. Rubrique : *Conductus ad laudes.* Nous verrons que le ms. original porte : *ad ludos.*

P. 28. Rubrique : *Bacularius*, au *Te Deum.*

P. 83. Extrait du livre des constitutions du chapitre de Sens, du vendredi

après saint André, 4 décembre 1444. Chérest a reproduit ce passage, *op. cit.*, p. 66.

P. 85. Ex eodem codice, du 3 mars 1448.

Restent dix folios inoccupés.

Cette copie fut faite, en 1661, pour le marquis de Ménars, et collationnée par le doyen Boileau, en 1684. Copie mentionnée par Bourquelot, *Bull Soc. arch. de Sens*, 1854, sous le n° 1, p. 146.

2° Bibl. nat., lat. 11743.

Copie occupant les pages 462-486 d'un gros in-folio qui renferme des extraits de cartulaires pontificaux et de manuscrits anciens.— Papier.

Cette copie est exactement la reproduction de la précédente. Par conséquent, mêmes remarques à faire pour les deux rubriques signalées.

P. 485. Extrait de la délibération capitulaire de 1444. — A la suite se trouve celle de 1448.

B. — **Copies** (*texte et musique*).

Il en existe quatre, à notre connaissance :

1° Bibl. nat., lat. nouv. acq., 268 (ancien S. 930). — Papier. 150 sur 110 millim., 280 pages. Volume relié.

En tête se lit une note signée de Boileau, docteur en Sorbonne, le frère du poète satirique, constatant que la copie a été faite par ses ordres, d'après le manuscrit du Trésor de Sens.

Titre : « *Officium festi fatuorum ad usum seu potius ad abusum insignis metropolitanae ac primatialis ecclesiae senonensis* ».

Les six vers de l'original s'y trouvent au début. La figure d'un âne est dessinée au crayon.

Le copiste a placé un *si* ♭ sur la première syllabe de la prose : *alle-resonent.* A cet endroit, l'original marque un *si* ♮.

Les *clivis* ont gardé leur forme traditionnelle. Quant au *podatus*, on l'a tracé ainsi : ▪▪, ce qui est, comme on sait, un acheminement à la division, à la désagrégation de ce groupe. Les notes liquescentes n'ont pas été respectées. Elles ont pris la forme de la *clivis* ou du *podatus*.

Rubriques en rouge.

Le texte de l'office proprement dit finit à la page 240.

P. 243. Une peinture représentant trois couronnes placées avant l'épître farcie de saint Etienne. Sujet inspiré par le mot *Stephanus* (Etienne), en grec Στέφανος (*couronne*).

P. 260. Dessin d'un aigle, attribut de saint Jean.

P. 270. Pour l'épître farcie des saints Innocents, jolie corbeille de roses et de fleurs rouges.

Copie décrite par Bourquelot, *op. cit.*, n° 4, p. 146.

2° Bibl. nat., lat. 1351.

Ms. de 104 folios (A-D+100). Papier. 190 sur 120 millim. Cartonné.

Fol. A v°. Cette mention : « *On lit sur la couverture, autant qu'on peut déchiffrer : Monsieur Bouquet, rue des Jamard, à Sens, 1779.* »

Fol. B. Note relatant que la copie a été faite dans le Trésor de Sens.

Titre : « *Officium festi stultorum ad usum metropoleos ac primatialis ecclesiae senonensis.* »

Fol. D. Les vers sont reproduits tous (quatrain et les deux autres qui lui font suite, dans l'original).

La notation musicale est écrite sur quatre lignes rouges, mais elle offre cette particularité que ses notes sont toutes *évidées*.

Fol. 30. Rubrique : *Luctarius*, au *Te Deum*. Le copiste a mal lu. Il n'a pas copié toutes les antiennes, et s'est contenté d'écrire : *ant. de la Circoncision.* Il n'y a aucune barre dans le texte musical.

On a, par contre, régulièrement transcrit : *Conductus ad ludos.*

Le texte finit au fol. 92 vo.

Fol. 93 ro. Extraits de Moreri.

Fol. 96 vo. Extraits du registre capitulaire. Délibération de 1444.

Reproduite par Chérest, *op. cit.*, p. 66.

Bourquelot, parlant de ces extraits, dit qu'ils ont été mis à la suite du texte par Baluze, à qui cette copie a appartenu. Le fait ne laisse aucun doute. Millin, *Mon. inéd.*, t. II, p. 343, en note, dit positivement que le savant Baluze s'était procuré une copie qui avait appartenu à M. Bouquet de Sens ; il cite même la cote 1351 de la Bibl., et il ajoute que « *Baluze a écrit, de sa main, à la fin, des indications d'actes curieux relatifs à la fête des Fous* ». A la suite de Chérest, nous aurons à y revenir plus loin.

Citée par Bourquelot, *op. cit.*, p. 146, n° 2.

3° Bibl. nat., lat. 10521 (suppl. lat. 294).

Ms. de 18 fol., A-R ; de 116 pages et 9 fol. blancs. — Papier. 163 sur 115 millim. Reliure en chagrin noir, portant les armes de M. de Beauveau, arch. de Narbonne. Sur le verso du premier plat : note de la main de l'abbé de Tersan: *Prétendus monumens relatifs à la feste des Fols, dans l'église d'Orey, près d'Aureil.*

Fol. A. Cette note : « On ne sait pourquoi Beauxménil, dans ses dessins des antiquités du Midi de la France (dans celles de la Province d'Auvergne), a prétendu que des fantaisies d'artistes sur des reliefs de *stals* d'église étaient relatifs à la fête des Fols. »

Fol. C. Titre : « *Officium festi fatuorum ad usum insignis metropolitanae ac primatialis ecclesiae senonensis.* »

Fol. K. Origine de la fête de l'âne, etc..., avec extraits de Ducange (suppl.).

Fol. L à Q. Fête des fous. (Ducange, *Traité des jeux*, *suppl.*)

Fol. Q. Fête des Innocents (G. Naudé).

P. 1. *Lux hodie*, noté.

P. 2-7. *Orientis partibus*, noté.

Il n'y a que ces deux pièces qui aient reçu une notation musicale.

Rubriques en rouge. A remarquer que le copiste a bien lu : *Bacularius.*

Fin, à la page 116. Les 9 feuillets suivants sont restés en blanc.

Décrit, sous le numéro 3, dans Bourquelot, *op. cit.*

4° Une copie encore, avec texte et chant, est signalée par Bourquelot. Voici ce qu'il en dit, *op. cit.*, p. 147, n° 5 :

« Copie authentiquée par deux notaires ecclésiastiques, le 8 août 1672, et appartenant aujourd'hui (1854) à M. le docteur Maximilien Michelin, à Provins. Paroles et musique. Le titre est : *Officium festi stultorum ad usum metropolitanae ac primatialis Senonensis ecclesiae.* »

Nous allons compléter la description de cette copie que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer. Actuellement, elle est la propriété de M. F. Serrier, administrateur des *Annales antialcooliques*. Son heureux possesseur a eu l'extrême obligeance de nous la confier; qu'il veuille bien ici agréer le témoignage public de notre vive gratitude pour cette agréable et si utile communication.

Cette copie ne serait-elle pas passée de la collection du docteur Michelin dans la bibliothèque du célèbre bibliophile A. Firmin Didot, en 1864, en même temps que le manuscrit de Geoffroy de Courlon : *Le livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens* ? (1) — C'est fort possible. Quoi qu'il en soit, vers la fin de l'année 1903, elle était acquise, dans une vente anonyme, par l'éditeur A. Claudin, qui l'a vendue à M. Serrier, en 1904.

Son titre véritable est celui-ci :

« *Officium festi stultorum ad usum seu potius ad abusum metropolitanae ac primatialis Senonensis ecclesiae.* »

Ms. non folioté, de 116 folios (2 + 104 + 10). — Papier. 185 sur 120 millim. Reliure en veau brun, doré sur tranche, ornements et filets dorés au dos et sur les plats. Notation noire sur quatre lignes rouges. Sept portées par page.

La transcription de l'office occupe 104 folios. Malgré certaines fautes de lecture, soit dans le chant, soit dans le texte, comme *choriales* pour *chorales*, *Ludarius* pour *Bacularius*, cette copie est très intéressante. Elle a du reste été déclarée conforme à l'original par l'acte suivant des notaires ecclésiastiques, Leriche et Boullard. (Copie, folio 104 verso.)

« Exemplar suprascriptum collatum fuit ad illius originale in pergamena descriptum, sanum et integrum, de verbo ad verbum, a domino magistro Joanne Le Riche presbytero, metropolitanae senonensis ecclesiae canonico et cantore exhibitum et ipsi redditum per nos archiepiscopalis curiae notarios debite immatriculatos, Senonis degentes, die octava mensis Augusti, anno Domini millesimo sexcentesimo septuagesimo secundo. »

Les deux folios du début ainsi que ceux qui restent à la suite de l'office sont remplis de remarques écrites en 1821 et signées seulement de l'initiale P. Ce dernier détail, la date, et surtout l'examen de l'écriture, ont permis à un savant provinois, M. Maurice Lecomte, d'identifier d'une façon absolument sûre l'auteur de ces annotations. Elles ne sont pas de Fenel, comme le donnait à penser le catalogue de l'éditeur Claudin, mais de l'abbé Pasques, chanoine de Provins (2). Ces notes

(1) Cf. G. Jullien et M. Pérot, *Le livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*. Sens, Duchemin, 1887, p. [illegible]

(2) C'est sans doute à la mort du chanoine Pasques (1830) que Max. Michelin aura fait

sont rédigées avec beaucoup d'esprit, mais pourquoi tant de liberté dans le langage ? Pourquoi cette crudité d'expressions ? Elles n'offrent d'ailleurs qu'un médiocre intérêt historique et se bornent, le plus souvent, à reproduire les erreurs courantes sur les fêtes dites de l'âne et des fous. L'auteur les a distribuées en trois articles :

1° *Sur le manuscrit noté*, c'est-à-dire sur la copie elle-même ;

2° *Sur les fêtes ridicules de l'Eglise supprimées* ;

3° *Sur les cérémonies que l'Eglise pratique encore et qui tiennent de celles qu'elle a supprimées.*

Le bon chanoine n'est, il est vrai, en cette circonstance, que l'écho fidèle des opinions reçues de son temps ; mais que d'erreurs, que de sottes réflexions, et surtout quelle ignorance du symbolisme pourtant si admirable de la liturgie et des cérémonies !

D'après Bourquelot, il existerait encore trois autres copies du missel sénonais. Il les énumère, mais sans indiquer, sauf pour la première, l'endroit où elles sont conservées.

1° Copie existant aux archives départementales de Seine-et-Marne.
Elle ne s'y trouve plus aujourd'hui (1).

2° Copie sur papier, petit format, qui a fait partie de la collection de M. Tarbé, de Sens.

3° *Officium stultorum ad usum metropoleos ecclesiae Senonensis.* Copie in-4°, de 1689, annotée par le chanoine Laire, qui a appartenu à M. Tarbé.

Nous ignorons où sont actuellement ces deux dernières copies. Elles n'ont certainement pas été vendues avec les autres manuscrits de la collection Tarbé, car leur titre ne figure pas dans la liste qui en a été dressée. (Cf. M. Quantin, *Hist. des bibl. dans le département de l'Yonne*, dans *Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne,* 1875, 29e vol., p. 386.)

l'acquisition de ce manuscrit. Voici, en outre, quelques renseignements que très aimablement nous a transmis M. Maurice Lecomte et dont nous lui sommes particulièrement reconnaissant.

L'abbé Pasques (1744-1830) est une curieuse figure dans l'histoire de Provins. Esprit essentiellement bizarre et fantaisiste, il était mordant, malicieux, parfois même méchant, et on relève bon nombre de maximes quelque peu épicuriennes, au cours de ses écrits et poésies. Les annotations de notre copie ne sont pas de nature, au contraire, à infirmer le jugement de ses biographes.

Cf. A. Lenoir, dans *Bull. Soc. d'arch., sci., lettres et arts du dép. de S.-et-Marne*, 1894 ; A. Fourtier, *Provins lettré*, pp. 104-106 ; M. Lecomte, dans *Almanach hist., topo., stat. de S.-et-Marne et du diocèse de Meaux*, 1901, p. 11.

(1) C'est à la gracieuse obligeance de M. l'archiviste de Seine-et-Marne que nous devons cette information.

§ II. — *Publications.*

A. — **Editions** (*texte seul*).

1° *Editions intégrales.*

a) *Office de la fête des Fous à Sens.* Introduction, texte et notes, par Félix Bourquelot, dans *Bull. Soc. arch. de Sens*, t. V, p. 87-186, année 1854.

Dans la lettre qu'il adressait en juin 1854 au président de la Société archéologique pour solliciter l'insertion de son travail, l'auteur fait justement ressortir l'à-propos et l'importance d'une telle publication. Il convenait du reste à cette Société d'en prendre l'initiative. En accueillant l'étude de F. Bourquelot, elle a rendu à la science un service signalé. Le texte à lui seul occupe les pages 95-140. Des fautes nombreuses s'y sont glissées. Nous en avons constaté environ une cinquantaine, dont plusieurs très fâcheuses ont donné lieu à des interprétations erronées. On eût souhaité en outre une meilleure disposition du texte, permettant de bien distinguer les paroles strictement liturgiques des interpolations ou *tropes*. Il n'y a pas jusqu'à la ponctuation qui ne laisse à désirer; de sorte qu'en maints endroits le sens se trouve altéré. Mais, sauf deux ou trois lourdes fautes de lecture, ce ne sont d'ordinaire que des lapsus d'ailleurs faciles à expliquer, surtout de la part d'un érudit peu au courant des choses de la liturgie. Cette science liturgique, il faut l'avouer, n'était alors que très peu en honneur. L'occasion nous sera donnée plus loin de relever les erreurs de l'auteur, comme aussi de citer quelques-unes de ses observations.

b) *Office de la Circoncision à l'usage de la ville de Sens*, avec commentaires assez développés, publié par Félix Clément, dans son *Histoire générale de la musique religieuse*, Paris, 1861, p. 118-187.

Trois pièces seulement ont été omises dans cette édition. Ce sont les trois épîtres farcies qui font suite à l'office. La disposition du texte n'est pas meilleure que dans la précédente, dont elle n'est qu'une reproduction fidèle, trop fidèle, puisque les mêmes fautes s'y retrouvent. Un avantage précieux, c'est que plusieurs morceaux sont accompagnés de remarques liturgiques et musicales.

L'auteur a tenu surtout à montrer que ce curieux office ne contient rien qui ne soit parfaitement convenable, sérieux, et en rapport avec les goûts et les habitudes pieuses de nos ancêtres. On sent qu'il avait à cœur de venger une cérémonie, en elle-même et à l'origine absolument irréprochable, des sarcasmes et des grotesques descriptions de tant d'écrivains de parti pris.

G. Julliot, comme suite à son travail sur le diptyque, se proposait de reprendre cette étude du texte. Nul doute qu'il n'en eût donné une édition parfaite. La mort ne le lui a pas permis. N'étant pas spécialement versé dans les questions de liturgie et de musique ancienne, peut-être n'aurait-il pu fournir, sous ce rapport, qu'une étude incomplète, mais au moins serions-nous en possession d'un texte consciencieusement établi. Nous nous essaierons à combler cette lacune.

2° *Publications partielles.*

Innombrables sont les ouvrages où se rencontrent des pièces détachées du célèbre office. Aussi faut-il renoncer à en dresser le catalogue exact. C'est du reste inutile. Il suffit de se reporter au *Répertoire hymnologique* du chanoine U. Chevalier. C'est là que les spécialistes trouveront, à l'*incipit* de chaque pièce, la liste des manuscrits et ouvrages imprimés qui la contiennent ou l'indiquent simplement. Aussi ne manquerons-nous pas, au bas de notre texte littéraire, de rapporter, pour chaque morceau, le numéro du *Répertoire* qui s'y réfère.

Signalons seulement deux publications où l'on a donné une série d'extraits et méritant par conséquent le nom de *publications partielles.*

a) C'est d'abord celle qui a paru dans le *Bulletin de la Société arch. de Sens* (1895) contenant le compte rendu des fêtes du cinquantenaire de ladite Société (juin 1894). A cette occasion, on eut l'excellente pensée de donner, à la cathédrale, une audition de l'Office de Pierre de Corbeil comprenant une sélection de quinze morceaux, choisis parmi les plus remarquables. D'abord publiés avec une notice sur l'*Office* par M. l'abbé Chartraire, en forme de programme destiné aux auditeurs, ces extraits ont été ensuite reproduits dans le volume cité plus haut.

Sans parler de cette notice-livret où se trouve parfaitement résumé ce qu'il importe de savoir sur l'ensemble de la question, disons que le texte emprunté au manuscrit original est présenté d'une façon très rationnelle. Là au moins, on a eu soin de distinguer les passages purement liturgiques des tropes nombreux dont ils sont farcis. C'est d'ailleurs le procédé mis en honneur par Léon Gautier, dans son livre des *Tropes*, et universellement suivi depuis. Il va sans dire que c'est celui-là qui sera adopté dans cette édition.

b) En 1895, le P. Dreves, dans ses *Analecta hymnica medii aevi*, en a publié un choix de *vingt-quatre morceaux*, c'est-à-dire toutes les *pièces poétiques* de l'office. (*Cantiones et muteti*, Leipzig, 1895, t. XX des *Analecta*, p. 215-229.)

Nous avons constaté avec plaisir qu'au *Patrem parit filia* (n° 9), le P. Dreves a heureusement rectifié l'énorme faute de copiste qui rend incompréhensibles les paroles du refrain : *Per gratiam*, etc...

Citons les *incipit* des pièces publiées :

N 1. Lux hodie
— 2. Orientis partibus.
— 3. Deus in adjutorium.
4. Alle-resonent.
— 5. Haec est clara dies.
— 6. Christus manens.
— 7. Trinitas, Deitas.
— 8. Corde Patris.
— 9. Patrem parit filia, avec le refrain ainsi disposé :

Per gratiam,
traditus est reditus
ad patriam.

— 10. Natus est.
— 11. Benedictus sit hodie.
— 12. Lux omni festa.
— 13. Exurge, Domine, nostra.
— 14. Castitatis lilium.
— 15. Parentis primi.
— 16. Nostrae quod previderat.
— 17. Lux optata.
— 18. Viderunt Emmanuel.
— 19. Quanto decet.
— 20. Regis natalitia.
— 21. Verbum Patris hodie.
— 22. Super omnes alias creaturas.
— 23. Novus annus.
— 24. Calendas januarias.

B. — **Publications** (*texte et musique*).

Il n'existe, nous l'avons dit, aucune édition complète (*texte et chant*) de notre manuscrit. C'est donc une véritable lacune. Nous pensons, en la comblant, donner aux spécialistes un monument riche en beautés littéraires et musicales, et qui offre, pour ainsi dire, le résumé, la synthèse du chant religieux et populaire du moyen âge.

De la musique de cet office on ne connaissait guère, avant F. Clément, que quelques pièces rares, surtout la fameuse prose : *Orientis partibus*. Cette dernière se trouve dans Laborde : *Essai sur la musique ancienne et moderne*, 1780, t. II, p. 232, notée en *sol*, et en mesure à 6/8. Millin, *Mon ant. inéd.*, t. II, p. 348, l'a reproduite avec la même notation. Il est à peine besoin de faire observer que c'est là une transcription inadmissible. Mais peu importent les erreurs fatales du début. N'ont elles pas servi en effet, quoique de loin et indirectement, à la manifestation de la vérité ? Sachons donc gré à ceux qui, les premiers, ont su tirer des manuscrits poudreux du moyen âge les fraîches et naïves mélodies qui ravissaient l'âme de nos pieux ancêtres.

Dès l'année 1847, F. Clément publiait le fac-similé de la prose de

l'âne, dans les *Annales archéologiques* de Didron, t. VII. Bientôt devaient paraître ses *Chants de la Sainte-Chapelle* (1849), extraits de deux manuscrits du XIIIe siècle ; le premier enregistré sous le n° 904, *Codex bigotianus*, 28, reg. 4218, Bibl. Nat., et le deuxième, l'office de la Circoncision, notre manuscrit sénonais.

Ce dernier y est représenté par *quatorze* morceaux, du moins dans la quatrième édition (1876), car F. Clément n'a publié pour la première fois le beau chant du *Trinitas* que dans le journal l'*Illustration* du 2 novembre 1850. Qu'on nous permette d'en placer ici la liste.

1.	Haec est clara dies.	n° 8.
2.	Patrem parit filia.	— 9.
3.	Deus in adjutorium.	— 10.
4.	Orientis partibus.	11.
5.	Viderunt Emmanuel.	12.
6.	Populus gentium.	— 13.
7.	Rex natus est. (Magnum nomen Domini)	14.
8.	Benedicamus Domino. (Corde Patris)	15.
9.	Mariae gratias. (Super omnes alias)	— 15 *bis*.
10.	Benedicamus. (Super omnes alias creaturas)	— 16.
11.	Deo gratias. (Virgo gemma virginum)	16 *bis*.
12.	Trinitas, Deitas.	— 24.
13.	Benedicamus. (Castitatis lilium)	— 29.
14.	Deo gratias. (Incorrupta)	— 29 *bis*.

Toutes ces pièces sont dotées d'un accompagnement et quelques-unes mises en partition. Mais pourquoi dans l'harmonisation de ces mélodies, et même dans leur simple transcription, l'auteur a-t-il si peu respecté les lois de la tonalité et du rythme ? De même, dans plusieurs passages, il n'a tenu aucun compte de l'adaptation du chant aux syllabes du texte. Certainement aujourd'hui il eût suivi avec plus de fidélité la leçon musicale du manuscrit.

Cette publication, paraissant en pleine période de controverses grégoriennes, ne pouvait manquer de susciter une série de critiques. Celles-ci ne lui furent pas épargnées. L'année suivante (1850) paraissait en effet, dans le *Correspondant* du 25 août, l'*Examen critique des chants de la Sainte-Chapelle*, par Th. Nisard. Les jugements qui s'y trouvent formulés, pour fondés qu'ils soient dans leur ensemble, appelleraient eux-mêmes une critique. Après avoir déclaré que tout *conductus* est soumis aux lois de la rythmique, l'auteur prétend qu'il faut écrire ainsi la prose *Orientis partibus*, qui, on le verra, n'est qu'un *conductus* :

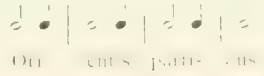

En résumé, il soutient que F. Clément n'a pas révélé les mélodies

liturgiques du moyen âge, — qu'il ne les a pas bien traduites, — qu'il n'en a pas saisi le vrai mode d'exécution, et enfin qu'il les a mal harmonisées.

Bourquelot, à son tour, a transcrit dans ses notes la mélodie de l'*Orientis partibus* d'après Millin, et celle du *Trinitas* d'après la traduction publiée dans l'*Illustration* par F. Clément.

Citons aussi les quatre pièces reproduites par Dreves, *op. cit.*, p. 207 :

N° XXVI.	—	Orientis partibus.
— XXVII.	—	Nostrae quod previderat.
— XXVIII.	—	Dies festa colitur.
— XXIX.	—	Super omnes alias creaturas.

Notation musicale blanche et très imparfaite, avec fréquentes altérations de la mélodie.

Quant aux copies distribuées aux chanteurs lors de l'audition donnée à Sens, en 1894, elles sont, sous le rapport de la transcription musicale, plus défectueuses encore. Faites d'après les principes de l'école mensuraliste, ces copies ne donnent guère l'idée du texte original. Quelques exemples suffiront à montrer où l'on en arrive quand on obéit, même à son insu, à un système préconçu.

Voici d'abord le *Deus in adjutorium*.

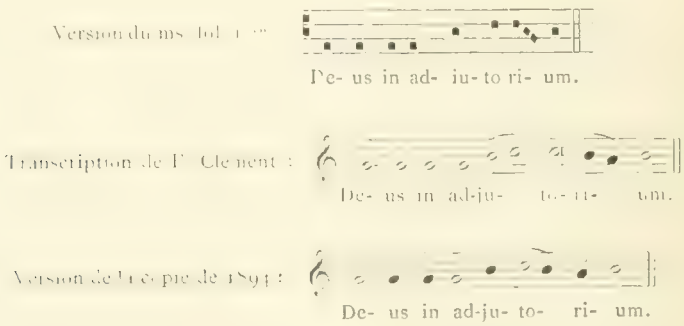

Et pourquoi ces différences ? Pour décharger la pénultième atone *ri* de ses trois notes. Heureusement nous n'en sommes plus là ! C'était si facile pourtant de copier le manuscrit tout simplement !

Rappelons à ce propos que si la Commission de Reims et Cambrai en a agi de la sorte dans son édition, elle ne l'a fait qu'avec grande hésitation, déclarant que c'était là un préjugé, et que ce préjugé finirait bientôt par disparaître. Elle ne s'était pas trompée.

Mais encore un exemple, celui-ci plus extraordinaire encore. Nous mettons en regard trois versions du gracieux répons bref : *Verbum caro* :

Version du ms., fol. 14[illegible] :

Supplément aux livres de chant du diocèse de Sens, p. [illegible] :

Verbum caro factum est. Et habi-tavit in no-bis.

Copie de 1894 :

Ver- [illegible] tum est. Et habi- [illegible] no-bis.

La première transcription s'était contentée de briser l'avant-dernier groupe [illegible] *sol-fa*, sur *tum*, pour en reporter la première note sur *fac*. Elle est fidèle, du moins comme mélodie, dans *Et habitavit in nobis*. Mais, franchement, que penser de la version de 1894 ? N'insistons pas.

C. — Auditions.

Sous peine de rester incomplète, la bibliographie d'une pièce dramatique, par exemple, doit relater au moins ses principales représentations. Ne faut-il pas en dire autant d'une œuvre musicale ? Signaler ses auditions, c'est donc parfaire sa bibliographie. Disons par conséquent un mot de certaines exécutions partielles et modernes de notre célèbre office.

En publiant un choix des chants les plus remarquables du XIIIe siècle, F. Clément n'avait pas en vue seulement une restitution archéologique, il visait de plus un but pratique. Aussi s'est-il empressé, dès 1847, d'en faire entendre quelques spécimens. Ce fut, cette même année, le 29 avril, au collège Stanislas que fut inaugurée la série des auditions dites des *Chants de la Sainte-Chapelle*. Mais le succès fut surtout éclatant lors de l'exécution de cette ancienne musique religieuse, dans la Sainte-Chapelle elle-même, le 3 novembre 1849, à l'occasion de l'institution de la magistrature. Depuis cette date, ces chants ont retenti plusieurs fois dans les principales églises de Paris, à Londres, à Moscou, à Rome. Partout, on les accueillit avec enthousiasme. Le 22 juillet 1875, quatre mille personnes se pressaient dans les nefs de l'église Saint-Eustache de Paris pour assister à la quinzième audition de ces vieilles mélodies.

Rien ne pouvait mieux que ces auditions, qui obtinrent un retentissement universel, faire goûter les beautés musicales du moyen âge et favoriser par conséquent la restauration, la résurrection des mélodies grégoriennes. Félix Clément a donc bien mérité de l'art sacré, et, malgré les très justes sévérités de la critique à son égard, une part lui revient, dans cette renaissance liturgico-musicale qui s'épanouit actuellement sous nos yeux.

Par suite, notre manuscrit lui aussi y a été pour quelque chose. De sorte que, grâce à lui, l'illustre Église de Sens, qui, on se le rappelle, a jadis favorisé l'adoption, en France, de la liturgie et de la cantilène romaines, ne sera pas restée jusqu'ici tout à fait étrangère au glorieux mouvement de réforme du chant religieux.

Elle y aura même positivement contribué, quoique de loin, par l'audition déjà signalée de 1894. Certes, une meilleure traduction de la notation eût produit des résultats autrement satisfaisants. Mais telle est la nature, tel est le caractère intrinsèque de nos chants sacrés, qu'en dépit des mutilations et des interprétations défectueuses, ils conservent toujours une grande puissance d'intérêt, et que de leur exécution, fût-elle imparfaite, se dégage quand même un charme d'une saveur particulièrement pénétrante.

D. — **Bibliographie proprement dite.**

Nous n'avons nullement la prétention de composer ici une liste complète de tous les ouvrages où il est parlé de notre office. Pareil catalogue serait interminable. Du reste, il convient de grouper en diverses catégories les livres contenant des dissertations ou des études relatives à cette question.

D'abord, il y a les *historiens*, les *recueils*, *dictionnaires*, qui ont envisagé cette même question sous un aspect général. Ils ne traitent donc de l'office que d'une façon accidentelle. Dès lors, on ne saurait les faire rentrer dans la bibliographie de notre manuscrit. Toutefois, pour la commodité du lecteur désireux de se documenter amplement, nous mentionnerons ces ouvrages généraux, mais seulement d'une manière succincte.

Ensuite, se présentent les travaux spécialement écrits pour le manuscrit de Sens. Nous les énumérerons avec quelques détails. Ce sont eux, en effet, qui constituent la véritable bibliographie que nous avons à établir.

Il reste encore une abondante série d'études, de notes et d'articles parus sur le même sujet, dans les revues et publications de tous genres. Il suffira d'en mentionner un certain nombre. S'astreindre, en effet, à en faire le relevé ne serait qu'une pure curiosité de notre part, d'autant plus que ces articles le plus souvent se copient les uns les autres. Ecrits d'ailleurs dans un but de vulgarisation, ils sont à peu près de nulle utilité pour l'érudition.

Nous nous en tiendrons donc, après une courte énumération des ouvrages généraux, aux seules publications offrant un caractère historique.

1° *Ouvrages généraux.*

Moreri, *Dictionnaire historique*, au mot : *Fête des fous, Fête des ânes.*

Ducange, *Glossarium*, etc..., au mot : *Festum fatuorum.*

Du Tilliot, *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des fous qui se faisait autrefois dans plusieurs églises.* Lausanne, 1741, in-8°.

Flægel, *Histoire du comique grotesque*, suivie de l'*Histoire des Fous en titre d'office.* 1788.

Prudhomme, *Histoire des religions, des mœurs et coutumes religieuses, superstitions*, etc... 1810.

Rigollot et Lebir, *Monnaies inconnues des évêques des Innocents et des Fous.* Paris, Merlin, 1837, in-8°.

Leber, *Recueil de mémoires et de dissertations*, t. IX.

Du Méril (Edelestand), *Origines latines du théâtre moderne.* Paris, 1849.

Busseroles (J. de), *Notice sur les fêtes des ânes et des fous*, etc... Tours, 1859.

Leroy Onésime, *Etudes sur les mystères.*

Il faut, de plus, consulter les historiens, comme Dulaure, Millin, Michelet, etc.

Il existe une foule d'ouvrages particuliers traitant des fêtes des Fous, des ânes, etc., qui se célébraient dans bon nombre d'églises, au moyen âge, notamment à Beauvais, à Rouen, à Autun, Chartres, Auxerre, Provins, Avallon, Chablis, etc. On trouvera une suite de notices bibliographiques relatives à ces offices particuliers, dans les deux mémoires suivants : *Les études d'histoire liturgique en France au XIXe siècle*, par l'abbé Marcel, à la fin de son excellent ouvrage : *Les livres liturgiques du diocèse de Langres.* Paris, Picard, 1892.

Travail analogue et fait par diocèses, dans U. Chevalier : *La renaissance des études liturgiques*, 2e mémoire. Lyon, 1898. Extrait de l'*Université catholique.*

2° *Ouvrages relatifs au manuscrit de Sens.*

Nous les présenterons par ordre chronologique, en marquant d'un astérisque les plus importants.

1715. — Fenel (L'abbé C.-H.), *Lettre à l'abbé Lebeuf*, du 3 février. Citée par Bourquelot, *op. cit.*, p. 143.

* 1726. — Lebeuf (L'abbé), *Lettre ou dissertation sur quelques singularités de l'office des Fous et de l'alleluya*, dans *Mercure*, décembre.

1780. — Laborde (J.-B.), *Essai sur la musique ancienne et moderne*, t II, p. 232-234.

1800. — Laire (Le Père), *Dissertation manuscrite.*

Cette étude du savant bibliographe existe-t-elle toujours ? Nous ne saurions l'affirmer. Voici à son sujet tout ce qu'il nous a été possible de recueillir. Dans la lettre du P. Laire, du 1er nivôse (an IX) (21 déc.

1800), datée d'Auxerre et adressée à Pasumot (Cf. *Bull. Soc. arch. de Sens*, t. XX, p. 75, et *Bull. Soc. des sc. de l'Yonne*, t. VIII), nous relevons ce passage : « Fournier va m'imprimer des recherches sur un manuscrit de Sens sur la fête de l'âne et un office des fous. » Ce travail, très probablement, ne fut pas imprimé. On n'en connaît, à Auxerre, aucun exemplaire.

Dès l'année suivante, 1802 (4 ventôse an X), Coste, bibliothécaire de Besançon, demandait par lettre à Th. Tarbé si l'on avait imprimé la dissertation du P. Laire sur la fête des Fous. (Cf. Lettre de Coste à Th. Tarbé, dans *Bull. Soc. arch. de Sens*, t. XIX, p. 228, en note.)

Millin a eu cette copie entre les mains, car c'est par elle qu'il a connu le sentiment du P. Laire concernant le quatrain du feuillet de garde, et que nous avons relaté plus haut. Cette dissertation existait donc encore en 1804. A. Chérest, *op. cit.*, dit qu'il n'a pu retrouver le travail du P. Laire. C'est une perte regrettable. Souhaitons qu'on le puisse découvrir un jour.

1804. — Millin, *Monuments antiques inédits*, t. II.

* 1807. — *Voyage dans les départ. du midi de la France*, 1er vol., 60 et suiv.

1838. — Garinet, *La fête de l'âne célébrée dans la cathédrale de Sens, le 1er janvier de chaque année.* Reims, in-8°, 6 p. (extrait).

1847. — Danjou, *Revue de musique religieuse*, 3e année, p. 287.

— Clément (Félix), *Le Drame liturgique*, dans *Annales archéologiques de Didron*, t. VII et suivants.

1849. — Clément (F.), *Chants de la Sainte-Chapelle.*

— Didron, *Introduction des chants de la Sainte-Chapelle.*

1850. — Nisard (Th.), *Examen critique des chants de la Sainte-Chapelle.*

— Carlier (L'abbé), *Mémoire lu au congrès archéologique de Sens.* Ce travail n'a pas été imprimé. Seules, les conclusions en ont été publiées par Nisard dans l'étude suivante.

1851. — Nisard (Th.), *Archives des missions scientifiques et littéraires*, (avril, p. 189). Rapport adressé au ministre de l'instruction publique, le 24 février 1851.

* 1853. — Chérest (Aimé), *Nouvelles recherches sur la fête des Innocents et des Fous*, dans *Bull. Soc. scienc. de l'Yonne*, t. VII, p. 7-82.

— Prunier (L'abbé). Résumé d'une lecture faite en séance, le 4 décembre, dans *Bull. Soc. archéol. de Sens*, t. IV, p. 202.

* 1854. — Bourquelot (Félix), *Office de la fête des Fous à Sens.* Introduction, texte et notes, dans *Bull. Soc. archéol. de Sens*, t. V, p. 87-186. L'auteur fait suivre son travail de larges extraits de l'office de la Circoncision à l'usage de Beauvais, empruntés à la copie de Dom Grenier, actuellement à la Bibl. nationale (*Picardie*, 158, fol. 32 et suivants) (1).

(1) L'office de Beauvais offrant beaucoup d'analogie avec celui de Sens, nous croyons utile de lui consacrer ici quelques lignes. Le ms. original est aujourd'hui au Musée Britannique, *Egerton*, 2615. Format in-8°. Avant la Révolution, il appartenait au chapitre cathédral de Beauvais. Dom Grenier en a relevé l'office presqu'en entier. Disparu à la Révolution, on le retrouve en Italie vers 1840. En 1842, Danjou l'étudie à Padoue et en extrait le *Ludus Danielis* (Cf. *Revue de mus. rel.*,

* 1858. — Carlier (L'abbé), *Sur l'auteur du missel appelé le missel des Fous* dans le même bulletin, t. VI, p. 56-68. L'abbé Carlier soutient dans cette étude que Pierre de Corbeil n'est pas et ne peut pas être l'auteur de l'office de la Circoncision contenu dans le missel. Par contre, il prétend que c'est lui qui a établi dans l'église de Sens la fête elle-même de la Circoncision.

1861. — Coussemaker (de), *Drames liturgiques*, Paris, Didron, in-4°, 350 pages.

» — Clémeni (F.), *Office de la Circoncision à l'usage de la ville de Sens*, texte, annoté dans *Hist. gén. de la musique religieuse*, p. 118-187.

1890. — Heure (Paul), *L'Office de la fête des Fous et son diptyque d'ivoire à la bibliothèque de Sens*, dans *Curiosité universelle*, oct. 27, et *Revue de Champagne*, 2e sér., t. II, p. 950-960.

1891. — Dans la séance du 4 mai de la Société arch. de Sens, M. l'abbé Chartraire, à propos de l'article paru dans la *Revue de Champagne* (déc. 1890), affirme le caractère absolument correct et religieux de l'office appelé vulgairement *Office des Fous*, et proteste contre les interprétations malveillantes, ou du moins erronées, données trop souvent à quelques passages de cet office.

» — Julliot (G.). A la même Société, séance du 1er juin, l'auteur donne lecture de son étude sur le diptyque d'ivoire publiée dans le *Bull.* de 1897, t. XVIII, et l'accompagne de quelques commentaires sur le texte et spécialement sur la prose de l'âne.

*1894. — Chartraire (E.), *Office de Pierre de Corbeil*. Notice et programme, à l'occasion des noces d'or de la Société arch. de Sens, Duchemin, Sens.

» — Dreves (le P.), *Article sur l'office de Pierre de Corbeil*, dans *Stimmen aus Maria Laach*, tome X, p. 375 et suiv. L'auteur, ayant remarqué dans cet office un certain nombre de pièces antérieures à Pierre de Corbeil, en conclut que celui-ci ne peut être que le *rédacteur* de l'office de Sens. Il reconnaît toutefois qu'il a pu composer plusieurs des morceaux qui s'y trouvent contenus.

1895. — Reproduction, dans le *Bulletin Soc. archéol. de Sens*, des pièces parues dans la *notice-livret* mentionnée ci-dessus.

1903. — Bonaccorsi (I.), *De festo asinorum*, dans *Ephemerides liturgicae*, avril-mai, Romæ, p. 302-306.

Dans la liste qui précède figurent des publications déjà énumérées au cours de la description du manuscrit. Mais nous avons tenu à être aussi complet que possible, et pour cela à présenter, dans une vue d'ensemble et par ordre chronologique, la série de ces diverses études.

Evidemment, nous le savons, il en existe d'autres, mais du moins trouvera-t-on groupées ici les principales. Nous ne pouvions mieux terminer cette première partie de notre introduction que par l'exposé méthodique de ces notes bibliographiques.

[illegible] Tous les morceaux qui s'y trouvent ont rapport à l'octave de Noel, à l'exception de deux pièces qui terminent le ms. et qui sont relatives à l'office de Paques et à la fête de saint Pierre, patron de la cathédrale de Beauvais. » Cf. Coussemaker (de), *Drames liturgiques*, p. 322.

Il en est encore question, *Bibl. nat.*, fonds *Picardie* 14, fiche 41 et suiv. Ce manuscrit a été écrit entre les années 1227 et 1234. Voyez : *Appendices*, à la fin de ce volume.

DEUXIÈME PARTIE

L'OFFICE

I

SA NATURE. — SA COMPOSITION.

D'où vient que le manuscrit sénonais est généralement désigné sous le nom de *Missel des Fous* ou de *Missel de l'âne* ?

D'abord, pourquoi *Missel* ? Ce titre ne donne qu'une idée incomplète de son contenu. Pourquoi ensuite *Missel des Fous* ? — Le quatrain et les deux vers copiés sur le feuillet de garde font, il est vrai, positivement allusion à la *Fête des Fous*, mais c'est là, nous l'avons vu, une addition postérieure de deux cents ans au corps de l'ouvrage, absolument distincte, par conséquent, de la composition primitive. Pas un mot, dans tout le manuscrit, qui soit relatif à ce genre de fête ; l'expression même ne s'y trouve pas une seule fois. « L'Office dont s'est servi jadis l'Église de Sens, au jour de la Circoncision, écrivait Taveau, en 1608, et que le peuple appelait l'*Office des Fous*, a mérité ce titre, non pas pour ce qu'on y chantait, mais à cause des scènes de désordre et des réjouissances folles dont cette fête était l'occasion. » « Ainsi, dit à son tour A. Chérest, lorsqu'on appelle ce livre le *Missel des Fous*, on envisage moins son caractère intrinsèque que les singulières coutumes auxquelles il se rattache... Le nom de *Missel de l'âne* n'est guère mieux justifié, puisque les vers où il est question de l'âne n'en forment que l'introduction, la 64e partie. Son véritable titre est celui que l'auteur a lui-même inscrit en tête de son œuvre : *Circumcisio Domini.* »

Que contient donc au juste ce fameux manuscrit ? — Tout simplement l'office ordinaire et en partie tropé de la Circoncision, avec adjonction

de nombreuses pièces qui lui sont étrangères. A peine s'il s'y trouve quelques morceaux dépourvus de tout caractère liturgique. Notre office n'est donc, ainsi qu'on l'a trop souvent répété, ni un mystère, ni un drame religieux. Tout au plus en est-il une vague et lointaine ébauche.

Voici en quels termes le décrit l'abbé Lebeuf, dans le *Mercure* de 1726 : « On voit [dans l'office de Sens] un invitatoire au commencement de chaque nocturne : ce qui peut servir à prouver que ce jour-là on séparait les trois nocturnes en trois veilles, d'autant plus aisément que les longues nuits, telles que celles de l'hiver, étaient plus propres à cette séparation ; ou plutôt, il faut dire que cet usage était pour singulariser et privilégier la fête. Cet office est une véritable rapsodie de tout ce qui se chante durant le cours de l'année. Toutes les pièces des autres offices, au moins les principales, y passent en revue,.... les chants de Pâques comme ceux du Carême ; le gai est mêlé indifféremment avec le triste, le lugubre avec le joyeux ; c'est un assemblage le plus hétéroclite que vous puissiez vous imaginer..... »

Cette dernière appréciation nous paraît quelque peu forcée (1). L'assemblage n'est pas si *hétéroclite* que se l'est imaginé le savant abbé. Un examen attentif montre, au contraire, que l'auteur, pour son œuvre de compilation ou de centonisation, a de préférence emprunté les chants qui se rattachent au cycle liturgique de Noël.

Mais rien ne saurait mieux donner une idée de la nature et de l'ordonnance de cet office que de grouper, en un tableau synoptique, les *incipit* de toutes les pièces qui le composent.

Les voici donc répartis en trois colonnes :

D'abord les pièces strictement liturgiques. . . . . *Colonne A*.
Ensuite les tropes et autres morceaux étrangers, quoique liturgiques. *Colonne B*.
Enfin les pièces d'un genre spécial. . . . . *Colonne C*.

(1) Toutefois, disons que si la réflexion de l'abbé Lebeuf n'est pas juste relativement à l'ensemble de l'office, elle s'applique parfaitement aux pièces *farcies*, telles que le *Pater*, le *Credo*, l'*épître* de la messe, le grand *Credo*, le *Gloria*. Le tableau que nous dresserons, à la fin de ce volume, des principales réminiscences ou centons, le démontrera d'une façon saisissante. Ces morceaux farcis sont de véritables mosaïques musicales et littéraires, toutes faites de bribes de mélodies qui chantaient dans la mémoire, chevilles harmonieuses habilement adaptées.

	COLONNE A	COLONNE B	COLONNE C
TITRES des pièces	OFFICE PROPREMENT DIT	TROPES [illegible]	PIÈCES [illegible] (extra-liturgiques)
	PREMIÈRES VÊPRES		
In primis et deinceps	[illegible]	[illegible]	[illegible] lætitiae.
Cond. ad tabularium.	[illegible]		Orientis partibus.
Prosa.	[illegible]	[illegible] Salve, festa dies. [Laetemur gaudiis]. ℣. Christus manens	
Ant.	Virgo Dei Genitrix. *Ps.* *Dixit.*		
—	Virgo [illegible] concepit. — *Confitebor.*		
—	Nescis mater. — *Beatus vir.*		
—	Virgo Dei genitrix. *Dixit Dominus.*		
—	Hodie natus est. *Memento.*		
Capitulum.	Populus gentium.		
℟.	Descendit, *non prius.*		
Hymnus	[illegible]	Fructus, Deitas.	
Ant.	Qui de terra est. *Ps.* *Magnificat.*		
Oratio.	Deus qui salutis.		
	Benedicamus.	[Crede Patris	
	Deo gratias.	Super omnes alias] benedictas feminas].	
	COMPLIES		
Ant.	Magnum nomen Domini		
Ps.	*Cum invocarem.* *Inclina.* — *Ecce nunc.*		
Hymnus	Te lucis		
Cap.	Converte nos.		
Versiculus.	Custodi nos [illegible]	[illegible] Messiae.	
Ant.	Respice in nos [illegible] *Ps.* *Nunc dimittis.*		
	Media vita.		
	Kyrie.	[Pater [illegible]	
	Pater [illegible]	[Fidem auge].	
℟.	Inspiex		
	Credo.	[Solus qui tuetur].	
	Benedicamus	Patrem parit].	
	MATINES		
	Domine, labia mea.		
	Deus in adiutorium		
Invitat.	Natum sub lege. *Ps.* *Venite.*		
	— *Quoniam Deus.*		
	— *Gloria.*		
Hymnus.	[illegible]	Salus aeterna	
	[illegible]		
Ant.	[illegible] *Ps.* *Quare fremuerunt*		
—	In sole — *Cuius [illegible]*		
—	Eleyson. — *Domini est terra.*		
Versiculus.	[illegible]	[Dextera Dei].	
℟.	Quem vidistis.		
—	O magnum.		
—	Styrps Jesse.		
	[illegible]		
Invitat.	[illegible]	O Nazarene	
Ps.	[illegible] — *Ha[illegible]*		
Hymnus	[illegible]	Caeleste organum.	

1 L'ordre des tropes est plus incertain et moins [illegible]

TITRE des PIÈCES	COLONNE A OFFICE PROPREMENT DIT	COLONNE B TROPES ET PIÈCES LITURGIQUES étrangères à l'office	COLONNE C PIÈCES PARTICULIÈRES (extra-liturgiques).
Ant.	Speciosus. *Ps. Eructavit.*		
—	Homo natus. — *Fundamenta.*		
—	Exultabunt — *Cantate.*		
Versiculus.	. . . . .	Qui carnem sumpsisti.	
℟.	O regem caeli.		
—	Ecce agnus Dei.		
—	In principio.		
	III° NOCTURNE		
Invitat.	Christus natus est.		
Ps.	*Quadraginta annis. — Gloria.*		
Hymnus.	. . . . .	Ave Maria.	
Ant.	In principio. *Ps. Dominus regnavit I.*		
—	Ante luciferum. — *Cantate II.*		
—	Nato Domino. — *Dominus regnavit II.*		
Versiculus.	. . . . .	Alacritate multa.	
℟.	Sancta et immaculata.		
—	Verbum caro.		
—	Te laudant.		
Conduct. ad ludos.	. . . . .	. . . . .	Natus est, Natus est.
	Te Deum.		
	LAUDES		
Ant.	O admirabile. *Ps. Dominus regnavit.*		
—	Quando natus est. — *Jubilate.*		
—	Rubum quem. — *Deus, Deus meus*		
—	Germinavit. — *Benedicite.*		
—	Ecce Maria. — *Laudate Dominum*		
Capit.	Apparuit.		
Hymnus.	. . . . .	Hac clara die turma.	
Versiculus.	. . . . .	[Benedictus sit hodie.]	
Ant.	Mirabile. *Ps. Benedictus.*		
	Benedicamus. . . .	[Lux omni festa].	
	Deo gratias.	[O matris alma].	
	PRIME		
	Deus in adjutorium.		
	. . . . .	Veni, sancte Spiritus.	
Hymnus.	Jam lucis		
Ant.	O admirabile. *Ps. Deus in nomine.*		
Capit.	Regi autem.		
℟.	Jesu Christe. ℣. Tu Patris. . Gloria		
Versiculus.	. . . . .	Exurge, Domine.	
	Kyrie.	[Pater cuncta].	
	Patri. . . .	[Fidem auge].	
	Credo	[Solus qui tuetur].	
	Benedicamus. . .	[Castitatis lilium].	
	Deo gratias	[Incorrupta virgo].	
	TIERCE		
Hymnus.	Nunc sancte.		
Ant.	Quando natus es. *Ps. Legem.*		
Capit.	Virgo verbo.		
℟.	Verbum caro. ℣. Et habitavit. Gloria.		
Versiculus.	. . . . .	[Sedentem in supernae.]	
. . . . .	Benedicamus.	[Parentis primi].	
Conductus	. . . . .	Nostrae quod previderat.	
Conduct. ad presbyter.	. . . . .	Dies festa colitur.	

	Colonne A	Colonne B	Colonne C
TITRE des PIÈCES	OFFICE PROPREMENT DIT	TROPES [illegible] étrangères à l'office	PIÈCES [illegible] liturgiques
	MESSE		
Introitus.	Puer natus est. *Ps. Cantate.*		
	Kyrie.	[Clemens rector].	
	Gloria.	[Cujus reboat].	
Conduct.	. . .	Lux optata claruit.	
	Epistola.	[Laudem Deo dicam].	
℟. G.	Viderunt	[. . . Emmanuel]	
℣.	Notum fecit		
	Alleluia, Multifarie.		
Prosa.	Laetabundus.		
Conduct.	. . .	Quanto [illegible].	
	Evangelium.		
	Credo.	[Unum Deum in Trinitate]	
Offert.	Tui sunt caeli.		
	Sanctus.	[Perpetuo numine].	
	Agnus.	[Qui sedes].	
Com.	Viderunt omnes.		
	Ite, missa est.		
	SEXTE		
Hymnus.	Rector potens.		
Ant.	Rubum quem. *Ps. Dixit.*		
Capit.	Apparuit.		
℟.	Ipse invocavit me. ℣. Pater meus. — Gloria.		
Versiculus.	. . .	Quos florigero.	
	Benedicamus.	[Regis natalitia].	
	NONE		
Hymnus.	Rerum Deus.		
Ant.	Ecce Maria. *Ps. Mirabilia.*		
Capit.	Virgo verbo.		
℟.	Notum fecit. ℣. Salutare — Gloria.		
Versicul.	. . .	[Qui scis infirma].	
	Benedicamus.	[Verbum Patris hodie].	
	VÊPRES		
	Deus in adjutorium.		
Prosa.	. . .	[Alle-resonent].	
Hym.	A solis ortu cardine.		
Ant.	O admirabile. *Ps. Dixit.*		
℟.	. . .	Descendit ℣. Tanquam	
Ant.	Quando natus es. *Ps. Confitebor.*		
℟.	. . .	In principio ℣. Quod factum est.	
Ant.	Rubum quem. *Ps. Beatus.*		
℟.	. . .	Stirps Jesse ℣. Virgo Dei	
Ant.	Ecce Maria. *Ps. De profundis.*		
℟.	. . .	Te laudant ℣. Ipsam genuisti.	
Ant.	Mirabile. *Ps. Memento.*		
Capit.	Populus gentium.		
℟.	Gaude Maria, *cum prosa.*		
Versicul.	. . .	[Sancta Dei genitrix.]	
Ant.	O beata infantia. *Ps. Magnificat.*		
—	O gratissimi. — *Et exultavit.*		
	O felices. *Quia respexit.*		
—	O praesepe. *Quia fecit.*		
—	O beata. *Et misericordia.*		

TITRE des PIÈCES	COLONNE A OFFICE PROPREMENT DIT	COLONNE B TROPES ET PIÈCES LITURGIQUES étrangères à l'office	COLONNE C PIÈCES PARTICULIÈRES (extra-liturgiques)
Int.	O gratissimi — *Ps.* *Fecit potentiam.*		
—	O felices — *Deposuit.*		
—	O praesepe. — *Esurientes.*		
—	O lenti. — *Suscepit Israel.*		
—	O gratissimi. — *Sicut beatus est.*		
—	O felices — *Gloria.*		
—	O praesepe — *Sicut erat.*		
	Alleluia.		
	Benedicamus.	Super omnes alias].	
	Deo gratias.	[Virgo gemma].	
Con. fest.	. . . . .	. . . . .	Novus annus.
—	. . . . .		Calendas januarias
Versus.	. . . . .		O crucifer.
Epistola.	*De beato Stephano.*	Vernant fortia]	
—	*De sancto Joanne.*	[Ad laudem regis].	
—	*De Innocentibus.*	[Laus, honor, virtus].	

Étudions un peu ce tableau.

COLONNE A :

Un simple coup d'œil sur cette première colonne suffit pour convaincre que nous sommes en face d'un office réel, d'ailleurs parfaitement régulier, comprenant : Premières Vêpres, Complies, Matines, Laudes, Prime, Tierce, Messe, Sexte, None et Vêpres. Donc, rien n'y manque. Observons en outre que c'est un office *séculier* et non monastique, de tout point conforme aux habitudes liturgiques de cette époque.

Examinons successivement chacune de ses parties, en faisant ressortir quelques-unes des particularités qui s'y présentent.

a) *Vêpres.* — Deux choses à remarquer seulement : le répons qui suit le capitule, et l'absence d'hymne après ce même capitule.

La liturgie ancienne plaçait après les lectures un chant responsorial ou répons. De là, dans nos offices actuels, les grands répons de Matines, les répons brefs après les lectures ou capitules des petites heures, et le Graduel (Répons-Graduel) après l'épître, à la messe. Il en était de même aux vêpres, mais pour celles-ci cet usage a disparu. Seule, la liturgie monastique l'a maintenu, en substituant toutefois un répons bref au répons prolixe chanté anciennement. Ici, l'auteur a fait choix du beau répons de Noël *Descendit*, avec ses *prosules*, répons très connu au moyen âge sous le nom de *Fabricae mundi*. Pour les secondes Vêpres, il a pris le répons non moins célèbre *Gaude Maria*.

Quant à l'absence d'hymne, elle s'explique facilement. On sait, en effet, que l'ordo romain, du moins d'une façon officielle, n'accueillit les

hymnes qu'à une époque assez tardive, vraisemblablement vers la seconde moitié du XIIe siècle. Il est en outre bien probable que leur introduction ne se fit pas, dans toutes les heures canoniales, dans le même temps. Ainsi s'expliquerait pourquoi notre office en possède par exemple aux petites heures, alors qu'elles font défaut dans les autres parties de l'office. Même aujourd'hui, nous n'avons pas d'hymnes, aux derniers jours de la Semaine sainte, pas plus que durant l'octave de Pâques. C'est le répons-graduel *Haec dies* qui en tient lieu.

b) *Complies.* — Cette partie de l'office se présente avec quelques modifications. Rien d'étonnant, si on se rappelle que très longtemps les Complies furent considérées comme un exercice purement spirituel, ne rentrant pas dans le *cursus* proprement dit. Même si l'on adopte l'opinion qui attribue les complies à l'ensemble de l'office et en place l'origine bien avant saint Benoît, il faut admettre que cette heure a subi de nombreuses variations, avant de parvenir à sa forme définitive (1).

La leçon brève du début manque ainsi que la confession, sans doute parce que le copiste s'est borné à ne reproduire que les seules pièces chantées. Nous verrons plus loin qu'il a de même omis les leçons de Matines. L'antienne si gracieuse *Magnum nomen*, empruntée à la fête de Noël, est suivie de trois psaumes seulement. A la place du *Salva nos* se trouve l'antienne : *Responsum accepit*, tirée de l'office de la Purification et que vient compléter le cantique : *Nunc dimittis*, qui en est la suite naturelle.

Nous maintenons dans cette colonne l'antienne *Media vita*, et le répons *In pace*, parce que ces deux pièces, anciennement et au temps du Carême, figuraient à cette même place, sinon dans le même ordre, ainsi qu'on le dira plus loin (2). Encore aujourd'hui, elles existent dans l'office des Dominicains qui les chantent, à Complies, en Carême et au temps de la Passion.

c) *Matines.* — Il convient de remarquer, avec l'abbé Lebeuf, que chaque nocturne a son invitatoire spécial auquel on répond par un ou deux versets du psaume *Venite* et par le *Gloria* à la fin. Cette particularité, bien qu'elle ne prouve pas absolument que les nocturnes étaient séparés en trois veilles, le laisse pourtant supposer, d'autant plus que c'était l'habitude, dans la primitive Église, selon Durand de Mende, de réciter ou de chanter *matines* à trois reprises différentes (3). En tout cas, ce procédé ne pouvait donner à la fête que plus d'importance et de solennité.

A l'exception de quelques répons, cette partie de l'office est exacte-

(1) Cf. R. P. Paredi, dans *Revue Hist. et Litt. Religieuses*, 1898, t. III, p. [illegible]

(2) Cf. notre article à ce sujet dans *Revue du chant grégorien*, mars-avril 1905, intitulé : *Un répons de Complies pour le temps de Carême*. Le [illegible] est publié d'après [illegible] de la Bibl. de Sens, XIVe siècle.

(3) Cf. Dom Baümer, *Hist. du Bréviaire*, trad. Biron, t. I, p. 263 note.

ment celle du bréviaire actuel. Chacune des pièces qui la composent devant plus loin faire l'objet de notes particulières, nous n'entrerons ici dans aucun détail.

d) *Laudes*. — A part l'hymne, les Laudes sont celles du bréviaire.

e) *Prime*. — Rien de particulier à noter.

f) *Tierce*. — Le copiste a jugé inutile de répéter, ici comme plus loin à Sexte et à None, le *Deus in adjutorium*.

g) *Messe*. — Elle est la même qu'aujourd'hui, avec en plus naturellement la prose *Laetabundus*, la paraphrase littéraire et musicale du répons-graduel, et les tropes des chants communs : *Kyrie*, *Gloria*, etc.

h) *Vêpres*. — Une particularité digne de remarque, c'est la division de l'antienne *O beata infantia* en quatre phrases successivement intercalées entre les versets du *Magnificat*. Cette façon de chanter une antienne en alternant ainsi ses fragments était très en vogue au moyen âge. « Il ne faut pas y voir, écrit le docteur Wagner, un effet de certaine licence liturgique qui parfois s'introduisait au déclin du moyen âge ; mais nous avons là une manière de faire apparentée à l'antiphonie primitive dont elle est sûrement un des plus anciens témoignages. Cela ressort non seulement du fait que nous trouvons quelque chose de semblable dans la liturgie grecque et que précisément les plus anciens manuscrits de l'Office en renferment de nombreux exemples, mais encore du nom qu'on donnait à cette pratique : *antiphonare*. « Aujourd'hui, nous antiphonons » est une rubrique courante dans les manuscrits. Un livre de chant (xe siècle) de la bibliothèque Vaticane marque les cinq antiennes suivantes pour le *Magnificat* des Vêpres de Noël :

Ant. : Gloria in excelsis Deo.
Virgo verbo concepit.
Nesciens mater virgo.
Nato Domino angelorum.
Natus est nobis. »

Le même auteur signale encore un entrelacement analogue et non moins curieux pour les vêpres du *Samedi saint*. (Cf. P. Wagner, *Origine et développement du chant liturgique*, trad. Bour, p. 151 et suiv.) Une trace de la reprise totale ou partielle de l'antienne a subsisté dans notre manière de réciter l'invitatoire à Matines (1).

Sauf donc ces quelques détails qui nous surprennent aujourd'hui, mais qui étaient jadis fréquents, c'est bien l'office et l'office complet de la Circoncision que nous offre cette première colonne (2).

1 Cf. dans *Rassegna gregoriana*, 4e année, 1905, col. 331, les judicieuses observations de R. Baralli.

(2) La fête de la Circoncision est très ancienne dans l'Église, sans être pour cela d'origine romaine. Elle apparaît déjà dans le canon 17e du Concile de Tours, en 567 ; dans la recension auxerroise du martyrologe hiéronymien (vers 595) ; dans les livres liturgiques du VIIe et du VIIIe siècle. (Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 274.) Il en est encore fait mention dans

Passons maintenant à l'examen de la seconde colonne.

Colonne B :

Nous avons dit plus haut qu'un choix judicieux avait présidé à cette compilation et que l'auteur avait puisé la plupart de ses morceaux parmi ceux qui appartiennent au temps de Noël, c'est-à-dire à la période qui s'étend du premier dimanche de l'Avent au 2 février. Un simple tableau va nous en fournir la preuve.

Si on excepte les quatre répons intercalés entre les psaumes des secondes Vêpres et qui sont empruntés à Matines (particularité propre à notre office), et de plus quelques pièces répétées, la colonne B contient *cinquante et un incipit*. Voici comment, pour notre démonstration, il convient de les répartir. Nous les donnons dans leur ordre naturel et numérotés.

TROPES COMMUNS	PIÈCES EMPRUNTÉES ou se rapportant au CYCLE DE NOËL	PIÈCES étrangères AU CYCLE DE NOËL	PIÈCES MOBILES
1 [Intende laborantium	5 [Laetemur gaudiis	19 Ave Maria	3 Haec est clara
2 [Alle-resonent]	7 [Corde Patris]	21 Hac clara die	4 Salve, festa dies
6 [Trinitas, Deitas]	8 Super omnes]	25 Veni, sancte	
9 .... Altissime]	13 Patrem parit		
10 [Pater cuncta]	14 Salus aeterna		
11 [Fidem auge]	15 [Dextera Dei]		
12 [Solus qui tuetur	16 O Nazarene		
33 Clemens rector]	17 Caeleste organum		
34 [Cujus reboat]	18 Qui carnem sumpsisti		
39 [Unum Deum]	20 Alacritate		
40 [Perpetuo numine]	22 [Benedictus sit]		
41 Qui sedes]	23 Lux omni festa		
	24 [O matris alma]		
	26 Exurge		
	27 Castitatis lilium]		
	28 Incorrupta virgo]		
	29 [Sedentem]		
	30 Parentis primi]		
	31 Nostrae quod previderat		
	32 Dies festa colitur		
	35 Lux optata		
	36 [Laudem Deo]		
	37 ... Emmanuel]		
	38 Quanto decet		
	42 Quos florigero		
	43 Regis natalitia]		
	44 [Qui scis infirma]		
	45 [Verbum Patris]		
	46 [Sancta Dei genitrix]		
	47 [Super omnes]		
	48 [Virgo gemma]		
	49 Vernant fortia]		
	50 Ad laudem]		
	51 [Laus, honor]		

le *Liber sacramentorum*, Migne, P. L., t. LXXVIII, col. [illegible]. Cf. aussi Martène, *De ant.* [illegible], lib. II, p. 112 et seq. *Ibid.*, lib. III, p. 200.)

L'office de la Circoncision, autrefois *Octavas Domini*, n'est qu'une compilation. La plupart des pièces dont il se compose sont empruntées à l'Office de Noël. (Cf. *Liber responsalis*, IXe siècle, dans Migne, *loc. cit.*, et *Antiphonale Hartkeri*, Xe siècle.) En outre, l'office de la Circoncision, comme celui de la Purification, a une couleur grecque très prononcée. La série des antiennes : *O admirabile commercium*, etc..., n'est qu'une série de [illegible] grecs. Cf. *Dict. d'arch. chrét. et de liturgie*, art. *Antienne*; *Rassegna gregoriana*, 1902, p. [illegible].

La conclusion n'est-elle pas évidente ? Les pièces ayant positivement rapport au temps de Noël sont, en effet, de beaucoup les plus nombreuses. L'abbé Lebeuf a donc exagéré en qualifiant, comme il l'a fait, la composition de cet office.

Parmi les tropes communs, remarquons le petit et le grand *Credo* (nos 12 et 39), tous deux farcis. « Les tropes, écrit encore le docteur Wagner, se répandirent à flots dans tous les chants de la Messe et de l'Office; seul le *Credo* ne paraît nulle part avec des tropes; on n'osait évidemment pas toucher à la formule sacrée du Symbole. » Cette remarque, si elle n'est plus rigoureusement exacte, démontre du moins la valeur et le réel intérêt de nos deux *Credo* farcis qui sont ici publiés pour la première fois. Nous verrons, à propos du texte de ces deux pièces, ce qu'il faut en penser.

Quant au nom d'*hymne* donné aux séquences, il est à propos de se rappeler que celles-ci étaient désignées par des noms différents. On les appelait avec plus ou moins de précision : *cantilenae*, *cantica*, *odae*, *hymni*, *carmina*, *laudes*. Un fait assez curieux, c'est que le recueil lui-même des séquences de Notker porte ce titre : *In nomine Domini incipit liber* YMNORUM *Notkeri*. (Cf. *Pal. mus.*, t. IV, p. 8, note, et pl. 436.)

Encore une observation au sujet des deux pièces modifiées *Haec est clara dies* et *Salve, festa dies*. Le texte original de la première porte au second vers : *Hæc est sancta dies, sanctarum sancta dierum*. C'était un *versus* qui se chantait, à Pâques et durant l'octave, *in reditu fontium*. Le mot *sancta* convenant plus particulièrement à la fête pascale, au jour *saint* par excellence, il suffisait d'y substituer le mot *festa* pour que ce *versus* pût s'appliquer à n'importe quelle solennité (1).

Il en était de même pour le distique célèbre de Fortunat :

Salve, festa dies, toto venerabilis aevo,
Qua Deus infernum vicit et astra tenet,

dont le deuxième vers était fréquemment modifié, dans le but de mieux retracer l'objet de la fête. On en trouve un grand nombre de variantes au *Répertoire hymnologique*. A la Pentecôte, on chantait par exemple :

Qua nova de caelo gratia fulsit humo ;

à l'Ascension :

Qua Deus ad caelos scandit et astra tenet.

Pour la Circoncision, ce même vers est devenu :

Qua Deus est ortus virginis ex utero.

1 Voir plus loin la note du texte littéraire. Cf. aussi notre étude de ce *versus*, dans *Rassegna gregoriana*, mai-juin 1907.

Quantité d'autres réflexions trouveraient ici leur place; nous préférons, afin d'éviter des redites, les réserver pour les notes qui accompagneront le double texte littéraire et musical.

COLONNE C.

Les deux premières pièces de cette colonne sont les seules qui, à proprement parler, n'appartiennent pas à l'ensemble de l'office. Placées tout à fait au début, elles n'en forment que le préambule ou l'annonce.

Les quatre premiers vers, en effet, ne sont qu'une simple invitation à la joie et une préparation au chant qui suit de l'*Orientis partibus*. Elles constituent, dit F. Clément, comme une sorte de précaution oratoire prise par Pierre de Corbeil, pour prémunir les partisans de la fête de l'âne contre la crainte de se voir privés de leurs réjouissances accoutumées.

Suit immédiatement le *Conductus ad tabulam*, beaucoup plus connu sous le nom de *Prose de l'âne*. Avec les vers précédents, c'est l'unique passage de tout le manuscrit où il soit fait allusion à une fête de l'âne. Ce morceau, du reste, n'était pas chanté dans l'église, mais, comme le prouve la rubrique, devant les portes de la cathédrale, soit au retour de la procession, si procession il y avait, soit plus probablement pendant que la foule se pressait vers l'entrée de l'église. S'il faut en croire certains historiens, c'était l'usage qu'une jeune fille vêtue de blanc et portant un enfant dans ses bras montât sur l'âne, pour mieux représenter la Vierge Marie partant pour l'Égypte. Rien n'autorise pareille supposition, du moins dans la cérémonie de Sens. Il n'est même pas démontré que l'âne ait réellement figuré dans ces préparatifs de la fête, comme cela se pratiquait dans d'autres églises, en particulier à Beauvais et à Autun. Il semble, au contraire, qu'on se soit contenté de rappeler son souvenir, en exécutant la prose fameuse qui fait tout au long l'éloge de ses précieuses qualités (1).

Ce chant terminé, lecture était faite du tableau (*tabula*) ou affiche désignant à chacun son emploi pendant l'office. Nous transcrivons ici une ancienne traduction de cette pièce célèbre. Elle est empruntée au *Recueil de Mémoires relatifs à l'Hist. de France*, de Leber, t. IX, p. 368. Cf. BOURQUELOT, *op. cit.*, p. 156.

Des confins de l'Orient,
En ces lieux arrivant,
Un âne beau, gras, luisant,
Portant fardeau lestement.

1. B[illegible], *op. cit.*, p. 304 : « [illegible] sed memoria tantummodo illius fiebat in versiculis nonnullis, qui ante ianuas Ecclesiae canebantur :

Laeta volunt,
Quicumque colunt
[illegible]

praesertim vero in Sequentia illa celeberrima... *Orientis partibus.* »

Sur les coteaux de Sichem,
Il fut nourri par Ruben,
Il passa par Jordanem,
Et sauta dans Bethléem.

Sa marche vive et légère
Effleure à peine la terre ;
Il vaincrait dans la carrière
La biche et le dromadaire.

Des trésors de l'Arabie,
Des parfums d'Ethiopie,
L'Église s'est enrichie,
Par la vertu d'ânerie.

Sous le faix le plus pesant,
Jamais il n'est mécontent,
Et broye patiemment,
Le plus grossier aliment.

D'un chardon il fait ripaille,
Et c'est en vain qu'on le raille ;
Si dans la grange il travaille,
Il démêle et grain et paille.

Bel âne, répète *Amen* ;
Maintenant ta panse est pleine ;
Bel âne répète *Amen*,
Ne songe plus à ta peine.

Le morceau suivant *Natus est* est encore un *conductus*, c'est-à-dire une sorte de marche ou de chant processionnel. La répétition de certains mots, celle des voyelles *O* et *A*, mais plus encore sa mélodie au tour vif et gracieux, fait de ce chant un *Noël* charmant et plein d'entrain.

On l'exécutait sans doute en venant se grouper auprès du préchantre, *Bacularius*. Celui-ci entonnait alors le *Te Deum*, après lequel tous quittaient le chœur et l'église, pour aller se récréer quelques instants : *Conductus ad ludos*. Ainsi se terminait joyeusement cette longue partie de l'office de nuit.

Le rôle prépondérant du préchantre est de nouveau mis en lumière par le conductus : *Novus annus hodie*. La fête finie, chacun revenait près du préchantre pour se rendre, sous sa conduite, à la salle du festin : *Conductus ad poculum ; Versus ad prandium*.

Telles sont les six pièces que nous avons appelées *extra-liturgiques*. Bien que ne faisant pas partie intégrante de l'office, elles lui restent étroitement unies. Pour la forme comme pour le fond, elles méritaient cet honneur. Toujours appropriées au sujet, elles sont, de plus, toutes remplies de salutaires enseignements et de délicates pensées.

La conclusion, c'est que notre manuscrit ne renferme rien autre chose qu'un office véritable, l'office ordinaire de la Circoncision considérablement développé à l'aide de tropes variés et de pièces farcies. Donc,

sont absolument fausses toutes ces dénominations fantaisistes trop souvent attribuées au manuscrit de Sens. Avec son titre réel, n'est-il pas temps de lui restituer son véritable caractère ? Rien, en effet, à relever, dans cette vaste composition, qui soit de nature à choquer le goût le plus exigeant. L'ouvrage, dans son ensemble, est incompatible avec l'idée du plus léger désordre.

II

SON AUTEUR.

Plusieurs fois déjà, nous avons eu l'occasion de citer le nom de Pierre de Corbeil ; c'est qu'en effet une tradition constante attribue à cet archevêque la composition ou plutôt la compilation ou centonisation de l'office que l'on vient d'étudier. Cherchons donc maintenant à établir le bien-fondé de cette opinion. Il nous suffira pour cela de reproduire, en les résumant, les principaux arguments présentés par A. Chérest, dans ses *Recherches sur la fête des Fous*.

Jusqu'à Victor Leclerc qui, le premier, a émis des doutes à ce sujet, cette attribution fut admise sans conteste par tous les historiens. L'abbé Lebeuf lui-même, qui pourtant, comme on le sait, ne s'est pas fait faute de critiquer le *Missel des Fous*, n'éleva nulle difficulté sur ce point. Plus tard, l'abbé Carlier, *op. cit.*, reprenant, pour les préciser, les idées de Leclerc, a soutenu que Pierre de Corbeil n'a composé ni le texte ni le chant de cet office.

On peut déjà facilement, par ce qui précède, voir dans quelle mesure cette proposition est vraie. Les diverses propositions du savant chanoine adoptées par Th. Nisard ont été publiées par ce dernier, dans les *Archives des Missions scientifiques*.

Une chose dont on n'a pas suffisamment tenu compte et dont la remarque, dans une discussion de cette nature, aurait dû, semble-t-il, s'imposer, c'est la différence profonde qui existe entre l'*office*, tel qu'il nous est parvenu, et la *fête des Fous*, qui évidemment avait lieu, à Sens, comme dans quantité d'églises, bien avant l'archevêque Pierre de Corbeil. Nous aurons plus loin à traiter amplement de cette confusion regrettable, quand il s'agira du rôle de notre office. Ce qui importe, pour le moment, c'est de nous demander si Pierre de Corbeil est bien l'auteur de l'office que nous a conservé le manuscrit. Il va de soi qu'à ce terme d'*auteur* nous n'attachons qu'un sens restreint, celui de compilateur, de rédacteur.

Faute de documents anciens, presque tous détruits par la Révolution,

nous sommes obligé de nous en rapporter au seul témoignage des historiens sénonais.

Le premier acte qui fasse mention de cette attribution est une décision capitulaire, du 31 décembre 1524, ainsi conçue :

« Ad requestum vicariorum requirentium facultatem celebrandi festum Circumcisionis *a defuncto Corbolio institutum*, quod vulgariter dicitur festum stultorum, pro hoc anno rationibus quibusdam moventibus, non consenserunt Domini. »

Donc, au début du XVIe siècle, le Chapitre était convaincu que la fête des Fous avait eu pour fondateur Pierre de Corbeil. C'était là une erreur. Pierre de Corbeil avait trouvé cette coutume établie depuis longtemps dans son diocèse. Les chanoines sénonais, c'est vrai, confondaient la composition du missel avec l'institution de la fête, mais du moins il n'y avait aucun doute pour eux : c'était bien P. de Corbeil l'auteur de l'office.

Ajoutons à ce premier témoignage celui de Taveau. Voici ce que publiait cet historien, en 1608, dans *Senonensium archiepiscoporum vitae* :

« Officium quo utitur Senonensis Ecclesia in festo Assumptionis beatae Mariae digessisse fertur [P. de Corbolio] et versus qui pro responsoriis, ut vocant, cantantur, composuisse ; Officium etiam quo aliquando die Circumcisionis Christi ea usa est Ecclesia (quod fatuorum festum vulgo dictum est, non ob ea quae cantabantur, sed ob multa incondita et stultitiam sapientia, quae fieri tum solebant et penitus obsolverunt) ; ex quibus, velut ex ungue leonem, de ingenio et doctrina illius licet judicare. »

Ainsi s'exprime, au sujet de notre office, un des plus vieux historiens du Sénonais.

D'autres détails nous sont fournis par Baluze, dans les annotations écrites de sa main, à la suite de la copie, n° 1351, de la Bibliothèque nationale (Cf. *supra*, p. 25). Au premier folio se trouve la note suivante, où il résume ses études :

« Officium istud compositum fuit a Petro de Corbolio Senonum archiepiscopo, tempore quo sedebat Roma summus Pontifex Honorius tertius, decanatum senonensem implebat Philippus de Gravia et precentoriam dignitatem Guillelmus dictus Venerabilis... »

Il est plus que probable que c'est à Sens que Baluze trouva les documents les plus curieux. Personne n'oserait dire qu'il se fait, dans cette note, l'écho d'une tradition plus ou moins vague. Non, il affirme ; il précise même l'époque où se fit la composition.

Dans un opuscule, continue Chérest, que Baluze ne destinait pas à la publicité, et où par conséquent il n'avait pas intérêt à se targuer d'un faux savoir, il n'a certes pas inventé que le *Missel des Fous* appartenait

à telles années de la vie de son auteur plutôt qu'à telles autres. Nous croyons mille fois plus probable qu'il a recueilli sur ce point des renseignements aujourd'hui perdus.

On objecte que les chroniqueurs du moyen âge ne lui ont jamais attribué une production de cette nature. En particulier, on trouve étrange que Geoffroy de Courlon, dans le portrait qu'il a tracé de lui, n'en dise pas un mot. Outre que le silence en pareille matière est assez fréquent chez les biographes, peut-être ont-ils par scrupule évité de mêler le souvenir d'un prélat au souvenir de fêtes souvent condamnées par l'Église.

Quoi qu'il en soit de cette réticence, ce que nous savons par ailleurs de cet archevêque coïncide parfaitement avec l'attribution dont il s'agit. Disons donc ici quelques mots de sa vie et de ses œuvres.

SA VIE

Pierre de Corbeil descendait du fameux Bouchard, par sa petite-fille Alix, épouse de Hugues de Puiset « qui fit la guerre fort longtemps au roy Louis le Gros ». Ce Hugues transporte au roi tous ses droits sur le comté de Corbeil, et celui-ci érige une vicomté du même nom, en faveur d'un cadet de la même maison, nommé aussi Hugues, dont voici la descendance.

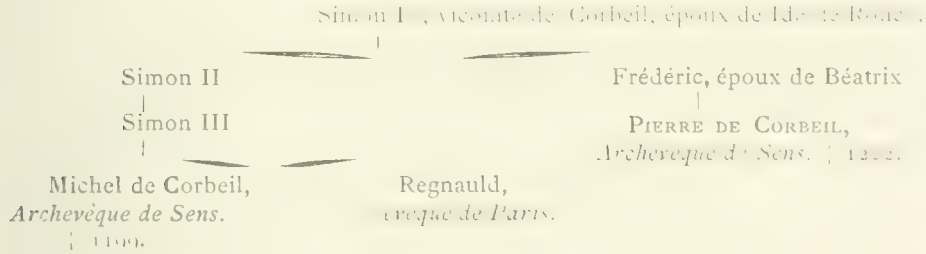

Dès l'âge de dix ans, Pierre est envoyé par ses parents à l'Académie de Paris. « Il n'y fut pas neuf ans qu'il entra dans les secrets de toutes les sciences... Pierre donc, après avoir esté l'ornement et le chef de l'Académie de Paris, fut choisi pour estre le chef des églises de Cambray, de laquelle ne pouvant souffrir l'air ni le séjour, il fut pourveu de l'archevesché de Sens, après la mort de Michel de Corbeil, son parent. »

(Voir *Hist. généalogique des Païs-Bas* ou *Hist. de Cambray et du Cambrésis*, etc..., par Jean Le Carpentier, Leide, chez l'autheur, M.DC.LXIV. — Bibl. nat., L K[7]. 1586.) L'extrait précédent est suivi des éloges de Pierre de Corbeil tirés d'Albéric, de Rigord, de Vincent de Beauvais, de Henry de Gand, et d'autres.

« Pierre de Corbeil, maître en théologie, reçoit une prébende et un archidiaconé de l'évêque d'York, Geoffroy de Plantagenet. Le Chapitre ayant réclamé, Pierre de Corbeil implore l'autorité du Pape Innocent, son élève, qui le confirme dans sa nomination. Il a plusieurs autres bénéfices (1). »

Grâce à la protection de son élève devenu pape sous le nom d'Innocent III, « Pierre de Corbeil devint successivement archidiacre de l'église d'Évreux, coadjuteur de l'évêque de Lincoln, évêque de Cambrai. Obligé de quitter ce siège, il court invoquer l'appui du Souverain Pontife, se fait admirer dans Rome par d'éloquentes prédications, obtient l'archevêché de Sens et s'installe, bon gré mal gré, dans son nouveau diocèse. D'abord on le considère comme un intrus, puis bientôt il marche à la tête du clergé français, préside des conciles et prend part aux plus grands événements du siècle. Le roi Philippe-Auguste, dont il avait été chapelain, lui confie des ambassades, l'admet à l'honneur de son intimité... Quand un dissentiment s'élevait entre les deux puissances rivales du pape et du roi de France, Pierre de Corbeil s'efforçait d'apaiser la querelle, mais, dans l'occasion, il ne craignait pas de mécontenter le pape. En vain, Innocent III rappelait à son ancien professeur qu'il lui devait l'épiscopat : « *Ego te episcopavi* » ; le professeur, invoquant à son tour les titres qu'il avait gardés au respect du pontife, répliquait hardiment que, par ses leçons, il avait donné à son élève bien plus qu'un évêché : « *Et ego te papavi* (2). »

Pierre de Corbeil mourut, le jour même de l'ouverture du synode diocésain, le 3 juin de l'année 1221, d'après Clarius, Geoffroy de Courlon et du Boulay, *op. cit.* ; de l'année 1222, selon la *Gallia christiana*.

Les chroniqueurs se sont surtout attachés à mettre en relief sa grande réputation comme professeur de théologie. Aussi est-ce sous ce titre de *magister* qu'on le trouve partout désigné dans leurs écrits, témoin les passages suivants :

— « Archiepiscopus senonensis, *magister* Petrus de Corbeyo, doctor opinatissimus, moritur (3). »

— « Item Octavianus... posuit *magistrum* Petrum de Corbuilh episcopum in Cameraco.. » *Ibid.*, p. 419.

— « In curia Romana sermones fecit fecundissimos (4). »

Voici d'autres textes que n'a pu connaître Chérest.

Dans le *Livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif*, du même Geoffroy de Courlon, on lit :

(1) Du Boulay, *Hist. Universitatis Parisiensis*, Paris, [illegible] DCLXV, t. II, p. 527-530.
(2) A. Chérest, *op. cit.*, p. 35-37.
(3) [illegible] *Trois Fontaines*.
(4) Geoffroy de Courlon, *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif*, [illegible] Sens, 18[illegible].

« Corpus predicti martyris [Potentiani] cum corpore beati Altini per *sapientem virum magistrum Petrum de Corbollio*... honorifice positum fuit in capsam argenteam (1). »

— *Ibid.*, p. 97 : « Obiit *magister* Petrus de Corboillio, vir prudentissimus... *magister* optimus in theologia... sepultus fuit in majori ecclesia. »

Pierre de Corbeil, fut en effet, inhumé dans le chœur de la cathédrale, devant la stalle du préchantre. Sur sa tombe, une lame de cuivre portait gravée l'épitaphe suivante :

Flos et honor cleri, Petrus huic qui jacet aeri,
De Cameracensi datus est sedi Senonensi.
Moribus et vita vere fuit Israelita,
Et pro more viae, sacra novit theologiae.
Lux erat annalis synodi, cœtus synodalis
Non sine lamento patris ossa dedit monumento.
Doctori fidei sit cognitio speciei,
Quodque spei certae suberat modo, cernit aperte.

Cette épitaphe en vers léonins a été publiée par JEAN LE CARPENTIER, *op. cit.*, t. I, 2e partie, p. 372 ; *Gallia christiana*, t. XII, col. 59 ; G. JULLIOT, *Epitaphes des archevêques de Sens*, dans *Bull. Soc. arch. de Sens*, p. 275, t. XVI ; QUESVERS ET STEIN, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, t. I, p. 411, où on trouvera d'autres références.

La tombe de Pierre de Corbeil fut ouverte en 1715. Lire à ce sujet l'intéressante lettre du doyen C.-H. Fenel à Lebeuf, du 7 décembre 1715, dans *Lettres de Lebeuf*, t. I, p. 41.

SES ŒUVRES

Malheureusement aucun des écrits de Pierre de Corbeil n'est parvenu jusqu'à nous. On ne possède que quelques fragments de ses *ordonnances synodales*.

Voici la liste des ouvrages qui lui sont attribués :

1° Satires contre les maris et les tribulations du mariage. Le manuscrit qui les contient porte comme titre : « *Petri de Corbolio satyrae adversus eos qui uxorem ducunt.* » C'est, dit-on, un ouvrage de jeunesse. Il n'est même pas certain que l'auteur de ces satires soit le même personnage qui devint archevêque de Sens.

2° *Sermons et opuscules.*

En 1722, l'abbé Lebeuf, écrivant à Fenel, lui pose cette question : « Où trouve-t-on le commentaire de votre archevêque, Pierre de Corbeil, sur saint Paul et ses sermons ? » Fenel répond (20 juillet 1722) : « On

(1) Edition Julliot et Proc., Sens, 1887, p. 51.

sçait seulement ici que Pierre de Corbeil a écrit sur saint Paul, et c'est moy seul qui le sçay. »

Comme on le voit, pas plus ses sermons que son commentaire n'étaient connus, même à Sens, au XVIIIe siècle.

3° *Commentaire de saint Paul.*

Ce traité, que lui attribuent Trithème et d'autres auteurs, était divisé en quatorze livres. Henry de Grand s'exprime ainsi à son sujet :

« Totum apostolum sive omnes apostoli Pauli epistolas exposuit subtiliter et copiose, appositis sanctorum Patrum sententiis locis singulis convenientibus. »

4° *Quaestiones scholares magistri Petri Senonensis archiepiscopi.*

Jean de Launoy, docteur en Sorbonne, au XVIIe siècle, en possédait une copie dans sa bibliothèque. Il en parle dans son livre : *De scholis celebrioribus per Occidentem instauratis*, Paris, 1672, cap. 59, art. 6, p. 229. Ce manuscrit a passé ensuite avec ceux de Launoy dans la bibliothèque du séminaire de Laon.

5° *In psalterium Commentarium.*

Ce commentaire existait, au début du XVIIIe siècle, dans la bibliothèque du Mont-Saint-Michel, sous la cote E. 29, et avec ce titre : *Petri de Corbolio Senonensis archiepiscopi in psalterium* (Cf. CASIMIR OUDIN, *De scriptoribus Ecclesiae antiquis*, Leipzig, 1722, t. III, p. 33). Au témoignage de Henry de Grand, plusieurs bibliothèques, en France, possédaient ces deux derniers ouvrages. (Cf. FABRICIUS ALBERTUS, *Bibliotheca latina*, réédition Mansi, Florence, 1858.)

On sait aujourd'hui, et c'est prouvé d'une façon absolue, que le *Commentaire sur les Psaumes*, longtemps attribué à saint Bonaventure, est l'œuvre de Michel de Corbeil, parent, comme on l'a vu, et prédécesseur immédiat de Pierre de Corbeil sur le siège de Sens. Il y a dès lors tout lieu de croire qu'une confusion, d'ailleurs facile, se sera produite entre les deux noms et qu'il s'agit bien ici du même commentaire. (Cf. *Ratio novae collectionis operum S. Bonaventurae*, auctore P. Fidelis a Fanna. Taurini, 1874, p. 179 et seq. (1).

6° *Officium Assumptionis.*

Grand amateur de littérature et, de plus, musicien, Pierre de Corbeil passe aussi pour avoir composé un office de l'Assomption qui était

(1) Nous devons la connaissance de cet ouvrage à M. l'abbé Messager, archiprêtre de Tonnerre, qui collabora à la réédition des œuvres de saint Bonaventure. Cette question du *Commentaire des psaumes* offre trop d'intérêt pour l'histoire ecclésiastique sénonaise pour que nous ne citions pas, d'après cet ouvrage, au moins quelques-uns des manuscrits contenant le Commentaire de Michel de Corbeil. — Paris, B. N. reg. 440 (Colbert 210), XIIe siècle, fol. 81 ; *Ibid.*, ms. lat. 14424, olim Victorinus, XIIIe siècle, fol. 49 ; *Ibid.*, Reg. ms. lat. 441, XIIe/XIIIe siècle, fol. 5. — B. Mazarine, 681, fol. 129, XIIIe siècle. — Londres, *Mus. Brit.*, ms. Ill. A. 6, XIIIe siècle.

encore en usage dans l'Église de Sens au XVIIe siècle. Nous avons rapporté plus haut le sentiment de Taveau à ce sujet. « C'est de lui [P. de Corbeil], écrit le chanoine Maçon, à la fin du XVIIe siècle, que nous avons l'office admirable de l'Assomption de Notre-Dame. » *Notes manuscrites, à la Bibl. d'Auxerre.*

C'est là une opinion que viennent confirmer des documents positifs. Il existe, en effet, dans la liturgie de Sens, pour l'office de l'Assomption, un ensemble qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, dans les livres plus anciens. (Cf. en particulier B. N. lat., 1028, fol. 232, et 1535, n. acq. fol. 93; Antiphonaires de 1552 et 1571; Bréviaire de 1641.)

Les répons, dont six ont été publiés, soit dans les *Variae preces*, soit dans le *Processionale Monast.*, sont écrits en vers hexamètres presque tous léonins ; ce qui concorde parfaitement avec ces paroles de l'historien Taveau : «... et *versus qui pro responsoriis*, ut vocant, cantantur, composuisse... » Cf. *supra*, p. 52.

Comme échantillon, nous allons reproduire le 4e répons :

Porta Sion clausi portam penetrat paradisi :
* *Prima* parens toti quam secum clauserat orbi.
℣. — Intactae matri reseratur janua caeli. * *Prima*. Gloria. * *Prima*.
(*Proc. mon.*, p. 268.)

Mais il est temps de revenir à notre Office. Ce qu'on vient de lire ne peut que nous confirmer dans la pensée que Pierre de Corbeil, un des docteurs les plus fameux de l'Université, une des plus nobles figures du XIIIe siècle, est bien le véritable rédacteur du curieux office de la Circoncision. Du reste, dans l'article qui va suivre, un argument d'un autre genre, mais d'une grande force, achèvera de nous en convaincre.

Peut-être certains esprits gardent-ils encore quelque doute sur cette attribution, sous prétexte qu'un prélat savant et pieux, comme le fut Pierre de Corbeil, n'a pas pu consentir à faire figurer dans son recueil cette foule de détails et d'expressions matérielles, ces images apparemment réalistes qui froissent notre susceptibilité. Pauvre objection en vérité ! — Déjà démodée alors qu'on était moins fixé qu'aujourd'hui sur la provenance des pièces ou passages incriminés, cette objection, si tant est qu'on ose encore la produire, n'est pas sérieuse, sans compter que c'est sur l'Église elle-même que retombe l'accusation.

Il ne faut pas oublier en effet qu'il n'est pas une de ces expressions soi-disant choquantes qui ne se rencontre dans les offices approuvés par l'Église et dans le langage ordinaire des saints Pères et des Docteurs (1).

[illegible] le plus connu : le répons *Descendit*. On y rencontre cette expression : *Introivit per aurem*. Tommasi a cru à une erreur de transcription. Vezzosi, son éditeur, ne le croit pas, et il a raison, car [illegible]

A toutes les époques, il s'est trouvé des esprits qui, se bornant au terre à terre d'un réalisme grossier, n'ont jamais su s'élever, dans leurs interprétations, au-dessus des images vulgaires.

Pour se scandaliser de certaines paroles de notre office, « il faut, comme l'observe avec raison l'abbé Chartraire, ne pas avoir l'intelligence des naïves, mais toujours pieuses et chastes manifestations de foi et d'amour qu'aimait à prodiguer l'Église à l'Enfant-Dieu et à sa Mère. Il faudrait condamner les délicieuses poésies de saint Bernard et de saint Bonaventure, poésies que l'Église n'a pas hésité à adopter dans sa liturgie officielle et qui retentissent encore dans nos sanctuaires ».

Ce n'est pas qu'il faille nier les abus. Certes, il en a existé sous ce rapport, mais seulement dans des poésies que l'Église était la première à condamner sévèrement. On sait que, sous prétexte de chanter des vers sur le *Sanctus* et l'*Agnus*, des clercs vagabonds, des truands et goliards se glissaient partout, dans le but de colporter des chansons obscènes. Le concile de Trèves, en 1227, lança un anathème contre les écoliers errants. Bien avant cette date, et c'est le cas de le mentionner, une des ordonnances de Gautier, archevêque de Sens († 923), réprouvait ces scandaleux abus.

En voici la teneur :

« Statuimus quod clerici ribaldi, maxime qui vulgo dicuntur de familia Goliae, per episcopos, archidiaconos, officiales et decanos christianitatis, tonderi praecipiantur, vel etiam radi ; ita quod eis non remaneat tonsura clericalis : ista tamen quod sine periculo et scandalo ita fiant. »

(Cf. Duru, *Bibl. Histor. de l'Yonne*, t. II, p. 269. — L. Gautier, *Tropes*, p. 190.)

Terminons par cette observation judicieuse faite à propos du *Can-*

susceptibilités et délicatesses peut-être excessives, dit L. Gautier (*Tropes*, p. 167, note). Oui, excessives, comme va nous le prouver Dom Pothier (*Revue du Ch. grégorien*, 1902, p. 70) : « Les paroles de ce dernier répons *Descendit* sont très belles, d'une noble et touchante poésie. Mais cette poésie n'a pas toujours été comprise. Un mot surtout, entendu de travers, interprété à la lettre, dans un sens tout matériel, a trompé certains esprits et offusqué les autres : l'envoyé du Pere, descendu du ciel, est entré dans notre région *per aurem Virginis*. La figure est très poétique et se comprend facilement. La Vierge, parce qu'elle a prêté une oreille docile à l'annonce de l'ange, a, par cette foi venue de l'ouïe, *fides ex auditu*, et par le *fiat* de son obéissance, *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum*, mérité de concevoir et d'enfanter le Fils de Dieu : *Gaude, Virgo, mater Christi, quae per aurem concepisti*, chantait-on au moyen âge dans une des séquences sur les sept joies de la bienheureuse Vierge Marie (Mone, 554 et 555). La même expression se trouve, du reste, dans un document plus digne encore d'attention. Il s'agit de l'hymne : *Quem terra, pontus, aethera*, généralement attribuée à Venance Fortunat, et insérée presque tout entière par l'Église dans sa liturgie... « Les siècles, y est-il dit, sont dans l'admiration de voir une vierge concevoir en ouvrant l'oreille, et en croyant du fond du cœur » : *Mirantur* [illegible] *parturit. Tommasi opera*, ed. Vezzosi, t. II, p. 383.)

Ajoutons que la même expression : *Concepisti per aurem*, se trouve dans le répons *Te laudant*, indiqué seulement dans notre manuscrit, mais que nous publierons en entier, car nous le croyons inédit. Voir plus loin, au texte musical, les deux mélodies de ce répons.

tique des Cantiques et qui trouve ici son application parfaite : « Comme il est une délicatesse qui n'est pas de la pudeur, il est une simplicité de paroles qui n'est pas de la licence. Un peuple simple porte sa simplicité dans son langage; et cette simplicité dont notre délicatesse s'offense aujourd'hui ne scandalisait pas les anciens. *Omnia munda mundis.* »

Il est à propos maintenant de rechercher quelle part revient à Pierre de Corbeil dans la composition de l'Office, en d'autres termes quels sont les morceaux qu'on peut avec quelque probabilité lui attribuer. On comprendra que, sur ce point, nous usions d'une extrême réserve, ne voulant pas renouveler pour notre propre compte la méprise de ces auteurs qui, et cela sans la moindre hésitation, lui firent honneur de pièces des XIe et XIIe siècles, voire même de certaines poésies de Fortunat et de Prudence! S'il est un terrain sur lequel, en effet, on ne doive s'avancer qu'avec précaution, c'est bien celui de la poésie liturgique. C'est là un domaine nouvellement découvert et qui est encore loin d'avoir livré tous ses secrets. Il en a toutefois suffisamment révélé pour ruiner à tout jamais nombre de préjugés et d'hypothèses. Nous n'aurons garde de l'oublier.

Reprenons notre tableau d'ensemble.

La colonne A, est-il besoin de le dire? ne saurait ici entrer en ligne de compte, puisqu'elle présente l'office de la Circoncision tel qu'il était depuis longtemps en usage dans l'Eglise.

C'est surtout la colonne B qui doit retenir notre attention. Elle se compose de 51 pièces, en excluant, comme on l'a fait plus haut, les passages répétés. Joignons-y les 6 de la colonne C; soit un total de 57 pièces. Sur ce nombre, il y en a 24 que, malgré nos recherches, il nous a été impossible d'identifier, c'est-à-dire que jusqu'ici nous ne les avons trouvées nulle part, pas plus dans les manuscrits antérieurs que dans les documents contemporains. Elles figurent, il est vrai, presque toutes dans le *Répertoire hymnologique* du chanoine U. Chevalier, mais sans autres références que celle du manuscrit sénonais. Avant d'en rien conclure, dressons-en la liste d'après leur titre.

1.	*In januis.*	Lux hodie.
2.	*Credo*	[Solus qui tuetur]
3.	»	[Unum Deum in trinitate
4.	*Benedicamus.*	[Corde Patris]
5.	»	[Lux omni festa]
6.	»	[Castitatis lilium]
7.	»	[Parentis primi]
8.	»	[Regis natalitia]
9.	»	[Super omnes alias... benedictas]
10.	*Deo gratias*	[Super omnes alias... creaturas]

11.	*Deo gratias*	[O matris alma]
12.	»	[Virgo gemma]
13.	*Versiculus*	Custodi nos [altissime]
14.	»	Qui carnem sumpsisti.
15.	»	Alacritate multa.
16.	»	Exurge, Domine.
17.	»	Incorrupta virgo.
18.	»	Quos florigero.
19.	*Conductus*	Lux optata claruit.
20.	»	Quanto decet honore.
21.	»	Natus est, Natus est.
22.	»	Novus annus.
23.	»	Calendas januarias.
24.	»	Nostrae quod previderat.

De ce que la provenance de ces pièces nous est inconnue, faut-il en tirer cette conclusion qu'elles sont de Pierre de Corbeil ? — Assurément non. Une telle affirmation serait plus que téméraire. Tenons-nous-en aux probabilités. C'est plus sage.

Il y a tout lieu de croire pourtant qu'il a rédigé lui-même la formule d'invitation placée en tête du manuscrit : *Lux hodie*, etc. Peut-être encore, en raison du jour où se célébrait la fête, et faute de pièce spéciale, a-t-il dû résumer, dans le conductus *Novus annus* et dans le suivant : *Calendas januarias*, les pieux conseils que son cœur de pasteur tenait à adresser au clergé et aux chantres, soit à l'occasion du renouvellement de l'année, soit au sujet de l'office ou rôle qu'ils avaient à remplir. Témoin ce remarquable passage qui est même un refrain :

Qui vult vere psallere
Trino psallat munere :
Corde, ore, opere
Debet laborare,
Ut sic Deum colere
Possit et placare.

On leur rappelle ainsi qu'ils ont besoin à la fois d'intelligence, de voix, de cœur et de travail. Leçon excellente et particulièrement bonne à méditer, de nos jours, par tous les musiciens d'Église. La présence de pareils conseils laisse supposer que ce *conductus* se chantait encore avant le départ du cortège pour la cathédrale, alors que près du préchantre venaient se grouper clercs, choristes et enfants.

Quant aux tropes nombreux du *Benedicamus*, ce qui autorise à douter de leur composition par Pierre de Corbeil, c'est que depuis fort longtemps ces interpolations ou développements poétiques avaient acquis une importance considérable et s'étaient répandus partout. Les

tropaires en sont envahis. Quand sera terminé le dépouillement complet de ces sortes de recueils, il y a grande probabilité pour qu'on y relève ceux qui nous intéressent.

D'autre part, plus de la moitié des *Versiculi*, par leur facture, se rattachent au genre des proses. On y retrouve la période et la strophe. Par exemple le *Versiculus* : *Qui carnem sumpsisti*, appelé *Prose* dans l'office de Beauvais, et surtout le *Sancta Dei genitrix*, prosule de répons, dont la mélodie reproduit note pour note d'abord celle de l'*Alleluia* du verset *Posuisti* (*Liber gradualis*, éd. 1895, p. [17]), et puis celle du verset alleluiatique *Justus* (*Ibid.*, p. [47]). Preuve nouvelle et incontestable qu'on ne peut, dans ce genre de recherches, user de trop de prudence.

De plus, il est à présumer que le choix n'a pas toujours porté sur le début des pièces. L'auteur se sera parfois contenté d'emprunter un refrain, comme c'est le cas probablement, pour le *Patrem parit filia*. D'où, autre et sérieuse difficulté d'identification. Que de fragments doivent appartenir à des compositions dont on ne connaît guère que l'*incipit* !

La seule conclusion à tirer de ce qui précède, c'est que si jamais on parvient à démontrer que Pierre de Corbeil a pris une part réelle à la composition de notre office, son œuvre personnelle ne saurait être bien considérable, et que plus probablement elle se réduit à fort peu de chose. Par contre, se trouve de la sorte justifié le titre de *rédacteur*, de *compilateur*, le seul auquel il ait droit et que d'ailleurs tous les auteurs s'accordent à lui reconnaître.

III

SON RÔLE, SON HISTOIRE.

Il importe, pour se faire une juste idée du rôle de cet office, de revenir en arrière et de dire un mot de l'entreprise à laquelle Pierre de Corbeil collabora, dans le diocèse de Paris, alors qu'il y était chanoine de Notre-Dame.

On sait les efforts tentés par l'évêque de Paris, Eudes de Sully, pour abolir, dans son Église, la fête des Fous. Dans la lettre qu'il publia dans ce but, en 1198, figure, avec ceux d'autres dignitaires, le nom de Pierre de Corbeil.

Bien que ce document épiscopal soit très connu, nous n'hésitons pas à le reproduire presque intégralement, tant il a d'importance pour la question qui nous occupe.

« Odo, Dei gratia episcopus..., et magister Petrus de Corbolio, canonicus Parisiensis... » (1)

Eudes transcrit ensuite le mandement lancé autrefois par un cardinal légat (Pierre de Capoue) pour réprouver les excès qui se commettaient dans le diocèse de Paris, le jour de la Circoncision. En voici un passage :

« ... Sane cum in partibus Gallicanis legationis officium exequentes... ex fideli relatione quam plurium didicimus, quod, in festo Circumcisionis Dominice, in eadem ecclesia tot consueverunt enormitates et opera flagitiosa committi, quod locum sanctum, in quo gloriosa Virgo gratam sibi mansionem elegit, non solum fœditate verborum, verum etiam sanguinis effusione plerumque contingit inquinari; et eatenus adinventio tam pernitiose temeritatis invaluit, ut sacratissima dies, in qua mundi redemptor voluit circumcidi, festum fatuorum nec immerito generaliter consueverit apellari... »

Suivent des ordres pour que cessent de si criants abus.

Viennent ensuite les mesures prises par Eudes et son clergé pour réglementer la fête à partir de cette date. On y défend d'aller chercher le *Dominus festi* pour le conduire de sa maison à l'église et *vice versa*.

« Statuimus etiam ne *dominus festi* cum processione, vel cantu ad ecclesiam adducatur, vel ad domum suam ab ecclesia reducatur. In choro autem induet cappam suam, assistentibus duobus canonicis subdiaconis, et tenens baculum cantoris, antequam incipiantur vespere, incipiet prosam *Letemur gaudiis*: qua finita, episcopus si presens fuerit, vel decanus, absente episcopo, vel capellanus episcopi, utroque absente, incipiet vesperas ordinate et solemniter celebrandas : hoc addito quod *Responsorium* et *Benedicamus* in triplo, vel quadruplo, vel organo poterunt decantari... Matutini... ordine debito consummandi ; hoc adiecto quod tercium et VI responsorium in organo, vel triplo, vel quadruplo cantabuntur. Cantor matutinorum (2) responsoria ordinabit. Missa similiter cum ceteris horis ordinate celebrabitur ab aliquo predictorum, hoc addito quod epistola cum *farsia* dicitur a duobus in cappis sericeis, et postmodum a subdiacono ; nihilominus perlegetur *Responsorium* (3) et *Alleluia* (4) in triplo, vel quadruplo, vel organo in cappis sericeis cantabitur, et erunt in missa quatuor procedentes (5). Vespere sequentes, sicut priores, a *Letemur gaudiis* habebunt initium, et cantabitur *Letabundus* loco hymni. *Deposuit* quinquies ad plus dicetur loco suo, et si captus fuerit baculus, finito *Te Deum*, consummabuntur vespere ab eo a quo fuerint inchoate. »

Ainsi donc, la fête des Fous n'est pas abolie, mais réglementée, et l'autorité ecclésiastique espère par ces concessions tarir la source des désordres. Elle ne considère pas comme mauvaise en soi l'institution de la

1 Cf. Du[illegible], *Hist. [illegible]*, t. [illegible], p. [illegible] ; *[illegible] de N. D. de Paris*, ed. Guerard, I, 72 ; A. Chérest, *op. cit.*, p. 40 et s.

2) C'est le sous-chantre, chef des clercs de Matines, [illegible] chant des [illegible] et de l'organum. Cf. [illegible], *Traité sur le Cér. Eccles.*, p. [illegible] et s.)

3 *Vel [illegible] omnes.*

4 *Matutinos.*

(5) Quatre organistes ou clercs de matines, en chapes de soie, chargés de l'organum.

fête des Fous, mais, respectant ce que cette coutume populaire avait de respectable, elle se borne à la dégager des pratiques impies qui la déshonorent. Aussi lit-on cette très juste observation dans la *Somme* de Guillaume d'Auxerre, du XIIIe siècle :

« Et si ista die ab ecclesia quadam fiant praeter fidem, nulla tamen contra fidem. Et ideo ludos qui sunt contra fidem permutavit in ludos qui non sunt contra fidem. Et hoc fecit (ecclesia) permittendo (1). »

En 1199, Eudes de Sully va même, dans un avertissement nouveau, jusqu'à promettre des récompenses si le règlement est fidèlement observé.

Voilà quelles étaient, à Paris, Église suffragante de Sens, les réformes auxquelles avait coopéré Pierre de Corbeil avant son élévation au siège de la métropole. Dès lors rien de plus vraisemblable que, se trouvant à Sens en présence des mêmes abus qu'il avait réprimés à Paris, le savant archevêque ait employé le même remède. Il avait d'autant moins à hésiter que s'offrait à lui, dans les goûts artistiques de son peuple, un élément de succès, un sûr et puissant moyen de réforme Nous n'avons pas à redire ici de quelle réputation jouissait alors l'Église de Sens. Les efforts de saint Eudes, d'Hildeman, d'Odoranne, avaient, nous l'avons vu, depuis longtemps préparé le jeune clergé aux études et à la pratique du chant religieux.

Aussi voyons-nous Pierre de Corbeil s'empresser d'utiliser des aptitudes si favorables à son projet. Il rédige alors son volumineux office de la Circoncision, à l'exécution duquel prennent part tout le clergé de sa cathédrale, le bas-chœur et les enfants eux-mêmes. Il obtient ainsi un double but. D'une part, il soustrait une grande partie de son peuple à la tentation d'aller se mêler aux fêtes de la rue dont les calendes de janvier étaient l'occasion ; de l'autre, il substitue, dans l'église, à des habitudes pouvant facilement dégénérer en excès, une fête que rendent si attrayante les chants et les cérémonies.

Mais un office d'une telle longueur, il est à propos d'en faire ici la remarque, n'était pas chose rare, au moyen âge, et on aurait tort de s'en étonner. Il ne faut pas oublier en effet qu'à cette époque l'église était la maison du peuple. « C'était alors, écrit Michelet, l'asile universel ; la vie sociale s'y était réfugiée tout entière. L'homme y priait, la commune y délibérait, la cloche était la voix de la cité. »

Les fidèles étaient plus intimement qu'aujourd'hui liés avec la liturgie ; ils vivaient pour ainsi dire du culte et des offices de l'Église. « Si pompeuses que soient encore les cérémonies catholiques, elles

1 [illegible], Bibl. Nat. [illegible], [illegible]

ont singulièrement dégénéré de leur magnificence d'autrefois. L'influence de la Réforme qui inaugura, au seizième siècle, un culte réduit à sa plus simple expression, contribua à appauvrir le culte même qui la repoussait, et persistait à admettre un élément esthétique, qui s'adressât à l'âme par l'entremise des sens... Au moyen âge, tout le monde croyait humblement..., tout le monde comprenait et aimait les cérémonies religieuses, qu'on ne trouvait jamais ni trop longues, ni trop magnifiques... Les jours de fêtes, beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui, étaient, au moyen âge, pour les souffrants de la terre... autant de jours de repos, dont ils saluaient avec enthousiasme la bienvenue... Quel bonheur d'aller dans l'abbaye voisine, tout un long jour de loisir, contempler les utiles splendeurs d'un culte, tout à la fois prière, enseignement et spectacle ! Comme on devait souhaiter que ces fêtes fussent fréquentes, que ces offices fussent longs ! (1) »

C'est précisément cet amour du peuple pour les longues cérémonies, et que ne satisfaisaient pas entièrement les formes officielles de la liturgie, qui donna naissance aux tropes et favorisa leur extraordinaire développement. Le pieux archevêque de Sens, quoi qu'en aient écrit ou dit nos modernes censeurs, n'a donc fait, en les multipliant dans son office, que se conformer aux traditions alors en usage. Tant il est vrai, pour citer une belle pensée de Montalembert, que : « Pour juger du passé, il faudrait le mieux connaître, et pour le condamner, il faudrait ne rien lui devoir. »

Mais les heureux résultats que Pierre de Corbeil attendait de son innovation hardie, et que sûrement il obtint de son vivant, se sont-ils maintenus? C'est ce qu'il convient maintenant de nous demander.

Un document de première importance, et postérieur de vingt-cinq ans seulement à la mort de Pierre de Corbeil, va nous l'apprendre. Il s'agit du mandement publié, en 1245, par Odon (Eudes), cardinal de Tusculum, légat du Saint-Siège. Il est ainsi conçu :

« Venerabili in Christo patri, Dei gratia archiepiscopo, et dilecto in Christo decano et capitulo senonensi, Odo, miseratione divina, Tusculanus episcopus, apostolicae sedis legatus, salutem et sinceram in Domino charitatem. Rationis reddendae necessitas de villicatione suscepta nos invitat et urget, ut de regno Dei suborientia tollamus scandala, illa precipue quae divinum cultum offuscare seu dehonestare noscuntur ; ideoque ad ecclesiam vestram personaliter accedentes, quaedam licet pauca reperimus quae propter honestatem et decorem tantae ecclesiae opportuit omnino amoveri, alia vero in melius reformari. In primis igitur legationis qua fungimur authoritate districte praecipiendo mandamus, quatenus illa festorum antiqua ludibria, quae in contemptum Dei, opprobrium cleri et derisum populi, non est dubium exerceri, videlicet in festo sancti Johannis Evangelistae, Innocentium et Circumcisionis Domini,

(1) Marius Sepet, *Le Drame chrétien au moyen âge*, Paris, Didier, 1878, p. 21 et suiv.

juxta pristinum modum nullatenus faciatis aut fieri permittatis, sed juxta formam et cultum aliarum festivitatum quae per anni circulum celebrantur, ita volumus et praecipimus celebrari. Ita quod ipso facto sententiam suspensionis incurrat quicumque in mutatione habitus aut in sertis de floribus seu aliis dissolutionibus juxta praedictum ritum reprobatum a Deo in praedictis festivitatibus seu aliis a modo praesumpserit se habere... Datum Senonis, 4 idus novembris anno Domini MCCXLV (1). »

Cette condamnation est loin d'avoir la portée qu'on lui attribue d'ordinaire. Ce n'est pas, en effet, l'office écrit qu'a voulu prohiber cet arrêt, mais seulement les excès auxquels la fête donnait lieu. Que prouve alors ce mandement? — Simplement que les anciens abus, un instant supprimés, avaient peu à peu repris leur empire. Si, malgré les efforts de Pierre de Corbeil, les désordres se sont glissés de nouveau dans les détails de la cérémonie et en ont motivé la suppression ou plutôt la condamnation, le savant prélat n'en saurait être rendu responsable. Nulle part, en effet, dans notre office, on ne voit trace des guirlandes de fleurs et des déguisements profanes condamnés ici. Le légat les signale d'ailleurs comme une antique coutume, *antiqua ludibria*, ce qui suppose évidemment qu'ils étaient bien antérieurs à Pierre de Corbeil, mort depuis vingt-cinq ans à peine.

De plus, le légat connaissait l'office de la Circoncision. S'il ne l'avait pas jugé convenable, c'était l'occasion de le proscrire radicalement. Or, il n'en parle pas. C'est donc qu'il n'avait pas à le condamner. Comme on l'a vu plus haut, pour Paris, il s'est borné à transiger, dans l'espoir de faire disparaître des désordres qui déshonoraient l'Église.

Mais poursuivons cette enquête, toujours guidé par Chérest, dont nous ne faisons, dans cet article, que résumer les curieuses recherches. Il est important de savoir, en effet, si les réformes de Pierre de Corbeil ont pu se maintenir, et quelles furent les suites de la condamnation prononcée par le cardinal de Tusculum.

Si, pour la fin du XIIIe siècle, les documents font totalement défaut, nous possédons en revanche, à partir de cette époque, une source abondante de renseignements précieux, dans les comptes du Chapitre. C'est une riche collection, remontant à 1295, et qui, sauf quelques lacunes, se continue jusqu'en 1775.

Comme la Circoncision, la fête des Innocents et celle de saint Jean étaient solennisées d'une façon particulière, ainsi qu'en témoignent le mandement que nous venons de rapporter et notre manuscrit qui en a conservé les épîtres farcies ainsi que celle de saint Étienne. Les enfants de chœur avaient donc, eux aussi, leur jour d'indépendance et de fête. C'était le jour des saints Innocents. Ils élisent un archevêque

(1) [illegible] p. [illegible] L'original est à la Bibl. de Sens.

et ne reconnaissent d'autorité que celle qu'ils se donnent. Non seulement le Chapitre tolère cet usage, mais il l'encourage en offrant au dignitaire choisi quelques setiers de vin. A la suite des présents faits par les chanoines sénonais aux prélats, aux seigneurs et autres personnages, on trouve, dans les comptes de 1337-1338, cette mention :

« *Pro vino presentato archiepiscopo puerorum, die Innocentium,* 6 s. t. 9 d. »

et jusqu'à la fin du XVIe siècle, cette même mention se retrouve dans les registres. Preuve, remarquons-le en passant, que la fête des Innocents n'avait pas été supprimée par le mandement de 1245; pas plus du reste que celle de la Circoncision.

Après les enfants, les vicaires. C'était aux vicaires, en effet, ainsi qu'aux clercs et autres habitués de l'église métropolitaine qu'avait été réservé le soin de célébrer la fête de la Circoncision. Le compte de 1344-1345 porte :

« [Pro] *vino presentato* VICARIIS *ecclesie, die Circumcisionis Domini,* 6 s. t. »

Celui de 1348-1349 s'exprime ainsi :

« *Item* [*pro*] *vino presentato* VICARIIS ET CLERICIS *ecclesie, die* FESTI FATUORUM, *de gratia capituli,* 12 s. t. »

C'est la première fois que se rencontre l'expression : *Fête des Fous*, qu'on appelait encore : *Fête des Sots*. Malgré cette appellation grotesque, on le voit, le Chapitre ne dédaignait pas d'encourager cette fête, au même titre et de la même façon que la fête des Innocents.

Au compte de 1351-1352, on lit :

« *Pro vino presentato communitati clericorum, die festi fatuorum,* 10 s. t., 8 d. »

Dans ces formules, nous voyons bien figurer les clercs, les vicaires, mais nulle part il n'est question d'un chef élu par eux, à l'instar de l'archevêque des Innocents. Ce n'est qu'en 1376 qu'il en est fait mention sous ce titre : *Precentor et provisor festi stultorum.* Pourquoi ce silence? Est-ce un oubli du chanoine chambrier, chargé de la tenue des comptes? C'est peu probable.

Rappelons-nous, en effet, un passage de l'ordonnance d'Eudes de Sully portant interdiction formelle d'aller chercher ou de reconduire à sa maison le *Dominus festi.* Dans le même but de restreindre le rôle du *Dominus festi*, Pierre de Corbeil n'aurait-il pas défendu toute rétribution en faveur de ce personnage déjà fort important dans la fête?

A Sens, on élisait comme *chef* ou *proviseur* de la fête un préchantre,

et non un abbé, un évêque ou même un pape, comme dans les autres Églises de France, ce qui contribue à mettre hors de doute le caractère exclusivement musical et artistique de ces joyeuses cérémonies. Mais nous parlerons plus au long de cette particularité lorsque, dans l'article suivant, il sera question du préchantre.

Quoi qu'il en soit, à partir de cette date de 1376, le préchantre est régulièrement inscrit au livre des comptes, où il occupe une place égale, sinon supérieure, à celle de l'archevêque des enfants. Souvent se présente cette formule :

« *Item pro* MAGNO PRESENTO *facto precentori stultorum, prima die Januarii.* »

Il y a plus : aux cadeaux en nature, le Chapitre ajoute un don en argent, équivalent à la pension annuelle du maître de chapelle ou du maître d'école, soit 75 sols tournois.

On lit d'une part :

« *Magistro puerorum* IN ECCLESIA, *pro pensione sua*, 75 sol. t. »
« *Magistro puerorum* IN SCHOLIS, *pro pensione sua*, 75 sol. t. »

et d'autre part :

« *Pro pecunia tradita de mandato capituli vicariis ecclesie, pro festo fatuorum*, 75 sol. t. ».

Plusieurs passages des comptes établissent même qu'une quote-part dans les revenus des bois du Chapitre, une véritable prébende, était attribuée aux Innocents et aux Fous.

Il paraît en outre, d'après certaines citations, que ceux qui étaient revêtus de la dignité d'archevêque des enfants et de *préchantre* jouissaient de prérogatives particulières, et cela probablement pendant tout le cours de l'année, jusqu'à ce qu'une élection nouvelle leur donnât un successeur.

Puisque pareille fête ne se faisait qu'avec l'assentiment et sous le contrôle du Chapitre, comment admettre sans réserve le jugement de ces historiens qui n'y ont vu que désordres et honteux excès ? N'ont-ils pas confondu deux époques tout à fait différentes et attribué par ignorance ou mauvaise foi aux âges précédents les abus commis seulement aux XVe et XVIe siècles?

Est-ce possible qu'un Chapitre respectable ait donné à des vicaires et à des clercs une grosse indemnité pour convertir l'église en un lieu de risées ? — Personne ne voudra le croire. — Non, mais c'était pour que le jour de la Circoncision fût célébré par un service solennel et extraordinaire.

« *Item*, dit un des registres, *die festi fatuorum, pro servicio faciendo die dicti festi, quatenus tangit canonicos subdiaconos in ecclesia*, 75 sol. t. »

Dans un statut du Chapitre d'Avallon, de 1453, relatif à la fête des Innocents, permission est accordée à ceux-ci de célébrer l'office, « *saltem circa ea que sine sacris ordinibus licite possunt exerceri.* »

De telles mesures restrictives ne démontrent-elles pas qu'on avait à cœur de sauvegarder les convenances et d'empêcher toute profanation du culte. On maintient, il est vrai, ce que les vieilles traditions ont consacré, on laisse aux sous-diacres et aux enfants les honneurs de la cérémonie, mais on leur interdit d'usurper, dans l'office divin, des fonctions pour lesquelles ils n'ont reçu aucun pouvoir.

Telle fut, jusqu'au xve siècle, la manière dont se célébrait l'office de la Circoncision. Bien mieux que de vagues généralités, des documents précis — et que peut-on trouver de plus précis que des comptes? — nous ont révélé avec quelle sollicitude, avec quelle judicieuse condescendance, le Chapitre veillait à ce que rien d'irrégulier ne se glissât dans les réjouissances de cette cérémonie populaire.

Il nous reste à voir maintenant d'où sont venus les abus qui ont déterminé la suppression définitive de cette fête. Au début du xve siècle, la fête des Fous conserve encore son ancienne splendeur. Mais bientôt apparaissent des symptômes de décadence. Le temps n'est plus, du reste, aux joyeuses solennités. La guerre atroce qui sévissait alors répand partout une affreuse misère. Une telle détresse naturellement force le Chapitre à supprimer la plupart de ses dépenses. Aussi, les registres ne mentionnent-ils plus de prébendes en faveur des enfants et des Fous. La dépense relative à la fête des Innocents est biffée.

Ne pouvant plus subventionner les cérémonies des Innocents et des Fous, le clergé perd par là même une partie des droits qu'il avait de les réglementer. On conçoit dès lors que de regrettables désordres n'aient pas tardé à se produire. Ajoutons à cela les tristes fruits de la guerre, comme la licence, l'esprit d'indépendance, l'affaiblissement du sentiment religieux. Qu'attendre, en pareil cas, de jeunes clercs ou d'enfants autorisés par la coutume et dégagés de tout frein? Il n'y avait plus qu'à sévir et à prendre de radicales décisions; et c'est ce qu'on fit, en France comme à l'étranger. On le voit, le mal était devenu général.

Les décisions les plus connues sont un décret du concile de Bâle, en date du 9 juin 1435, et une lettre circulaire de la Faculté de théologie de Paris, du 10 mars 1444. Le décret, lui, s'attaque particulièrement aux représentations théâtrales, dans certaines églises. La lettre circulaire traite exclusivement de la fête des Fous et est adressée aux évêques et aux Chapitres de France. Citons seulement quelques-uns des excès énumérés dans ce dernier document :

« Divini ipsius officii tempore larvatos monstruosis vultibus, aut in vestibus mulierum aut lenonum vel histrionum choreas ducere in choro.
Cantilenas inhonestas cantare.
Offas pingues supra cornu altaris juxta celebrantem missam comedere.
Ludum taxillorum ibidem exarare.
Thurificare de fumo foetido ex corio veterum sotularium... »

C'est surtout dans cette lettre qu'ont puisé les historiens pour stigmatiser ces abus. Ces mêmes passages ont inspiré des gravures plus ou moins fantaisistes qui ont la prétention de reproduire ces scènes et diverses autres mascarades. (Cf. Gravures représentant la fête des Fous, à Viviers (Ardèche), et dans la cathédrale de Rouen, dans *Histoire des religions, mœurs et coutumes religieuses, superstitions*, éditée par Prudhomme, t. VI, n° 52.)

Le but d'une semblable circulaire, — et on ne l'a pas, croyons-nous, suffisamment remarqué, — étant de signaler en même temps tous les genres d'extravagances, il a bien fallu en produire une énumération complète. Il serait par suite, comme on l'a fait trop souvent, souverainement injuste de généraliser. Les mêmes scènes n'ont évidemment pas eu lieu partout, et rien ne fait supposer qu'à Sens on soit tombé dans de tels désordres. « Les folies qui s'y pratiquaient tenaient plus de l'enfantillage que de la profanation. C'étaient des déguisements, des danses, des cris : quelques moqueries adressées aux membres du clergé : quelque châtiment burlesque imposé aux héros mêmes de la fête. »

On en peut juger par une délibération capitulaire, conservée dans les copies du manuscrit, de la *Bibl. Nat.*, n°s 1351 et 10520 (anc. Suppl. lat., 1018) :

« Extrait d'un registre capitulaire de l'église de Sens, du vendredi après Saint-André, 4 décembre 1444. — De servitio dominicae Circumcisionis, viso super hoc statuto per quemdam legatum edito, et consideratis aliis circa hoc considerandis, et ad evitandum scandala, quae super hoc possent exoriri, ordinatum fuit unanimiter et concorditer, nemine discrepante, quod de caetero *dictum servitium fiet, prout jacet in libro ipsius servitii*, devote et cum reverentia ; absque aliqua derisione, tumultu aut turpitudine, prout fiunt alia servitia in aliis festis, in habitibus per dictum statutum ordinatis, et non alias, et voce modulosa, absque dissonantia, et assistant in hujusmodi servitio omnes qui tenentur in eo interesse, et faciant debitum suum absque discursu aut turbatione servitii, potissime in ecclesia ; nec projiciatur aqua in vesperis super praecentorem stultorum ultra quantitatem trium situlorum ad plus ; nec adducentur nudi in crastino festi dominicae Nativitatis, sine brachis verenda tegentibus, nec etiam adducantur in ecclesia, sed ducantur ad puteum claustri, non hora servitii sed alia, et ibi rigantur sola situla aquae sine lesione. Qui contrarium fecerit occurrit ipso facto suspensionis censuram per dictum statutum latam ; attamen extra ecclesiam permissum est quod stulti faciant alias ceremonias sine damno aut injuria cujusquam. »

On voit, dit Chérest, que le Chapitre de Sens n'accepta sans réserve,

ni les exhortations de la Faculté de Paris, ni les ordres du concile de Bâle. Pensant qu'après tant d'années de tolérance et d'encouragements une brusque et absolue sévérité était chose impraticable, il prit pour modèle de sa conduite les sages efforts tentés au XIIIe siècle. Au lieu de supprimer, il réglementa ; et, pour atteindre son but, il n'eut qu'à remettre en vigueur le mandement de 1245, ou à prescrire l'exécution scrupuleuse du fameux Missel des Fous. De là ces mots : *Viso super hoc statuto per quemdam legatum edito.* Le légat dont il est ici question est évidemment Odon, cardinal de Tusculum. De là encore cette phrase : *Dictum servitium fiet, prout jacet in libro ipsius servitii ;* c'est-à-dire l'office de la Circoncision sera célébré, comme il est écrit dans le livre composé spécialement pour cette fête ; et l'on ne connaît d'autre livre, en ce genre, que le manuscrit de Pierre de Corbeil.

Quant aux cérémonies qui se pratiquaient hors de l'église, pourvu que personne n'en soit blessé, le Chapitre les autorise. Il semble qu'elles échappent à son indulgente juridiction, ou, du moins, qu'il n'ait le droit d'y intervenir que dans les cas les plus graves, lorsqu'elles dégénéraient en excès nuisibles. On s'explique plus difficilement pourquoi il tolère la singulière aspersion que le préchantre des Fous devait subir à l'heure des vêpres. Trois seaux d'eau, le premier janvier ! Triste baptême à recevoir ! Sans doute les vicaires voulaient rappeler à leur chef que sa trompeuse dignité ne leur inspirait pas un respect absolu ; et quelque préchantre jaloux, un vrai préchantre, s'entend, aura laissé consacrer cette humiliation de son rival.

L'archevêque de Sens, Louis de Melun, montra plus de rigorisme. Le 24 novembre 1445, il prescrit l'abolition complète de la fête des Fous, ordonnant même de rayer, dans les livres, tout ce qui pourrait s'y rapporter. Le Chapitre se contenta de retirer aux Fous les subventions et cadeaux accordés jusque-là et s'est bien gardé de toucher au manuscrit de Pierre de Corbeil. Du reste, est-il besoin de le redire ? ce fameux recueil ne contenait rien qui ait trait à l'office incriminé de la fête des Fous.

Mais tous ces efforts demeurèrent inutiles, tant ces coutumes étaient invétérées. En 1460, nouvelle défense, à son tour bientôt méconnue. Le concile de Sens, en 1485, sévit de nouveau, et voilà qu'aux comptes de 1486, on lit :

« *Item,* baillé] *aux compaignons de la communauté pour don fait par messeigneurs pour faire la feste du premier jour de l'an,* payé 50 s. t. »

Le nom de fête des Fous a disparu, après l'ordonnance de Louis de Melun, mais en revanche les dons supprimés reparaissent.

Comment concilier tout cela ? — Comment donner de la conduite

du Chapitre une explication satisfaisante ? — En nous rappelant ici la distinction plusieurs fois déjà signalée.

Ce que les conciles avaient réprouvé, c'étaient les danses, les jeux, le tumulte et autres profanations. Jamais on n'avait prétendu interdire aux vicaires, pas plus qu'aux enfants, de s'organiser en compagnie pour célébrer une fête spéciale et jouir, ce jour-là, de certains privilèges par eux-mêmes inoffensifs.

Mais de plus en plus il devenait difficile au Chapitre de maintenir ces réjouissances dans de justes limites. La faute en était surtout aux malheurs et aux troubles du moment. Les habitudes de licence s'étaient tellement développées que force fut, pour les extirper entièrement, de faire appel aux mesures les plus rigoureuses.

En 1511, intervient une décision capitulaire fort curieuse que nous a conservée Baluze, dans la copie 1351.

« Veneris 5 decembris 1511. — Conclusum fuit in capitulo festum quod dicitur stultorum, die Circumcisionis Domini fieri solitum, pro hoc anno omnino praetermitti, et domino Tallino Bissart presbitero, praecentori dictorum stultorum, exhibitiones fieri, sub pœna excommunicationis et privationis sui beneficii et jurium et pannorum ecclesiae, ac cuilibet etiam vicariorum, ne a caetero habeat facere quovis modo aliquas insolentias, tam de die quam de nocte, faciendo tondere barbam parte, ut fieri consuevit, in theatro... ac ludere personagia, die scilicet Circumcisionis Domini. Qui quidem Bissart in praesentia dominorum viva voce monitus fuit per D. Decanum de omnibus praescriptis, presente Tussano Depineau et Aegidio Bergier clericis. »

« Mercurii ultima decembris.

« Permissum est vicariis et habituatis ecclesiae celebrare et facere servitium divinum in festo Circumcisionis Domini, prout et quemadmodum antiquitus in eadem ecclesia fieri et decantari consuerit. »

S'il fallait une preuve nouvelle que l'Office de Pierre de Corbeil n'avait rien à démêler avec les excès de la fête des Fous, on la trouverait ici. Le Chapitre, en même temps qu'il condamne ces excès, autorise les vicaires et habitués à célébrer le service divin : *Prout et quemadmodum antiquitus in eadem ecclesia fieri et decantari consuerit.* C'est la répétition, mais en d'autres termes, de ce qu'il avait déjà formulé en 1444 : *Dictum servitium fiet, prout jacet in libro ipsius servitii.*

A remarquer aussi le terme *decantari* qui vient rappeler l'importance musicale de la fête.

En outre, le Chapitre ne condamne expressément que deux abus : les représentations dramatiques et l'habitude qu'avaient prise les vicaires de se faire la barbe sur un théâtre dressé devant les portes de l'église.

Nous n'avons pas à parler de la première de ces coutumes, elle aussi très louable à l'origine, mais que l'Eglise fut obligée un jour de supprimer, après l'avoir maintes fois condamnée.

Pour ce qui est de la seconde, on se demande vraiment quelle a bien pu être son origine, et ce qu'elle signifiait. Une telle bizarrerie ne viendrait-elle pas de ce qu'autrefois la tonsure de la barbe et des cheveux était le signe de la folie (1)? — Il est donc probable que les vicaires se rasaient publiquement, aux portes de l'église, pour joindre l'apparence de la folie au nom dont ils s'affublaient ce jour-là. Ils rasaient aussi leur préchantre, soit complètement, soit sur un seul côté du visage.

D'autres permissions sont accordées par les chanoines, en 1514, 1516 et 1517. Enfin le 24 décembre 1521, défense absolue de célébrer l'office et de procéder à l'élection du préchantre : « *Et ne ad electionem dicti praecentoris, die festo sancti Johannis Evangelistae, sub poenis excommunicationis.* »

C'était donc le jour de saint Jean l'Évangéliste qu'avait lieu l'élection du préchantre. Aucun texte jusqu'ici ne nous l'avait appris.

Même interdiction en 1522.

Mais les vicaires tenaient malgré tout à leurs anciennes réjouissances. Le 30 décembre 1523, ils obtiennent une autorisation ainsi conçue :

« . . *Domini permiserunt modo celebrent honeste ac devote, sine laternis, sine precentore, sine delatione baculi domini precentoris, nec poterunt facere rasuram in theatro ante ecclesiam.* »

On trouve ensuite, en 1524, la délibération citée déjà à propos de Pierre de Corbeil :

« *Ad requestum vicariorum requirentium facultatem celebrandi festum Circumcisionis a defuncto Corbolio institutum, quod vulgariter dicitur festum stultorum, pro hoc anno rationibus quibusdam moventibus, non consenserunt Domini.* »

mots : *pro hoc anno rationibus quibusdam moventibus*, indiquent assez que la fête a dû continuer ; et de fait, malgré la formelle prohibition d'un concile provincial de 1528, le manuscrit de Baluze offre encore, entre autres mentions, celle-ci :

« *Permissum, 1539. Sine scandalo, sine delatione magnorum grossorum candelabrorum per vicarios.* »

Dans une compilation des registres capitulaires faite par le préchantre Paul Leriche (2), on lit, à la date du vendredi 23 décembre 1547 :

« Les années précédentes, on avait permis aux enfants de chœur et aux vicaires de faire les fêtes de saint Jean et des Innocents, pourvu que ce fût sans

(1) Mais [illegible] quel a [illegible] est-il
Il est tenu du commun angy fol
(*Mystères inédits du quinzième siècle*, t. I, p. 78, publiés par A. Jubinal, Paris, MDCCCXXXVII.)

(2) Paul Leriche fut préchantre, de [illegible] à [illegible]. Il est mort, le [illegible] février 1[illegible].

vacarme et sans scandale. Mais parce que le Chapitre reconnut qu'il était difficile de l'empêcher, pour l'éviter, il ordonna qu'à l'avenir on ne célébrerait plus ces fêtes que comme les autres fêtes doubles. » CHÉREST, *op. cit.*, p. 79.

Cette fois, ce fut définitif.

Des cérémonies de cette nature avaient fait jadis les délices de nos dévots ancêtres. Elles avaient, aux belles époques de la foi, séduit leur esprit naïf et crédule, mais pouvaient-elles désormais ne pas provoquer des désordres et ensuite des railleries ? Déjà se propageaient les idées funestes de la Réforme. Il fallait craindre de donner pris eà d'ardentes critiques. On sait d'ailleurs que les docteurs du protestantisme n'y ont pas manqué.

Ainsi s'éteignirent pour toujours, au milieu des troubles et des guerres du XVIe siècle, les vieilles solennités religieuses de Sens ; et l'historien Taveau pouvait écrire, en 1608, en parlant de ces coutumes singulières du Sénonais : « *Quae fieri tum solebant* et PENITUS OBSOLEFUNT. »

Désormais inutile, le célèbre manuscrit de Pierre de Corbeil demeura déposé et précieusement gardé dans le trésor de l'église métropolitaine, d'où il n'est sorti qu'à la Révolution.

IV

RUBRIQUES

Certaines rubriques de notre Office ayant donné lieu à de regrettables méprises, nous tenons à leur consacrer une étude spéciale, pour laquelle, du reste, nous avons réservé quelques remarques qui n'ont pu trouver place plus haut.

Parlons d'abord des rubriques plus particulières à ce genre de cérémonies. Après viendront celles qui ont trait à la musique.

§ I. — *Rubriques relatives à la fête.*

1° Conductus ad *Tabulam*. Lecta *Tabula*, incipiat sacerdos.

Nous avons déjà dit ce qu'il fallait entendre par cette expression : *tabula*. Cette tablette, dit F. Clément, « au sujet de laquelle on a écrit des choses si divertissantes, n'est autre chose que la règle et l'indication du cérémonial de la fête, un *ordo divinorum officiorum* que le célébrant lisait à haute voix à l'assemblée et au chœur, afin que chacun sût ce qu'il avait à faire. »

2° **Bacularius.**

Ce nom figure deux fois dans tout le cours de l'office. Il désigne le *Préchantre*, c'est-à-dire celui qui porte le bâton cantoral. D'après Ducange, « *Bacularius*, apparitor ecclesiasticus, bedellus qui *baculum* manu gestat, in signum suae functionis. »

Il n'y avait pas à se méprendre à ce sujet. Pourtant, ce terme a reçu une bien étonnante interprétation, mais ce fut par suite d'une lecture défectueuse. Les premiers éditeurs, en effet, imitant en cela quelques copistes du XVIIe siècle, n'ont pas pris garde aux signes d'abréviation dont ce mot est affecté, et l'ont traduit par *Ludarius*, expression qui ne signifie rien, et qu'on chercherait en vain, même dans Ducange.

Quand il s'est agi de trouver à ce mot une signification, l'idée de jeu, *ludus*, vint naturellement à l'esprit. De sorte que, au lieu de la leçon du manuscrit : *Bacularius :* TE DEUM, les éditions nous donnent : TE DEUM, *Ludarius*. Il est vrai que *Bacularius* se trouve inscrit à la fin de la ligne, par conséquent après TE DEUM, mais c'était l'usage de reporter ainsi à droite les rubriques. (Cf. pl. I, II et IV.)

Le préchantre élu pour la fête de la Circoncision devait apparemment jouir de toutes les prérogatives concédées à celui dont il usurpait, ce jour-là, les hautes fonctions. A lui donc l'honneur d'entonner le *Te Deum*, puisque, comme le disent les anciens documents, le préchantre de l'Eglise de Sens « *était en possession de commencer le* TE DEUM, *aux solennités extraordinaires.* » (Arch. de l'Yonne, G. 108) (1).

Nous retrouvons le nom du préchantre en tête de la pièce : *Novus annus* intitulée : *Conductus ad Bacularium*. Si on fait attention que c'est précisément à ce conductus qu'appartient le refrain rapporté plus haut et contenant de si excellents conseils à l'adresse des chantres : *Qui vult vere psallere*, etc., on conviendra que le rôle musical du préchantre se trouve ainsi pleinement confirmé.

N'avons-nous pas déjà observé que Pierre de Corbeil, cherchant à concilier l'amour de l'art avec le respect dû au culte, avait eu pour but surtout d'établir une fête musicale, une solennité artistique ? Pourquoi, à Sens, élit-on un préchantre plutôt qu'un abbé ou un évêque, pour être le héros du jour, sinon parce que cette fête était avant tout une occasion de chants, de chœurs, et qu'aux mains qui les dirigeaient le bâton du

1 Voici du reste ce qui est dit du Préchantre, *Numa precentoris*, XIII-XIV s. Bibl. de Sens, n° 6, fol. 267.

De precentore ecclesie senonensis.

« ... Precentor quartus est post Archiepiscopum, et debet ordinare servitium ecclesie, et specialiter in festis duplicibus et annualibus. Ad Primam, Tertiam, Sextam Nonam et Completorium [illegible], ant. [illegible] *Te Deum laudamus*, *Benedictus* et *Nunc dimittis* [illegible] et TE DEUM [illegible] Sed [illegible] Pontifex in festis [illegible] facit officium, de et ant. [illegible] *ad Benedictus*, *ad Magnificat* et *Te Deum laudamus* [illegible] apere. »

préchantre convenait mieux que la crosse d'un archevêque ? sinon parce que les vicaires tenaient à honneur d'exécuter dignement les admirables mélodies de ce superbe Office et voulaient maintenir, en cette occasion, la réputation devenue proverbiale des *chanteor de Sens* ?

3° **Conductus.**

L'Office en contient sept :

Conductus	ad tabulam.
»	ad ludos.
»	ad presbyterum.
»	ad subdiaconum.
»	ad evangelium.
»	ad bacularium.
»	ad poculum.

A une époque où il était de mode de tourner en dérision ces sortes de cérémonies, on devait fatalement tomber, à propos de cette rubrique, dans une interprétation fantaisiste et ridicule. Les auteurs ont naturellement considéré ce mot *conductus* comme un participe se rapportant à l'âne. Jugez dès lors de l'importance que prenait ce dernier dans la fête ! Et puis, quel accueil ne devait-on pas faire à une semblable interprétation ? — Il n'y a qu'un malheur, c'est que, dans la circonstance, le terme *conductus* a une signification toute différente, et ne se rapporte en rien à l'âne, dont il n'est fait nulle part mention, *en rubrique*, dans le manuscrit. *Conductus* désigne un morceau de musique ou plutôt de chant qu'on exécutait en marchant. C'est une hymne processionnelle chantée pendant un cortège, soit que le sous-diacre allât lire l'épître sur les marches du jubé, soit que le diacre s'y rendît en portant le livre de l'Évangile, soit encore que les chantres et le clergé allassent prendre leur repas (1).

On appelle encore *conductus* des pièces à mouvement cadencé, utilisées dans les rondes pieuses et populaires. Citons l'exemple du rythme *Eva virum*, publié par Dom Pothier sous le titre de « *Ronde pieuse du XIe siècle* » dans la *Revue du Chant grégorien* (XI, n° 4) et qu'il a depuis reproduit dans ses *Cantus mariales*, p. 12. Ce curieux morceau, en partie du moins, se retrouve avec le titre de *conductus* dans l'office de la Circoncision de Beauvais, fol. 31 v°.

Le mot *conductus* appartient aussi à la terminologie musicologique. Le *conductus* est, aux XIIe et XIIIe siècles, une pièce extra-liturgique, sur un sujet moral ou religieux.

Il se chante à une, deux, trois et même quatre voix, et s'appelle, selon le cas, *conductus*, *simplex*, *duplex*, *triplex*, *quadruplex*.

A la différence des *conductus* de notre Office, leur mélodie est toujours originale et change à chaque strophe. En outre, elle est ordinairement continue, n'offrant aucune disposition symétrique.

Dans les manuscrits, les *conductus* sont toujours notés en partition et non, comme les motets, [illegible] par [illegible]

Ceci nous amène naturellement à dire un mot des danses ou rondes pratiquées jadis dans les cérémonies religieuses, et particulièrement dans les fêtes du genre de celle qui nous occupe.

Outre le proverbe *Li chanteor de Sens*, une expression fort usitée à Sens était celle-ci : *Tel jour, le Préchantre bale*, allusion évidente aux coutumes dont nous parlons. Sans nous arrêter aux abus criants justement condamnés par les conciles, que sont donc les processions qui se font aujourd'hui encore autour du chœur des églises, dans les nefs latérales avec des thuriféraires marchant en cadence, sinon comme le mot l'indique (*chorea*, d'où *chorialis*, *chorista*, choriste), des chœurs ambulants représentant, dans leurs gracieuses évolutions, des danses mystiques et sacrées (1)?

« Connoissez-vous, écrivait Fenel à Lebeuf en 1740, la danse ecclésiastique qui se pratiquoit autrefois, ici, le jour de Pâques, au soir, et qu'on nommoit la Cazzole (2)? Elle se faisoit autour du puits du cloître, et les premiers du Chapitre (l'archevêque à la tête) avoient chacun à conduire par la main un des enfants de chœur (3). »

Rappelons-nous du reste que la danse était considérée dans l'antiquité comme un art sacré qu'on réservait le plus souvent aux cérémonies religieuses.

« Le domaine de la danse, écrit le P. Lacouture, s'étend bien au delà des bals et des ballets. De tout temps on a vu, et l'on voit encore aujourd'hui, au moins en certaines régions, des danses religieuses ou belliqueuses, funèbres ou triomphales. La danse n'est pas nécessairement une *sauterie,* elle peut être fort grave. Que sont nos processions solennelles avec les figures qu'y exécutent les enfants de chœur, sinon des danses religieuses? »..... « Elles sont particulièrement remarquables en Espagne, surtout à Séville. A la Fête-Dieu et à l'Immaculée-Conception, douze enfants de chœur exécutent des danses devant le Saint-Sacrement. Entre les strophes, ils jouent des castagnettes (4). »

Voilà comment, pour en revenir à la signification du mot *conductus*, l'ignorance et trop souvent la mauvaise foi ont contribué à répandre de grotesques légendes, légendes d'autant plus vivaces, semble-t-il, qu'elles ont pour base une erreur plus manifeste, et « qui poussent dans le champ des sciences historiques avec toute l'exubérante vigueur des mauvaises herbes, jusqu'à ce qu'il devienne impossible de les déraciner (5). »

Citons encore un échantillon de ces grossières méprises. Que dire

(1) D'Ortigue, *Dict. de plain-chant*, au mot : *Bal*.

(2) Dugange, au mot *Cazzola*, Th. Arbeau [Jehan Tabourot], *Orchésographie*, recd. Paris, 1888, p. VIII; *Revue des Sociétés*, 5e série, t. III (1872), p. 654 : *Rapport de A. de Barthélemy sur une communication de A. de Jubainville*.

(3) *Lettres de Lebeuf*, t. II, p. 289.

(4) *Esthétique fondamentale*, Paris, Retaux, 1900, p. 403.

(5) Leroy et la Marche, *Le treizième siècle artistique*, p. 53.

par exemple de ces écrivains assez peu au courant des habitudes liturgiques pour avoir reconnu un refrain bachique : *Evohé!* dans la formule mnémonique : *Euouae*? Que de mal s'est donné l'érudition de certain savant pour tâcher de découvrir une origine mythologique à cette simple abréviation des mots : *Seculorum. Amen* !

Une formule abréviative analogue va peut-être nous fournir l'explication du fameux : *Hi han*. Personne n'ignore que plusieurs savants (!) sont allés jusqu'à prétendre qu'à un moment donné, dans l'office des Fous ou de l'âne, le célébrant chantait ces harmonieuses syllabes pour mieux imiter le cri de l'âne.

Dans un office de Thomas Becket extrait d'un manuscrit du XIIIe siècle et dont le texte a été publié par F. Clément (*Hist. de la mus. religieuse*, p. 304), on trouve, au lieu de la terminaison *Euouae*, cette autre abréviation : *I. Am.* suivie de *II. Am.*, *III. Am.*, ce qui veut dire : *Premier* AMEN, *second* AMEN, etc... ou AMEN du *premier ton*, etc... Quand on est de force à faire dériver : *Euouae* des mots : *Evohé*, Εὖ, υἱέ, « *Courage, mon fils* », ne peut-on pas se permettre de lire : *Hi han*, dans l'abréviation : *I. Am.* ?

§ II. — *Rubriques musicales.*

1° Quatuor vel quinque in falso, retro altare.

De toutes les rubriques de l'office, celle-ci est assurément la plus curieuse, sous le rapport musical, à cause de l'expression : *in falso* (1). Peut-être même est-elle une des plus anciennes que l'on connaisse, en dehors des rubriques fréquentes relatives à l'harmonie, comme *organum*, *diaphonia*, *discantus*, etc... L'abbé Lebeuf n'a pas peu contribué à la mettre en évidence par la plaisanterie qu'il s'est permise à son sujet.

« Après l'*alleluia*, dit-il, suivait une seconde annonce de la fête par quatre ou cinq chantres à grosse voix postés derrière l'autel. Là, ils devaient chanter *in falso* (c'est l'expression du manuscrit) les deux vers suivants :

> Haec est clara dies, clararum clara dierum.
> Haec est festa dies, festarum festa dierum.

Vous jugez assez jusqu'à quel point on pouvait pousser sans grande dépense une poésie de cette sublimité, et si la rubrique qui ordonnait de chanter faux était bien observée, comme il n'en faut pas douter, je vous laisse à penser quel effet devait produire une telle harmonie sur l'oreille des auditeurs (2). »

(1) Cette [illegible] rubrique existe dans l'Office de la Circoncision de Beauvais. [illegible] cum falseto

(2) [illegible]

On s'explique difficilement cette étrange interprétation de la part d'un érudit comme l'abbé Lebeuf et qui a, précisément sur ce même sujet, écrit de nombreuses et justes remarques, en particulier dans son *Traité hist. sur le Chant Ecclésiastique*, p. 73 et suiv. Observons toutefois que ce traité a paru en 1741, alors que le passage que nous citons remonte à l'année 1726.

Le P. Laire qui, lui aussi, nous l'avons dit, avait fait une étude approfondie du manuscrit de Sens, a bien compris l'erreur commise par l'abbé Lebeuf. Aussi, dans l'édition du *Mercure de France* que possède la bibliothèque d'Auxerre, a-t-il pris soin de mettre en marge, à côté de la traduction fautive des mots *in falso*, cette rectification : « En *faux-bourdon* ».

Tel est du moins le sens admis par tous ceux qui, depuis cette époque, ont eu à parler de cette curieuse rubrique. Il est pourtant à remarquer que le mot *bourdon*, *burdo* (*bordone*, en italien), ne s'y trouve pas. C'est peut-être ce qui a trompé l'abbé Lebeuf. Quant au terme *falso* (*falsetum*), on sait, malgré son étymologie douteuse, qu'il signifie : *voix aiguë*. Donc, *in falso* veut dire ici *voix de fausset*.

Quelques détails sur les éléments dont se composait un *faux-bourdon* au XIVe siècle (on n'en connaît point d'antérieur à cette époque) nous feront mieux saisir l'importance de cette rubrique et son véritable sens.

Le *faux-bourdon*, tel du moins que le décrit un auteur du XIVe siècle, *Guilhelmus Monachus*, est une sorte d'*organum* ou de *diaphonie* à trois parties. On plaçait au-dessus du chant (*cantus firmus* ou *tenor*) une voix qui marchait parallèlement, à la tierce supérieure (*contra-tenor*), mais commençait et finissait à la quinte, puis, au-dessous du même *cantus firmus*, une troisième voix à la tierce inférieure (*discantus*), mais commençant et finissant à l'unisson.

Notons, d'après ces données positives, la pièce elle-même dont il s'agit ou plutôt le deuxième vers, afin d'avoir une finale réelle.

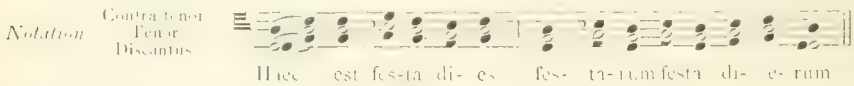

Mais la partie du *discantus*, toujours confiée au soprano, à une voix aiguë, à une voix de fausset par conséquent, *in falso*, sonnait en réalité à l'octave supérieure, et l'effet pour l'oreille était celui-ci :

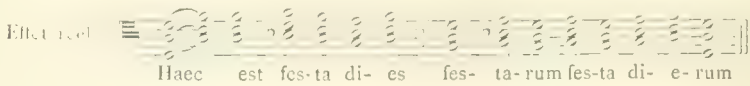

Cette harmonie nous semble barbare. N'oublions pas toutefois que, le *cantus firmus* étant d'ordinaire *tenu* (ténor) par un chœur bien fourni,

alors que quelques voix seulement modulaient les autres parties, il en résultait un ensemble qui pouvait n'être pas sans charmes. Nous obtenons quelque chose d'analogue, encore actuellement, par les jeux de *mixture*, dans l'orgue.

Dans le cas présent, en admettant cinq voix, il y en avait trois chargées du *cantus firmus*. Telle nous paraît être la signification exacte de la rubrique *in falso*. Terminons du reste par cette judicieuse remarque de Vincent d'Indy : « C'est très probablement de cette transposition de la basse *écrite* que vient le terme *falso-bordone*, dont la traduction exacte est : *basse en fausset*, le mot italien *bordone* étant, à cette époque [XIVe-XVe siècle], synonyme de *basse* (1). »

Le fait de chanter certains morceaux *retro altare* n'a rien qui doive surprendre. Les rubriques de ce genre ne sont pas rares, surtout dans les offices rappelant des circonstances susceptibles d'être dramatisées, telles que les fêtes de Noël, des Rameaux, de Pâques. A la procession des palmes, de claires voix d'enfants ne lançaient-elles pas, du haut des galeries, les versets gracieux du *Gloria, laus* ? — Au matin de Pâques, c'était, près du sépulcre, le dialogue entre l'ange et les trois Maries (2).

Après le chant solennel des matines de Noël, avait lieu la procession *ad praesepe*. Des enfants placés sur le jubé ou dans le *triforium* du chœur entonnent le joyeux *Gloria in excelsis*, puis, comme autrefois les bergers, les prêtres se dirigent vers la crèche disposée dans l'abside, *retro altare*. Telle fut, on le sait, l'origine première des drames liturgiques.

C'est donc là, près de la crèche, *retro altare*, qu'on aimait à venir chanter, durant la solennité de Noël et celles qui s'y rattachent, les tropes formant prologue à l'introït et qui, en temps ordinaire, s'exécutaient pendant la procession. Ainsi, pour la fête de saint Étienne, L. Gautier en cite un portant cette même rubrique : *retro altare* (3).

Pierre de Corbeil aura tenu, sans doute pour rester fidèle à cette coutume, à ce que l'annonce joyeuse de la fête, comme une autre bonne nouvelle, partît du fond de l'abside, de l'endroit même où dans sa crèche reposait l'Enfant Jésus.

2° Versus cum organo.

Après avoir parlé de l'*organisation*, c'est-à-dire de l'*arrangement* du chant à plusieurs parties, Lebeuf, dans son traité, énumère quelques textes qui s'y rapportent. « Dans un Ordinaire de Saint-Martin de Tours, qui a environ 500 ans, on lit, au jour de la Circoncision : *Et debent organizari Invitatorium, versiculi Responsoriorum et Prosae*. Dans le

1. *Cours de composition musicale*, Ier livre, p. 145, Durand, Paris.
2. Durand, *Rationale*, ed. Barthélemy, t. IV, p. [illegible].
3. B. Nat., *n. acq.* 909, fol. 12 v°.

livre de la Cathédrale de Sens qui servoit à la Fête des Foux, au treizième siècle, il y a : *Responsorium cum organo* ». (P. 82.)

Ce dernier détail est inexact. En fait de rubriques relatives à l'*organum*, on ne rencontre, dans notre office, que celle-ci : *Versus cum organo*. Est-ce à dire qu'il n'y avait que cette seule pièce d'*organisée* ? — Évidemment non, surtout si on songe à la pratique fort répandue du *chant sur le livre*. En tout cas, rien ne l'indique. Tenons-nous-en aux seules rubriques exprimées.

L'*organum*, appelé aussi *duplum* (*in duplo*), consistait à faire entendre, sur un chant donné (*cantus firmus*), une succession de quintes au-dessus — ou de quartes au-dessous, dont la marche parallèle n'était que rarement interrompue par quelque unisson ou par des octaves sur la finale. Ce n'était, en d'autres termes, que le redoublement de la mélodie à la quinte supérieure ou à la quarte inférieure. Comme plus haut, réalisons l'*organum* de l'exemple dont il est question.

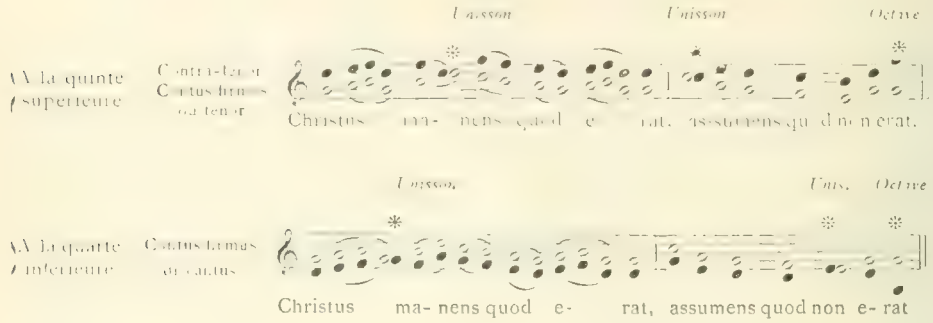

L'abbé Lebeuf, toujours à propos de l'*organum*, dit que l'on exécutait même des pièces presque entières à deux voix différentes. « J'en ai trouvé une d'une écriture du treizième siècle, dans un Manuscrit de l'Eglise de Sens. C'est le *Credo* de la Messe. La partie de dessous est celle du Chant Grégorien : les accords de la partie de dessus, lorsqu'il y en a, sont ou à la tierce, ou à la quinte, ou à l'octave ; et souvent les deux parties sont à l'unisson. Le Manuscrit ne donne point de nom à ce Chant ; mais on doit reconnoître que c'est une pièce mise *in organo*, pour me servir du langage d'Eudes de Sully (1) ».

Apparemment, il s'agit là d'une pièce en *déchant* (*discantus*), autre forme d'harmonisation admettant, dans la marche des parties, des mouvements contraires et non plus absolument parallèles, comme dans la *diaphonie* ou *organum* simple. Lebeuf le dit même ailleurs positivement, dans une de ses lettres à l'abbé Fenel. Il prend occasion de cet exemple pour démontrer que le *déchant* avait toujours été en grand

(1) *Op. cit.*, p. 8[illegible].

honneur dans l'Église de Sens. « Le *Credo*, dit-il, que je vous ai fait voir noté à deux parties dans un des missels du XIIIe siècle conservé chez vous, en est une preuve manifeste (1) ».

3° Chorales.

On désignait par ce nom les chantres (*Corial*, *Coriaulx*) plus spécialement chargés des intonations et des parties d'accompagnement, quand la mélodie était *organisée*. Ils s'appelaient encore *organistes*. L'ordonnance d'Eudes de Sully nous apprend qu'il y en avait *quatre* pour la messe, et qu'ils portaient des chapes de soie. Nul doute qu'il en ait été de même à Sens, où Pierre de Corbeil aura voulu mettre en vigueur ses propres instructions d'autrefois. Ces choristes sont évidemment les mêmes qui déjà avaient en *faux-bourdon* chanté l'*Haec est clara dies*.

4° Duo vel tres in voce, ante altare.

Il n'est plus ici question d'*organum*. C'est l'*unisson*, *in voce*, que prescrit la rubrique. C'était donc au milieu du chœur, *ante altare*, que deux ou trois chantres, en quelque sorte délégués par l'assemblée, venaient moduler la superbe mélodie du *Salve, festa dies*, et saluer au nom de tous le jour à jamais vénérable de notre rédemption.

Cette même expression *duo vel tres* se lit un peu plus bas, en tête du chant si remarquable du *Trinitas, Deitas*, qui vraisemblablement était dit aussi à l'*unisson*.

Une fois encore apparaît la légende : *Ante altare ;* c'est au début de Prime, immédiatement après le *Deus in adjutorium* : DUO, ANTE ALTARE. Deux choristes chantaient le verset alleluiatique : *Veni, sancte Spiritus*, auquel le chœur (*chorus*) répondait par la longue vocalise placée sur les mots *ignem accende*, vocalise sur laquelle plus loin nous aurons à faire quelques observations.

5° Duo.

Cette rubrique ne se présentant qu'une seule fois, en cette forme laconique, avant le *Gloria* tropé ou plutôt farci de la messe, alors qu'en sept autres endroits elle est accompagnée d'un nom tel que *clerici*, *canonici*, etc..., il est permis de supposer que le copiste aura oublié de la compléter.

(1) Lettres, t. II, p. 144. Il serait du plus haut intérêt de retrouver ce missel, mais existe-t-il encore ? — N'a-t-il pas disparu, en même temps que tant d'autres documents de la vieille liturgie sénonaise ? Rappelons ce qu'écrivait Millin en 1807, dans son *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. I, p. 139 : « Nous allâmes ensuite à la Mairie examiner un tas énorme de manuscrits poudreux ; il n'y avoit presque que des missels et des antiphonaires. Nous en retirâmes seulement quelques manuscrits que nous envoyâmes à la Bibliothèque impériale ».

Ces quelques lignes en disent long, hélas ! — Et pourquoi Millin n'a-t-il pas tout expédié à Paris ? La bibliothèque de Sens n'en posséderait plus, c'est vrai, mais, du moins, aucun manuscrit n'aurait péri.

En voici la liste :

Duo subdiaconi.	(Pater farci de complies).
Duo presbyteri.	(Credo »).
Duo clerici.	(Pater de prime).
Duo canonici.	(Credo »).
Duo..... (?).	(Gloria de la messe).
Duo presbyteri vel diaconi.	(Credo »).
Duo clerici.	(Sanctus »).
Duo clericuli.	(Agnus »).

Pourquoi *duo* ? — Nous n'avons pas la ressource, le manuscrit n'offrant qu'une seule mélodie, de supposer que ces différents morceaux étaient exécutés en déchant, ainsi que le *Credo* cité par Lebeuf. Toutes ces pièces étant ou tropées ou farcies, il est plus que probable que leur chant était alterné par ces deux voix. A l'une était réservé le texte liturgique, pendant que l'autre se chargeait des paraphrases. C'est bien ainsi, du reste, qu'on doit interpréter un détail de l'ordonnance d'Eudes de Sully relatif aux épîtres farcies et qui trouve ici son application : « *Hoc addito*, y est-il spécifié, *quod epistola cum farsia dicitur* A DUOBUS *in cappis sericeis* ». (Cf. *supra*, p. 62.)

Nous avons, en outre, un témoignage positif de l'emploi de cette méthode dans les paroles suivantes de l'abbé Lebeuf :

« Il faut se ressouvenir que, les jours où il y avoit paraphrase ou commentaire à l'épître de la messe, *on étoit au moins deux* pour l'exécution de cette pièce : c'est-à-dire que l'un chantoit le françois et l'autre le latin ; *ou bien*, le sous-diacre se réservant le texte sacré, deux enfants de chœur chantoient l'explication ; et tous montoient au jubé ou à la tribune pour être mieux entendus. » (*Traité hist.*, p. 121.)

Cette paraphrase en langue vulgaire avait pour but d'expliquer le texte sacré à la foule ignorante. « Un ingénieux et subtil érudit, M. l'abbé Misset, en a même conclu que les épîtres farcies avaient été imaginées pour les couvents de femmes, pour les moniales qui n'entendent pas le latin. ». (*Conférence de* P. AUBRY, dans *Tribune de Saint-Gervais*, IV, p. 10-11.)

Et puis quelle variété dans ces rubriques ! Deux prêtres ou deux diacres chantent le *Credo*, deux clercs le *Sanctus*, et deux enfants de chœur l'*Agnus*. Personne n'est oublié. Tout le monde, depuis les petits enfants jusqu'aux vénérables chanoines, prend part aux chants les plus solennels de l'Office.

Preuve manifeste que le but de l'auteur était bien celui que nous avons signalé. Détail vraiment touchant, et qui montre une fois de plus quelle délicate attention, quelle aimable et judicieuse condescendance avaient présidé à l'ordonnance de cette fête artistique, religieuse et populaire !

TEXTE

PRINCIPES DE SON ÉTABLISSEMENT

A. — Texte littéraire.

Les indications données dans la première partie de l'Introduction, aussi bien à propos du texte littéraire que du texte musical, nous dispensent d'entrer ici dans de longs développements.

Disons d'abord que, pas un instant, nous n'avons eu la pensée de publier une édition critique de l'Office de Pierre de Corbeil. Notre but est seulement d'en offrir une reproduction intégrale et fidèle.

Les notes placées au bas des pages comprendront en première ligne l'indication des erreurs manifestes de copiste ou d'autres remarques relatives au texte ; puis, pour chaque pièce, le n° du *Repertorium Hymnologicum* du chanoine U. Chevalier (1), suivi de références supplémentaires, s'il y a lieu ; et enfin quelques notes bibliographiques, littéraires ou liturgiques, suivant le cas.

Conformément à l'usage adopté dans ce genre d'édition, nous publions toujours en *italique* le texte liturgique officiel, afin de le distinguer nettement des centons ou des tropes, lesquels seront imprimés en *romain*. Les capitales ou majuscules seront réservées pour les passages répétés et les refrains.

Il va sans dire que, le texte étant la reproduction absolument exacte du manuscrit, on conservera avec soin l'orthographe paléographique. Ainsi imprimerons-nous *Xpistus* et non *Christus*. On ne trouvera ni le *j* ni les diphtongues *oe*, *ae*, qu'on n'employait pas au XIIIe siècle. Le

(1) C'est donc à ce vaste répertoire qu'il faudra se reporter, si l'on veut connaître la liste des manuscrits, missels ou imprimés contenant la pièce étudiée.

copiste a usé indifféremment des finales *tia* ou *cia* ; nous les respectons. L'*u* consonne répondant à notre *v* français est partout maintenu. En un mot, le lecteur aura sous les yeux minutieusement reproduit le texte original.

Quant à la division intérieure des pièces versifiées, nous n'avons eu, pour l'établir, qu'à nous conformer aux données très précises sur ce point de la phrase musicale. Soit pour la coupe des vers ou *stichographie*, soit pour la formation des strophes, il a fallu parfois nous éloigner des indications fournies par le *Repertorium Hymnologicum*. Comme l'ont fait Weale et l'abbé Misset, nous publions en longues lignes, sans en séparer les clausules, les proses en *A*.

Il eût été sans doute intéressant de relever, dans les annotations, l'origine des nombreuses réminiscences, soit littéraires, soit musicales, qui abondent dans les tropes et les épîtres farcies. Nous avons jugé plus pratique de les réserver pour en dresser, dans un appendice spécial, un tableau d'ensemble aussi complet que possible. On se fera de cette manière une idée plus nette du procédé employé pour la composition des morceaux farcis.

B. — **Texte musical**.

Nous nous sommes suffisamment expliqué sur ce point, à l'endroit où nous décrivons la notation musicale, pour n'avoir ici que fort peu de choses à ajouter.

Relativement aux formes du *punctum* et de la *virga*, il va de soi que, sous peine de reproduire ce qui n'était que pure fantaisie de la part du copiste, nous avons dû les réduire à un type unique, c'est-à-dire à la figure du *punctum*, nous conformant en cela d'ailleurs à la méthode logique et seule usitée dans les publications similaires.

A l'exemple des récentes éditions en notation grégorienne qui acceptent une représentation plus fidèle des neumes ou notes d'ornement, nous introduisons les formes du *quilisma* et de l'*oriscus*. C'est là une amélioration heureuse, fort appréciée des spécialistes, et qui, du reste, a l'avantage, tout en respectant la notation traditionnelle, de lui restituer son aspect primitif.

A part ces quelques perfectionnements, nous respectons la graphie musicale de notre codex, ainsi qu'il sera aisé de s'en convaincre par la comparaison avec les fac-similés.

Autant que possible, nous avons évité les changements de clef trop fréquents, surtout dans l'intérieur des morceaux.

Nous avons dû, en outre, régulariser l'emploi des barres, en les disposant d'une façon plus logique, surtout dans les pièces poétiques. Dans

ces dernières, nous distinguons chaque membre de phrase par une demi-barre, chaque hémistrophe par une barre pleine et chaque fin de strophe par une double barre.

On ne trouvera, à la base du texte musical, que des annotations ou références ayant trait à la musique. Nous avons cru inutile de répéter les corrections du texte littéraire. Ainsi dégagée de notes et de renvois, cette partie de notre travail aura l'avantage d'offrir à l'œil du lecteur, sous une apparence rajeunie, mais régulière et fidèle, la physionomie générale du *codex* lui-même.

TEXTE LITTÉRAIRE

CIRCUMCISIO DOMINI

In ianuis ecclesie (A).

Lux hodie, lux leticie ! me iudice, tristis
quisquis erit, remouendus erit sollempnibus istis.
Sint hodie procul inuidie, procul omnia mesta ;
Leta uolunt quicumque colunt asinaria festa.

Conductus ad tabulam (B).

1.

Orientis partibus
aduentauit asinus,
pulcher et fortissimus,
sarcinis aptissimus.
HEZ, SIR ASNE, HEZ !

2.

Hic in collibus Sichen
enutritus sub Ruben,
transiit per Iordanem,
saliit in Bethleem.
HEZ, [SIR ASNE, HEZ !]

(A) — [**Repert. Hymn.**, **10828**]. — Cette première pièce, véritable annonce de la fête, est probablement de P. de Corbeil lui-même. Comme versification, elle offre un particulier intérêt. Aux assonances du vers léonin dont il a été parlé à propos du quatrain de la feuille de garde, ces vers en ajoutent d'autres. La première césure de chaque vers finit par le même son que la deuxième (césure héphthémimère), et deux vers consécutifs riment également :

Lux hodie, lux leticie! me iudice, tristis
quisquis *erit*, removendus *erit* sollempnibus *istis*.

Telle fut l'origine lointaine de la rime, et c'est ce genre de versification transformé encore par le mètre *septenarius* trochaïque qui a donné naissance à notre poésie moderne.

(B) — [**R. H.**, **14280**]. — Dans ce fameux *conductus*, surtout connu sous le nom de *Prose de l'âne* et certainement antérieur à P. de Corbeil, se présente un nouveau genre de poésie appelée *tonique*, *syntonique* ou *rythmique*. La presque totalité des pièces de notre office appartenant à ce genre, disons en quelques mots, pour n'avoir plus à y revenir, en quoi il consiste. Trois éléments constituent cette versification tonique : le syllabisme, l'accent et l'assonance ou la rime. Ici, on néglige la quantité pour ne s'occuper que du nombre des syllabes. On ne les pèse plus, on les compte. Donc : un nombre déterminé de syllabes, six, huit, dix ou douze, et, à la fin des vers, l'assonance ou la rime. C'est tout le système.

Notre conductus est formé de sept strophes de quatre vers chacune. Les vers sont de sept syllabes et terminés par de simples consonances. — *Hez, sir asne, hez*, sont les seules paroles françaises qui soient dans le texte du manuscrit. — Sur le symbolisme de l'âne, lire une étude assez développée, dans F. Clément, *Hist. de la musique religieuse*, p. 172 et suiv. Cf. *Dictionnaire d'arch. chrét.*, au mot : *âne*.

Pour l'étude de la poésie tonique, voir L. Gautier, *Les épopées françaises*, t. I, ch. VII. — G. Paris, *Lettre à M. L. Gautier sur la versification latine rythmique*. — Ed. Bovy, *Étude sur les origines du rythme tonique dans l'hymnographie grecque*. — U. Chevalier, *Poésie liturgique au moyen âge*. — A. Dechevrens, *Du rythme dans l'hymnographie latine*. — Cl. Allin, *La poésie du bréviaire*, t. I, *Les Hymnes*. — A. Dacin, *La prose de saint Taurin*. — P. Aubry, *Le Rythme tonique*, etc... 1903, Paris, Welter.

3.
Saltu uincit hinnulos,
dagmas et capreolos,
super dromedarios
uelox Madianeos. HEZ !

4.
Aurum de Arabia,
thus et myrram de Sabba
tulit in ecclesia
uirtus asinaria. HEZ !

5.
Dum trahit uehicula,
multa cum sarcinula,
illius mandibula
dura terit pabula. HEZ !

6.
Cum aristis ordeum
comedit et carduum ;
triticum a palea
segregat in area. HEZ !

7.
Amen dicas, asine,
iam satur ex gramine,
Amen, amen itera,
aspernare uetera. HEZ !

[1vo] **Lecta tabula, incipiat sacerdos** (A) :

1.
Deus in adiutorium
intende laborantium ;
Ad doloris remedium
festina in auxilium.

2.
In Te, Xpiste, credentium
miserearis omnium,
qui es Deus *in secula*
seculorum, in gloria ;

3.
Ut chorus noster psallere
possit et laudes dicere
Tibi, Xpiste, rex glorie :
Gloria Tibi, Domine !

Prosa (B).

Alle- 1. Resonent omnes ecclesie
cum dulci melo symphonie

2. Filium Marie,
Genitricis pie,

3. Ut nos Septiformis gratie
repleat donis et glorie,

4. Unde Deo dicamus : *luya* !

Quatuor (1) **uel quinque** (2) **in falso, retro altare** (C).

Hec est clara dies, clararum clara dierum,
Hec est festa dies, festarum festa dierum,
Nobile nobilium rutilans dyadema dierum.

1) a *ses. ed.* — (2) i *ses. ed.*

(A) — [**R. H., 4447**]. — L'auteur, pour la composition de son trope, a dû supprimer, comme on le voit, quelques mots du texte liturgique. Le vers de huit syllabes était tout indiqué par le début du *Deus in adiutorium*. Cf. *Deus in adiutorium*, Office en vers de la Circoncision dans l'Église du Puy, publié dans *Bibl. lit.*, tome V). — COUSSEMAKER (E. de), L'*Art harmonique*, etc. p. [illegible], pl. [illegible]; *Codex* de Stuttgart, H B. [illegible] XIIIe siècle *Troparium Winchesense?*), où il se présente comme trope de *Benedicamus* ; — *Codex Bambergensis*, lit. 115, fol. 62vo, où il est noté à deux voix.

(B) — [**R. H., 804**]. — Un certain nombre de proses débutent par le mot *Alleluia*. C'est tout naturel, si on songe à leur origine. Quelquefois, ce mot est bizarrement coupé en deux : « *Alle*-caeleste necnon et perhenne-*luia* ». « *Alle*-nostra pangant organa-*luia* ». Notre exemple plus curieux encore intercale sept vers entre les deux parties du mot *Alleluia*. Nous avons rencontré cette même prose (trope) dans un *Ordo pontificalis* du XIIIe siècle (Bibl. de Sens, n° 12), fol. 96vo, où elle sert de trope à l'antienne *Alma*. Il y aura quelques remarques à faire à propos de sa mélodie.

(C) — [**R. H., 7569**]. — Ces trois vers et surtout les particularités que rappelle la pièce d'où ils

Duo uel tres, in uoce, ante altare (A).

Salue, festa dies, toto uenerabilis euo,
qua Deus est ortus uirginis ex utero.

Chorales incipiant (B).

Letemur gaudiis quos redemit Uerbum Patris
a [**2**r°] reatus laqueo primi parentis Dei iussa spernentis,
arte[m per] (1) hostis, heu! quando, paradysum deserens (2),
exul uenit in exiciales mundi istius labores.
Post humana proles omnis rueret,
nisi hac in carne Xpistus natus leuaret,
et primam coronam uestiret
atque rursus in celum COLLOCARET.

Uersus cum organo (C).

Xpistus manens quod erat,
assumpsit quod non erat;

sont tirés ont fait l'objet d'une étude plus développée (Cf. *Rassegna gregoriana*, mai-juin 1905, col. 201). Bornons-nous au strict necessaire.

Ils sont empruntés (texte et chant) à un *versus* qui se chantait *in reditu fontium*, à la fête de Pâques et durant l'octave. Pierre de Corbeil n'en est donc pas l'auteur, comme le voudrait la tradition sénonaise. Nous transcrivons ce *versus* d'après un manuscrit du XIIe siècle, provenant de Saint-Cyr de Nevers (église suffragante de Sens). (B. N. nouv. acq. 1235, fol. 76vo.) Sur ce codex précieux entre tous et si souvent consulté par les musicologues, voir *Revue du Chant grégorien*, 1903-1904, p. 60.

« In tota ebdomade pasche oportet ire ad fontes cantando cum psalmis hanc ant. *Alleluia*. Ps. *Laudate pueri*. Ps. *In exitu*. Ad magnificat... et dicebant ad invicem *in reditu fontium* :

Hec est clara dies clararum clara dierum,
Hec est sancta dies sanctarum sancta dierum.
℣. Nobile nobilius rutilans diadema dierum.
℣. Ecce dies toto rutilat festivior anno,
qua Deus omnipotens, superata morte, resurgens
traxit ab infernis captorum mille cavernis.

(Cf. B. N. nouv. acq. 9449, fol. 34vo, XIe s. venant aussi de Nevers, et DREVES, XLIII, n° 37.)

Sur la substitution du mot *festa* à *sancta*, voir ce que nous avons dit plus haut, dans l'introduction, page 48. Les trois derniers vers sont des léonins. A remarquer, en outre, que les deux vers *Ecce dies* et *qua Deus* sont visiblement inspirés du *Salve, festa dies* de Fortunat.

On trouvera, à propos de la procession *in reditu fontium*, d'intéressants détails dans D. GUÉRANGER, *Année liturgique* (Temps pascal, I, p. 213 et seq., 2e édition) ; DURAND, *Rational*, t. IV, p. 231, éd. Barthélemy.

(1) Ici se présente un trou qui a enlevé : *m per*). *Lire* : arte[m per]. — (2) *Ms* : deserans.

(A) — [**R. H.**, **17949**]. — Ce numéro est celui de la pièce de Fortunat. Le Répertoire, qui signale vingt-neuf imitations de ce *versus* fameux, ne mentionne pas la variante de notre office. Voir dans l'introduction quelques remarques à ce sujet, p. 48.

(B) — [**R. H.**, **10087**]. — A Paris, d'après l'ordonnance d'Eudes de Sully, cette prose était placée au début des premières et des secondes vêpres et de plus entonnée par le *Dominus festi*, tenant à la main le bâton cantoral. On voit qu'il en était de même à Sens, du moins aux premières vêpres. Fort célèbre au moyen âge, le *Letemur gaudiis* est un trope d'offertoire. Le dernier verset *Mirabilis* de l'offertoire *Deus enim firmavit* (2e messe de Noël) se termine par une longue vocalise sur la voyelle *e* de *dierum* (*longitudinem dierum*). A Saint-Gall, le B. Notker adapta à ce mélisme ou *sequentia* les paroles de la prosule : *Letemur gaudiis*.

C'est par erreur que le **R. H.** marque comme division celle du n° [**5564**]. — (Cf. GAUTIER, *Tropes*, p. 162, dans *Paléographie musicale* Saint-Gall, codex 339, p. 11 ; Einsiedeln, 121, p. 29 ; Montpellier, antiphonaire, fol. 148ro ; — et Graduel de Notre-Dame de Paris, XIVe siècle, Arsenal, 110, fol. 24.)

(C) — [**R. H.**, **3226**]. — Ce *Versus cum organo* dont il a déjà été question fait suite au *Lete-*

sine fine principium,
finem sumpsit spontaneum;
ut per mortem mortis regnum
terminaret in eternum
et ereptos iugo mortis
nos ad dextram Dei patris
Reprise. COLLOCARET in celum.

Ant. Uirgo hodie fidelis.
Ps. Dixit do [minus]... E u o u a e.
Ant. Uirgo uerbo concepit.
Ps. Confitebor... E u o u a e.
Ant. Nesciens mater.
Ps. Beatus uir (1)... E u o u a e.
Ant. Uirgo Dei genitrix.
Ps. De profundis... E u o u a e.
Ant. Hodie intacta Uirgo De [um].
[2vo] **Ps.** Memento... E u o u a e.

Capitulum (A).

Populus gentium, qui ambulabat in tenebris, uidit lucem magnam :
Habit[an]tibus (2) in regione umbre mortis, lux orta est eis. — Deo gratias !

Responsorium (B).

Descendit de celis missus ab arce Patris :
introiuit per aurem Uirginis in regionem nostram.

mui gaudius, ainsi que le prouve la reprise *collocaret*. C'est une gracieuse paraphrase de l'antienne du *Benedictus* : *Mirabile mysterium*. Cf. Sermo 7, S^ti Leonis, de Nativitate Domini.

(1) *Ms* : ur. — (2) Le trou signalé au recto a enlevé ici les lettres : *an. Lire :* Habit [an] tibus.

(A) — Le texte actuel de ce passage Isaïe, IX, 2) ne porte plus *gentium*. C'est un reste de l'ancienne Vulgate. Plus loin, nous aurons l'occasion d'y revenir. — A l'origine, il y a eu probablement transposition de mots. A remarquer, en effet, que *gentium* termine le verset ou phrase précédente. On l'aura d'abord rattaché à *Populus*, après lequel il aura passé ensuite. Le fait suivant confirme cette hypothèse. Dom Sabatier, dans *Bibliorum sanctorum versiones antiquae*, etc .., Paris, 1739-1749. t. II, p. 534, cite, précisément à propos de ce même verset d'Isaïe, plusieurs passages des sermons de saint Léon, où se trouve *gentium populus*, entre autres celui-ci, du sermon 32, p. 91 : *Gentium populus qui ambulabat in tenebris*. De plus, on lit : *Populus gentium*, dans le 2e sermon de saint Augustin pour l'Épiphanie. Cette dernière variante existe encore dans les manuscrits liturgiques sénonais des XIVe et XVe siècles (Cf. Bibl. de Sens, ms. 29, Bréviaire, XIVe siècle, fol. 186 ; Bibl. d'Auxerre, ms. 51, fol. 35vo). On la trouve même dans le Bréviaire de 1641.

(B) — Dans cette longue pièce, l'abbé Chartraire, *op. cit.*, a vu cinq répons entremêlés de strophes rythmées. C'est une distraction. Il n'y a que le seul répons *Descendit* avec ses trois prosules jadis si populaires. Voici les numéros que leur assigne le **R. H.** :

Fac, Deus, [**R. H., suppl., 26442**]
Familiam, [**R. H., 5960**]
Facinora nostra, [**R. H., 5940**]

Notre manuscrit offre quelques variantes, mais de peu d'importance. Consulter à propos de ce répons : GAUTIER, *Les Tropes*, p. 106 ; *Revue du Chant grégorien*, XI, p. 65 ; P. WAGNER, *Origine et développement du chant liturgique*, trad. Bour, pp. 286-287 ; *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie*, art. Agobard, col. 974, et ce que nous en avons dit plus haut, p. 57, note. On trouve ce répons dans tous les documents liturgiques sénonais. Citons en particulier : B. N. 1028, fol. 50vo ; nouv. acq. 1535. fol. 19vo ; B. d'Auxerre 51, fol 29ve ; B. de Sens, 29 ; 6, fol. 32vo. Il est encore conservé dans l'Antiphonaire imprimé [1552] que l'on garde dans le trésor métropolitain (Cf. l'ABBÉ CHARTRAIRE, *Inventaire du Trésor de Sens*, n° 395), ainsi que dans l'Antiphonaire de 1571 et même dans le Bréviaire de 1641.

Uersus. Tanquam sponsus.
Resp. Indutus stolam purpuream.
Uers. Dominus procedens.
℟. — Et exiuit per auream portam.
℣. — De thalamo suo.
℟. — Lux et decus uniuerse.

Cum prosa.

Fac, Deus, munda corpora nostra et animas, die ista, ut tua protecti dextra collaudemus auctorem *Fabrice mundi.*
Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto.
℟. — Lux et decus uniuerse.

Cum prosa.

Familiam custodi, Xpiste, tuam, quam natus alma de Maria redemisti morte tua, ut [3ro] cognoscant Te conditorem *Fabrice mundi.*
℟. — Descendit.

Cum prosa.

Facinora nostra relaxari, mundi Domina,
petimus mente deuota, Dauid regis proles inclita,
Uirgo quem casta, sancta Maria protulit summi Patris Filium,
cuius ortus saluat omnes cuncta per secula,
et die hac nobis dignanter faueas atque omni *Fabrice mundi.*

Uersiculus : Duo uel tres (A).

1.	2.
Trinitas,	Sol, lumen
Deitas,	et numen,
Unitas	cacumen,
eterna;	semita;
Maiestas,	Lapis, mons,
Potestas,	petra, fons,
Pietas	flumen, pons
superna.	et uita.

(A) — [**R. H., 20567**]. — Cette prose d'un si beau lyrisme mérite à tout point de vue sa réputation. Il n'est plus permis aujourd'hui de l'attribuer à Pierre de Corbeil. Autrefois, on ne la connaissait que par le manuscrit de Sens ; mais depuis, on l'a trouvée dans de nombreux documents des XIIe et XIIIe siècles où elle figure comme trope à l'*Hosanna* du *Sanctus*. Telle semble bien être sa véritable origine. Le mot *Sanctus* trois fois répété rend hommage à la Trinité. Or, notre prose débute par le mot *Trinitas* et n'est qu'une longue et superbe énumération des noms divins. Et puis, comme cette suite d'invocations hardies répond admirablement au chant triomphal du *Sanctus* ! A notre avis, cette prose a été conçue originairement pour servir de développement au *Sanctus*. Cf. *Prosarium ecclesiae remensis*, publié d'après le ms. d'Assise (vers 1280), dans *Bibl. liturg.*, t. VII, p. 365 ; *Revue du Chant grégorien*, XI, p. 25, où notre prose (texte et chant) est donnée d'après un fragment de ms. du XIIIe siècle, conservé dans l'église d'Apt. Voir A. Gastoué, *Inventaire des manuscrits liturgiques de l'église d'Apt*, Avignon, 1900, p. 7. Références pour les XIIe et XIIIe siècles : Paris, B. N. 778 ; 10508 ; — Assise, 695 ; — Turin, F, IV, 18 (tropaire de Bobbio) ; — Plaisance (chapitre), 61, circa annum 1200 ; — Munich, 17212 ; Mon. 1, D 114. Publié par Bannister, comme trope d'*Hosanna*, dans Dreves, XLVII, n° 345, d'après 12 manuscrits, y compris ceux de Sens et de Beauvais. Nous y renvoyons le lecteur pour les variantes.

3.

Tu sator,
creator,
amator,
redemptor,
saluator
luxque perpetua;
Tu nitor
et decor,
Tu candor,
Tu splendor
et odor,
quo uiuunt mortua.

4.

Tu uertex
et apex,
regum rex,
legum lex
et uindex,
Tu lux angelica;
Quem clamant,
adorant,
quem laudant,
quem cantant,
quem [**3**vo] amant
agmina celica.

5.

Tu theos
et heros,
diues flos,
uiuens ros,
rege nos,
salua nos,
perduc nos
ad thronos (1)
superos
et uera gaudia;
Tu decus
et uirtus,
Tu iustus
et uerus,
Tu sanctus
et bonus,
Tu rectus
et summus
Dominus,
Tibi sit gloria!

Ant. (A) Qui de terra est.

Ps. Magnificat... E u o u a e.

Oratio: Deus qui salutis.

Benedicamus (B).

a. Corde Patris genitus, manens in principio,
querens quod perierat parentis imperio,
uenit ad nos humilis, ab axe sydereo.

(1) Le premier o est suscrit.

(A) — Cette antienne *in euangelio* ne figure plus à l'office actuel, mais on la retrouve dans les manuscrits anciens. (Cf. *Antiphonale du B. Hartker*, p. 71 ; B. de Sens, 6, fol. 40.)

(B) — [**R. H.**, **3903**]. — Dreves, xx, p. 220 ; — B. N *lat.* 1139, xii/xiiie s., fol. 38. (Manuscrit de St-Martial de Limoges) ; — *Prosolarium eccl. Aniciensis.* — La coupe et la division que nous adoptons nous ont été indiquées moins par l'assonance que par la disposition de la phrase musicale. F. Clément a publié ce trope, ainsi que le suivant, dans ses *Chants de la Sainte-Chapelle*, nos 15 et 15 *bis*, mais en en supprimant la troisième strophe. C'est là probablement que les Bénédictins l'ont copié pour leurs *Variae breves* qui donnent le même texte écourté, page 70, 3e édition.

b. Quem castis uisceribus, nunciante angelo,
Uirgo mater edidit uirginali utero,
medicinam proferens pereunti seculo.

c. Ipsi laus et honor atque iubilatio,
tempore perpetuo,
quem pro mundi remedio,
carnis opertum pallio
aduenisse nunciat angelorum concio.
Benedicamus Domino !

Deo gratias (A).

a. Super omnes alias benedicta feminas,
Tu precellis [4ro] ceteras ut sol stellas lucidas ;
Ad te cuncti proprias deferunt miserias ;

b Imperatrix, placido uultu nos reficias ;
Uultus tui radio pelle nostras tenebras ;
Aures tuas, quesumus, miseris fac patulas.

c. Suscipe nunc pia uota nostra, Domina,
clementer exaudias,
felix inter puerperas,
que uirgo partum baiulas ;
tibi laudes debitas atque leti congruas
referamus gratias.

AD COMPLETORIUM.

Antiphona (B).

Magnum nomen Domini Emmanuhel ;
quod annunciatum est per Gabrihel,
hodie apparuit in Israel :
per Mariam Uirginem rex natus est.

Ps. Cum inuocarem.
Ps. In Te Domine.
Ps. Ecce nunc... E u o u a e.

Ynnus (C). Te lucis ante terminum.
Capit. Conuertimini.

Uersiculus (D).

Custodi nos, Altissime,
ut pupillam lucerne,
sub alarum tegmine
protege nos, Domine.

(A) — [**R. H.**, **19800**]. — Mêmes remarques que pour la pièce précédente.

(B) — [**R. H.**, **11024**]. — La plus ancienne mention que nous connaissions de cette antienne remonte au IXe siècle. On la trouve, en effet, comme antienne de Magnificat (*in evangelio*), aux 2es vêpres de Noël, dans le *Responsale* de Compiègne (Patr. lat., t. LXXVIII). Les *Variae preces*, p. 68, la reproduisent avec ce début : *Ecce nomen Domini.*

(C) — [**R. H.**, **20138**].

(D) — Cette courte et gracieuse paraphrase du verset de Complies ne figure pas au **R. H.**

Ant. (A). Responsum accepit Symeon a Spiritu sancto, non uisurum [4vo] se mortem, nisi uideret Xpistum Domini : et cum inducerent puerum in templum, accepit eum in ulnas suas, et benedixit Deum, et dixit :

Ps. Nunc di [mittis]... Euouae.

Ant. (B). Media uita in morte sumus : quem querimus adiutorem, nisi Te, Domine, qui pro peccatis nostris iuste irasceris ?

Uersus. Ne proicias nos in tempore senectutis ; cum defecerit uirtus nostra, ne derelinquas nos, Domine.

Reprise. (1) Sancte Deus, Sancte fortis, Sancte misericors Saluator, amare morti ne tradas nos.

Kyriel [**eison**] : Pater cuncta (C).

Duo subdiaconi (D).

Pater noster,
Fidem auge his qui credunt in Te ;
Qui es in celis,
Et abyssos intueris ;
Sanctificetur nomen tuum,
In bonitate electorum tuorum ;
Adueniat regnum tuum,
Cuius regni non erit finis ;
Fiat uoluntas tua,
Per [5ro] quam nostri generis reparata est uita,
Sicut in celo et in terra
Regens gubernansque, continens et saluans ;
Panem nostrum cotidianum,
Panem angelorum

1) Cette rubrique en français ne se trouve que deux fois. Cf. supra, *Letemur gaudiis*.

(A) — Comme nous l'avons déjà remarqué, cette antienne est empruntée à la fête de la Purification. C'est une antienne de procession. Son choix était tout indiqué par le sens des paroles. Aussi, l'auteur a-t-il supprimé celles-ci : *Nunc dimittis*..... qui sont ici remplacées par le cantique lui-même. (Cf. *Processionale monasticum*, Solesmes, 1893, p. 135, et surtout l'étude que D. Pothier a consacrée à cette antienne, dans *Revue du Chant grég.*, 1893-1894, p. 83 et s.)

(B) — [**R. H.**, **11419**]. — Ce répons fameux attribué au B. Notker et désigné quelquefois, comme ici, sous le nom d'antienne, passe justement pour une des plus belles compositions faites à l'abbaye de Saint-Gall. Dans sa forme primitive, il se chantait avec trois versets. On l'a depuis transformé de diverses manières. Le voici dans sa teneur originale :

Media vita.... ..... juste irasceris.
℣. In te speraverunt patres nostri, speraverunt, et liberasti eos, ℟. Sancte Deus.
℣. Ad te clamaverunt patres nostri, clamaverunt et non sunt confusi, ℟. Sancte fortis.
℣. Ne projicias (despicias) nos in tempore senectutis..... ne derelinquas nos, Domine. ℟. Sancte et misericors Salvator, amarae morti ne tradas nos.

Spécialement composé pour des jours de tribulation et de mortalité, ce répons convient aussi au temps de la Septuagésime et aux jours de pénitence. Aussi, est-ce à cette époque de l'année liturgique qu'il se présente dans les manuscrits, à l'office de Complies. (Cf. B. de Sens, ms. 6, fol. 55. *Sabbato ante 1am dominicam XL* (Quadragesimae) ; ms. 29, p. 305, au même jour ; Trésor de la cathédrale d'Auxerre, ms. 7, antiph. de Troyes, fol. 313 ; *Variae preces*, p. 102 ; *Revue du ch. grég.*, 1895-1896, p. 97 et s.)

(C) — [**R. H.**, **14655**] — Voir plusieurs références dans Gautier, *Tropes*, p. 242, et pour le texte, Mone, I, 299-302. Cf. Édition Vaticane, n° XII.

(D) — [**R. H.**, **6312**]. — On trouve ce trope, d'après le **R. H.**, dans un ms. du XIIe siècle. (B. N., l. 9508, 98vo). Dreves l'a publié après le *Corde Patris*. (XX, p. 220.)

Da nobis,
Incorruptibili ueste circumamictans nos
Hodie,
Nostra ut pura pectora sint et corpora ;
Et dimitte nobis debita nostra,
Potes enim cuncta,
Sicut et nos dimittimus debitoribus nostris,
Ad redimenda peccata et saluandas animas
Et ne nos inducas in temptationem,
Ne serpens ille callidus
intrandi temptet aditus ;
Sed libera nos
Et salua nos
A malo,
In perhenni seculorum tempore.

(A) ℟. In pace. ℣. Si dedero. Dormiam.

Duo presbyteri (B).

Credo in Deum, Patrem omnipotentem ;
Solus qui tuetur omnia,
Solus qui gubernat omnia.
[5vo] *Creatorem celi et terre,*
Sine quo nichil est creatum.
Et in Ihesum Xpistum, Filium eius unicum,
Natum ante secula ;
Dominum nostrum,
Pro mundi remedio,
Carnis opertum pallio,
Qui conceptus est de Spiritu sancto, Natus
ineffabiliter
Ex Maria uirgine,
Sol de stella ;
Passus sub Pontio Pilato,
Ipsi potestate tradita ;
Crucifixus, mortuus, et sepultus,
Qui nulla perpetrarat facinora :
Descendit ad inferna ;
Gemit capta pestis antiqua ;
Tercia die, resurrexit a mortuis
Tyrannum trudens uinculo ;
Ascendit ad celos,
Unde descenderat,

(A) — D'après l'abbé Lebeuf, qui le publie dans son *Traité hist. du chant ecclésiastique*, p. 140, ce répons était usité aux petites heures du Carême. Nous l'avons trouvé, dans plusieurs manuscrits, au samedi d'avant le Carême, où il figure dans les prières de Complies, tantôt avant, tantôt après l'antienne ou répons *Media vita*. C'est évidemment à ce dernier office qu'il se rattache par le sens de ses paroles : *In pace*, du psaume 4, de Complies, et : *Si dedero*. (Ps. 131.) — (Cf. Trésor de la cathédrale d'Auxerre, ms. 7 déjà cité, fol. 313 ; Bibl. Sens, ms. 29, p. 305, où on lit : *Ant. Media vita. Kyriel. cum precibus, postea Pater noster dicitur* ℟. *In pace*. Et à la fin : IN PACE, *et cetera que dici solent*. Voir notre note à ce sujet, dans *Revue du Chant grégorien*, mars avril 1905.

(B) — [**R. H., 19199**]. — Nous avons remarqué déjà combien un trope de *Credo* était chose rare. Nous ne pensons pas qu'on en connaisse d'autres que les deux que nous offre notre manuscrit. Ils existent encore dans le manuscrit suivant : *Museum Britannicum*, Egerton, 2615, fol. 14. Ce codex a été écrit entre 1227 et 1234. Il est donc postérieur à celui de Sens.

Sedet ad dexteram Dei Patris Omnipotentis,
Regna cuius disponit iure perhenni ;
Inde uenturus iudicare uiuos et mortuos,
Reddens uicem pro abditis
iustisque regnum pro bonis.
Credo in Spiritum sanctum,
Sine quo preces om [6ro] nes quasse creduntur
[et indigne Dei auribus,
Sanctam Ecclesiam catholicam ;
Que construitur in celis
uiuis ex lapidibus,
Sanctorum communionem,
Angeli quorum semper uident faciem Patris ;
Remissionem peccatorum, (1)
Quibus Deum offendimus
corde, uerbis, operibus;
Carnis resurrectionem,
Immortalitatem cum Xpisto ;
Uitam eternam,
Quam (2) repromisit Deus diligentibus se.
Amen.

Benedicamus (A).

1.

Patrem parit filia,
patrem ex quo omnia ;
Partus hic ex gratia.
PER GRATIAM
TRADITUR
ET REDDITUR
AD PATRIAM.

2.

Uerbum instar seminis
partum format Uirginis ;
Nichil ibi criminis.
PER GRATIAM
TRADITUR
[ET REDDITUR]
[AD PATRIAM].

1 Entre 1 et u, c exponctue — 2 a *suscript.*

(A) — [**R. H., 14695**]. — Tel qu'il se présente ici, le refrain *Per gratiam*, etc....., est absolument incompréhensible. Même si on rattache à la strophe ses premiers mots *Per gratiam*, comme on l'a fait jusqu'ici, après F. Clément, il reste inexplicable.

Frappé par ce remarquable non-sens, étonné qu'on se soit si longtemps édifié en chantant un texte qui ne signifie rien, nous avons demandé au savant abbé Misset son sentiment à ce sujet. Voici la lumineuse réponse qu'il a eu la bonté de nous faire. « Le refrain sur lequel vous me consultez se chantait, à ma connaissance, dans deux pièces à *incipit* différent. Voici le début de la première :

Virgo parit filium,
Deum et non alium,
Sicut rosa lilium.

Cette pièce se lit dans Mone, II, nº 377, d'où elle est passée dans Daniel, V, nº 498, et dans Kehrein, nº 197. Elle est un *conductus ad evangelium*, car elle se termine par cette strophe :

Ergo, lector optime,
Hoc de Rege glorie
Evangelium incipe.

Ce dernier vers est faux ; il a une syllabe de trop : ce qui semble indiquer une adaptation maladroite.

La seconde pièce où nous trouvons ce refrain a un *incipit* tout différent ; c'est celui du manuscrit de Sens :

Patrem parit filia,
Patrem ex quo omnia, *etc.*

Elle a été reproduite par Félix Clément et par Dreves, I, nº 176. Or, cette seconde pièce n'est pas un *conductus*, mais un *Benedicamus* farci. La preuve en est qu'elle se termine par la strophe :

3.
Latet sol in sydere,
oriens in uespere,
artifex in opere.
PER GRATIAM
TRADITUR.

4.
Celsus est in humili,
solidus in fragili,
figulus in fictili.
PER GRATIAM [6vo]
TRADITUR.
[. . . . .]
[. . .]

5.
Uenit ad nos humilis
lucifer mirabilis,
pro nobis passibilis.
PER GRATIAM
TRADITUR.

6.
Ergo nostra concio
omni plena gaudio
benedicat Domino.
PER GRATIAM
TRADITUR
ET REDDITUR
AD PATRIAM.

AD MATUTINUM.

Domine, labia mea aperies ;
et os meum annunciabit laudem tuam (1).

Deus, in adiutorium meum intende ;
Domine, ad adiuuandum me, festina.

Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto ; Sicut erat in principio, et nunc et semper, et in secula seculorum. Amen. Alleluya.

Ergo nostra concio
Omni plena gaudio
Benedicat Domino.

[Cf. plus loin le *Benedicamus* de Sexte, p. 117.]
Ceci posé, discutons le refrain :
Le *Benedicamus* de Dreves nous donne un texte compréhensible :

Redditus
est aditus
ad patriam ;

c'est-à-dire : l'accès de la patrie nous est rendu.

Je ne pense pas néanmoins que ce soit sur ce texte que le manuscrit de Sens doive être corrigé. La différence en effet, est trop grande. Votre copiste a eu autre chose sous les yeux.

Il a eu le refrain du *conductus* de Mone. Le voici :

Per gratiam
Traditus
est reditus
Ad patriam,

c'est-à-dire :
« La grâce nous donne la possibilité de revenir à la patrie ». La tournure n'est pas latine, elle est allemande ; cela n'a rien qui doive nous surprendre, car la pièce provient d'un manuscrit de Gratz. »

De son côté, le Rév. Bannister nous dit avoir copié cette même pièce, à Prague, dans le *Codex Pragen.* VI, G, 10, ce qui vient confirmer l'origine allemande du *Patrem parit filia.*

Quant à la pensée exprimée dans ce refrain, on la rencontre fréquemment, témoin ces vers :

Per quam nobis aditus
datur ad celestia,

dans le *Deo gratias* farci, des secondes vêpres.

(1) C'est l'antienne *Domine labia*, etc., texte et chant. Cf. *Ant. monast.* p. 259. Dominica II. in Quadragesima, *ad laudes.*

In I° nocturno. Inuitatorium (A).

NATUM sub lege Xpistum uenite cuncti ad collaudandum,
Quos (1) eius incarnatio redemit et passio.
Ps. Uenite, exultemus Domino, iubilemus Deo salutari nostro :
preocupemus faciem eius in confessione, et in psalmis iubilemus ei.
NATUM.
Ps. Quoni (2) [7vo] am Deus magnus.
NATUM.
Gloria Patri.
Quos eius incarna [tio].

Ynnus (B).

1. Salus eterna, indeficiens mundi uita,
Lux sempiterna et redemptio uere nostra,
2. Condolens humana perire secla per temptantis numina (3),
Non linquens excelsa adisti ima propria clementia.
3. Mox tua spontanea gratia assumens humana,
Que fuerant perdita omnia saluasti terrea,
4. Ferens mundo gaudia; tu animas et corpora, [~~~~~~~~~~]
Nostra, Xpiste, expia, ut possideas lucida nosmet habitacula.
5. Aduentu primo iustifica,
In secundo nosque libera.
6. Ut, cum facta luce magna iudicabis omnia,
Compti stola incorrupta nosmet tua subsequamur
7. Mox uestigia quocumque uisa.

Ant. (4) Dominus dixit ad me.
Ps. Quare (5) fre[muerunt]... Euouae.
[7vo] **Ant.** In sole posuit.
Ps. Celi enarrant... Euouae.
Ant. Eleuamini porte.
Ps. Domini est terra... Euouae.

Uersiculus (C).

Dextera Dei, cum Patre sempiterna sine tempore, terris hodie apparens de gloriosa Uirgine, sancta (6) semper, hanc (7) serua plebem, benedicens sancta *dextera tua, Domine.*

(1) *o suscrit.* — (2) *o* enlevé par un trou du parchemin. — (3) *Ms.* : lumina. — (4) En marge, à l'encre noire et d'une main postérieure : 1 i n a = *In primo nocturno, antiphona.* — (5) *a suscrit.* — (6) *Ms.* : sancte. — (7) abréviation de *con* ou *pre* grattée. Il y avait donc : *Conserua* ou *Preserua.*

(A) — A l'office de la Circoncision, dans le ms. 6, fol. 40, B. de Sens, on lit : Inuit. Xpistus natus est. *Aliud inuitatorium :* NATUM SUB LEGE XPISTUM.

(B) — [**R. H., 17777**]. — Cette séquence, comme celles qui suivent, est désignée sous le nom d'*Hymne ;* on en a vu plus haut la raison, p. 48. Pour la lacune de la clausule 4a, voir plus loin, p. 113, la note relative au *conductus ad evangelium.*

Le *Salus eterna* et les autres proses en *a* qui se trouvent dans l'Office (*Celeste organum, Ave Maria, Hac clara die, turma*) ne sont pas, comme on l'a cru longtemps, des proses Notkériennes. Elles sont françaises et antérieures à Notker, qui les a imitées. (Cf. P. AUBRY, *Les Proses*, dans *Tribune de Saint-Gervais*, V, p. 336.)

(C) — [**R. H., 4555**]. — Ce *Versiculus* n'est autre qu'un trope d'offertoire, celui qu'on trouve sur la vocalise du mot *Dextera* (fin du verset *Tu humiliasti*, de l'offertoire *Tui sunt caeli*, de

℟. Quem uidistis.
℣. Dicite quidnam uidistis? et annunciate Xpisti natiuitatem.
NATUM uidimus.

℟. O magnum mysterium.
℣. Domine, audiui auditum tuum et timui; consideraui opera tua et expaui, in medio duum animalium.
IACENTEM in presepio.

℟. Styrps Iesse.
℣. Uirgo Dei genitrix uirga est, flos Filius eius (A);
ET SUPER hunc florem.
Gloria.
SPIRITUS.

In II° nocturno (1). Inuitatorium (B).

O NAZARENE, dux Bethlem, Uerbum Patris,
[8ro] quem partus alui uirginalis protulit;
ADESTO NOSTRIS, Xpiste, iam sollempniis
festumque nostrum, rex serenus, aspice.

Ps. Quoniam ipsius est mare, et ipse fecit illud, et aridam fundauerunt manus eius:
Uenite, adoremus, et procidamus ante Deum: ploremus coram Domino, qui fecit nos;
quia ipse est Dominus Deus noster: nos autem populus eius, et oues pascue eius.
O NAZARENE.
Ps. Hodie si uocem.
O NAZARENE.
Gloria Patri. ADESTO NOSTRIS.

Ynnus (C).

1. Celeste organum hodie sonuit in terra,
Ad partum Uirginis superum cecinit caterua.
2. Quid facis, humana turba, cur non gaudes cum supera?
Uigilat pastorum cura, uox auditur angelica.
3. Cantabant inclita carmina, plena pace et gloria.
[8vo] Ad Xpistum referunt propria, nobis canunt ex gratia.

Noël). Il se présente, dans les manuscrits, avec des variantes comme texte et comme chant; par exemple:

Apparens... per Virginem, (B. N. n. acq. l. 1235, fol. 18vo).
Apparens semper ex Virgine,
Ac serva votis..... } (*Ibid.*, 1871, fol. CLXXIII°).

Cette dernière variante est celle du *Tropaire-Prosier* de Montauriol (de Moissac, d'après M. BANNISTER), fol. 173ro (édition C. DAUX, p. 192, dans *Bibl. lit.* d'U. Chevalier). (Cf. aussi BOURQUELOT, *op. cit.*, p. 183 (office de Beauvais).

(1) En marge: ii n = [*In secundo nocturno*, d'une main postérieure.

(A) — Le verset *Virgo Dei genitrix* porte, dans le **R. H.**, le n° [**21768**]. Parmi les *ténors* ou *mélodies populaires* servant de thème principal, dans les contrepoints du moyen âge, il n'y en a pas qui ait eu plus de succès que le *Flos filius ejus* qui termine ce beau répons. (Cf. D'ORTIGUE, *Dictionnaire de plain-chant*, col. 432.) Lire aussi le curieux article « Les origines d'un *Benedicamus Domino* », dans *Revue du Chant grégorien*, 1895-1896, p. 6.

(B) — [**R. H.**, **13304**]. — Pour composer son second invitatoire, Pierre de Corbeil a emprunté quatre vers au recueil *cathemerinôn* du prince des poètes chrétiens, Prudence. Ces vers (*ïambiques trimètres*) appartiennent à l'*Hymnus Jejunantium*. (*Cathem.* VII). (Cf. *P. L.*, t. LIX col. 841 856.) Ces mêmes vers figurent, comme antienne, au début des premières vêpres, dans l'Office de la Circoncision du Puy. (Cf. *Bibl. lit.* t. V.)

(C) — [**R. H.**, **3413**]. — Mêmes remarques que pour le *Salus eterna*.

4. Nec cunctorum sunt hec dona, sed mens quorum erit bona.
Non sunt absolute data, differenter sunt prolata.

5. Affectus deserat uicia, et sic nobis pax est illa, quia bonis est promissa.
Iunguntur superis terrea, ob hoc quidem laus est iuncta, sed decenter sunt diuisa.

6. Gaude, homo, cum perpendis talia;
Gaude, caro, facta Uerbi socia.

7. Nuntiant eius ortum sydera nati per indicia;
Ineunt duces gregum lumina Bethlem (1) usque preuia.

8. Inuenitur rex celorum inter animalia,
Arto iacet in presepi rex qui fecit omnia.

9. Stella maris, quem tu paris colit hec ecclesia;
Ipsi nostra, per te, pia placeant seruitia.

10. Resonent cuncta Amen redempta.

Ant (2). Speciosus forma.
Ps. (3) [**9**ro] Eructauit... Euouae.
Ant. Homo natus est.
Ps. Fundamenta... Euouae.
Ant. Exultabunt omnia.
Ps. Cantate... I... Euouae.

Uersiculus (A).

1. Qui carnem sumpsisti de Uirgine
Accinctus celsi zona Abrahe,
2. Te flagitamus deuote,
Te deprecamur obnixe,
3. Nostre cerne, o Pater alme, [~~~~~~~~] famina (4) lingue;
Ecce inclite et gloriose caterue tue, Rex, miserere.

℟. O regem celi.
℣. Qui celum terramque regit per secula solus (B).
Iacet in presepio.

(1) *Ms.* : Bethleem. — (2) En marge, d'une main postérieure : i fi n à = *in secundo nocturno, antiphonae.* — (3) Au bas du verso, réclame : *Eructauit*, précédée du chiffre i. C'est la fin du 1er cahier. — (4) Dans les extraits de l'office de Beauvais donnés par F. Bourquelot, *op. cit.*, p. 179, on lit cette variante : *Flamina.*

(A) — Cette pièce ne figure pas au **R. H.** Dans l'office de Beauvais, où elle est plus développée, elle porte le nom de *Prosa.* Sauf la première clausule : *Qui carnem*, etc..., que Pierre de Corbeil pourrait bien avoir remaniée, ce *Versiculus* est textuellement emprunté à une séquence de l'Ascension, dont voici la 1re strophe :

Qui scandis istra super hodie
Accinctus celsi zona Abrahe.

Publiée dans Dreves, XLII, nº 24, d'après le ms. de Nevers, XIIe siècle, B. N. nouv. acq. 1235, fol. 164a et 218b. Nous y renvoyons le lecteur, pour tous autres détails.

(B) — Ce verset : *Qui celum*, etc., qu'on retrouve dans l'introït : *Salve, sancta parens*, est un vers de Sedulius. Voici, du reste, le passage d'où il est tiré :

Salve, sancta parens, enixa puerpera regem :
Qui celum terramque regit (tenet) per secula, cujus
Numen et eterno complectens omnia gyro.

(Carmen paschale, vers 63-65.)

Cf. *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1899, p. 93.

℟. Ecce Agnus Dei.
℣. Qui de terra est de terra loquitur ; qui de celo uenit super omnes est.
Cuius non sum.

℟. In principio erat.
℣. Quod factum est in ipso uita erat, et uita erat lux hominum.
Omnia.
Gloria.
Et sine ipso factum est [9vo] nichil.

In IIIo nocturno. Inuitatorium.

Xpistus natus est nobis ; Uenite, adoremus.
Ps. Quadraginta annis proximus fui generationi huic, et dixi : Semper hii errant corde :
Ipsi uero non cognouerunt uias meas, quibus iuraui in ira mea, si introibunt in requiem meam.
Xpistus.
Gloria.
Uenite, ado[remus].

Hynnus (A).

1. *Aue Maria, gratia plena :*
Dominus tecum, Uirgo serena.
2. *Benedicta tu in mulieribus :* que peperisti pacem hominibus, et angelis gloriam.
Et benedictus fructus uentris tui, Qui coheredes ut essemus sui, nos fecit per gratiam.
3. Per hoc autem aue, mundo tam suaue, contra carnis iura :
Genuisti prolem, nouum stella solem, noua genitura.
4. Tu parui et magni, leonis et agni, saluatoris Xpisti templum extitisti, sed uirgo intac [10ro] ta.
Tu floris et roris, ouis et pastoris, uirginum regina, rosa sine spina, genitrix es facta.
5. Tu ciuitas regis iusticie, tu mater es misericordie ; de lacu fecis et miserie, theophilum reformans glorie.
Te collaudat celestis curia, tu mater es regis et filia ; per te iustis confertur gratia, per te reis donatur uenia.
6. Ergo maris stella, Uerbi Dei cella, et solis aurora,
Paradysi porta, per quam lux est orta, natum tuum ora :
7. Ut nos soluat a peccatis, et in regno claritatis,
Quo lux lucet sedula, collocet per secula. Amen.

Ant In principio.
Ps. Dominus regnauit... I... Euouae. (B).

(A) — [**R. H., 1879**]. — Cette gracieuse mélodie a plus d'une fois servi de thème aux compositeurs palestriniens. Cf. *Ave Maria* de Josquin de Prés, dans *Anth. des Maîtres religieux primitifs*, n° 20.) C'est une preuve, observe justement Ch. Bordes, que la musique figurée tire son origine du chant grégorien et que, dans bien des cas, elle n'est en quelque sorte qu'un chœur de voix grégoriennes.

(B) — Pour éviter toute confusion, on distinguait par des numéros d'ordre les psaumes à *incipit* semblable. Au second nocturne, on a pu remarquer déjà : *Cantate* I. (Cf. *Antiphonale B. Hartker*, p. 70, précisément à l'Office de la Circoncision [*In oct. Domini*].

Ant. Ante luciferum.
Ps. Cantate... II.... E u o u a e.
Ant. Nato Domino.
Ps. Dominus regnauit.....II. ...Euouae.

Uersiculus (A).

Alacritate multa Tibi nunc psallendo, rex Xpiste, in tua [**10**vo] natiuitate, celum, terra, mare cantant : Alleluya !

℟. Sancta et immaculata.
℣. Quem tremit infernus, collaudat et ordo supernus ;
Ad nutum cuius gaudet spiramine limus.
Tuo gremio.

℟. Uerbum caro.
℣. In principio erat Uerbum, et Uerbum erat apud Deum, et Deus erat Uerbum.
Cuius gloriam.

℟. Te laudant angeli (B).
℣. Ipsum genuisti et in presepe posuisti.
℟. Concepisti per aurem.
℣. Quem adorat multitudo angelorum.
℟. Per quem.
Gloria.
℣. Super omnes mulieres.

Conductus ad ludos (C).

1. Natus est !
Natus est !
Natus est hodie Dominus,
qui mundi diluit facinus ;

2. Quem pater, factor omnium,
in hoc misit exilium,
ut facturam redimeret
et paradyso redderet.

[**11**ro] 3. Nec !
Nec !
Nec minuit quod erat,
assumens quod non erat ;

(A) — Ce *versiculus*, pas plus que le précédent, n'est signalé dans le **R. H.**

(B) — Le ℟. *Te laudant* peu connu se trouve déjà dans l'office de Noël, au IXe siècle. Cf. *Responsale de Compiègne*, dans Migne, *P. L.*, t. LXXVIII, col. 735. Autres références : *Mazarine* 384, fol. 166, début du XIe siècle ; B. N. 17296, XIIe s. ; 1028 (Bréviaire de Sens, XIVe siècle), fol. [illegible] ; B. de Sens, ms. 29 ; ms. 6, p. [illegible] ; B. d'Auxerre, ms. 51, fol. [illegible].

(C) — [**R. H.**, **11906**]. Sur ce *Noël* charmant, voir ce qui a été dit plus haut, dans l'introduction, p. 50. A rapprocher les vers :

Nec minuit quod erat,
Assumens quod non erat,

des paroles :

Xpistus manens quod erat
Assumpsit quod non erat.

du *Versus cum organo* (Letemur gaudiis).

4. Sed carnis sumpto pallio
in Uirginis palatio, **o**,

5. Ut sponsus e thalamo, **o**,
processit ex utero, **o**,
Flos de Iesse uirgula, **a**,
fructu replet secula, **a**.

6. Hunc predixit prophetia
nasciturum ex Maria.

7. Quando flos iste nascitur,
Diabolus confunditur

8. Et moritur mors,
et moritur mors,
et moritur mors.

Bacularius (A) : Te Deum lau[damus].

IN LAUDIBUS.

Ant. O ammirabile commercium.
Ps. Dominus regnauit... E u o u a e.
Ant. Quando (1) natus [es].
Ps. Iubilate... E u o u a e.
Ant. Rubum quem uiderat.
Ps. Deus, Deus meus... E u o u a e.
Ant. Germinauit radix.
Ps. Benedicite... E u o u a e.
Ant. Ecce Maria.
Ps. Laudate [Dominum]... E u o u a e.

Capitulum : Apparuit.

Ynnus (1).

1. Hac clara die, turma festiua dat preconia;
Mariam [**11**vo] concrepando symphonia nectarea :

2. Mundi domina, que est sola castissima, uirginum regina;
Salutis causa, uite porta atque celi referta gratia.

3. Nam ad illam sic nuncia olim facta angelica :
Aue Maria, gratia Dei *plena* per secula,

4. Mulierum pia agmina intra semper benedicta;
Uirgo et grauida, mater intacta, prole gloriosa.

5. Cui contra Maria hec reddit famina :
In me quomodo tua iam fient nuncia?

6. Uiri noui nullam certe copulam,
Ex quo atque nata sum incorrupta.

(1) a *suscrit.*

(A) — Inutile de revenir sur l'extraordinaire méprise de certains copistes et des premiers éditeurs au sujet de cette rubrique. Voir l'*Introduction*, p. 74.

(B) — [**R. H.**, **7494**]. — Prose d'origine française, comme on l'a déjà observé. (Cf *Variae preces*, 3e éd., p. 127, où elle porte ce titre : *Sequentia Notkeriana.*) A remarquer, à la clausule 3b, le début de l'*Ave Maria.* On aimait ainsi à enchâsser dans le texte des séquences *de Beata* les paroles, tout ou partie, de l'*Ave Maria.* Il en existe de très nombreux exemples.

7. Diua missus ita reddit affata :
Flatu sacro plena fies, Maria,

8. Noua efferens gaudia celo, terre, Nati per exordia ;
Intra tui uteri claustra portas qui gubernat (1) eterna,

9. Omnia qui dat tempora pacifica.

Uersiculus (A).

[**12**r°] 1. Benedictus sit hodie
Deus misericordie,

2. Qui Deo de patre
Deus sine matre,
Uirgine de matre
homo sine patre

3. Regnat solus donator gratie
et largitor eterne glorie;

4. Quam nobis pius dignetur donare,
ut eum leti possimus laudare,

5. Cum sua *genitrice beata*.

Ant. Mirabile misterium. **Ps.** Benedictus... E u o u a e.

Benedicamus (B).

1.

Lux omni festa populo
recurrit anni circulo,
quo, nunciante angelo,
exorta est redemptio
nostraque liberatio
serpentis ex aculeo.

2.

Dum omnia silentio
continerentur medio,
et nox iter altissimo
perageret curriculo,
sermo tuus, o genitor,
regali uenit solio.

3.

Sponsus uti de thalamo,
pre ceteris formosior,
ita de matris utero
processit orbis conditor.

(1) *Ms.* : Gubernant.

(A) — [**R. H., suppl., 24158**]. Publié par Dreves, XX, p. 222. Ce *Versiculus*, paroles et musique, figure comme 3e *prosule* dans le ℟. *Virginitas caelum*, composé par P. de Corbeil pour son office de l'Assomption dont nous avons déjà parlé (cf. p. 57). Voici les premiers mots des deux autres prosules qu'on trouve, dans tous les documents de la vieille liturgie sénonaise, depuis le ms. 1535, B. N. *n. acq.*, XIIIe s., jusqu'au bréviaire de 1641 :

Benedic nobis, Jesu Christe.....
Benedicat omnis chorus celestis patriae . ..

Ce ℟ *Virginitas* a été publié, mais sans ses prosules, dans *Variae preces*, 3e éd., p. 194. C'est toute une étude qu'il faudrait consacrer à ce bel office de l'Assomption. Nous pourrons y songer un jour. — Nous ne croyons pas cependant que ces trois prosules soient de P. de Corbeil. Il se sera contenté de les adapter à son répons.

(B) — [**R. H., 10859**]. Ce trope de *Benedicamus* assonancé invariablement en **o**, — et il faut en dire autant du *Deo gratias* qui suit, — non seulement est un curieux échantillon de la souplesse de la poésie latine populaire, mais il nous révèle, en outre, jusqu'à quel point on était, au moyen âge, pénétré des grandes pensées et familiarisé avec les nobles images renfermées dans les pièces strictement liturgiques. Qui n'admirerait ici, dans cette seconde strophe : *Dum omnia*, avec quel art a été paraphrasé le texte si beau déjà de l'introït : *Dum medium silentium* du dimanche dans l'octave de Noël ?

Pro seculi re [**12**vo] medio,
Deus effectus est homo;
Quocirca nos in iubilo
Benedicamus Domino !

Deo gratias (A)

1.

O matris alme uiscera,
repleta Dei gratia,
que genuerunt talia
tamque sacrata pignora!

Beata quoque ubera
que puer ille suxerat,

2.

Cui tota celi curia
tremens in laude consonat!
Cui talis est potentia
ut illi que sunt omnia

celestia, terrestria,
flectantur (1) nutu subdita;

3.

Cuius misericordia
et ammiranda bonitas
a morte nos perpetua,
aduentu primo, liberat;

Secundo nos eripiat
ab infernali fouea,
Ut in polorum regia,
Deo dicamus gratias!

AD PRIMAM.

Deus, in adiutorium meum intende;
Domine, ad adiuuandum me, festina.
Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto;
Sicut erat in [**13**ro] principio, et nunc et semper,
et in secula seculorum. Amen. Alleluya.

Duo, ante altare.

Ueni, Sancte [Spiritus]. **Chorus**: Ignem accende.

Ynnus (B).

Iam lucis orto sydere,
FULGET DIES!
Deum precemur supplices;
FULGET DIES ISTA!

Ant. O ammirabile. **Ps.** Deus in nomine... E u o u a e.

Capitulum: Regi autem.

1) *Ms.* : Flectuntur.

(A) — [**R. H., 13258**]. — La deuxième strophe de ce *Deo gratias* n'est-elle pas, elle aussi, un charmant commentaire de l'introït *In nomine Jesu*? (Cf. HYM., *Conditor alme siderum.*)

— [**R. H., 9276**] — Nous n'avons ici que les deux premiers vers de l'hymne de Prime, voici pourquoi : les paroles *Fulget dies* et *Fulget dies ista* formant refrain et s'intercalant successivement après chaque vers, il suffisait de reproduire les deux premiers. Voir un refrain pareil dansl e *Benedicamus* suivant. Mais il y a mieux. Nous connaissons, grâce à l'obligeance de Dom Beyssac, un des savants paléographes de Solesmes, une hymne offrant exactement la même disposition que celle de notre *Jam lucis*, ayant, en outre, une mélodie semblable. C'est un chant en

℟. *Ihesu Xpiste, Fili Dei uiui, miserere nobis.*
Qui sedes *ad dextram Patris.*
℣. (A) Tu Patris uerbigena factus caro, Deum nobis,
homo, placa, Deus et da ueniam.
Qui sedes.
Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto ;
Sicut erat in principio.

Uersiculus (B).

1. Exurge, Domine, nostra redemptio,
Cor nostrum uisita celesti radio ;
2. Qui carnem induens pro carnis uicio,
Nouo contemptus es nature stu [**13**vo] dio.

Kyriel[**eison**] : Pater cuncta qui guber[nas].

Duo clerici.

Pater noster, Fidem auge.

Duo canonici.

Credo in Deum, [*Patrem*]... Solus qui tuetur [omnia].

Benedicamus (C).

1.
Castitatis lilium effloruit,
quia Dei Filius apparuit;
FULGET DIES ISTA CELEBRIS.

2.
Uirgo mater sacro lactat ubere
quem concepit sine uiri semine;
FULGET [DIES ISTA CELEBRIS].

3.
Rege nato, exultat in laudibus
multitudo celestis exercitus;
FULGET.

4.
Ad uidendum monent ire protinus
stella magos, et pastores angelus;
FULGET.

5.
Uagit infans (1) paruus in cunabulis,
Deum prodit signum noui syderis;
FULGET.

6.
Saluatorem pastores annuntiant,
Deum natum Magi donis predicant.
FULGET.

l'honneur de saint Vulstan, extrait de l'antiphonaire monastique de Worcester (Worcester, 160, XIII[e] s., fol. 105[vo]).

En voici la 1[re] strophe :

Uulstane, presul inclite,
Fulget dies !
Oues tua nos protege,
Fulget dies ista !
Tuisque pronus laudibus,
Fulget dies !
Adiunge celi ciuibus,
Fulget dies ista !

(1) Cf. Hym. *Pange lingua gloriosi prœlium* strophe 5 : *Vagit inter enses*, etc.

(A) — [**R. H.**, ex numero **16277**]. — Paroles empruntées à un *Gloria* tropé et se rapportant précisément à *Qui sedes ad dexteram Patris*. Cf. GAUTIER, *Tropes*, 264; *Bibl. Lit.*, IX, p. 74; DREVES, XLVII, n° [illegible], où Blumster la publie, sous ce titre : Ivs « *Nulla laude* ». *De SS. Trinitate*, d'après 3 mss. (XIe et XIIe siècle).

(B) — [**R. H.**, **suppl.**, **26434**] — DREVES, XX, p. 22[illegible].

(C) — [**R. H.**, **2673**]. — B. N. *lat.* 1139, fol. 42. Fin du XIIe siècle.

7.
Uirgo mater seruat hec in animo
et per cuncta *benedicit Domino.*

Sequitur (1) **lectio de capitulo, et preces, et oratio.**

Deo gratias (A).

1.
[**14**ro] Incorrupta Uirgo et puerpera,
uia uite, pietatis ianua;
MUNDA PIE NOSTRA PECTORA.

2.
Tu de spinis uua recens pullulas,
benedicta super omnes feminas.
MUNDA PIE [NOSTRA PECTORA].

3.
Odor tuus sicut odor balsami,
quo curantur te poscentes languidi.
MUNDA PIE.

4.
Lumen uite sensibus irradia,
Deo digna stella maris fulgida.
MUNDA.

5.
Preces nostras, quesumus, exaudias
ut *dicamus* per te *Deo gratias !*

AD TERCIAM.

Hynnus (B).

Nunc, sancte nobis Spiritus.

Ant. Quando natus. **Ps.** Legem pone... E u o u a e.

Capitulum : Uirgo uerbo concepit.

℟. Uerbum caro factum est ;
ALLELUYA, ALLELUYA.
℣. Et habitauit in nobis.
ALLELUYA.
Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto.

Uersiculus (C).

1. Sedentem in super [**14**vo] ne maiestatis arce
Adorant humillime proclamantes ad Te ;
2. Cumque illis undeuiginti quinque :
Sanctus, Sanctus, Sanctus, Sabaoth rex,
3. *Plena sunt* omnia *glorie tue*
Atque cum innocentissimo grege,

(1) **i** suscrit.

(A) — [**R. H., 8854**]. — B. N., *Ibid.*, à la suite du *Benedicamus*. Ces deux pièces ont chacune six versets.

(B) — [**R. H., 12586**].

(C) — [**R. H., 18776**]. — C'est une prosule de *Regnum*, en l'honneur des saints Innocents. Publiée dans DREVES, XLVII, n° 245, d'après 9 mss., non compris celui de Sens, avec cette variante :

Laus tibi sit, Domine
Rex aeterne glorie !

Comme le nôtre, le ms. de Beauvais, Eg. 2615, porte : *Gloria tibi sit, Xpiste !* Sur les prosules ou tropes de *Regnum*, voir GAUTIER, *Tropes*, p. 269. Elle est encore publiée dans DREVES, X, n° 68, sous le titre de *Prosa Dominicalis*, d'après des mss. de Reims (XIIe et XVe s.).

4. Qui sine ulla sunt (1) labe,
Dicentes excelsa uoce :

5. Gloria tibi sit, Xpiste !

Benedicamus (A).

1.

Parentis primi nouum facinus,
quod suggessit hostis nequissimus
inuidendo nostris successibus,
noster fuit grauis interitus.
UE MISERIS,
QUOS TAM DIRE LEGIS
TRAHIT IMPETUS !

2.

Paradisi cultores fuimus,
sed patris culpa exulauimus :
exulaturi morte grauius,
nisi Deus esset propicius.
UE MISERIS
QUOS TAM DIRE LEGIS
TRAHIT IMPETUS !

3.

Sed Deus Pater misit Filium
per Uirginis intacte [**15**ro] gremium,
ut uisitaret mundum languidum,
donans reis uite remedium.
FELIX CULPA,
QUAM DELEUIT
TAM BEATA UICTIMA !

4.

Iste fuit nostra redemptio ;
Is reduxit nos ab exilio
ruptoque dire mortis laqueo
restituit in uite solio ;
UNDE LETUS
NOSTER CHORUS
Benedicat Domino !

[Ici, absence de rubrique, dans le manuscrit, et de l'N capital du premier mot] (2).

[**Conductus**] (B).

1.

[N] ostre quod prouiderat
salutis altitudo,
temporis attulerat
instantis plenitudo ;
condescendens aderat
de celis fortitudo,
Gabrihel ad Uirginem,
quia pulchritudinem (3)
rex eius cupierat,
thronum hanc ut poneret
atque fructus fieret,
quod Dauid iurauerat.

2.

Gabrihele nuncio
Maria salutatur ;
que sit salutatio
Uirgo pauens miratur
et credens [**15**vo] consilio
per aurem impregnatur.
Beata que credidit,
concepit et edidit
summi Patris Filium !
Nec pudor amissus est,
nec dolor admissus est
per hoc puerperium.

3.

In terris qui natus est,
in celis adoratur ;
qui sanctorum decus est,
pannis circumligatur ;
quique panis uiuus est,
in cunis ablactatur.
Aaron uirga floruit,

(1) Entre *t* et *l*, c exponctué. — (2) Ce qui laisse, dans le ms., un espace blanc de deux lignes et de deux portées. Cette pièce est un *conductus* et non une *hymne*, comme l'a écrit DREVES, XX, p. 224. Tel est, du moins, le titre qu'elle porte, dans l'office de Beauvais d'après lequel nous le restituons, et que Dreves n'a pas consulté. — (3) Entre *d* et *i*, o exponctué.

(A) — [**R. H., 14578**]. — F. Clément a mal divisé le refrain de la 3e strophe. C'est ce qui a causé la petite erreur du **R. H.**, qui donne 3 × 7, 6, au lieu de 4 × 7.

(B) — [**R. H., 12280**]. — A rapprocher cette expression 2e strophe :

Et credens consilio
Per aurem impregnatur.

[illegible] l'Introduction, p. 57, en note, à propos du R. *Descendit* et du passage : *Per aurem concepisti*. Cf. encore R. *Suscipe verbum* où on lit : *Concipies per aurem, Deum parias*. Signalons enfin la 3e strophe comme résumant plusieurs pensées des antiennes de la circoncision. Pour le début de la 1re strophe, Cf. Hym. *Pan[illegible]..... [illegible]* strophe 4.

uellus rore maduit,
Maria cum peperit ;
rubus inflammatus est,
nec tamen combustus est,
nam Uirgo non deperit.

4.
Misticis umbraculis
olim prefiguratum
et multis oraculis
fuit prenunciatum,
quod nostris in seculis
gaudemus declaratum.
Res miranda geritur :
uagit et non loquitur
Dei sapientia ;
Uix creator omnium
habet diuersorium,
inter animalia.

[16ro] Conductus ad presbyterum (A).

1.
Dies festa colitur,
tange symphoniam,
nam puer qui nascitur
iuxta prophetiam,
ut gygas egreditur
ad currendam uiam.
FELIX EST EGRESSIO,
PER QUAM FIT REMISSIO !

2.
Diei sollempnitas
ita celebretur,
ut prudens simplicitas
bonum operetur,
et non cesset caritas,
que nos comitetur.
FELIX EST [EGRESSIO]
[PER QUAM FIT REMISSIO !]

3.
Diei det gloriam
homo iam renatus,
qui, per negligentiam
olim exulatus,
per misericordiam
redit liberatus.
FELIX EST....
[. . . . . .]

4.
Diem hanc leticie
fecit homo Deus,
dono cuius gratie
suscitatur reus,
cum de domo uidue
exit Helyseus.
FELIX EST....
[. . . . . .]

5.
Dies O tam celebris,
quam es ammiranda !
Tu luces in tenebris
lux glorificanda,
per quam uita funebris
nobis est uitanda.
FELIX EST...
[. . . . . .]

6.
Die ista claruit
lumen istud clarum,
quod nobis innotu [16vo] it,
uoce prophetarum,
splendor cuius diluit
noctem tenebrarum.
FELIX EST...
[. . . . . .]

1. — [**R. H., 4616**]. Cette piece est la même que : DIES ISTA COLITUR... [n° **4629**].

Une particularité fort intéressante de ce *conductus*, remarquée déjà par DREVES, XX, p. 108, c'est la déclinaison du mot *Dies*. Chacune des six strophes, en effet, débute par un des cas de la déclinaison. Évidemment, il y a là une intention. Comme dans les pièces abécédaires et acrostiches, le compositeur aura voulu, par ce procédé mnémotechnique, faciliter le travail de la mémoire.

Il existe encore d'autres moyens du même genre employés dans la poésie liturgique. Nous aurons à les signaler à l'occasion. Disons cependant que notre exemple n'est pas le seul. Dans une prose farcie en l'honneur de saint Nicolas, le mot *Nicholaus* est aussi complètement décliné. Cf. P. AUBRY, *Les plus anciens monuments de la Musique française*, p. 7, Paris, Welter, 1905.

Dans une étude présentée au Congrès grégorien de Rome (1904), nous avons énuméré les principaux procédés mnémoniques utilisés aussi bien dans la poésie que dans le chant liturgique. Signalons l'hymne alphabétique *Auxilium Domine* (PAL. MUSIC., t. III, pl 182. A). Elle est extrêmement curieuse. On la trouvera, avec d'autres du même genre, dans DREVES, XLVIII, p. 17.

OFFICIUM AD MISSAM

[**Intr.**] Puer natus est (1). **Ps.** Cantate..... E u o u a e.

Kyriel [**eison**] (A).
Clemens rector, eterne Pater immense.

Duo (B).

Gloria in excelsis Deo,
Cuius reboat in omni
gloria mundo.
Et in terra pax,
Pax perhennis,
Hominibus bone uoluntatis,
Qui Deum diligunt in ueritate.
Laudamus Te,
Te decet laus.
Benedicimus Te,
De die in diem.
Adoramus Te,
Cum prece, uoto, hynnis assumus ecce Tibi.
Glorificamus Te,
Qui in celis gloriosus es.
Gratias agimus Tibi,
De beneficiis tuis.
Propter magnam gloriam tuam,
Ammirabilem gloriam.
Domine Deus,
Rex super omnes unus.
Rex celestis,
Rex sine fine manens.
[**17**ro] *Deus Pater omnipotens,*
Imperans celo et terre, et regens maria.
Domine, Fili unigenite,
Spes nostra, salus nostra.
Ihesu Xpiste,
Uenturum quem longe cecinere prophete.
Domine Deus, Agnus Dei,
Tu uictima et hostia factus es crucis ara.
Filius Patris,
A Patre genitus ante secula.

1 Voir plus loin la note sur l'épître.

(A) — [**R. H., 3393**]. — Ce *Kyrie*, dit L. Gautier (*Les Tropes*, p. 233), est celui que l'on retrouve dans le plus grand nombre de manuscrits et qui est qualifié, dans un manuscrit de Saint-Martial (887, fol. 47vo), de *pulcher* par excellence. (Cf. B. N. *n. a. l.*, 1235, fol. 146ro.) Il est le premier des Kyrie, *ad libitum*, de l'édition vaticane.

(B) — [**R. H., 4046**]. — Cf. *Prosarium eccl. Remensis*, dans *Bibli. litur.*, de Chevalier, t. VII, p. 360. Bien que nous réservions pour la fin de ce travail un tableau d'ensemble où seront signalées les sources des tropes ou mieux des farcitures, remarquons toutefois la phrase qui suit *Adoramus Te*. C'est un vers pentamètre emprunté, texte et mélodie, au fameux chant du *Gloria, laus*, etc..., et qui s'adapte merveilleusement à ce qui précède.

La liste aussi complète que possible de ces réminiscences ne manquera pas d'offrir un réel intérêt.

Qui tollis peccata mundi,
Quod perhibuit Iohannes.
Miserere nobis,
Quia uenit tempus miserendi.
Qui tollis peccata mundi,
Qui nostram antiquam leuiasti sarcinam.
Suscipe deprecationem nostram,
Preces intende seruorum
ad te deuote clamantum.
Qui sedes,
In superne maiestatis arce.
Ad dexteram (1) *Patris,*
Ubi ad dextram Patris almam sedes, conregnans,
[coeternus per omnia.
Mise [**17**vo] *rere nobis,*
Ne dampnemur cum impiis in aduentu iudicis.
Quoniam Tu solus sanctus,
Sanctus sanctorum Deus.
Tu solus Dominus,
Dominus dominantium.
Tu solus Altissimus,
Supra celigenas etheris omnes.
Ihesu Xpiste,
Qui manes in eternum cum Patre.
Cum sancto Spiritu,
Potenter cuncta disponendo cum eo secla.
In gloria Dei Patris. Amen.

Conductus ad subdiaconum (A).

1.

Lux optata claruit,
Gaude Syon filia;
uirga que iam aruit,
uirga succi nescia,
uirga Iesse floruit
iuxta uaticinia
cum gloria.

Gignitur,
nascitur
Xpistus, sicut uoluit
diuina clementia.
HOC IN HOC ! HOC IN HOC
HOC IN HOC SOLLEMPNIO
CONCINAT HEC CONCIO !

(1) *Ms.* : dextram.

A — [**R. H., 10860**]. — Les trois premières strophes de ce *conductus* sont reproduites dans les *Variae preces*, avec un refrain différent, p. 71, 3e éd... En plusieurs endroits, dans cet office, il est fait mention des Juifs. On ne craignait pas autrefois de leur reprocher, comme ici, leur incrédulité et de stigmatiser la perfidie judaïque. C'est le cas de rappeler la strophe supprimée du *Victimae paschali* :

Credendum est magis soli
Mariae veraci,
Quam Judeorum
Turbae fallaci.

(Cf. plus loin le ℟. *Gaude Maria* et, dans la *Revue du Chant grégorien*, 6e année, p 189, un article de D. Pothier sur ce dernier répons)

On voit qu'il n'y a plus de symétrie entre les strophes 3 et 4 de ce conductus. Une erreur de copiste en a brisé le parallélisme. Rétablissons-le d'après le ms. EGERTON, 2615, fol. 29. M. B.

C'est facile pour la 3e strophe. Il suffit en effet, de supprimer le 1er *Hoc in hoc*, lequel ne figure pas au ms. de Beauvais, pour que tout se retrouve en ordre. Le sens, comme l'alternance des

2.

Nascendi primordia
su [**18**ro] biit eternitas,
induit seruitia
superna regalitas,
lactat patrem filia,
quem parit uirginitas
cum gloria.
Angitur,
frangitur
hostilis proteruia
et eius potentia.
Hoc in hoc!...

3.

Quicquid fuit mysticum
testamento ueteri,
quicquid fuit typicum,
Moyses et ceteri,
fructum per Dauiticum
decet patefieri
cum gloria.
Hoc in hoc! [?]
Iudea,
Gens rea,
regem crede celicum,
per quem sumus liberi.
Hoc in hoc!...

4.

Gens digna supplicio,
Danielem legitis,
quod defecit unctio
pridem intelligitis,
missum celi nuntio
Messyam non creditis
cum gloria.
[. . . . . .]
[. . . . . .]
[. . . . . |
[. . . . . |
Hoc in hoc!...

Epystola (A).

Laudem Deo dicam per secula,
Qui me plasmauit in manu dextera
et reformauit cruce purpurea,
sanguine Nati qui cunctos rede [**18**vo] mit.
Ab ortu solis, orbis per climata,
usque ad mundi partes occiduas,
in eius laude clamores excitat

Lectio Ysaie prophete.
In qua Xpisti lucida uaticinatur natiuitas (B).
Hec dicit Dominus

rimes (*icum, ci*), exige évidemment que les vers *Iudea*, etc., soient rattachés à ce qui précède.

Quant à la 4e strophe, la lacune est non moins évidente. Voici ce que porte le ms. de Beauvais, entre *cum gloria* et *Hoc in hoc*;

Oritur,
Moritur
pro mundi remedio.
[~~~~~~~~~~~~]?

Le copiste de Beauvais, lui aussi, a fait un oubli, c'est plus que probable. Il faudrait encore, en effet, un vers de sept syllabes, rimant en *tis*, comme celui-ci par exemple : *Hominumque delictis*, pour que la restitution fût parfaite. Toutefois il n'y a pas de lacune, dans le ms., après *remedio*. Dreves (XX, p. 225) ne connaissant pas le ms. du M. B. s'est contenté de reproduire le refrain *Gignitur*, de la 1re strophe.

En conséquence, il faut modifier, comme suit, les indications du **R. H.** : 4 × 10, [11] rep. 3. Notons seulement ici que *Egert.* porte :

Subiit *humanitas*. . . . . 2e strophe.
Missum celi *nuntio*. . . . . 4e »

(A) — [**R. H.**, **10281**]. — Cette épître farcie, avec prologue en vers assonancés, entièremen publiée par L. Gautier (*Les Tropes*, p. 151), ne figure plus à la messe de Noël. Elle est empruntée au même chapitre d'Isaïe (IXe) d'où sont tirées les paroles de l'introït *Puer natus est*, mais pas à la même traduction.

(B) — [**R. H.**, **28110**].

Pater, Filius, (1) sanctus Spiritus, Deus unus :
Populus gentium qui ambulabat in tenebris,
Quem creasti, quem fraude subdola hostis expulit paradyso, (2)
Vidit lucem magnam.
Fulserunt et immania, nocte media, pastoribus lumina,
Habitantibus in regione umbre mortis ;
Lux sempiterna et redemptio uere nostra
Orta est eis.
O stupenda natiuitas !
Paruulus enim natus est nobis,
Magnus hic erit Ihesus Filius Dei.
Et Filius
Patris summi
Datus est nobis,
Ab arce summa.
Et factus est principatus eius (3) *super humerum eius,*
[**19**ro] Ut celos regat atque arua, necnon refrenet maria,
Et uocabitur nomen eius :
Messyas, Sother, Emmanuhel, Sabaoth, Adonay,
Ammirabilis,
Radix Dauid,
Consiliarius
Dei Patris qui creauit omnia,
Deus fortis,
Pulchre demonum castra perimens teterrima,
Pater futuri seculi,
Rex omnipotens,
Princeps pacis.
Per secla sempiterna
Multiplicabitur eius imperium,
In Iherusalem, Iudea, siue Samaria ;
Et pacis non erit finis
Hic et in euum.
Super solium Dauid et super regnum eius sedebit,
Et regni meta ipsius non erit aliqua,
Ut confirmet illud,

INTROIT.	ÉPITRE.	VULGATE ACTUELLE.
(*Vulgata antiqua*)	(*Vulgata nova*)	
Puer natus est nobis et Filius datus est nobis : *cujus imperium* super humerum ejus : et vocabitur nomen ejus, *magni consilii Angelus.* . . . . . ut *corrigat* illud et *auxilietur* in judicio et justitia, *ex hoc nunc* et usque in *saeculum.* (D. Sabatier, *op. cit.*, t. II, p. 535)	*Parvulus enim* natus est nobis et Filius datus est nobis ; *et factus est principatus* super humerum ejus ; et vocabitur nomen ejus *Admirabilis, Consiliarius,* Deus fortis, pater futuri saeculi. . . . . ut *confirmet* illud et *corroboret* in judicio et justitia, *amodo* et usque in *sempiternum.*	Parvulus enim natus est nobis et Filius datus est nobis; et factus est principatus super humerum ejus ; et vocabitur nomen ejus Admirabilis, Consiliarius, Deus fortis, pater futuri saeculi. . . . . Ut confirmet illud et corroboret in judicio et justitia, amodo et usque in sempiternum. (Vulgate, *Isaïe*, c. IX, ℣. 6-7.)

On sait d'ailleurs qu'il est resté dans la liturgie d'assez nombreux passages de l'ancienne Vulgate et des autres versions de l'Ecriture sainte. Les Souverains Pontifes par plusieurs décisions en ont autorisé le maintien. Comparer par exemple avec le texte de la Vulgate les pièces suivantes : *Introït* de saint Étienne, ps. 118, ℣. 23 ; *Introït* de saint Jean, Eccl., c. XV, ℣. 5.

Les mêmes remarques s'imposeront, à la fin de cet office, à propos des trois épîtres qui le terminent.

(1) Sp. *exponctués.* — (2) *u* minuscule *gratté.* — (3) *Eius* est ici par erreur. Il aurait dû être exponctué.

In fidei pignore,
Et corroboret in iudicio et iusticia,
Iudex cum uenerit iudicare seculum.
Amodo
Illi debetur gloria, laus et iubi [**19**vo] latio,
Et usque in sempiternum.

In medio choro (A).

℟. *Uiderunt* — Emmanuel, Patris unigenitum,
in ruinam Israhel et salutem positum ;
Hominem in tempore, uerbum in principio,
urbis, quam fundauerat, natum in palatio,
Omnes fines terre salutare Dei nostri: Iubilate Deo omnis terra.
℣. *Notum fecit* — quod profuit,
cum uirga Iesse floruit,
quod protulit, quod docuit (1)
et quod Pater consuluit,
deite socia,
nascitur de filia
Qui manet in gloria,
Dominus salutare suum : Ante conspectum gentium reuelauit iusticiam suam.

In pulpito. Alleluya. ℣. Multipharie.
Prosa. Letabundus (B).

Conductus ad euangelium (2) (C).

1.

Quanto decet honore,
quanta ualet leticia,
[**20**ro] Iubilet ecclesia
corde simul et ore,
summi Patris Filium
summum decet gaudium.

A uoce ioconda
non dissonet mens munda :
dies est letabunda,
DIES HEC, DIES HEC
MERITOS CORONAT
ET CRIMINA CONDONAT.

1 *Ms.* : decuit. — 2 **a** du mot **Euangelium** *suscrit.*

(A) — [**R. H., 21547**]. — Inutile de faire ressortir la beauté de cet admirable Répons-Graduel. Il se présente ici avec des tropes particulièrement remarquables, comme paroles et comme chant. On a composé, pour le répons proprement dit, un développement littéraire et musical, tandis qu'il suffisait, dans le ℣., d'appliquer, selon l'usage, une seule syllabe du texte à chacune des notes de la vocalise.

Cette pièce, une des plus belles de tout l'Office, fut longtemps regardée comme une composition de Pierre de Corbeil. Assurément, elle n'eût pas été indigne du savant archevêque, mais c'est là encore une attribution fausse. Nous trouvons, en effet, ce ℟. dans un recueil de tropes et de déchants, de Saint-Martial de Limoges, du XIIe siècle (B. N. *lat.* 3719, fol. 68 vo), où il est noté à deux parties, sur lignes à pointe sèche. Sur ce ms. et le ms. 3549, voir DREVES, XX et XXI.

Ce ms. renferme une série de déchants du même genre. Sur le 1er plat (intérieur) du recueil une main récente a écrit : «... De 26 à 91 [folios], *Cantus de nativ. Dñi quorum quidam omnino ridiculi et festo fatuorum digni.* » Cette note est probablement trop sévère. En tout cas, l'appréciation ne saurait s'appliquer au R.-G. : *Viderunt.*

(B) — [**R. H., 10012**]. — Cette prose qui ne figure ici que par son *incipit*, est peut-être la plus célèbre de tout le moyen âge. Elle a été faussement attribuée à saint Bernard. (Cf. *Revue du Chant grégorien*, 10e année, no 5.) Sur les nombreuses imitations et traductions en langue vulgaire qu'on en a faites, lire un article de P. Aubry, dans *Tribune de Saint-Gervais*, IX, p. 276.

(C) — [**R. H., 16207**]. — Comme dans le conductus : *Calendas Januarias*, à remarquer l'invitation à chanter sa joie : *corde simul et ore.* L'allusion faite au baptême de Notre-Seigneur laisserait supposer que ce *conductus* se rapporte à l'Epiphanie, fête que pour ce motif (Baptême de J.-C.) la *Légende dorée* appelle *Théophanie.* — Pour qu'il y ait parfaite symétrie entre les deux

2.

Ista dies sacrata,
in qua liber a crimine,
Iordanis in flumine,
nostra lauit peccata;
Horum tamen uenia
sola datur gratia;

homo non meretur
quod Deus miseretur.
[~~~~~~~~~~~~~~~~
ALITER, ALITER
MERITUM HUMANUM,
INEFFICAX ET UANUM.

Dominus uobiscum.
Et cum spiritu tuo.

Sequentia sancti Euangelii secundum Lucam.
Gloria Tibi, Domine.

Euangelium.

In illo tempore : Postquam consummati sunt dies octo, ut circumcideretur puer ; uocatum est [**20**vo] nomen eius Ihesus, quod uocatum est ab angelo priusquam in utero conciperetur.

Duo presbyteri uel diaconi (A).

Credo in unum Deum,
Unum Deum in trinitate,
Patrem Omnipotentem,
Qui poli summa residet in arce,
trinus et unus,
Factorem celi et terre,
Conditorem fabrice mundi,
Uisibilium omnium et inuisibilium,
Que celi ambitu continentur.
Et in unum Dominum,
Qui Dominus est omnium,
Ihesum Xpistum,
Regem seculorum,
Filium Dei unigenitum,
Uerbum Patris.
Et ex Patre natum,
Priusquam (1) mundus fieret,

strophes, il faudrait encore un vers de sept syllabes rimant en *retur*, à la fin de la seconde, avant *aliter*. Ce vers manque aussi dans l'office de Beauvais. DREVES le restitue ainsi : *Aliter conseretur* et le place immédiatement avant *Meritum humanum*. Il a de même imprimé :

Dies haec, dies haec,
Dies est laetabunda.

La mélodie n'autorise pas cette interversion. On le verra plus loin. — Il reste quelques lacunes de ce genre, dans certaines pièces liturgiques. Pourra-t-on les combler, un jour, par la découverte de documents plus anciens, sinon originaux ? En voici un échantillon emprunté à la séquence *Salus aeterna*. (Cf. *supra*, p. 97.) La strophe 4 est composée de deux clausules inégales :

1a *Ferens mundo gaudia ;*	1b *Nostra, Christe, expia,*
Tu animas et corpora,	*Ut possideas lucida.*
[~~~~~~~~~~~~~~~~~~]	*Nosmet habitacula.*

On trouve cette clausule complétée ainsi : *Omnia vivifica*, dans DREVES, VII. n° 4.

A moins, et ce cas se présente, qu'on n'ait détruit le parallélisme par des additions maladroites. Nous en verrons un exemple dans l'*Inviolata*. Voir plus loin, p. 119.

1 a *suscrit.*

(A) Comme le petit *Credo* de Complies, celui-ci n'a encore été signalé, à notre connaissance, que d'après le *codex* : 2615, M. B. *Eg.*

Ante omnia secula,
Cuius generatio non habet finem.
Deum de Deo,
Deitate socia,
Lumen de lumine,
[**21**ro] Quod olim nostris refulsit in tenebris,
Deum uerum de Deo uero,
Patris (1) eterni genitum ab ore.
Genitum, non factum,
Factum sub lege,
Consubstantialem Patri,
Coeternum per omnia,
Per quem omnia facta sunt,
Ualde bona.
Qui propter nos homines,
Florigero
pulsos solio,
primi patris pro delicto,
Et propter nostram salutem descendit de celis,
Sicut pluuia in uellus.
Et incarnatus est de Spiritu sancto, ex Maria Uirgine,
Quod enim in ea natum est de Spiritu sancto est :
Et Homo factus est,
Ut saluum faceret genus humanum.
Crucifixus etiam pro nobis,
Mitis hostia
factus nostra, ob remedia :
Sub Pontio Pilato,
Cum Pilatus haberet presidium,
[**21**vo] *Passus et sepultus est,*
Ut expiatos sordibus
reddat polorum sedibus.
Et resurrexit tercia die,
Uicto rege sceleris, rediit ab inferis,
[cum summa uictoria,
Secundum scripturas,
Tunc implete sunt scripture.
Et ascendit in celum,
Ante conspectum gentium,
Sedet ad dexteram Patris,
Sceptrum tenens imperiale.
Et iterum uenturus est cum gloria,
Caterua septus angelica,
Iudicare uiuos et mortuos,
Digna rependens merita :
Cuius regni non erit finis,
In eternum Dominus regnabit et ultra.
Et in Spiritum sanctum, Dominum, et uiuificantem,
Qui animabus uiuificandis aquas fecundat ;
Qui ex Patre (2) *Filioque procedit,*
Amborum sacrum spiramen, nexus amorque,
Qui cum Patre et Filio [**22**to] *simul adoratur,*
Una permanens in usya,

(1) *Ms.* : Patri. — (2) Conjonction *et* exponctuée et barrée à l'encre rouge.

Et conglorificatur,
Cum quibus regnat Deus ante secula
Qui loquutus est per prophetas,
Uerbis ut essent proflui
et caritate feruidi.
Et unam, sanctam, catholicam et apostolicam ecclesiam,
Angelis coronatam
ut sponsata comite.
Confiteor unum baptisma,
Crismate uero genus ut creetur
Xpisticolarum,
In remissionem peccatorum,
Quod sanauit lesionem multorum peccaminum
[in Maria.
Et expecto resurrectionem mortuorum,
In districti aduentu iudicis.
Et uitam uenturi seculi,
In tempore retributionis.
Amen.

Offertorium.

Tui sunt celi.

Duo clerici (A).

Sanctus. ℣. Perpetuo numine cuncta re [**22**vo] gens.
Sanctus. ℣. Regna cuius disponens iure perhenni.
Sanctus. ℣. Consimilis qui bona cuncta nutris.
Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt celi et terra, gloria tua.
Osanna in excelsis !
℣. O Deitas clemens, seruorum suscipe laudes.
Benedictus Marie Filius *qui uenit in nomine Domini.*
℣. Plebs Tibi, mente pia, genitor, dictante sophya,
Iubilet : *Osanna !*
℣. Laudibus intenta Tibi plebs quoque, Xpiste redemptor,
Geminet : *Osanna !*
℣. Carminis in meta sit, Spiritus et Tibi, leta
Triplicet : *Osanna in excelsis !*
℣. O quanta, qualis, quam suauis, quam beata gloria !
Qua complentur, continentur, gubernantur omnia.

Duo clericuli (B).

[**23**ro] *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,*
℣. Qui sedes ad dexteram Patris, solus inuisibilis, Deus,
Miserere nobis.

A. — [**R. H., suppl. 31616**]. — Ce *Sanctus* tropé se rencontre dans la plupart des tropaires-prosiers, avec quelques variantes, comme *fructus* à la place de *regens*, *parili* pour *perhenni*, *iteret* pour *geminet*, etc... Pour le *Benedictus*, on rencontre parfois cette variante : *Benedictus*, MARIAE NATUS, PATER GRATUS, *qui venit* (DREVES, XLVII, p. 369). Rien de plus gracieux que son développement poétique, avec son heureux mélange de vers hexamètres, pentamètres, son triple *Hosanna* et son harmonieuse conclusion. Quelques-uns de ces vers sont léonins. Pour l'hexamètre : *Laudibus intenta*, il est bon d'observer qu'une brève en césure était considérée comme longue (Cf. GAUTIER, *Tropes*, p. 174). Entre autres références, citons : *Prosarium eccl. Remensis*, loc. cit., p. 365 ; B. N. *lat.*, 17318, fol. 374, XIVe siècle. Cf. DREVES, XLVII, no 286, où il est publié d'après 27 mss., non compris le nôtre, ni le 17318. Quant au ℣. qui suit *in excelsis*, et qu'on a ajouté ici, c'est un trope d'*Hosanna*, complet et indépendant. On le trouve dans DREVES, XLVII, no 379, sous ce titre : *Hosanna* « *Quanta qualis* », publié d'après 15 mss.

B. — [**R. H., 16506**] et [**17504**]. — Cf. *Prosarium remense*, p. 366, et *Tropaire de Montau-*

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,
℣. Rex regum, gaudium angelorum, Deus,
Miserere nobis.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi,
℣. Lux indeficiens, pax perpetua, redemptio, Deus,
Dona nobis pacem.

Communio. Uiderunt omnes.

Ite, Missa est.
Deo gratias.

AD SEXTAM.

Hynnus (A).

Rector potens.

Ant. Rubum quem. **Ps.** Defecit... Euouae.
Capitulum. Apparuit.
℟. Ipse inuocauit me, ALLELUYA, ALLELUYA.
℣. Pater meus es tu. ALLELUYA.
Gloria.

Uersiculus (B).

1.

Quos florigero
pulsos solio,
primi patris pro delicto,
conturbabat miseros
fletus in exilio ;

2.

Iam prospi [23vo] cios
ad se superos
reducet ; donanti regno (1)
[~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~] ?
exultemus Domino !

Benedicamus (C).

1.

Regis natalicia
qui gubernat omnia,
summa cum leticia
iubilet Ecclesia ;
quia Dei gratia
miseros
reduxit ad superos.

2.

Ergo nostra concio
omni plena gaudio
psallat Dei Filio,
propulsato uicio,
et cum honore pio
debitas
Deo dicat gratias !

riol [*Moissac*] p. 60.) Dans ce dernier tropaire, les deux premiers versets appartiennent à l'*Agnus Dei* : [illegible] NATALIS, le troisième, *Dux inclite martyr*, [illegible] *Dies S. Stephani*. Cf. DREVES, [illegible] et [illegible].

(1) *Pour* regnum. *Regno* a pu être toléré pour raison d'assonance, quoique la licence soit un peu forte.

(A) — [**R. H.**, **17061**].

(B) — Ce versiculus n'est pas mentionné au **R. H.** C'est très probablement une prosule de répons, peut-être un trope de *Benedicamus*. Ses derniers mots : *Exultemus Domino* ont, en effet, une mélodie plus ornée et semblable à la finale du *Regis natalicia* qui suit. Voilà pourquoi nous les imprimons en *italique*. L'auteur du *Credo* de la Messe lui a emprunté son début qu'il a ainsi utilisé :

[illegible] HOMINIBUS. — [illegible]
[illegible]
[illegible]

(C) — [**R. H.**, **17228**]. — DREVES, XX, p. 226.

AD NONAM.

Hynnus (A).

Rerum Deus.

Ant. Ecce Maria. **Ps.** Mirabilia..... Euouae.
Capitulum. Uirgo Uerbo.
℟. Notum fecit Dominus, ALLELUYA, ALLELUYA.
℣. Salutare suum. ALLELUYA.
Gloria.

Uersiculus (B).

Qui scis infirma carnis nostre
et quanta uiciorum aggrauemur mole,
succurre nobis, o piissime,
in isto salo uite tam fragilissime.

Benedicamus (C).

1.

Uerbum Patris hodie
processit de Uirgine ;
Uirtutes angelice,
cum ca (1) [**24**ro] noro iubilo,
Benedicamus Domino !

2.

Pacem nobis omnibus
nunciauit angelus ;
refulsit pastoribus
ueri solis radius,
Deo gratias dicamus !

AD UESPERAS.

Deus in adiutorium.
Prosa. Alle-resonent.
Ynnus. A solis ortus cardine (D).

(1) Au bas du *verso* : [*Ca*]*noro iubilo*, réclame du 2e cahier.

(A) — [**R. H.**, **17328**].

(B) — [**R. H.**,**16505**]. — A ce numéro figure, dans le **R. H.**, une prose en l'honneur de saint Etienne. Notre versicule se trouve, en effet, à l'état de prosule, à la suite du ℟. *O martyrum gemma*, de saint Etienne, dans le ms. 1535. B. N. *n. a. lat.* Dans le ms. 29, Bibl. de Sens, p. 234, il possède, en plus, les paroles suivantes, sans notation :

Martyris huius sancti prece,
Ueniam delictorum nobis impartite.

(C) — [**R. H.**, **21374**]. — Ce trope de *Benedicamus* se retrouve dans le *codex*, 904, B. N. (XIIIe siècle), que F. Clément a utilisé, avec celui de Sens, pour la publication de ses *Chants de la Sainte-Chapelle*. Il y est un peu plus développé. (Cf. *Hist. de la mus. religieuse* p. 103, et *Chants de la Sainte-Chapelle*, p. 17, n° 7.) Le **R. H.** le signale au n° [**21373**]. Cf. A. GASTÉ : *Les drames liturgiques de la cathédrale de Rouen*. II. **Officium Pastorum**, dans *Revue catholique de Normandie*, mars 1893, p. 484. Ce même *Benedicamus* se lit également dans le ms. 903, B. N, fol 10ro, XIIe siècle, avec variantes comme texte et chant. Voici celles du texte : *ex* Uirgine ; *Reddunt laudes* Domino ; Pacem *bonis* ; Solis *claritas* ; *dicunt omnes gratias*.

(D) — [**R. H.**, **26**]. — Cette hymne, comme celle de l'Épiphanie : *Crudelis Herodes*, est empruntée à la pièce abécédaire de Sedulius sur la vie et les miracles de Notre-Seigneur (dans le *Carmen paschale*). Chaque strophe commence donc par une des lettres de l'alphabet. Il est regrettable que les correcteurs de l'hymnaire n'aient pas respecté l'alphabétisme. Témoin la substitution de ce vers : *Crudelis Herodes, Deum*, à celui du poète : *Hostis Herodes impie*. (Cf. D. POTHIER, *Hymne de Sedulius*, dans *Revue du Chant grégorien*, 3e année, p. 67. Pour le texte, voir EDEL. DU MÉRIL, *Poésies latines popul. ant. au XIIe siècle*, p. 142 et suiv.)

Ant. O ammirabile. **Ps**. Dixit Dominus... Euouae.
℟. Descendit.
℣. Tanquam.
Ant. Quando natus es. **Ps**. Confitebor... Euouae.
℟. In principio.
℣. Quod factum est.
Ant. Rubum quem. **Ps**. Beatus uir... Euouae.
℟. Styrps Iesse.
℣. Uirgo Dei.
Ant. Ecce Maria. **Ps**. De profundis... Euouae.
℟. Te laudant.
℣. Ipsum genuisti.
Ant. Mirabile. **Ps**. Memento... Euouae.

Capitulum. Populus gen[tium].

(A) ℟. Gaude, Maria Uirgo, cunctas hereses sola interemisti.
℣. Gabrihelem Archangelum scimus diuinitus te [**24**vo] esse affatum.
℟. Que Gabrielis Archangeli dictis credidisti.
℣. Uterum tuum de Spiritu sancto credimus impregnatum.
℟. Dum uirgo Deum et hominem genuisti.
℣. Erubescat iudeus infelix, qui dicit Xpistum ex Ioseph semine esse natum.
℟. Et post partum uirgo inuiolata permansisti.
Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto.
℟. Gaude, Maria.

Cum prosa (B) :

1. *Inuiolata*, intacta et casta es Maria :
Que es effecta fulgida regis porta.
2. O mater alma Xpisti carissima :
Suscipe pia laudum precamina.
3. Nostra ut pura pectora sint et corpora :
que nunc flagitant deuota corda et ora.
4. Tu, da per precata dulcisona ;
nobis concedas ueniam per secula.
5. O benigna !
O benigna !
O be [**25**ro] nigna,
6. que sola *inuiolata permansisti !*

Uersiculus (C).

1. Sancta Dei genitrix Uirgoque Maria
Deum nobis protulit, flatu sacro plena ;

(A) A remarquer que les phrases de ce répons sont rimées. Lire sur cette pièce l'article de D. Pothier, *Revue du Chant grégorien*, 6e année, p. 189.

(B) — **R. H.**, **9093**]. Cette prose, étant la suite du ℟ *Gaude Maria*, se trouve étudiée dans le même article (Cf. aussi *même revue*, 2e année, p. 20) ; Wagner, *op. cit.*, p. 289. A remarquer les variantes *intacta*, *regis porta*. Les deux clausules de la strophe 4 sont inégales. On trouve pour la première *tua*, *tu da*, *tu des* ; *assidua* au lieu de *dulcissima* ou *dulcisona*, ce qui ne change en rien la quantité des syllabes (10). Il n'en est pas de même de *Nobis concedas*. C'est là une modification regrettable. Combien était meilleure et plus compréhensible la version primitive :

[illegible]
Nobis perpetua frui vita ! (10)

(C) — Nous ignorons la provenance des deux premiers vers. Citons cependant le début tropé du ℟. *Sancta et immaculata*, d'après Eg. 2615, M. B. :

2. Et, honore uirginali integro permanente, filium generauit,
Que superno paranimpho credula ac de tanto nuncio leta dixit :

3. Fiat ut prolem deicam
mater et uirgo proferam

4. *Et hominem.*

Ant. (A) O beata infantia, per quam nostri generis reparata est uita !
Ps. Magnificat... Euouae.
Ant. O gratissimi delectabilesque uagitus, per quos eternos ploratus euasimus !
Ps. Et exultauit... Euouae.
Ant. O felices panni, quibus peccatorum sordes extersimus !
Ps. Quia respexit... Euouae.
Ant. O presepe splendidum, in quo non solum iacuit fenum animalium, sed cibus [**25**vo] inuentus est angelorum !
Ps. Quia fecit.

Ant. O beata infantia...	**Ps.** Et misericordia.
Ant. O gratissimi...	**Ps.** Fecit potentiam.
Ant. O felices panni...	**Ps.** Deposuit.
Ant. O presepe...	**Ps.** Esurientes.
Ant. O beata infantia...	**Ps.** Suscepit Israel.
Ant. O gratissimi...	**Ps.** Sicut locutus.
Ant. O felices panni...	**Ps.** Gloria Patri.
Ant. O presepe...	**Ps.** Sicut erat. Alleluya !

Benedicamus (B).

1.

Super omnes alias creaturas, Domino
laudes homo referat, pro maiori debito ;
Nam nunc ineffabili restaurans consilio,
Deus homo factus est homine pro perdito,

Xpistus Dei Filius, a celorum solio,
missus ad ima soli, ordine mirifico.

2.

Nasciturum puerum semine de regio,
sessurumque Dauidis in paterno solio,
Regnaturum pariter ullo sine termino,
pagine prophetico mon [**26**ro] strarunt oraculo.

Post prophetas, Uirgini dictum est ab angelo :
Aue, plena gratia, paries ex utero

Sancta Dei genitrix virgoque Maria atque gloriosissima, pro nobis Filium dignare precari, *Sancta*. **Chorus** : *Et immaculata*.

Deum nobis protulit. . . . . Du ℟. lui-même *Confirmatum* dont nous allons parler.

Pour *Flatu sacro plena*, cf. *supra*, p. 102, **Hymnus** : *Hac clara die turma*, 7e.

Au texte musical, nous aurons à y revenir.

Le reste de ce versicule n'est autre chose que la prosule du ℟ *Confirmatum est* de l'office de Noël. Au point de vue musical surtout, cette prosule est intéressante. Cf. Wagner, *op. cit.*, p. 288. On la trouve, en particulier, dans le ms. 12044, B. N. *lat.*, d'où le docteur Wagner a extrait l'ancienne prose : *Inviolata nos juva*, et dans celui de Beauvais, fol. 4. Voir *Appendice*.

(A) — [**R. H. 12677**]. — B. N. *lat. n. acq.* 1235, fol. 122 ; 1535 ; *Variae preces*, 3e éd., p. 84. Cf. *supra*, p. 46, ce que nous avons dit de cette façon de chanter une antienne

(B) — [**R. H., 19801**]. — Dreves, *Analecta*, XX, p. 207 ; Clément, *Chants de la Sainte-Chapelle*, p. 36, n° 16. Nous nous éloignons, dans la disposition de ce texte, des indications du **R. H.**, qui, ainsi que Dreves, n'a tenu aucun compte de la mélodie. Mêmes observations naturellement pour le *Deo gratias*.

3.

Filium Altissimi, per quem in principio
Pater cuncta condidit queque sunt in seculo.
Uirgo, feta Spiritu, celi credens nuntio,
ut predictum fuerat, (1) grauida fit puero.

Quem, decursis mensibus, uentre de uirgineo,
mortis merso tenebris lucem dedit seculo.
Unde mundus iubilans hoc redemptus puero,
per quem cuncta facta sunt, *benedicit Domino.*

Deo gratias (A).

1.

Uirgo gemma uirginum, stella maris fulgida,
lucem solis superans, margarita splendida,
Filia Iherusalem, prudens et castissima,
sponsa materque regis qui gubernat omnia,

Patre Deo geniti ante cuncta secula
cuius uera boni [**26**vo] tas nostras mundet maculas ;

2.

Aue, Dei genitrix, nostra spes et gloria,
per quam nobis aditus datur ad celestia ;
Perdita que fuerant uite reddens gaudia,
nostra fuga scelera per te data gratia ;

O inestimabilis sanctitatis pietas,
tuo sacro germine Eue lapsum repara.

3.

Te chorus angelicus laudat super ethera ;
omnes sancti iubilant, Tibi dantes cantica.
Namque tui filii astas in presentia,
Qui (2) te terris eleuans transuexit ad supera.

Ergo, Uirgo, poscimus nos precantes audias
atque nostras precibus munda mentes sordidas ;
Ut intrantes celicas emundati ianuas,
per te, *Deo* debitas *referamus gratias !*

Conductus ad bacularium (B).

1.

Nouus annus hodie (3)
monet nos leticie
laudes inchoare.
Felix est principi [**27**ro] um
finem cuius gaudium
solet terminare.

Celebremus igitur
festum annuale,
quo peccati soluitur
uinculum mortale
et infirmis propinatur
poculum uitale ;

1) Fit p. *barré.* — 2) *Ms.* : que. — 3) *Ms.* : hdie

A) — **R. H., 21794**]. — Dreves, XX, p. 227 ; Clemens, *Chants de la Sainte Chapelle*, p. 37, n° 10 *bis*.

B) — [**R. H., 12388**]. — Dreves, *Analecta*, XX, p. 228.

Adhuc sanat egrotantes
hoc medicinale,
unde psallimus letantes
ad memoriale :

HA ! HA ! HE !
QUI UULT UERE PSALLERE
TRINO PSALLAT MUNERE ;
CORDE, ORE, OPERE
DEBET LABORARE,
UT SIC DEUM COLERE
POSSIT ET PLACARE.

2.

Dignus est memoria,
finem cuius gaudia
solent terminare ;
Dignus est preconiis,
quam tot beneficiis
scimus habundare.

Cui creare placuit
celum, terram, mare,
sic in uerbo uoluit
mundum ordinare,
et sic fuit ei cure
hominem ditare ;

Ut subiecte creature
possit imperare,
et, si uellet, immortalis
potuisset stare.

HA ! [**27**vo]...

[. . . . .]
[. . . . .]
[. . . . .]
[. . . . .]
[. . . . .]
[. . . . .]

Conductus ad poculum (A).

1.

Kalendas ianuarias
sollempnes, Xpiste, facias
et nos ad tuas nuptias
uocatos, rex, **suscipias**.

2.

Suscipe tuum populum
ad nuptiarum epulum,
Qui multiplex es ferculum,
cuius sanguis est **poculum**.

3.

Poculum tui sanguinis
sumptique carnem hominis,
ad laudem tui nominis,
da nobis, proles **uirginis**.

4.

Uirginis quidem proprius
et creator et filius,
extra quem non est alius,
et quid hoc **mirabilius** !

5.

Miranda res per secula,
quod sine uiri copula
Te concepit iuuencula,
in uirginali **clausula**.

6.

Clausa mater concipiens
clausa fuit et pariens,
et Tu, Deus ingrediens,
ingressus et **egrediens**.

7.

Egressus autem, ardua
mortis fregisti cornua ;
quin ipsa mors est mortua,
occisa uite **ianua**.

8.

Ianua uite congrua,
immo uita perpetua,
nos, Xpiste, per hec omnia, (1)
[**28**ro] duc ad festa **continua** ;

9.

Continua festa Syon,
quo repertum topazion
tulisti homo in Syon [?] (2)
Patri presentans **Elyon**.

10.

Ely Patri sit gloria,
Tibi, Xpiste, uictoria,
Neupmati sint (3) equalia
per seculorum secula.

(1) Le mot *omnia* écrit d'une main postérieure à 1672. Il manque, en effet, dans la copie *Sorrier* faite cette année-là. Cf. *supra*, p. 26. DREVES a imprimé : *annua*. — (2) On lit : *Homouston*, dans DREVES. — (3) *Ms.* : sunt.

(A) — [**R. H.**, **2541** . — DREVES, XX, p. 228.

Le dernier mot de chaque strophe commence la strophe suivante. « Cette particularité, observe F. Clément, avait sans doute dans l'esprit de l'auteur l'avantage de lier les strophes les unes aux

Uersus ad prandium (A).

1.

O crucifer, bone lucis (1) sator,
Omniparens, pie, uerbigena,
edite corpore uirgineo,
sed prius in genitore potens,
Astra, solum, mare quam (2) fierent.

2.

Huc nitido, precor, intuitu,
flecte salutifferam faciem,
fronte serenus et irradia,
nominis ut sub honore tui,
has epulas liceat capere.

3.

Te sine, dulce nichil, Domine,
nec iuuat ore quid appetere,
pocula ni prius atque cibos,
Xpiste, tuus fauor imbuerit
omnia, sanctificante fide.

4.

Fercula nostra Deum sapiant,
Xpiste, et influat in pateras,
seria, ludicra, uerba, iocos;
denique quod sumus aut agimus (3),
[**28**vo] Trina superna regat pietas.

5.

Ipse homini quia cuncta dedit
que capimus dominante manu,
que polus aut humus aut pelagus
aere, gurgite, rure creant,
hec michi subdidit, et sibi me.

De beato Stephano epystola (B).

Lectio actuum apostolorum.
Uernant fortia iam quorum trophea in celi regia.
In diebus illis.
Post acta Ascensionis sancta sollempnia.
Stephanus plenus gratia et fortitudine.
Lumine uultus tui, Domine, insignitus.
Faciebat prodigia et signa magna in populo.
Optatum infirmis robur cedendo catheruis (4).
Surrexerunt autem quidam de Synagoga,
Uiri mendaces,
Que appellatur Libertinorum et Cirenensium et Alexandrinorum, et eorum qui erant a Cilicia et Asya, disputantes cum Stephano,
De Ihesu [**29**ro] Nazareno qui fuit uir propheta, potens in opere et sermone.
Et non poterant resistere sapientie :
Impleuit enim eum Dominus spiritu sapientie et intellectus.

autres et d'en graver facilement la suite dans la mémoire. » Si le mot change de forme, il appartient toujours au même radical ou au même verbe : *Mirabilius* — *Miranda*, *Clausula* — *Clausa* : *Suscipias* — *Suscipe*.

Pour simple que soit ce procédé, il n'en est pas moins avantageux, et c'est un moyen mnémonique à ajouter à ceux déjà signalés plus haut.

(1) La *P. L.* a imprimé *Lucisator*. — (2) a *suscrit*. — (3) C'est au bas de ce *recto* que se trouve reproduit le quatrain du xve siècle. — (4) *Ms.* : cathenis.

(A) — [**R. H., 12838**]. — *Hymnus ante cibum*, de Prudence (Cathemerinon, III, vers 1 à 20, et pour la dernière strophe, 36 à 40). Cf. *P. L.*, tome LIX, col. 796-811.

Le vers est un tétramètre catalectique, se composant de trois dactyles plus une syllabe. Cette dernière formerait césure hephthémimère dans un hexamètre.

(B) — [**R. H., suppl., 34469**] — Voir cette même épître farcie dans *Prosarium eccl. rem.* (*Bibl. Lit.*, t. VII, p. 361.) Son texte est extrait, comme celui de l'épître de Noël, d'une des anciennes versions. Il offre quelques variantes avec celui de notre Vulgate, mais, en revanche, il est absolument conforme à celui qui a été maintenu pour les textes chantés de la messe.

A propos de cette épître et de celles qui suivent, lire Lebeuf, *Traité hist. sur le Chant eccl.*,

Et spiritui, qui loquebatur,
Nam Spiritus sanctus erat in eo.
Audientes autem hec,
Cogitauerunt interficere eum.
Dissecabantur cordibus suis :
Quidam enim Iudei dicebant quia bonus est, alii autem dicebant :
non, sed seducit turbas.
Et stridebant dentibus in eum,
Paratum ad omnia pro Saluatoris nomine sustinenda.
Cum autem esset Stephanus plenus Spiritu sancto,
Spe fruendi uictoria diuinitus subnixus,
Intendens in celum uidit gloriam Dei,
Quem terra, pontus, ethera
colunt, adorant, predicant,
Et Ihesum stantem a dextris Dei,
In [**29**vo] sede maiestatis sue;
Et ait :
Ecce quod cupiui iam uideo,
Ecce uideo celos apertos,
Beatus homo cui celi patebunt !
Et Filium hominis stantem a dextris uirtutis (1) *Dei,*
Cuius caritas uera celo (2) subleuat Stephanum de terra.
Exclamantes autem uoce magna,
Aduersus eum,
Continuerunt aures suas,
Insipientes et maligni oderunt sapientiam,
Et impetum fecerunt unanimiter in eum
Uiri iniqui absque misericordia,
Et eicientes eum extra ciuitatem, lapidabant,
Sed stat fortiter patiens martyr, et orat ;
Et testes deposuerunt uestimenta sua secus pedes adolescentis
[*qui uocabatur Saulus,*
Uas electionis futurus;
Et lapidabant Stephanum, inuocantem et dicentem :
Domine, suscipe me, ut cum fratribus meis sim;
Domine Ihesu,
Saluator mundi, [**30**ro]
Accipe (3) *spiritum meum,*
Et perduc me ad conuiuium epularum tuarum.
Positis autem genibus,
Sinite me, inquit, celum uidere,ut spiritus dirigatur
[ad Dominum,
Exclamauit (4) *uoce magna, dicens :*
Nunc dimittis, Domine, seruum tuum in pace,

p. 120 et s., et surtout les savants articles de P. Aubry, dans la *Tribune de Saint-Gervais*, sur les épîtres farcies, année 1897. Cf. D'Ortigue, *Dict. de plain-chant*, art. *Épîtres farcies*.

Cette même épître existe dans le *codex sangall.*, 382, p. 88-89, en neumes sangalliens, xiie-xiiie s., et précédée du prologue suivant :

Lux refulsit hodierna
Stephani martyrio,
Cui datur lux eterna
felici commertio.
Ad honorem cuius sonat
Solemni preconio. *Lectio*, etc.

(1) Ce mot *virtutis* manque dans la Vulgate. On le trouve par contre dans le *Graduel* et dans la *Communion* de saint Etienne. — (2) *Ms.* : celos. — (3) Vulgate : *Suscipe*. — (4) Vulgate : *Clamavit*.

Domine, ne statuas illis hoc peccatum.
Ne tua dampnetur, Ihesu, factura, benigne ;
Et cum hoc dixisset,
Sanguine laureatus,
Obdormiuit in Domino,
Cum quo gaudet et regnabit per omnia seculorum secula.

De sancto Iohanne epystola (A).

Ad laudem regis glorie,
uox intonet ecclesie,
propter Iohannis merita,
hec recitans (1) preconia :
Lectio libri sapientie
Proclamet saluberrime,
Spiritus sancti carmine
quam fideles perpendite :
Qui timet Deum faciet [**30**v°] *bona,*
Ut percipiat gaudia
conditoris perhennia,
Et qui continens est iusticie, apprehendet illam,
et obuiabit illi quasi mater honorificata,
Quia dulcis est gratia,
suauis misericordia,
mirabilis in gloria.
Cibauit illum pane uite et intellectus,
Dum supra pectus Domini
recumberet altissimi,
Et aqua sapientie (2) *salutaris potauit illum,*
Ut paradysi fluuius
totum orbem celestibus
irrigaret dogmatibus,
Et firmabitur in illo, et non flectetur : et continebit
illum (3) *et non confundetur,*
Ut arce Syon positus
premineat uirtutibus,
Et exaltabit illum apud proximos suos,
Cum equo mundi iudice
throno sedentem glorie.
In medio ecclesie aperuit (4) *os eius,*
In uoce euangelica
ad diuina preconia,
Et impleuit (5) *illum spiritu sapientie et intellectus,*
Ut, more uolans aqui [**31**r°] le,
spectet solem iustitie,
Et stolam glorie induit eum (6),
Inter sanctorum agmina

A. — [**R. H., 187**]. — Cette épître tropée ou farcie de vers octosyllabiques assonances se trouve, comme la précédente, dans le *Prosarium Remense*, p. 361. Son texte présente aussi des différences avec celui de la Vulgate. Autres références : *Codex sangall.*, 382, déjà cité, p. 83-84 ; B. N. *lat.* 904, XIIIe siècle. Graduel-prosaire provenant de la cathédrale de Rouen.

(1) *Ms.* : recita. La *P. L.*, t. LXXXVII, col. 52, offre : *recitans*. Le texte qu'elle donne est souvent fautif, comme dans cette variante : *Perfecta immortalia* pour *Per festa immortalia*. — (2) Ms. : *Sapientia*. — (3) Ms. : *illi*. — (4) Vulgate : *Aperiet*. — (5) Vulgate : *Adimplebit*. — (6) Vulgate : *Stola vestiet illum*.

coronis rutilantia
et luce solis candida.
Iocunditatem et exultationem thesaurizauit (1)
[*super eum.*
In angelorum curia,
per festa immortalia.
Et nomine eterno hereditabit illum,
Quem dilexit pre omnibus
unicus Dei filius,
Dominus Deus noster.
O Iohannes theologe,
O Xpisto dilectissime,
tuis letos sollempniis
celi coniunge gaudiis.

De Innocentibus epystola (A).

Laus, honor, uirtus Deo nostro,
decus et imperium regi nostro
de sanctorum Innocentum tripudio,
qui quanto prepolleant honoris titulo,
presens nobis ostendit
Lectio libri Apocalipsis Iohannis apostoli,
Qui testimonium perhibet de his.
In diebus illis,
Ecce ego [**31**vo] Iohannes
Uidi supra montem Syon Agnum stantem,
Qui tollit peccata mundi,
Et cum eo centum quadraginta quatuor milia,
Quos trucidauit frendens (2) insania, herodiane
[fraudis ob nulla crimina,
Habentes nomen eius.
Hec est enim Innocentum gloriosa concio,
Et nomen Patris eius,
In sancti Spiritus clementia,
Scriptum in frontibus suis,
De quo (3) scriptum est : erit nomen meum ibi,
[dicit Dominus;
Et audiui uocem de celo,
De sublimibus,
Tanquam uocem aquarum multarum
Que fluunt impetu de Lybano,
Et tanquam uocem tonitrui magni,
Cum mera symphonia ;
Et uocem quam audiui,
Intentus in superna,
Sicut citharedorum cytharizantium in cytharis suis,
Dulciter in uoce modula ;
Et cantabant quasi canticum nouum,
[**32**ro] Mira uictoria,

(1) Vulgate : *Thesaurizabit super illum.* A comparer avec l'*introït* de saint Jean : *In medio Ecclesiæ*, qui a conservé ce texte des anciennes versions. — (2) *Ms.* : fredens. — (3) *Ms.* : Qua.

(A). — [**R. H., suppl. 29109**] Cf. *Prosarium Remense*, p. 302; — B. N. *lat.*, 904, XIIIe s., mais avec une version musicale différente. On la trouvera dans la curieuse étude de P. Aubry, sur *La Musique et les Musiciens d'église en Normandie au XIIIe siècle*, p. 10. — Paris, Champion, 1906.

Ante sedem, et ante quatuor animalia, et seniores,
Ante sedem sedentis super thronum,
Et nemo poterat dicere canticum,
In laude consona,
Nisi illa centum quadraginta quatuor milia,
Quos infans Xpistus hodie uexit ad astra,
Hii (1) *empti sunt de terra,*
A bimatu et infra ;
Hi sunt qui cum mulieribus non sunt coinquinati,
Propter hoc emicat uelut stella firmamenti clara,
Uirgines enim sunt,
Casta generatio ;
Hi secuntur Agnum,
Sedentem in superne maiestatis arce,
Quocumque ierit,
Amicti stolis albis.
Hi empti sunt ex hominibus (2) *primicie Deo et Agno,*
Sine macula ;
Et in ore ipsorum (3) *non est inuentum mendatium,*
Qui necdum potuerunt lingua,
Sine **o** et **o** *macula* (4) *sunt ante thronum Dei.*
Et Agni.

1 Vulgate : *qui* — 2 Ms. : *omnibus*. — 3 Vulgate : *Eorum*. — 5 Vulgate : *Sine macula enim sunt.*

Quant aux deux voyelles **o** qui se trouvent entre *sine* et *macula*, à la fin de cette épître, nous ne saurions dire au juste ce qu'elles signifient.

On trouve bien, dans les chants populaires, cette même voyelle, isolément employée en guise de refrain. Par exemple, dans une épître farcie des saints Innocents, chantée autrefois à Chartres (Cf. Clerval, *Ancienne maîtrise de Chartres*, p. 353), chaque phrase se termine par une courte vocalise modulée sur la voyelle **o**. Ce n'est qu'une simple formule admirative, comme il y en a, en maint endroit, dans l'office de la Circoncision de Beauvais (Cf. Bourquelot, *op. cit.*, p. 173). Même dans notre office, nous avons rencontré, à la fin de Matines, cette voyelle répétée, dans le gracieux *conductus :* Natus est hodie Dominus, mais là, elle se présente comme l'écho, la prolongation de la voyelle précédente.

Tout cela est donc insuffisant.

Est-ce que cette voyelle ne pourrait pas être considérée comme l'abréviation du mot : *Osanna* ? Les Saints Innocents se tiennent, *sine macula*, devant le trône de Dieu, mais privés de la parole, *qui nedum potuerunt lingua*, ils ne prennent aucune part à l'éternel *Sanctus* ni à l'*Osanna* des élus. Ils sont donc *sine macula*, et de plus *sine* **o** (Osanna).

Voici d'ailleurs une preuve que la voyelle **o** peut avoir, et a quelquefois cette signification. C'est l'hymne ou plutôt le trope : *In Bethleem Herodes* [**R. H.**, **8528**]. Cf. Dreves, XLVII, n° 377, où cette pièce porte le titre : Hosanna « *In Bethleem* ». *De SS. Innocentibus*. Nous en transcrivons la fin d'après le ms. de Madrid, B. N. *H. h.*, 167.

..... O puritas Innocentium,
pede gemino sequentium
Agni vestigium !

O rosa rubens !
O candoris lilium !
Flos odoris !

Vox infancium
laudes Deo dicentium
cantancium

o, o, o, osanna !

Il est vrai que, dans cette pièce, on prête une voix aux enfants pour chanter au Seigneur ; mais tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de balbutier, d'articuler : **o o o** !!

TEXTE MUSICAL

CIRCUMCISIO DOMINI

In ianuis ecclesie (A).

Lux hodi- e, lux le-ti-ci- e ! me iudice, tristis quisquis e-rit, remouendus e-rit sollempni-

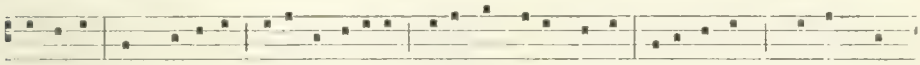

bus istis. Sint hodi- e procul inuidi- e, procul omni- a mesta ; Leta uo-lunt qui-cumque

colunt a-sinari- a festa.

(A) — Pour cette première pièce, Pierre de Corbeil a emprunté la mélodie de la séquence : *Prome, casta concio*, qu'on chantait, dès le xe siècle au moins, et très probablement une des plus anciennes proses françaises en *a* (Feria iii Paschæ). Nous en transcrivons le début, d'après le ms. 1105, Bibl. Nat. de Paris, en provenance de l'abbaye du Bec. (Cf. B. N. *n. acq. lat.* 1235 ; 9449, fol. 40 v°, xie s. ; 10508, fol. 61 v°, xiie s. Pour le texte, cf. Dreves, vii, n° 47.

1. Prome, cas-ta conci-o, carmina, organa subnectens hypodori-ca.
Re-gi claustra.....

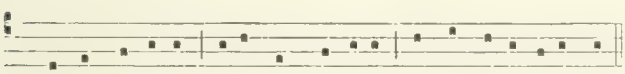

2. Morte qui victa, resurgens gaudi-a mundo gestat colenda ;
Ac in-so- li-ta.....

Les mss. donnent toujours cette mélodie en 8e mode. C'est évidemment pour éviter le triton final qu'on l'aura ici écrite en 7e. A cette époque, du reste, on abandonne de plus en plus l'ancienne tonalité pour les modes plus agréables, tels que le ier, le ve et le vie. Il est donc fort probable que Pierre de Corbeil, en raison de cette tendance générale, a transposé un certain nombre de pièces dans les modes alors en faveur. Il a dû en être ainsi pour le *Trinitas*, *Deitas*. Nous le verrons plus loin.

Conductus ad tabulam (A).

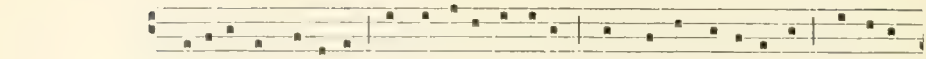

1. Ori-entis partibus aduent-uit a-sinus, pulcher et fortissimus, sarcinis

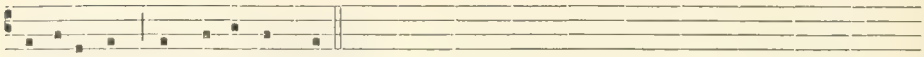

aptissimus. Hez, sir asne, Hez !

2. Hic i colnlibus Sichen enutri-tus sub Ruben, transi- it per Iordanem,

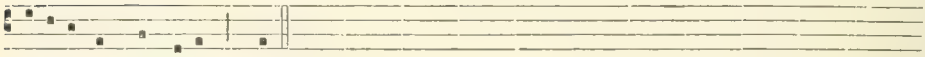

sa-li-it in Bethle-em. Hez !

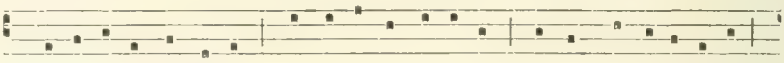

3. Saltu uincit hinnu-los, dagmas et capre- o- los, su-per dromeda-ri- os

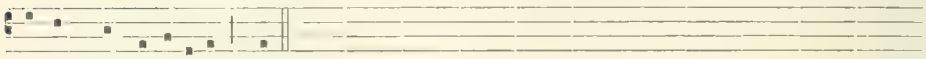

ue-lox Ma- di- anc-os. Hez !

4. Aurum de Arabi- a, thus et myrram de Sabba tu- lit in eccle-si- a

uirtus a- sinari a. Hez !

(A) — Très souvent reproduite avec les paroles : *Concordi lactitia*, cette mélodie l'a toujours été en 6e mode, comme il suit :

Concordi lacti-ti-a, etc. (*Var. prec.*, p. 145).

mais jamais *en tetrardus*, comme dans notre texte.

C'est aussi en *tritus* qu'on la trouve, dans le ms. de Beauvais (fol. 43ro), où elle se présente, en outre, avec quelques variantes et écrite à trois voix.

La voici :

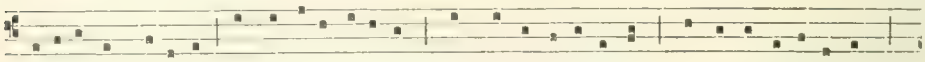

Ori- entis partibus aduentauit a-sinus, pulcher et fortissimus sar-ci-nis aptissimus.

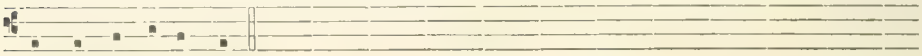

Hez, hez, sire asnes, hez !

5. Dum trahit ue-hicula, multa cum sarcinula, illi-us mandibu-la dura

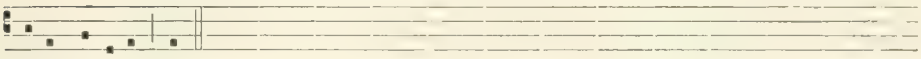

terit pabula. Hez!

6. Cum a-ristis orde-um come-dit et cardu-um; tri-ticum a pa-le-a

segre-gat in are-a. Hez!

7. Amen dicas, asine, iam sa-tur ex grami-ne, Amen, amen i-te-ra,

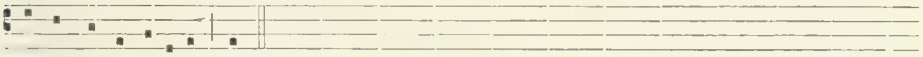

asperna-re uetera. Hez!

[1vo]. **Lecta tabula, incipiat sacerdos** (A).

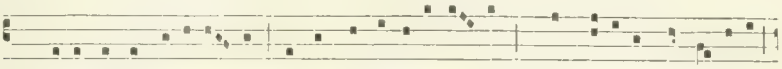

1. *De-us in adiuto-ri-um intende* laboranti-um; Ad doloris reme-di-um

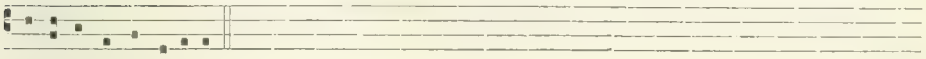

festina in auxi-li-um.

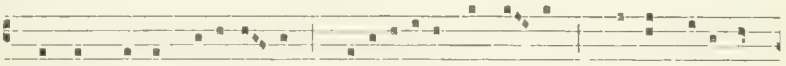

2. In te, Xpiste, credenti-um mi-sere-aris omni-um, qui es De-us *in*

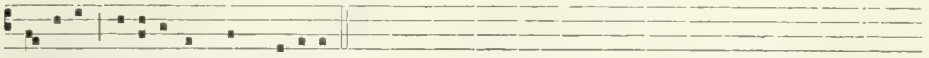

se-cula secu-lorum, in glori-a:

3. Ut chorus noster psalle-re possit et laudes dice-re Ti-bi, Xpiste, rex

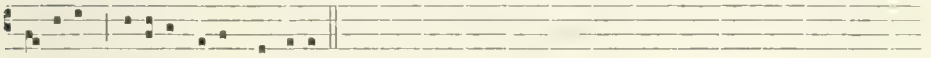

glo-ri-e: *Glori-a Tibi, Domine!*

Prosa (B).

Alle- **1.** Resonent omnes ecclesi-e cum dulci me-lo symphoni-e

---

(A) — Voir l'Introduction, p. 3[illegible].

(B) — Cette *prose* ou trope de l'*alleluia* pouvait s'adapter à différentes pièces ; il suffisait d'en

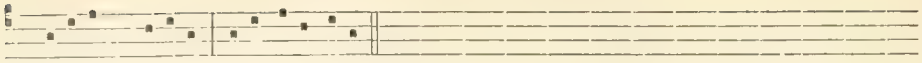

2. Fi-li-um Mari-e, Genitricis pi-e,

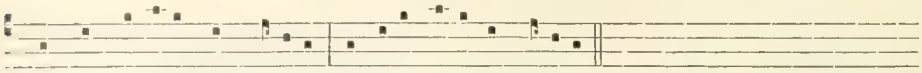

3. Ut nos Septi-formis gra-ti-e reple-at donis et glori-e,

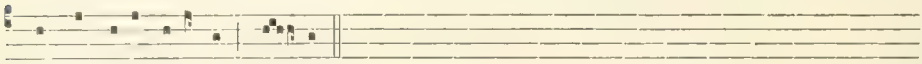

4. Unde De-o dicamus : *lu- ya!*

Quatuor uel quinque in falso, retro altare (A).

Hec est clara di-es, clararum clara di-erum, Hec est festa di-es festarum festa di-e-rum,

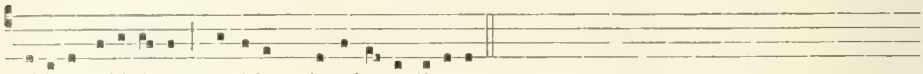

Nobi-le nobi-li- um ru-ti-lans dy-adema di-e-rum.

---

modifier le début. Ici, il se rattache naturellement au *sol* qui précède par sa note *si*. Voici comment on le trouve dans un Pontifical de Sens du XIIIe s. (Bibl. Sens, no 12, fol. 96ro.)

Alma redempto-ris ma- ter. **Cum prosa.** *Alle-* Resonent omnes.....

Cette mélodie n'est autre que la neume autrefois adoptée, à Sens, pour la terminaison des ℟. du VIe mode, mais transcrite en 8e mode. (Cf. Antiphonaire de Sens de 1765, partie d'été, p. 388.)

(A) — Voir l'Introduction, p. 77 et s. — Le ms. 1235 offre, pour le second vers, la variante suivante :

Hec est *sancta* di- es *sanctarum sancta* di- erum

(Cf. notre article dans *Rassegna gregoriana*, mai-juin 1905.)

Ce *Versus* était chanté pendant toute l'octave de Pâques, nous l'avons remarqué. « Les sept jours, écrit Durand, ne font pour ainsi dire qu'un seul dimanche, c'est pourquoi on chante pendant tous ces jours *Haec dies* ». Il est vraisemblable que le début du ℟. G. *Haec dies* a inspiré la phrase mélodique de notre *Versus*.

Si on néglige, en effet, le groupement des notes, dans le ℟. G., on obtient :

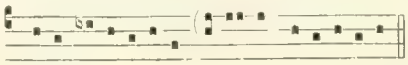

Haec di- es

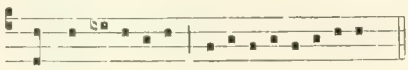

Haec est....

Il y a, on le voit, quelque analogie. — Les mêmes paroles ont une formule semblable, dans la sequence : *Zima vetus*, de l'octave de Pâques :

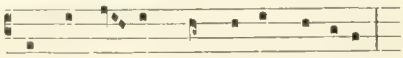

Haec est di- es quam fe-cit Dominus.

Cf. *Les Proses d'Adam de Saint-Victor*, ed. Misset et Aubry, p. 258.)

Duo uel tres, in uoce, ante altare.

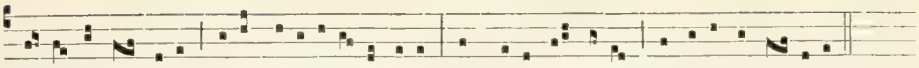

Salue, festa di-es, to-to uenerabi-lis euo, qua De-us est ortus uirginis ex u-te-ro.

Chorales incipiant.

Le-temur gaudi-is quos redemit Uerbum Patris a [2m] re-atus laque-o primi parentis

De-i iussa spernentis, artem per hostis, heu! quando, paradysum deserens, exul uenit in

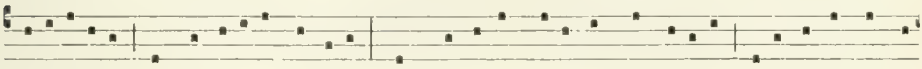

exi-ci-ales mundi isti-us labores. Post humana proles omnis ru-eret, ni-si hac in carne

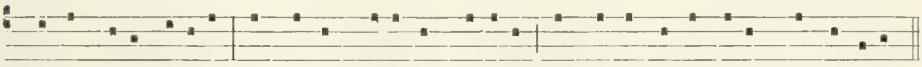

Xpristus natus leuaret, et primam coronam uestiret atque rursus in celum COLLOCARET.

Uersus cum organo (A).

Xpristus manens quod e-rat, assumpsit quod non erat; sine fine principi-um, finem

---

Mais c'est là, du reste, une incise musicale fréquente. L'exemple suivant, extrait de l'*Inviolata* tel que le donne notre ms., est plus typique encore.

Que es effecta ful- gida regis porta

Sauf les trois notes que nous ajoutons entre crochets, c'est absolument la même mélodie.

(1) Nous restituons sur *per* le *sol* enlevé par un trou, dans le parchemin. C'est bien un *sol*, en effet, qu'indique le ms. de Montpellier dont la notation alphabétique permet de préciser. Les notes correspondantes aux mots : *artem per hostis* sont désignées par : g [g] d **g** hg. (Cf. fol. 138 10.)

La notation neumatique porte une *clivis* au lieu des deux *sols* marqués par le double *g*. Cette clivis a pris ici la liquescence, à cause de la rencontre des lettres : *r*, *t*. Même indication dans un graduel parisien *écrit sur lignes*. (Arsenal, ms. 110, fol. 24.)

Nous employons les chiffres pour les corrections de la mélodie, réservant, comme dans le texte littéraire, les majuscules pour les observations générales sur chaque pièce.

(A) — Voir l'Introduction, p. 79 et s. — La longue vocalise du mot *collocaret* n'est autre que le *jubilus* ou neume qu'on aimait autrefois à moduler sur le dernier ou l'avant-dernier mot d'un répons ou d'une antienne, aux grandes solennités. Cette neume est celle du 8e mode.

Sur cette coutume lire DURAND, *Rationale*, t. III, p. 23 et suiv ; LEBEUF, *op. cit.*, p. 239 et s. ; D. POTHIER, *Revue du Chant grégorien*, 6e année. p. 192 ; P. WAGNER, *op. cit.*, p. 154. L'abbé Poisson dit qu'on a, à Sens, conservé ces neumes d'un ancien usage. (Cf. son *Traité du plain-chant*, Paris, 1750, p. 379 et seq.) L'abbé Poisson était curé de Marsangis, au diocèse de Sens. Ces différents neumes ou mélismes sont encore catalogués d'après les modes, dans l'*Antiphonaire*

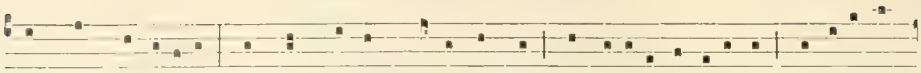

sumpsit spontane-um, ut per mortem mortis regnum terminaret in e-ternum e' ereptos

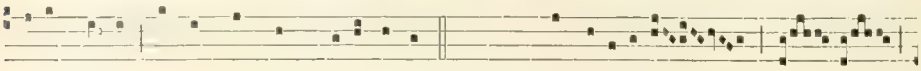

iugo mor-tis nos ad dextram De- i patris **Reprise**. COLLOCARET

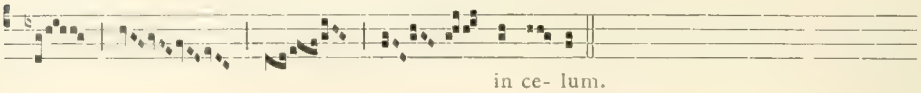

in ce- lum.

Ant.

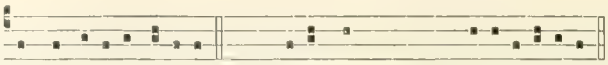

Uirgo hodi-e fide-lis. **Ps.** Dixit do [minus]... E u o u a e.

Ant.

Uirgo uerbo concepit. **Ps.** Confi-tebor... E u o u a e.

Ant.

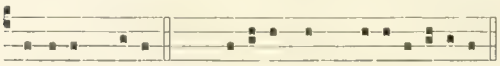

Nesciens mater. **Ps.** Be-atus uir.. E u o u a e.

Ant.

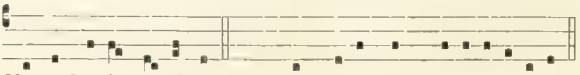

Uirgo De-i ge-nitrix. **Ps.** De profundis .. E u o u a e.

Ant.

Hodi-e intacta Uirgo De [um] [2vo] **Ps.** Memento... E u o u a e.

Capitulum (A).

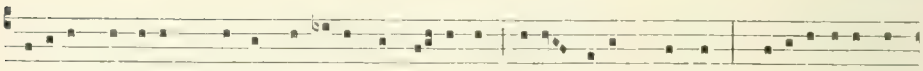

Populus genti-um, qui ambu- labat in te-nebris, uidit lucem magnam : Habitantibus in

regi-one umbre mor-tis, lux or-ta est e-is. — De-o gra-ti- as !

---

de Sens, partie d'été, Sens, 1765, p CCCLXXXVII et s... Il sera intéressant de s'y référer. Citons seulement les avis qui s'y trouvent formules : NEUMES QUI SE FONT A LA FIN DES REPONS.

« La Neume se fait à la fin des Répons, aux Vêpres des Fêtes Annuelles seulement.

Elle se chante à la répétition des Répons, après le ℣. GLORIA PATRI, sur une syllabe du dernier, ou de l'avant-dernier, ou même de l'antépénultième mot du Répons, suivant le ton de ce Répons

La Neume ne se fait jamais sur la dernière syllabe d'un mot ou du Répons, ni sur une syllabe brève; elle se fait autant qu'il est possible, sur les voyelles *a*, *e*, et *o* : et jamais, à moins qu'on ne puisse faire autrement, sur les voyelles *i* et *u* ; elle se fait très bien sur un monosyllabe dont la voyelle soit *a*, *e*, ou *o*. »

(A) — Ce capitule est emprunté, *texte et chant*, à l'épître de la messe (*Voir plus loin*). Transposée ici en 6e mode, sa mélodie était originairement du *tetrardus*, ainsi que le prouvent les centons de l'épître.

Responsorium (A).

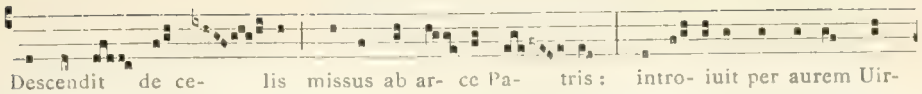

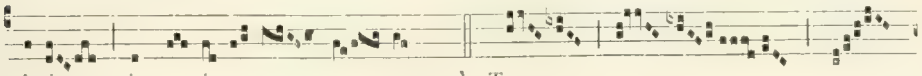

Cum prosa.

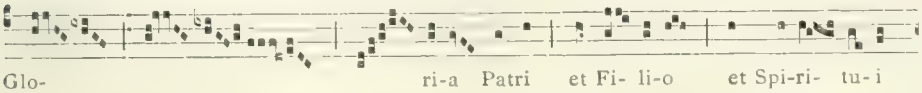

Cum prosa.

Cum prosa.

---

(1) *Ms.* :

(A) Cf. *Revue du Chant grégorien*, 11e année, p. 65 ; *Antiphonaire* de Sens, 1552 et 1571, fol. x.

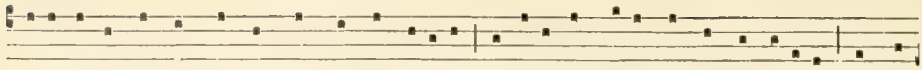

cuius ortus sal-uat omnes cuncta per secula, et di-e hac nobis dignanter faue-as atque

omni *Fa- brice mundi.*

Uersiculus : duo uel tres (A).

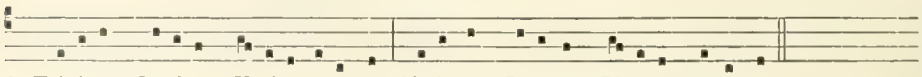

1. Trini-tas, De- i-tas, U-nitas eterna ; Ma-iestas, Potestas, Pi- e-tas superna.

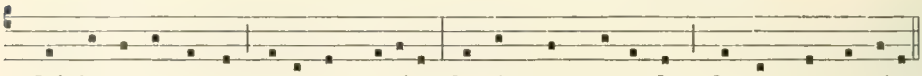

2. Sol, lumen et numen, cacumen, semita ; La-pis, mons, petra, fons, flumen, pons et uita.

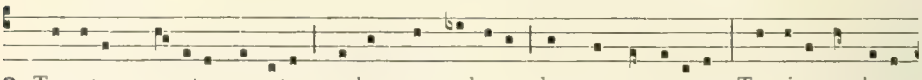

3. Tu sator, cre- ator, a-nator, redemptor, saluator luxque perpe-tu-a ; Tu nitor et decor,

Tu candor, Tu splendor et odor, quo ui-uunt mortu-a.

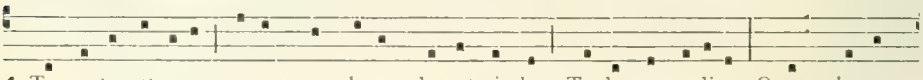

4. Tu uertex et apex, regum rex, legum lex et uindex, Tu lux ange-lica ; Quem clamant,

adorant, quem laudant, quem cantant, quem [3vo] amant agmina ce-lica.

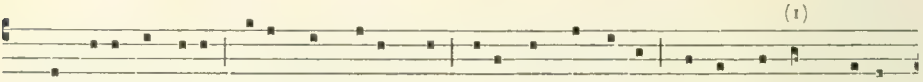

(1)

5. Tu the-os et heros, diues flos, uiuens ros, rege nos, salua nos, perduc nos ad thronos

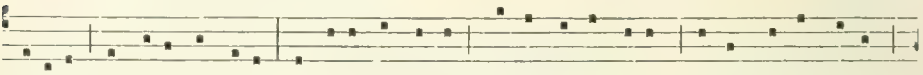

superos et uera gaudi-a ; Tu decus et uirtus, Tu iustus et uerus, Tu sanctus et bonus,

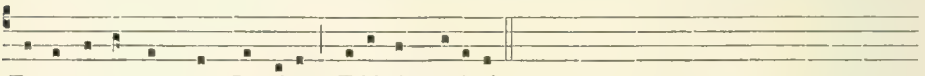

Tu rectus et summus Dominus, Tibi sit glori-a !

Ant. 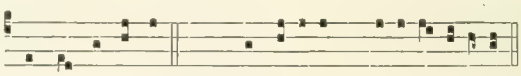

Qui de terra est. **Ps.** Magni-ficat... E u o u a e.

---

1) *Ms.* :

ad

(A) — Voir l'Introduction, p. 31. — Il est possible, comme on l'a insinué plus haut, que cette mélodie ait été changée de mode par Pierre de Corbeil. A. Gastoué l'a publiée en *tetrardus* et avec quelques variantes, dans *Revue du Chant grégorien*, XI, p. 25, comme trope d'*Hosanna*.

Oratio : Deus qui salutis.

Benedicamus (A).

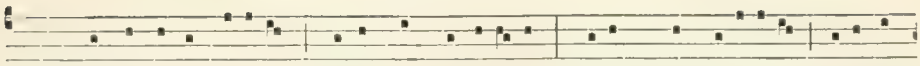

a. — Corde Patris geni-tus, manens in principi- o, querens quod pe-ri-erat parentis

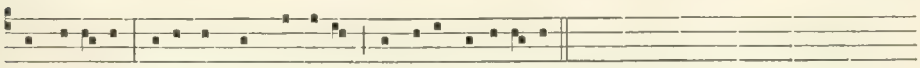

impe-ri- o, uenit ad nos humi-lis, ab axe sydere- o.

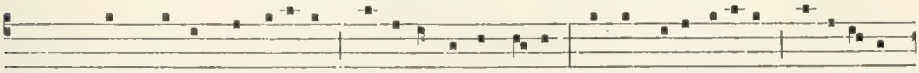

b. — Quem castis uisce-ribus, nunci-ante ange-lo, Uirgo mater edidit uirgina-li

u-tero, medi-cinam pro-ferens pere-unti seculo.

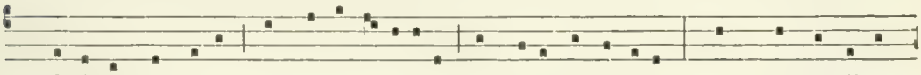

c. — Ipsi laus et honor atque iubi-la-ti-o, tempore perpe-tu-o, quem pro mundi re-

medi-o, carnis opertum palli-o aduenisse nunci-at ange-lorum conci-o, *Benedicamus*

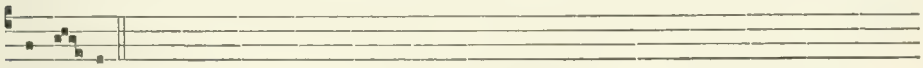

Domi- no!

Deo gratias.

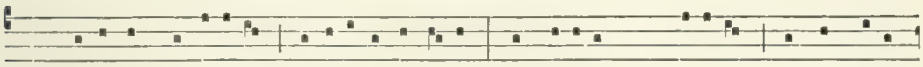

a. — Super omnes a-li-as benedicta femi-nas, Tu precellis [4ro] ce-teras ut sol stellas

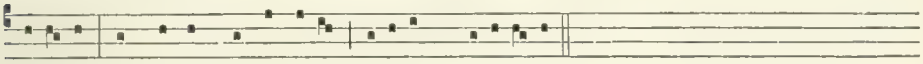

luci-das; Ad te cuncti propri-as de-ferunt mise-ri- as;

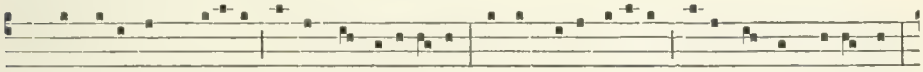

b. — Imperatrix, pla-cido uultu nos refi-ci- as; Uultus tu-i radi-o pelle nostras tenebras;

Aures tu-as, quesumus, mise-ris fac patu-las.

(A) — Voir p. 91, note.

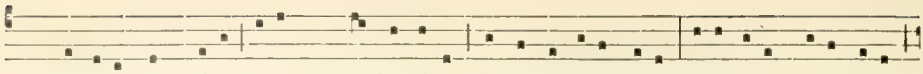

c. — Suscipe nunc pi-a uo-ta nostra, Domina, clementer exaudi-as, fe-lix inter pu-erperas,

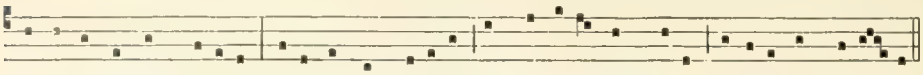

que uirgo partum baiulas : tibi laudes debitas atque leti congru-as *re-feramus grati- as.*

AD COMPLETORIUM.

Antiphona (A).

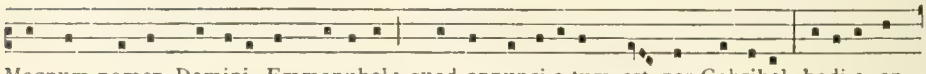

Magnum nomen Domini Emmanuhel ; quod annunci-a-tum est per Gabrihel, hodi-e ap-

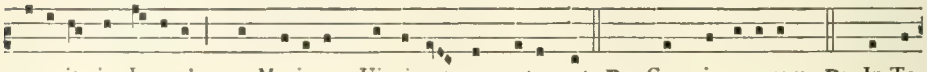

paru-it in Isra-el : per Mari- am Uirginem rex natus est. **Ps.** Cum inuocarem. **Ps.** In Te,

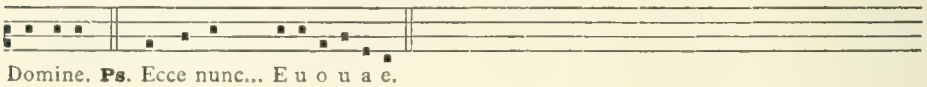

Domine. **Ps.** Ecce nunc... E u o u a e.

Ynnus.

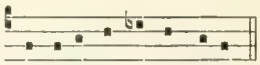

Te lucis an-te terminum.

Capitulum : Conuertimini.

Uersiculus.

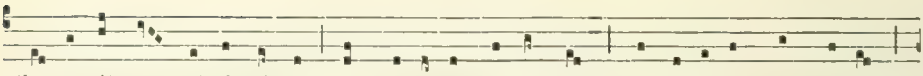

Cus-to-di nos, Al-tis-si-me, *ut pu-pillam* lu-cer-ne, *sub a-la-rum* teg-mi-ne

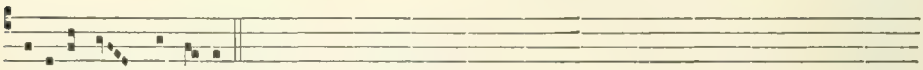

protege nos, Domi-ne.

Ant.

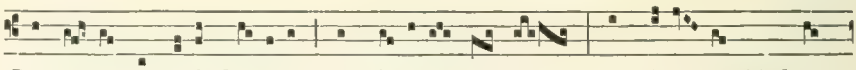

Responsum acce-pit Syme-on a Spi- ritu sancto, non uisu- rum [4vo] se

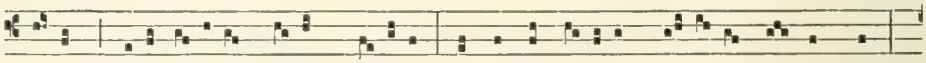

mortem, ni-si uideret Xpistum Domini : et cum indu-cerent pu- e-rum in templum,

(A) — Cette antienne, publiée dans les *Chants de la Sainte-Chapelle*, offre quelques variantes avec celle que donnent les *Variae preces*, 3e éd., p. 68. Cf. aussi *Hartker*, p. 76.

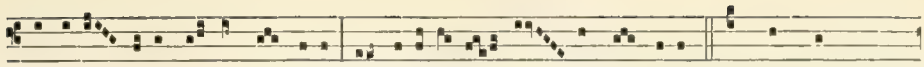

accepit e-um in ulnas su-as, et benedi-xit De- um, et dixit : **Ps.** Nunc di [mittis]...

E u o u a e.

Ant.

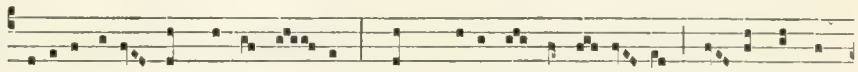

Medi-a uita in morte su- mus : quem querimus adiu- to- rem, ni- si Te, Do-

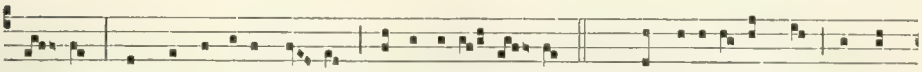

mi- ne, qui pro peccatis nostris iuste iras-ce- ris ? ℣. Ne pro-i-ci- as nos in tem-

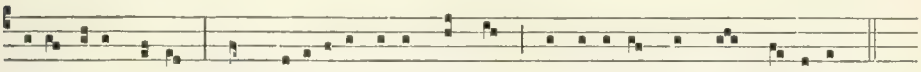

pore sene-ctu-tis ; cum de-fecerit uirtus nostra, ne dere- linquas nos, Domine.

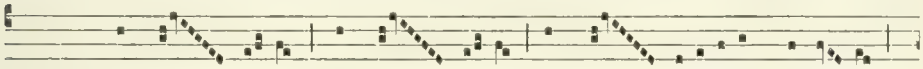

Reprise. Sancte De- us, Sancte for-tis, Sancte mise-ricors Salua- tor,

amare morti ne tra- das nos.

Kyriel [eison] :

Pater cuncta.

Duo subdiaconi (A).

Pater nos- ter, Fi- dem auge his qui credunt in Te ; *Qui es in ce- lis,* Et a-

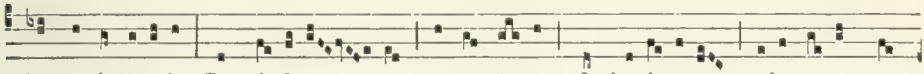

byssos intu-eris ; *Sancti- fi-ce- tur nomen tu- um,* In boni-ta-te e-lecto-rum tu-

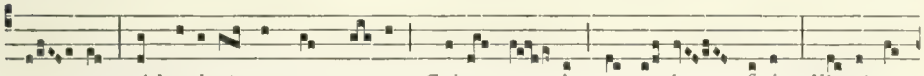

o- rum ; *Adueni-at regnum tu- um,* Cuius re- gni non e- rit finis ; *Fi- at uo-*

luntas tu- a, Per [5ro] quam nostri gene-ris repara-ta est uita, *Sicut in ce-lo*

et in ter- ra, Regens gubernansque, continens et saluans ; *Panem nostrum co-ti-*

(A) — Voir Appendice I. — Nous consacrons, à cette place, une note toute spéciale à l'étude des pièces farcies de notre Office.

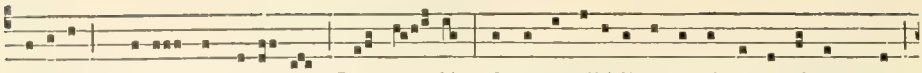

di-anum, Panem an-gelo-rum *Da no- bis.* Incorruptibi-li ueste circumamictans nos

Ho- di- e, Nostra ut pura pectora sint et corpora; *Et dimitte nobis debita*

nostra, Po-tes enim cuncta, *Sicut et nos dimittimus debi-toribus nostris,* Ad redimenda

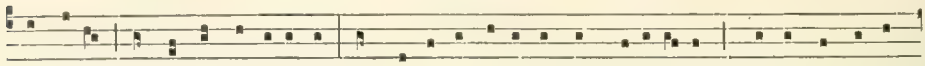

pecca-ta et saluandas animas, *Et ne nos inducas in tempta-ti-o-nem,* Ne serpens ille

calli-dus intrandi temptet a-ditus; *Sed li- bera nos* Et sal- ua nos *A ma- lo,*

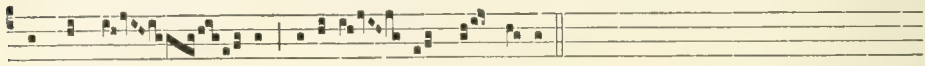

In perhen- ni seculo- rum tempore.

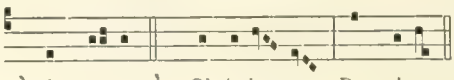

℟. In pa-ce, ℣. Si dede- ro. Dormi- am.

Duo presbyteri (A).

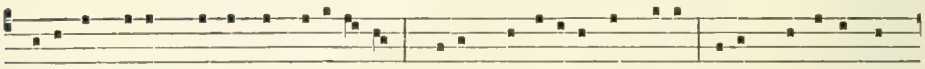

Credo in Deum, Pa-trem omnipo-tentem; Solus qui tu-e-tur omni- a, Solus qui gubernat

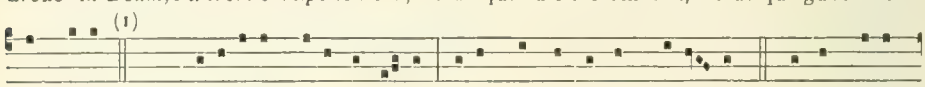

omni- a. [5vo] *Cre-a-torem celi et terre*, Sine quo nichil est cre-a- tum. *Et in Ihesum*

Xpistum, Fi-li-um e-ius uni-cum, Natum ante secula; *Dominum nostrum,* Pro mundi re-

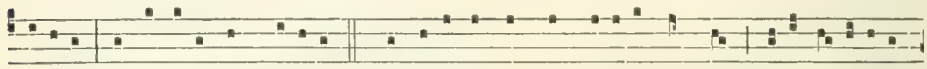

medi- o, Carnis opertum palli-o, *Qui conceptus est de Spiri-tu Sancto, Natus* i-neffabi-

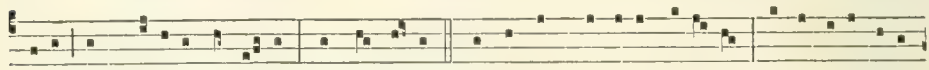

li-ter *Ex Mari-a uirgi-ne,* Sol de stella; *Passus sub Ponti-o Pi-la-to,* Ipsi potesta-te

(1) *Ms.* :

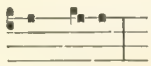

omni- a.

(A) — Voir Appendice I.

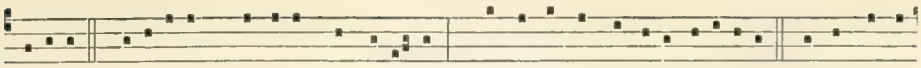

tradi-ta ; *Cruci-fixus, mortu-us, et sepul-tus,* Qui nulla perpetrarat facinora : *Descendit ad*

inferna; Gemit capta pestis antiqua ; *Terci-a di-e, resurrexit a mortu- is* Tyrannum

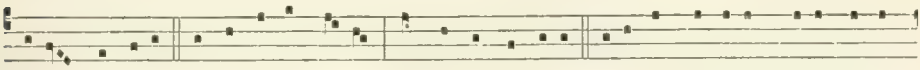

trudens uinculo; *Ascendit ad ce-los,* Unde descenderat, *Sedet ad dexteram De-i Patris*

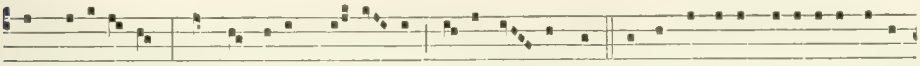

Omnipo-tentis, Regna cu-ius dispo- nit iu-re per-henni ; *Inde uenturus iudicare uiuos*

(1)

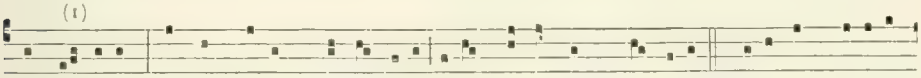

et mortu-os, Reddens uicem pro abditis iustisque regnum pro bonis. *Credo in Spiritum*

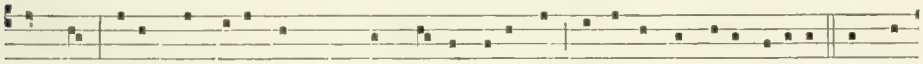

sanctum, Sine quo preces om|6ro|nes quasse creduntur et indigne De-i auribus, *Sanctam*

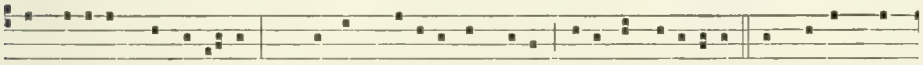

Ecclesi-am catho-li-cam ; Que constru-itur in ce-lis uiuis ex lapidibus, *Sanctorum com-*

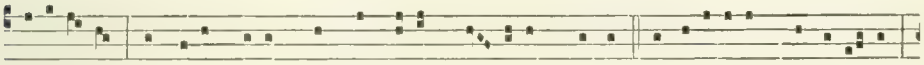

muni- o-nem, Ange-li quorum semper uident fa- ci-em Patris ; *Remissi-onem pecca-to-rum,*

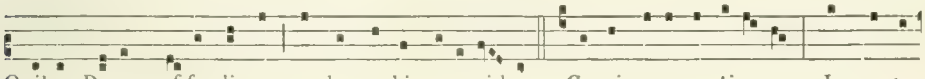

Quibus De-um of-fendimus corde, uerbis, ope-ri-bus ; *Carnis resurrecti-o-nem,* Immorta-

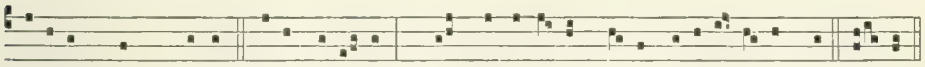

lita-tem cum Xpisto ; *Uitam eternam,* Quam repromi-sit De-us di-ligenti-bus se. *A-men.*

Benedicamus.

1. Patrem parit fi-li-a, patrem ex quo omni-a ; Partus hic ex gra-ti-a.

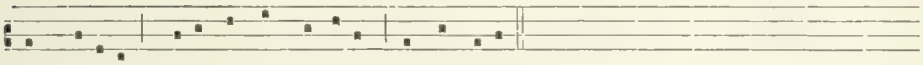

PER GRATI-AM TRADI-TUR ET REDDITUR AD PATRI-AM.

---

(1) Probablement pour : 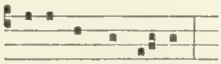 , comme plus haut pour *mortuis.* D'ailleurs,

uiuos et mortu- os

sauf ce cas, toutes les cadences sont uniformes.

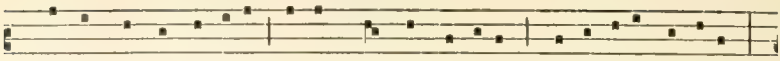

2. Uerbum instar seminis partum format Uirginis ; Nichil i-bi criminis.

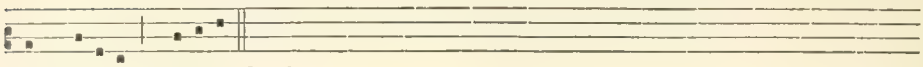

PER GRATI-AM TRADITUR [.....]

(1)

3. Latet sol in sydere, o-ri-ens in uespere, artifex in opere. PER GRATI-AM

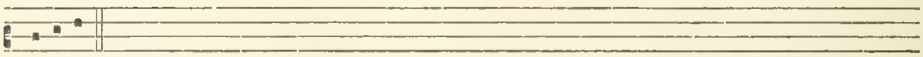

TRADITUR.

4. Celsus est in humi-li, so-lidus in fragi-li, figulus in ficti-li, PER GRA-

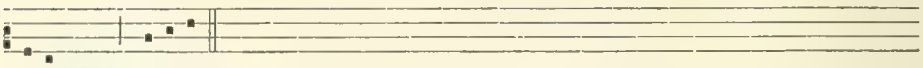

TI-AM [6vo] TRADITUR.

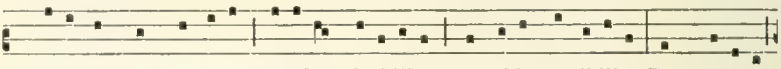

5. Uenit ad nos humi-lis, lucifer mirabilis, pro nobis passibilis. PER GRATI-AM

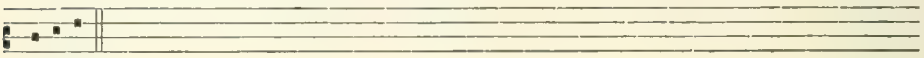

TRADITUR.

6. Ergo nostra conci-o omni plena gaudi-o *benedi-cat Domino.* PER GRA-

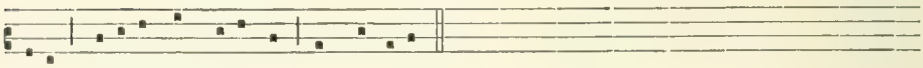

TI-AM TRADITUR ET REDDITUR AD PATRI-AM.

AD MATUTINUM.

Domine, labi-a me-a ape-ri-es ; et os me-um annunci-abit laudem tu-am. (A).

---

(1) Ici et aux strophes suivantes, le ms. porte : 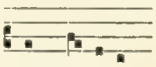

Per gra-ti-am.

(A) — Voir p. 96, note.

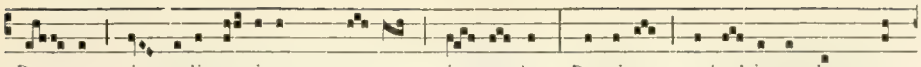

De- us, in adiuto-ri- um me- um in- tende ; Domine, ad ad-iuuandum me,

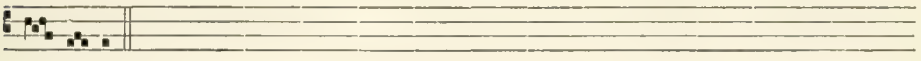

fes- ti-na. (A).

Glori- a Patri et Fi-li-o et Spi-ritu- i sancto ; Sicut erat in principio, et nunc et

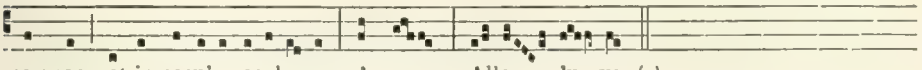

semper, et in secula seculo-rum. Amen. Alle- lu- ya. (B).

In 1° nocturno. Inuitatorium.

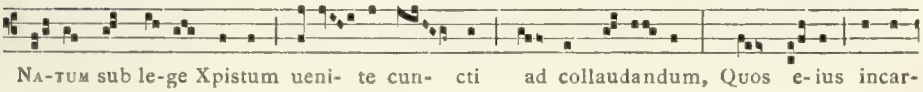

NA-TUM sub le-ge Xpistum ueni- te cun- cti ad collaudandum, Quos e-ius incar-

na- ti- o rede-mit et pas- si-o.

Ps. Ueni-te, exultemus Domi-no, iubi-lemus De-o salu-ta-ri nos- tro : pre-occupemus fa-

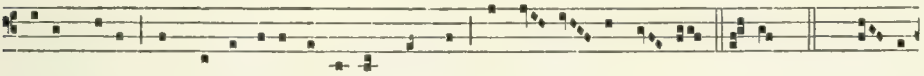

ci- em e-ius in confessi- one, et in psalmis iubi- le-mus e- i. NA- TUM. **Ps.** Quoni-

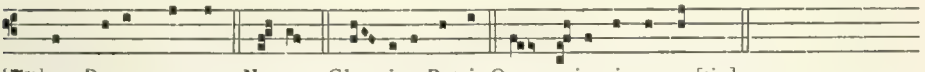

[7ro] am De-us magnus. NA-TUM. Glo- ri-a Patri. Quos e-ius incarna [tio].

Ynnus.

(1)

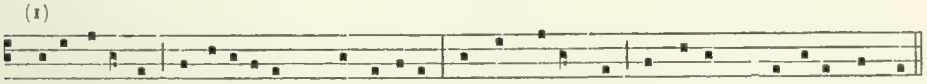

1. Salus eterna, inde-fici- ens mundi uita, Lux sempi- terna et redempti-o uere nostra.

(A) — Ce *Deus in adjutorium* est l'introït du XIIe dimanche après la Pentecôte (Ire partie). Cf. *Liber gradualis*, p. 323 (1895).

(B) — C'est la mélodie (6e mode) du psaume *Venite, exultemus Domino*, transposée en 7e pour être adaptée à celui de l'introït. — Cf. *Liber responsorialis*, p. 21 (Toni Psalmi Invitatorii). — Solesmis, 1895.

(1) *Ms.* :

Salus eterna,

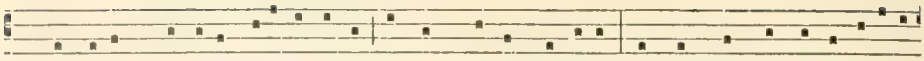

2. Condolens humana peri-re secla per temptantis numina, Non linquens ex-celsa adisti

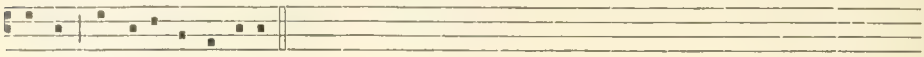

ima propria clementi-a.

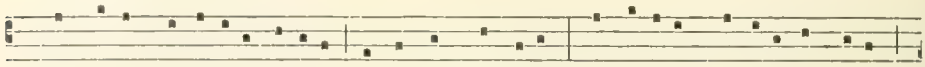

3. Mox tu-a spontanea gra-ti-a assumens humana, Que fu-erant perdita omni-a

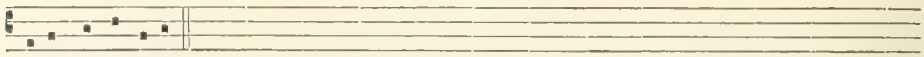

saluasti terre-a,

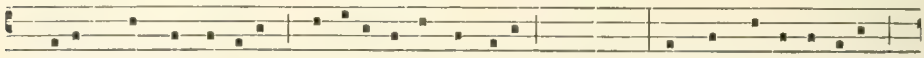

4. Ferens mundo gaudi-a ; Tu animas et corpora, [..... .] Nostra, Xpiste, expi-a,

ut posside-as lucida nosmet habi-tacula.

(1)

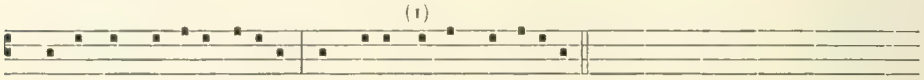

5. Aduentu primo iusti-fica, In secundo nosque libera.

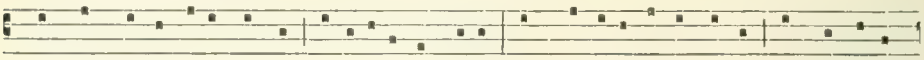

6. Ut, cum facta luce magna iudicabis omni-a, Compti stola incorrupta nosmet tu-a

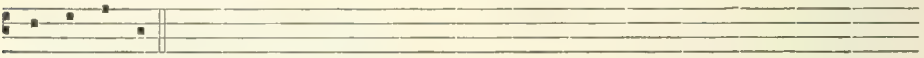

subsequamur

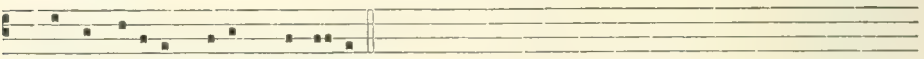

7. Mox uestigi-a quocumque uisa.

Ant.

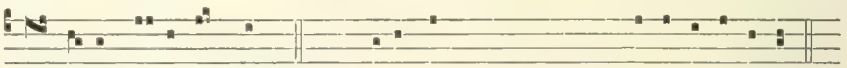

Domi-nus di-xit ad me. **Ps.** Quare fre [muerunt]..... E u o u a e. [7vo]

Ant.

In so-le posu- it. **Ps.** Ce-li enarrant..... E u o u a e.

Ant.

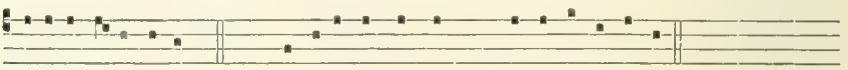

Eleuamini porte. **Ps.** Domini est terra..... E u o u a e.

---

(1) *Ms.* :

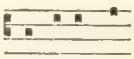

In secundo

Uersiculus (A).

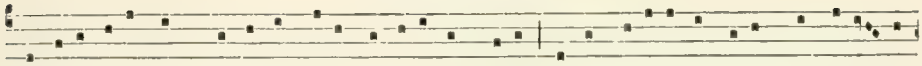

Dextera De- i, cum Patre sempi-terna sine tempore, terris hodi-e apparens de glori- o-

sa Uirgine, sancta semper, hanc serua plebem, benedicens sancta *dextera tu-a, Domi- ne.*

Responsorium.

Quem ui- distis. ℣. Dici-te quidnam uidis- tis? et annunci- ate Xpisti

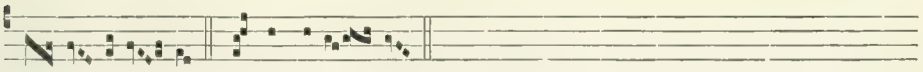

na- ti- uita- tem. Na-tum uidi- mus.

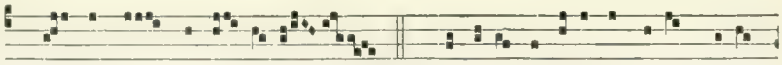

℟. O magnum myste- ri- um. ℣. Domine, audiui audi-tum tu-um

et timu- i ; consideraui ope-ra tu- a et expaui, in medi- o du-um anima- li-um.

Iacentem in presepi- o.

℟. (B.) Styrps Ies- se. ℣. Uirgo De-i genitrix uirga est, flos Fili-

---

(A) — Voici la vocalise telle qu'elle se présente dans la plupart des mss. et qu'on a ici réduite en chant syllabique. On verra de la sorte qu'il y a quelques variantes assez notables.

B. N. *n. a. lat.* 1235, fol. 18vo.

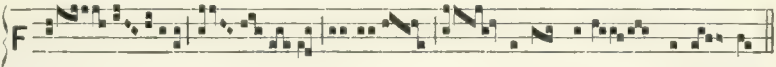

Dex- tera tu-a Domi- ne.

Montpellier *Codex bilingue* fol. 119vo.

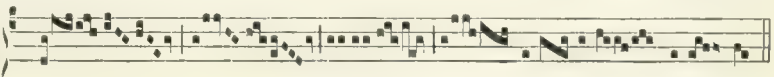

Dex- tera tu-a Domi- ne.

(B) — Ce répons célèbre se trouve dans le *Processionale monasticum*, p. 186 (1893), et les deux précédents dans le *Liber responsorialis*. Solesmis (1895).

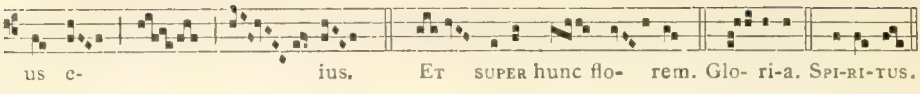

In IIo nocturno. Inuitatorium (A).

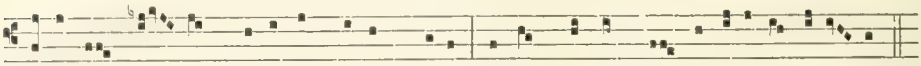

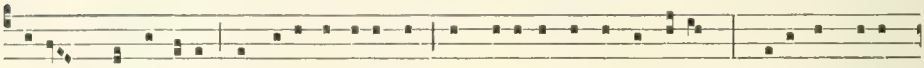

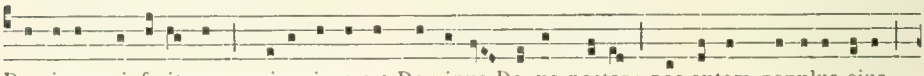

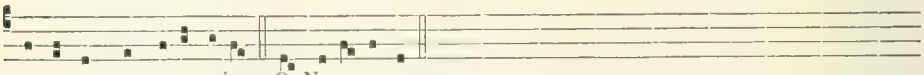

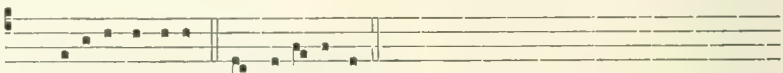

Ynnus.

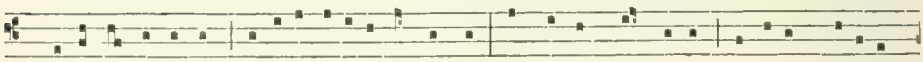

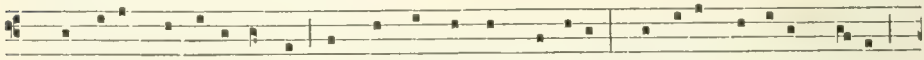

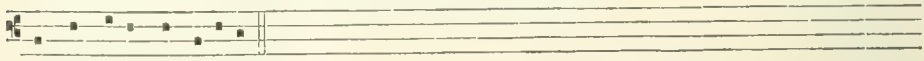

(A) — Cf. *Liber responsorialis*, p. 14.

3. Cantabant incli-ta car-mina, plena pace et glori- a. [8vo] Ad Xpistum re-ferunt pro-

pri-a, nobis canunt ex gra- ti- a.

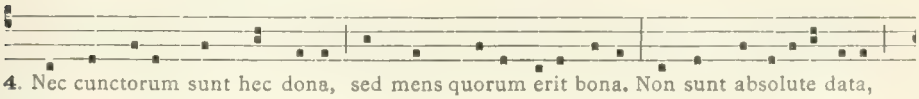

4. Nec cunctorum sunt hec dona, sed mens quorum erit bona. Non sunt absolute data,

differen-ter sunt prola-ta.

5. Affectus de-serat uici- a, et sic nobis pax est illa, qui-a bonis est promissa. Iunguntur

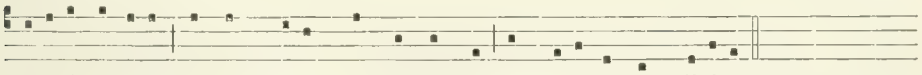

superis terrea, ob hoc quidem laus est iuncta, sed decenter sunt diuisa.

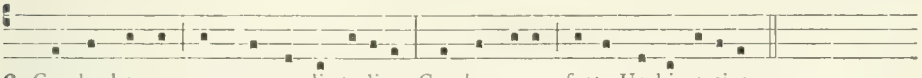

6. Gaude, homo, cum perpendis ta-li-a; Gaude, caro, facta Uerbi so-ci-a.

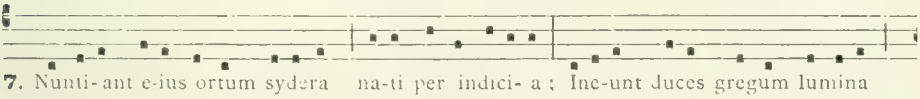

7. Nunti- ant e-ius ortum sydera na-ti per indici- a ; Ine-unt duces gregum lumina

Bethlem usque pre- ui- a.

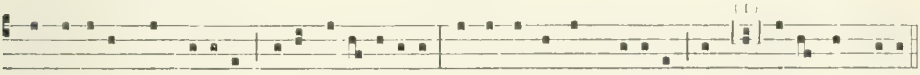

8. Inueni-tur rex celorum inter anima-li- a, Arto iacet in pre-sepi rex qui fecit omni-a.

9. Stella ma- ris, quem tu paris co-lit hec ecclesi- a ; Ipsi nostra, per te, pi- a

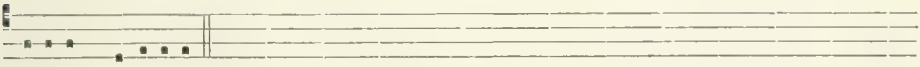

place- ant seruiti-a.

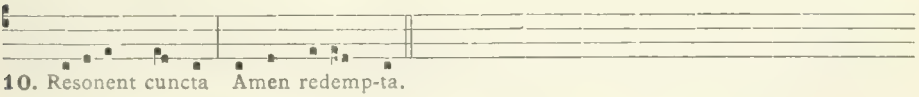

10. Resonent cuncta Amen redemp-ta.

(1) Sur *qui* nous rétablissons le *podatus* enlevé par un trou du parchemin.

Ant.

Speci- o- sus forma. **Ps.** [9ro] Eructauit..... E u o u a e.

Ant.

Ho- mo natus est. **Ps.** Fundamenta..... E u o u a e.

Ant.

Exultabunt omni- a. **Ps.** Canta-te... I.... E u o u a e.

Uersiculus.

1. Qui carnem sumpsis-ti de Uirgine, Accinctus celsi zona Abrahe,

2. Te flagi-tamus deuo-te, Te deprecamur obnixe,

3. Nostre cerne, o Pa-ter alme, [.....] famina lingue; Ecce incli-te et glo-ri- ose

caterue tu- e, Rex, mise-rere.

Responsorium.

O re-gem ce- li, ℣. Qui celum terramque re- git per se- cu-la so-lus.

Ia-cet in pre-se-pi- o.

℟. Ec- ce Agnus De- i. (1) ℣. Qui de terra est de terra loqui- tur;

qui de celo uenit su- per omnes est. Cuius non sum.

℟. (a). In principi-o erat. ℣. Quod factum est in ipso ui-ta erat,

---

(1) Il n'y a pas de note sur *i* de *Dei*, dans le *ms*.

(a) — Sur *Factum est*, même neume que sur *collocaret* signalée plus haut, mais ici du 7e mode et avec légères différences dans le groupement de certaines notes.

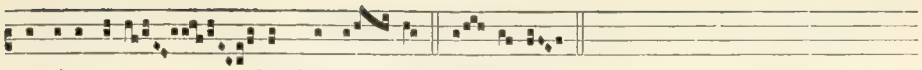

et uita erat lux homi- num. Om-ni- a.

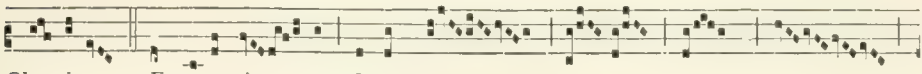

Glo- ri- a. Et sine ip- so factum est

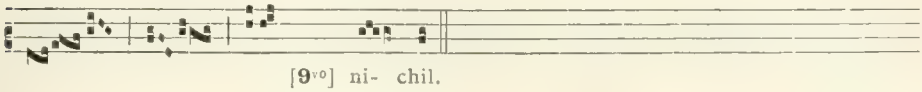

[9vo] ni- chil.

In IIIo Nocturno. — Inuitatorium.

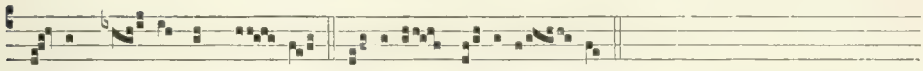

Xpistus na- tus est no- bis ; Ue-nite, a-dore- mus.

Ps. Qua- dra-ginta annis proximus fu- i genera-ti- oni hu- ic, et dixi :

Semper hii errant corde : Ipsi ue-ro non cognouerunt uias me- as, quibus iuraui in

i-ra me-a, si intro- ibunt in re-qui- em me- am. Xpistus. Glo- ri-a.

Ue- nite, ado [remus].

Hynnus (A).

1. *Aue Mari-a, gra-ti-a plena* : *Dominus tecum*, Uirgo serena.

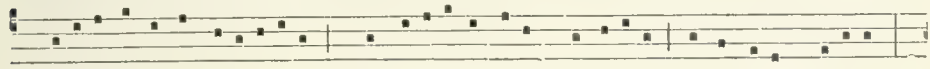

2. *Benedicta tu in mu-li-eribus :* que pepe-risti pacem hominibus, et ange-lis glori- am.

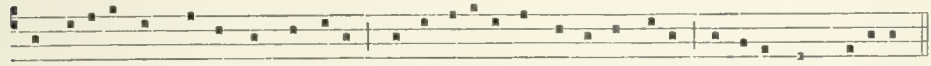

Et benedictus fructus uentris tu-i, Qui coheredes ut essemus su-i, nos fecit per grati- am.

(A) — Voir p. 100, note. Dans *Var. prec.*, cette séquence est en 6e ton. Les mss. la donnent tantôt en 6e, tantôt en 8e, admettant par conséquent ou supprimant le demi-ton au-dessous de la finale.

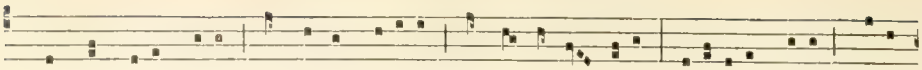

3. Per hoc autem aue, mundo tam su-aue, contra carnis iura : Genu-isti prolem, nouum

(1)

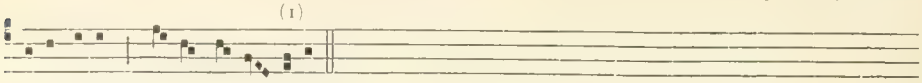

stella so-lem, noua ge-ni- tura.

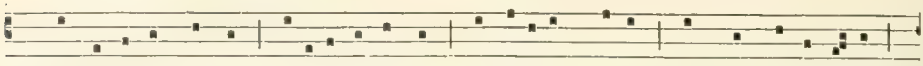

4. Tu parui et magni, le-onis et agni, saluato-ris Xpisti templum exti- ti-sti,

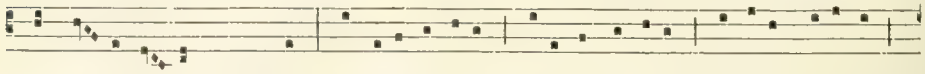

sed uir-go in- tac- [10ro] ta. Tu floris et roris, ouis et pastoris, uirginum regina,

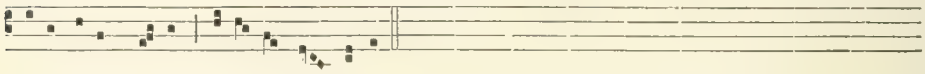

rosa sine spina, genitrix es facta.

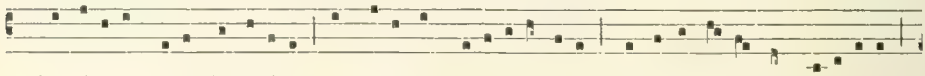

5. Tu ciui-tas regis iusti-ci-e, tu mater es mi-sericordi- e; de lacu fe-cis et mise-ri- e,

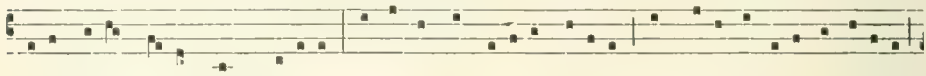

the-ophilum re-formans glo-ri-e. Te collaudat celestis curi- a, tu mater es regis et fi-li-a;

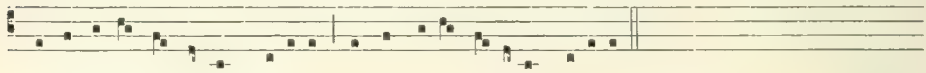

per te iustis confertur gra-ti-a, per te re- is dona-tur ueni-a.

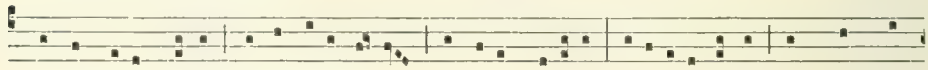

6. Ergo maris stella, Uerbi De- i cel-la, et so-lis aurora; Paradysi porta, per quam lux

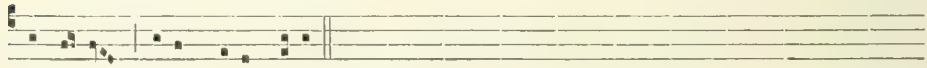

est orta, na-tum tu-um ora :

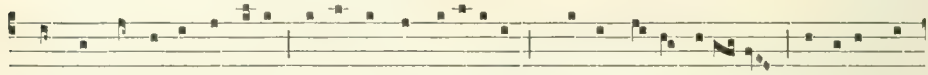

7. Ut nos soluat a pecca-tis, et in regno clari-ta-tis, quo lux lucet sedu-la, collocet per

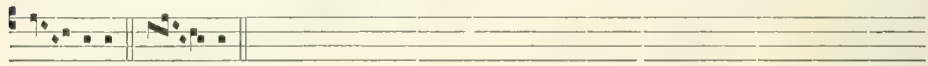

se- cula. A- men.

Ant. 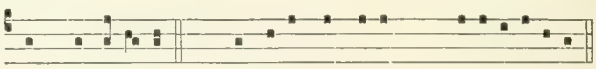

In principi- o. **Ps.** Dominus regnauit.. I... E u o u a e.

---

(1) Sur la syllabe *tu*, il y avait primitivement : . Le *sol* a été gratté. Il ne reste plus que le *mi*.

tu

Ant.

Ante luci-ferum. **Ps.** Canta-te.. Il... E u o u a e.

Ant.

Nato Domino. **Ps.** Dominus regnauit.. Il... E u o u a e.

Uersiculus.

Ala-cri-tate multa Tibi nunc psallendo, rex Xpiste, in tu-a [10ve] nati- uita-te,

ce-lum, terra, mare cantant : Alle- luya!

Responsorium.

Sancta et immacula- ta. ℣. Quem tre- mit in- fernus, collaudat

et ordo su-per- nus; Ad nutum cuius gaudet spirami-ne li-mus. Tu- o GRE- MI- O.

℟. Uer-bum caro. ℣. In princi-pi-o e- rat Uerbum, et Uerbum erat

apud De- um, et De- us e- rat Uerbum. Cuius glori- am.

℟. (A). Te laudant an- ge-li. ℣. Ipsum genu- is- ti et in

(A) — Ce ℟., à notre connaissance, n'ayant nulle part été reproduit, ni comme texte ni comme chant, nous allons le donner entièrement.

B. de Sens, ms. 6, page 225 (XIIIe siècle). Cf. *Antiphonaire* de Sens, imprimé, 1571, office de la Circoncision.

Te lau- dant an- ge-li, san-cta De- i geni- trix, que ui- rum non cogno-

uis- ti, Et De- um in tu-o ute-ro por-ta- sti. ℣. Conce- pi- sti

presepe posu-isti. ℟. Conce- pisti per au-rem. ℣. Quem ado-rat multi-tudo

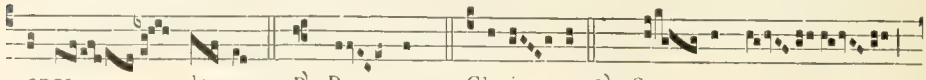

ange- lo-rum. ℟. Per quem. Glori- a. ℟. Su- per om-

nes mu-li-e- res.

Conductus ad ludos.

1. Natus est! Natus est! Natus est hodi-e Dominus, qui mundi dilu-it facinus;

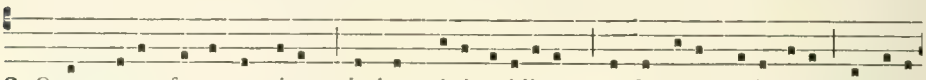

2. Quem pater, factor omni-um, in hoc mi-sit exi-li-um, ut facturam redimeret et para-

dyso redderet. [**11**ro]

3. Nec! Nec! Nec minu-it quod erat, assumens quod non erat;

4. Sed carnis sumpto, pal-li-o, in Uirginis pala- ti-o, **O**.

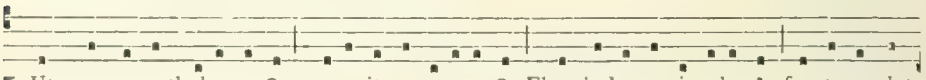

5. Ut sponsus e thalamo, **O**, processit ex utero, **O**, Flos de Iesse uirgula, **A**, fructu replet

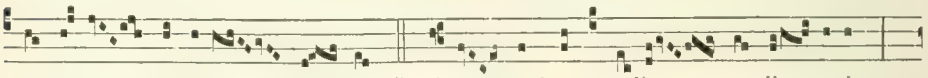

per au-rem Dominum nos- trum. * PER QUEM be- ne-dic- ta di- ce-ris.

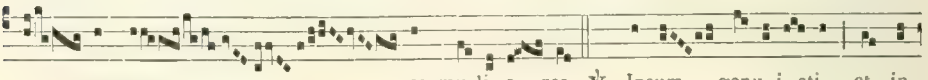

su- per om- nes mu-li- e- res. ℣. Ipsum genu-i-sti, et in

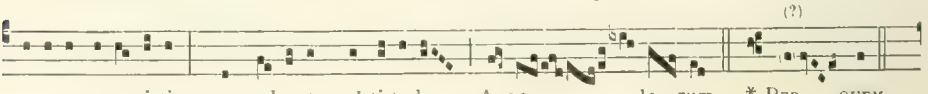

presepe posu- isti quem a-dorat mul-ti-tudo Ange- lo- rum. * PER QUEM.

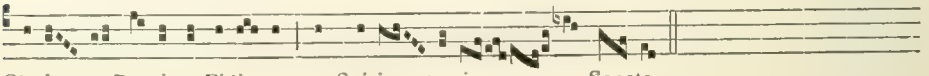

Glori- a Pa-tri et Fi-li- o et Spiri- tu- i Sancto.

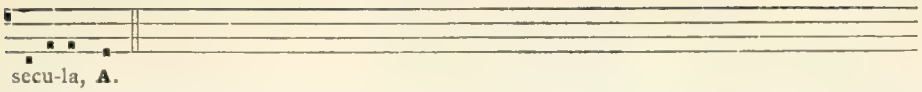

secu-la, **A**.

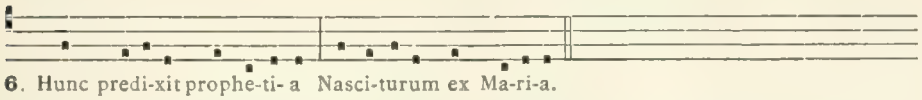

6. Hunc predi-xit prophe-ti- a Nasci-turum ex Ma-ri-a.

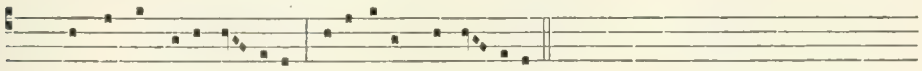

7. Quando flos iste nascitur, Di- abolus confundi-tur.

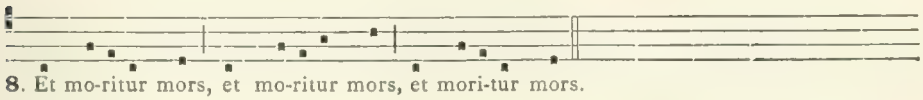

8. Et mo-ritur mors, et mo-ritur mors, et mori-tur mors.

Bacularius :

Te De- um lau [damus].

IN LAUDIBUS.

(1)

Ant.

O ammirabi-le commerci- um. **Ps.** Dominus regnauit..... E u o u a e.

Ant. 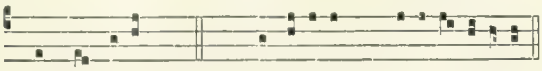

Quando na-tus [es]. **Ps.** Iubi-late..... E u o u a e.

Ant. 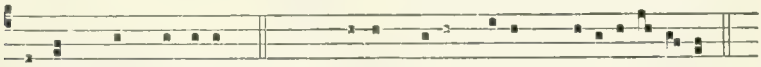

Rubum quem uiderat. **Ps.** De-us, De-us me-us..... E u o u a e.

Ant. 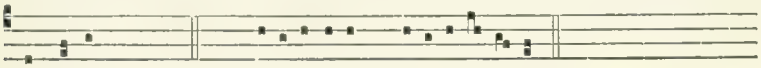

Germinauit radix. **Ps.** Benedi-ci-te..... E u o u a e.

Ant. 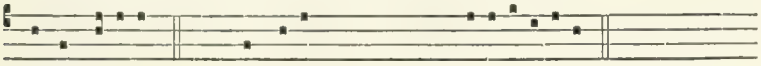

Ecce Mari- a. **Ps.** Lauda-te Dominum..... E u o u a e.

Capitulum : Apparuit.

Ynnus.

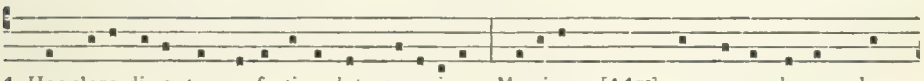

1. Hac clara di- e, turma festiua dat preconi-a ; Ma-ri-am [**11**vo] concrepando sympho-

(1) Ce *fa* manque dans le *ms*.

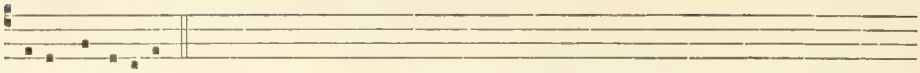

ni-a nectare-a :

2. Mundi Domina, que est sola castissima, uirginum regina ; Salutis causa, uite porta

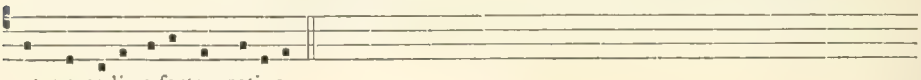

atque ce-li re-ferta grati- a.

3. Nam ad illam sic nunci- a o-lim facta ange- li-ca : *Aue Mari- a, gra-ti- a* De- i

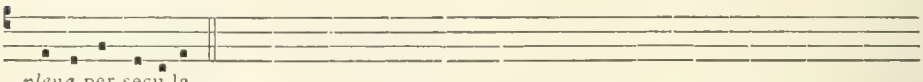

plena per secu-la,

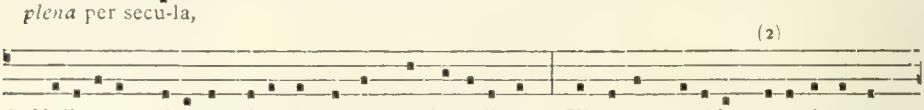

4. Muli- erum pi-a agmina intra semper benedicta ; Uirgo et grauida mater intacta,

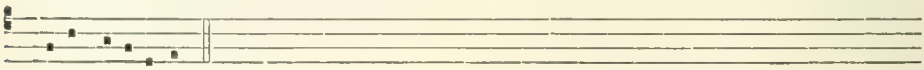

prole glori- osa.

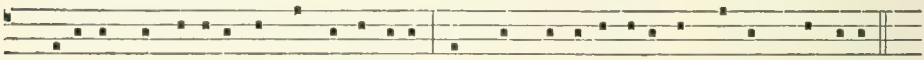

5. Cu-i contra Ma-ri-a hec reddit famina : In me quomodo tu-a iam fi- ent nunci-a ?

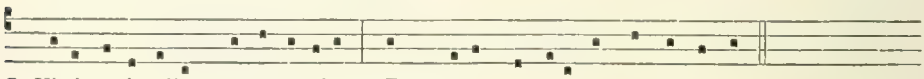

6. Ui-ri noui nullam certe copulam, Ex quo atque nata sum incorrupta.

7. Diua missus i-ta reddit affa-ta : Fla-tu sacro plena fi-es, Mari- a,

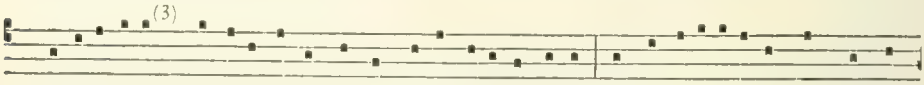

8. Noua efferens gaudi-a ce-lo, terre, Na-ti per exordi- a ; Intra tu- i ute-ri claustra por-

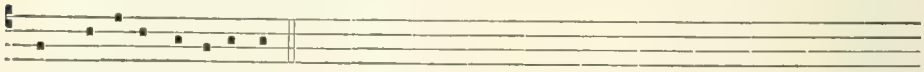

tas qui gubernat e-terna,

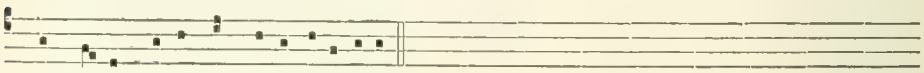

9. Omni- a qui dat tempora pa-ci-fica.

---

(1) *Ms.* : sic.

(2) *Ms.* : mater.

(3) Pour rétablir la symétrie entre les deux clausules, il faut lire : *Nova ferens* (cf. *Var. Prec.*, p. 128).

Uersiculus.

[12ro] 1. Benedictus sit hodi-e De-us miseri-cordi-e,

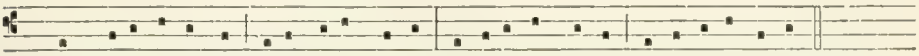

2. Qui De-o de patre De-us sine matre, Uirgine de matre homo sine patre

3. Regnat so-lus donator gra-ti-e et largitor eterne glori-e;

4. Quam nobis pi-us dignetur donare, ut e-um le-ti possimus lauda-re,

5. Cum su-a *genitrice be-a- ta.*

Ant.

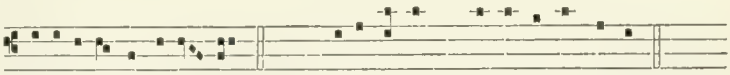

Mirabile misteri- um. **Ps.** Bene-dictus.... E u o u a e.

Benedicamus.

1. Lux omni festa popu-lo recurrit anni circulo, quo, nunci-ante angelo, exorta est

redempti-o nostraque libera-ti-o serpentis ex acule-o.

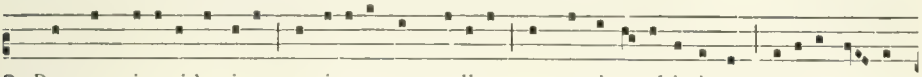

2. Dum omni-a si-lenti-o continerentur medi-o, et nox i-ter altissimo perageret cur-

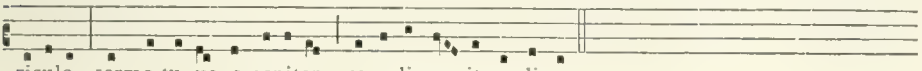

riculo, sermo tu-us, o genitor, rega-li ue-nit so-li-o.

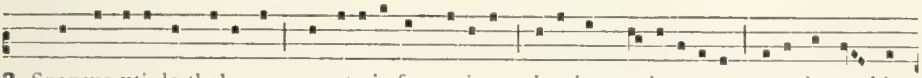

3. Sponsus uti de thalamo, pre ceteris formosi-or, ita de matris utero processit or-bis

conditor. Pro secu-li re [12 vo] medi-o, De-us effec-tus est homo; Quo-cir-ca

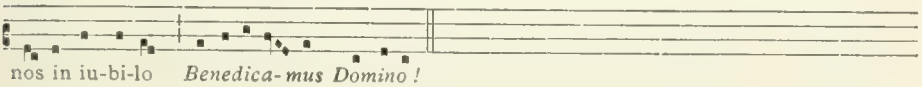

nos in iu-bi-lo *Benedica-mus Domino!*

Deo gratias.

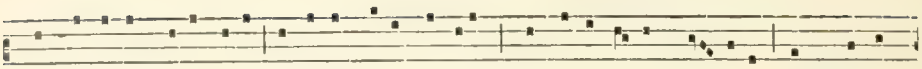

1. O matris alme uiscera, reple-ta De-i gra-ti-a, que genu-e-runt ta- li-a tamque sa-

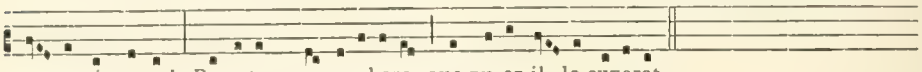

cra- ta pigno-ra ! Be-a-ta quoque ubera que pu-er il- le suxerat,

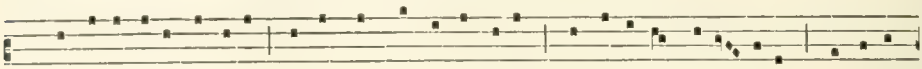

2. Cui to-ta ce-li cu-ri- a tremens in laude consonat ! cui ta-lis est poten-ti- a ut illi

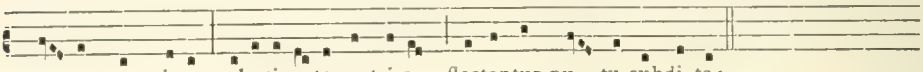

que sunt omni- a celesti-a, terrestri-a, flectantur nu- tu subdi- ta ;

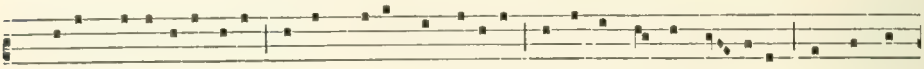

3. Cuius mi-se-ricordi- a et ammi-randa bonitas a morte nos perpe- tu-a, aduentu

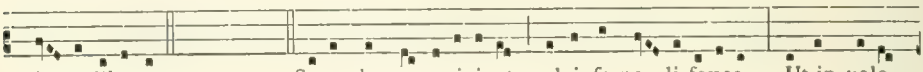

pri- mo, liberat ; Secundo nos eripi- at ab inferna- li fouea, Ut in polo-

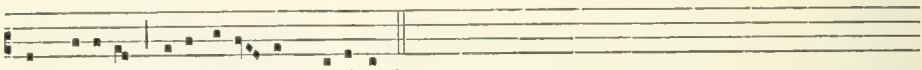

rum regi- a, *De-o dica-mus gra-ti- as !*

AD PRIMAM (A).

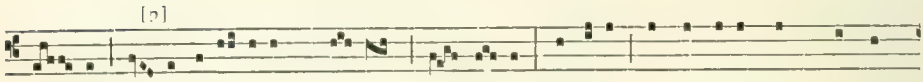

De- us, in adiuto- ri-um me- um, in- tende ; Domine, ad adiuuandum me, fes-

tina. Glo-ri- a Patri, et Fi-li-o, et Spi-ri-tu- i sancto ; Sicut erat in [13re] principi- o,

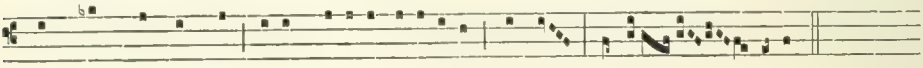

et nunc et semper, et in secula seculorum. Amen. Alle- luya.

(A) — Cf. *supra* : *Deus in adjutorium* de Matines. Ici, l'auteur n'a emprunté que la première phrase de l'introït.

Duo, ante altare (A).

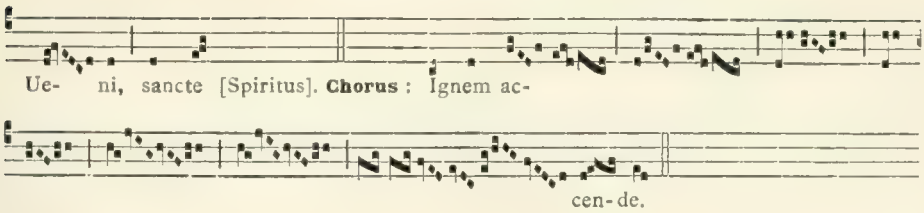

Ynnus.

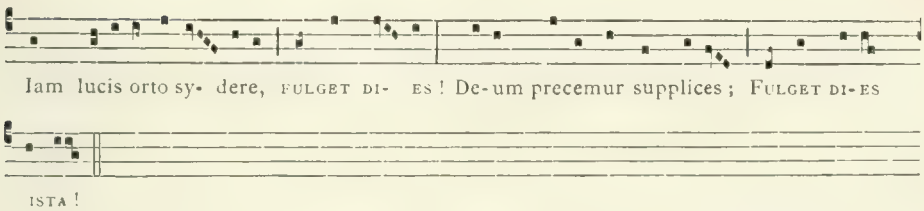

Ant.

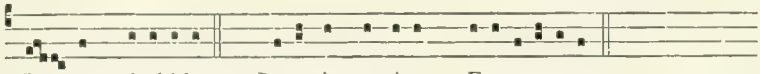

Capitulum : Regi autem.

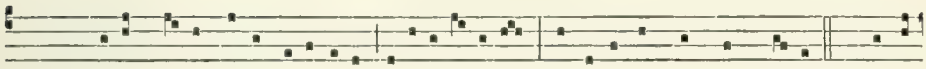

℟.(B). *Ihesu Xpi-ste, Fi-li De-i uiui, miserere nobis.* QUI SEDES *ad dextram Patris.* ℣. Tu Pa-

---

(A) — La longue vocalise que chante le chœur sur : *Ignem accende*, est la neume usitée autrefois, à Sens, pour la fin des ℟. des 1er (*mixte*), IIe et IVe modes. (Cf. *Antiph.* de Sens, 1765, *loc. cit.*) Ce gracieux mélisme se retrouve dans tous les documents liturgiques senonais. Déjà il figure dans l'office des SS. Savinien et Potentien, attribué à Odoranne (XIe siècle). (Cf. ms de la Vaticane, 577, fol. 93 vo (notation complétée au XIIIe siècle.)

Nous le transcrivons d'après le ms. de Rome, où on le trouve sur le mot *Serotinus*, recopié avec cette neume, après le *Gloria* du dernier ℟. de Matines.

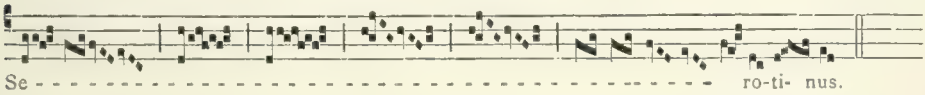
Se - - -

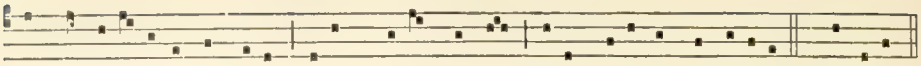

tris uerbige-na factus caro, De- um nobis homo, placa, De-us et da ueni-am. Qui sedes.

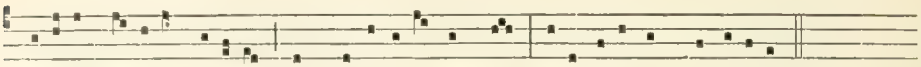

Glori- a Patri, et Fi-li-o, et Spi-ri-tu-i sancto ; Sicut erat in principi- o.

Uersiculus.

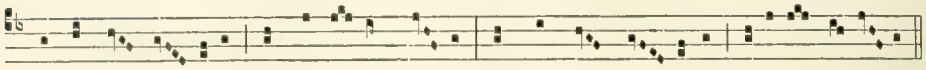

1. E-xurge, Do- mine, nostra re-dempti- o, Cor nostrum ui- si-ta celesti ra-di- o;

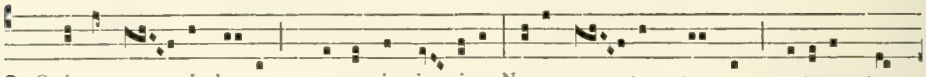

2. Qui carnem indu- ens pro carnis ui- ci-o, Nouo con- temptus es na-ture stu-

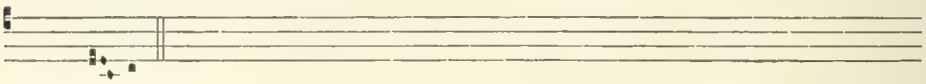

[13vo] di- o.

Kyriel [eison] :

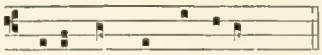

Pater cuncta qui guber [nas].

Duo clerici.

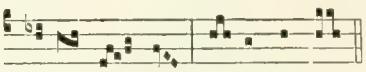

Pa-ter nos- ter, Fi- dem auge,

Duo canonici.

Credo in De- um, [Patrem].... Solus qui tu-etur [omnia].

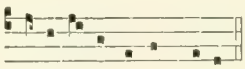

Verbige-na factus caro.

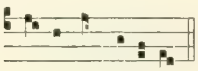

Patri et Fi-li- o.

et aussi le changement des *clivis* en *cephalicus* et *vice versa*. (Cf. *Pal. Mus.*, t. III, p. 70 et s.)

Benedicamus.

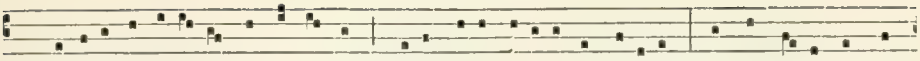

1. Casti-ta-tis li-li- um efflo-ru- it, qui- a De- i Fi-li- us apparu-it; FULGET DI- ES IS-TA

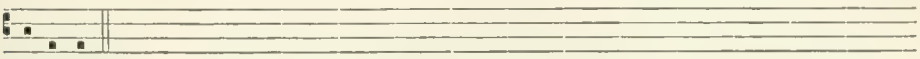

CELEBRIS.

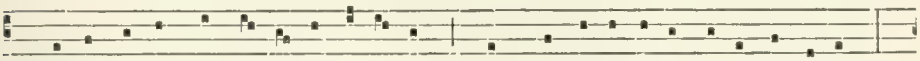

2. Uirgo ma- ter sa-cro lac-tat u-be- re quem conce-pit si-ne ui-ri se-mi-ne;

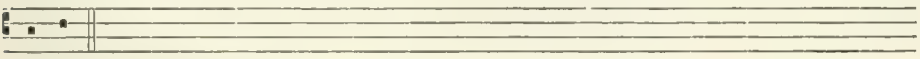

FULGET [DIES ISTA CELEBRIS].

3. Rege nato, exultat in laudi-bus multi-tudo celestis exerci-tus; FULGET.

4. Ad uidendum monent i-re pro-ti-nus stella magos, et pastores ange-lus; FULGET.

5. Uagit infans paruus in cunabulis, De- um prodit signum noui syderis; FULGET.

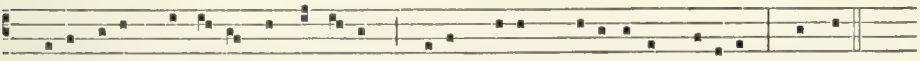

6. Saluatorem pasto-res annunti- ant, De-um natum Magi donis predicant. FULGET.

7. Uirgo mater seruat hec in a-nimo et per cuncta *benedi-cit Domino.*

Sequitur lectio de capitulo, et preces, et oratio.

Deo gratias.

[14ro] 1. Incorrupta Uirgo et pu-erpe-ra, ui-a ui-te, pi-eta-tis ianu-a; MUNDA PI- E NOS-

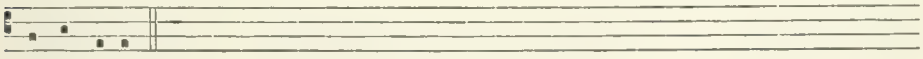

TRA PECTORA.

2. Tu de spinis uua re-cens pullu-las, benedicta super omnes feminas. MUNDA

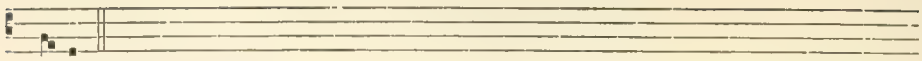

PI- E [NOSTRA PECTORA].

3. Odor tu-us si-cut odor balsami, quo curantur te poscentes languidi. MUNDA PI- E.

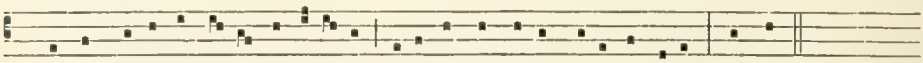

4. Lumen ui-te sensi-bus irradi- a, De-o digna stella maris fulgida. MUNDA.

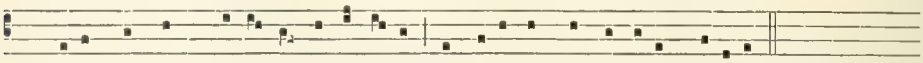

5. Preces nostras, quesumus, exaudi- as ut *dicamus* per te *De-o gra-ti-as!*

AD TERCIAM.

Hynnus.

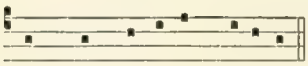

Nunc, sancte nobis Spi-ri-tus.

Ant.

Quando natus. **Ps.** Legem pone... E u o u a e.

Capitulum.

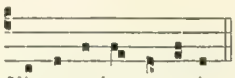

Uirgo uerbo concepit.

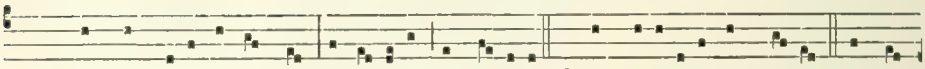

℟. (A). Uerbum caro factum est; ALLELU-YA, AL-LE-LUYA. ℣. Et habi-tauit in no-bis. ALLE-

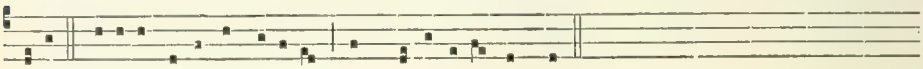

LUYA. Glori- a Patri, et Fi-li- o, et Spi-ri-tu- i sancto.

Uersiculus (B).

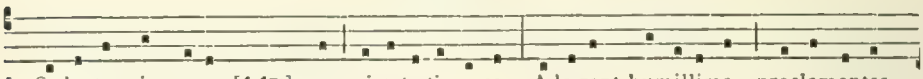

1. Sedentem in super [14vo] ne mai-esta-tis arce Ado-rant humillime proclamantes

ad te;

(A) — On a vu, dans l'Introduction, p. 33, quelles mutilations avait subies la phrase charmante de ce Répons-Bref. Elle est ainsi notée dans les mss. suivants : B. N. *lat.*, 1535, fol. 22ro, avec trois *alleluia* ; B. de Sens, ms. 6 ; ms. 29, p. 198.

(B) — Sauf pour la clausule 4 et la finale, cette mélodie est exactement, en chant syllabique, la reproduction de la neume de *Ignem accende*, à Prime.

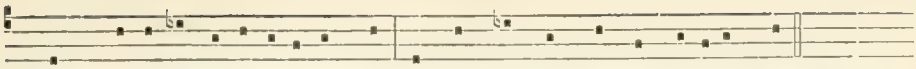

2. Cumque illis unde-uiginti quinque: *Sanctus, Sanctus, Sanctus Saba-oth* rex.

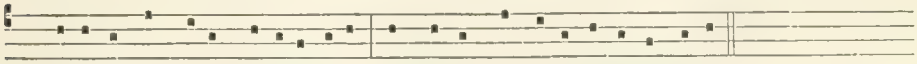

3. *Plena sunt* omni-a *glo-ri-e tu-e* Atque cum inno-centissimo grege,

4. Qui sine ulla sunt labe, Dicentes excelsa uoce :

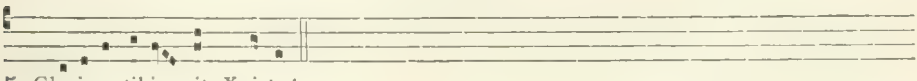

5. Glori- a tibi sit, Xpiste !

Benedicamus.

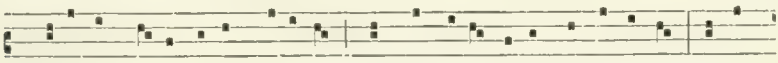

1. Parentis primi nouum facinus, quod suggessit hostis nequissimus inui-

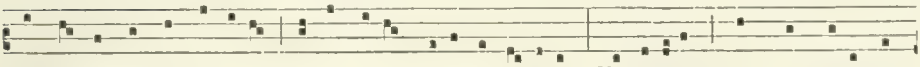

dendo nostris successibus, noster fu-it grauis inte-ritus. UE MISERIS, QUOS TAM DIRE LE-

GIS TRAHIT IM- PE- TUS!

2. Paradi-si cultores fu-imus, sed patris culpa exu-lauimus ; exulatu-ri

morte grauius, nisi De-us esset propi-ci-us. UE MI-SERIS, QUOS TAM DIRE LEGIS TRAHIT IMPE-TUS!

3. Sed De-us Pa-ter mi-sit Fi-li-um per Uirginis intacte [15ro] gremi-um,

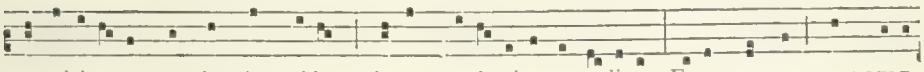

ut uisi-ta-ret mundum languidum, donans re-is uite reme-dium. FELIX CULPA, QUAM DELE-

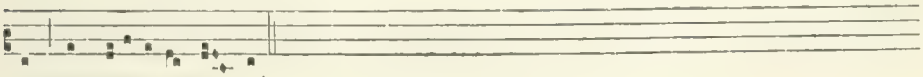

UIT TAM BEATA UICTI- MA!

4. Is-te fu-it nostra redempti-o, is reduxit nos ab exi-li-o ruptoque di-re

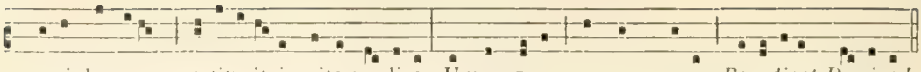

mortis laqueo restitu-it in uite so- li-o ; UNDE LETUS NOSTER CHORUS *Benedicat Domino !*

[Ici, absence de rubrique, dans le manuscrit, et de l'N capital du premier mot.]

[Conductus] (A).

1. [N]ostre quod prouiderat salu-tis altitudo, temporis attulerat instan-

tis plenitudo ; condescendens aderat de ce-lis fortitudo, Gabrihel ad Uirginem, qui-a

pulchritudinem rex e- ius cupi- e-rat, thronum hanc ut poneret atque fructus fi-eret,

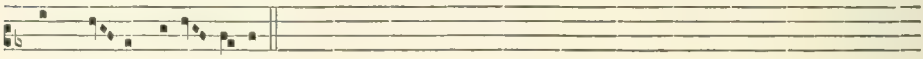

quod Da- uid iura- ue-rat.

2. Gabrihe-le nunci- o Mari- a salutatur ; que sit salu-ta-ti- o Uirgo pauens

mi- ra-tur et credens [15vo] consi-li- o per aurem impregnatur. Be-a-ta que cre-didit,

(1)

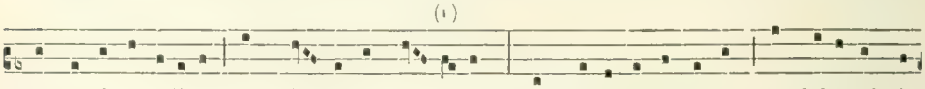

conce-pit et edidit summi Patris Fi- li- um ! Nec pudor amissus est, nec dolor admis-

sus est per hoc pu-erpe- ri- um.

3. In terris qui natus est, in ce-lis adoratur ; qui sanctorum decus est, pan-

nis circumliga-tur ; quique panis uiuus est, in cunis a-blacta-tur. Aaron uirga floru- it

---

A) — Mélodie reproduite par DREVES, XX, Anhang II, n° XXVII, mais d'après une des copies de la B. N. Il s'y présente quelques fautes, et le *si* ♭ est omis.

(1) *Ms.* :

Fi- li-um !

(1)

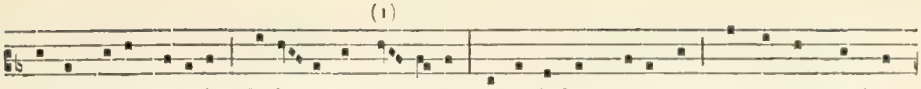

uellus rore madu-it, Mari- a cum pepe-rit; rubus inflammatus est, nec tamen combus-

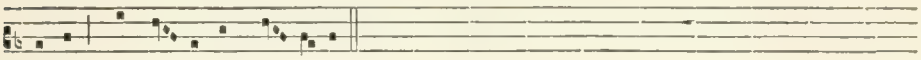

tus est, nam Uirgo non de- pe-rit.

4. Mis-ticis umbraculis o-lim pre-figuratum et multis oraculis fu-it pre-

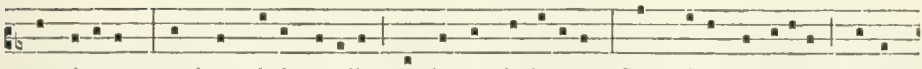

nunci-atum, quod nostris in seculis gaudemus declaratum. Res miranda geritur : uagit

(2)

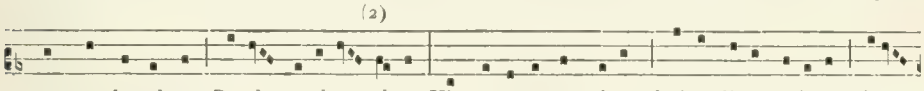

et non loqui-tur De- i sapi-en- ti-a; Uix crea-tor omni-um habet diuersori-um, inter

anima- li- a.

[16to] Conductus ad presbyterum.

1. Di-es festa co-li-tur, tange symphoni- am, nam pu-er qui nasci-tur iuxta

prophe-ti- am, ut gygas egreditur ad currendam ui-am. FELIX EST EGRESSI-O PER

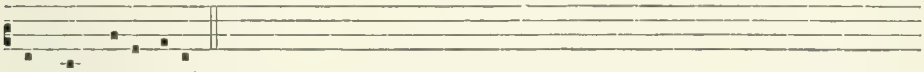

QUAM FIT REMISSI-O !

2. Di- e-i sollempni-tas i-ta ce-lebre-tur, ut prudens simpli-ci-tas bonum o-

(3)

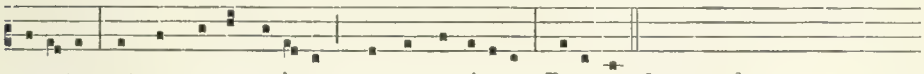

pere-tur, et non cesset cari- tas, que nos comi-tetur. FELIX EST [EGRESSIO] !

---

(1) *Ms.* :

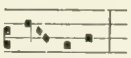

Pe- perit.

(2) *Ms.* :

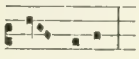

Sapien-ti-a.

(3) *Ms.* :

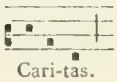

Cari-tas.

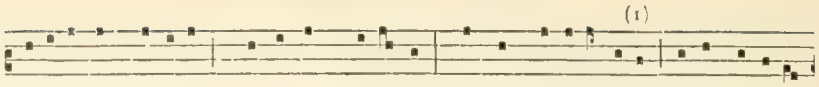

3. Di-e-i det glo-ri-am homo iam rena-tus, qui per negligenti-am o-lim exu-la-

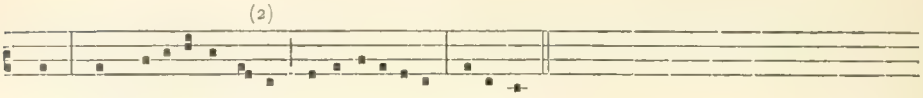

tus, per mise-ri-cordi-am redit liberatus. FELIX EST...

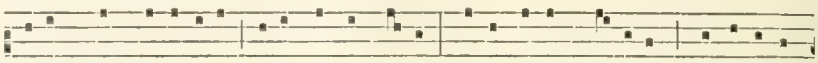

4. Di-em hanc le-ti-ci- e fecit homo De- us, dono cu-ius gra-ti-e susci-ta-tur

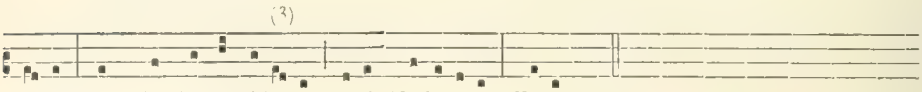

re- us, cum de domo uidu- e exit He-lyse-us. FELIX EST...

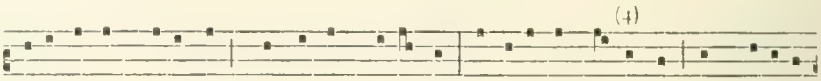

5. Di-es o tam ce-lebris, quam es ammiranda! Tu luces in te-nebris, lux glori-fi-

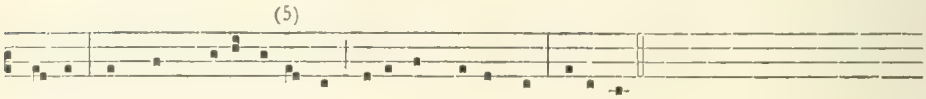

canda, per quam ui-ta funebris nobis est ui-tanda. FELIX EST...

6. Di-e ista claru-it lumen istud cla-rum, quod nobis inno-tu [**16**[10]] it, uoce

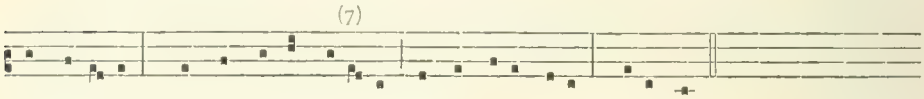

prophe-tarum, splendor cu-ius di-lu-it noctem tenebrarum. FELIX EST...

---

(1) *Ms.* : 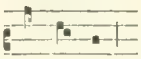
negligenti- am.

(2) *Ms.* : 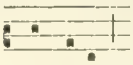
misericordi- am.

(3) *Ms.* :
uidu-e.

(4) *Ms.* : 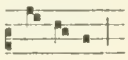
te-nebris.

(5) *Ms.* :
funebris.

(6) *Ms.* : 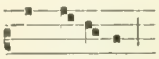
inno- tu-it.

(7) *Ms.* : 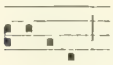
di-lu-it.

OFFICIUM AD MISSAM.

[Intr,]

Pu-er na- tus est. **Ps.** Canta-te... E u o u a e.

Kyriel[eison]:

Clemens rector, e-terne Pa- ter immense.

Duo.

Glori- a in excelsis Deo, Cuius rebo-at in om-ni glori-a mundo.

Et in terra pax, Pax per-hennis, *Hominibus bone uoluntatis,* Qui De- um di-

li- gunt in ueri- tate. *Laudamus Te,* Te de- cet laus. *Benedi-cimus Te,* De di- e

in di- em. *Ado-ramus Te,* Cum prece, uo-to, hyn-nis assumus ecce Tibi. *Glori-fica-*

mus Te, Qui in ce-lis glori-osus es. *Gra-ti-as agimus Tibi,* De bene-fici- is tu- is.

Propter magnam glo-ri-am tu-am, Ammira-bilem glo-ri- am. *Domi-ne De- us,* Rex super

omnes unus. *Rex ce-les-tis,* Rex sine fi-ne manens. [17ro] *De-us Pa-ter omni-po-tens,* Im-

perans celo et terre, et regens mari- a. *Domi-ne, Fi- li unigenite,* Spes nostra,

sa- lus nostra. *Ihesu Xpiste,* Uenturum quem longe cecinere prophe-te. *Domi-ne*

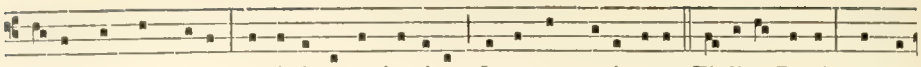

De- us, Agnus De- i, Tu uictima et hosti-a factus es crucis ara. *Fi- lius Patris,* A Pa-

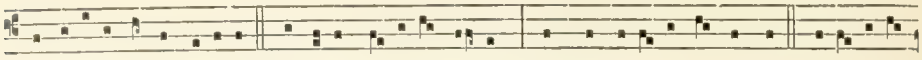

tre genitus ante secula. *Qui tollis peccata mundi,* Quod perhibu- it Iohannes. *Mise-rere*

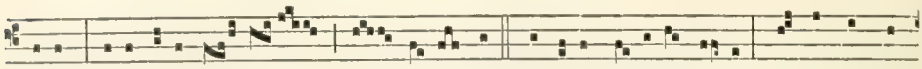

nobis, Quia uenit tempus mi- se- rendi. *Qui tollis peccata mundi,* Qui nostram an-

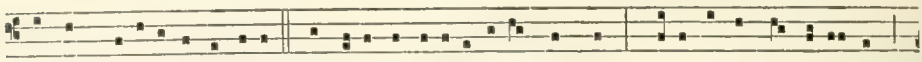

tiquam leui- asti sarcinam. *Suscipe deprecati- onem nostram,* Preces intende seruo-rum

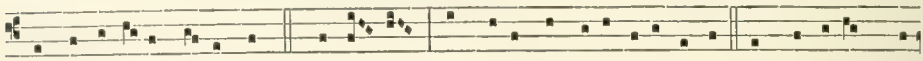

ad te deuo-te clamantum. *Qui se- des,* In superne maiesta-tis arce. *Ad dexteram Pa-*

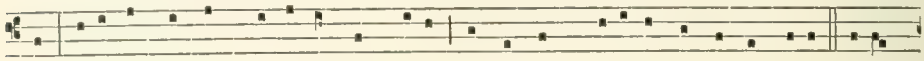

tris, Ubi ad dextram Patris almam sedes, conregnans, co-e-ternus per omni-a. *Mise-*

[17vo] *rere no-bis,* Ne dampnemur cum impi- is in aduentu iudi-cis. *Quoni- am Tu so-*

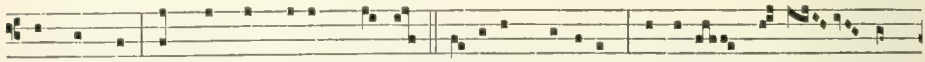

lus sanctus, Sanctus sanctorum De- us. *Tu solus Dominus,* Dominus domi- nan-

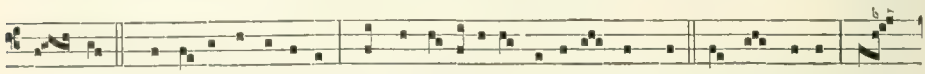

ti- um. *Tu so-lus Altissimus,* Supra ce-ligenas etheris omnes. *Ihesu Xpiste,* Qui

manes in eternum cum Patre. *Cum sancto Spiri-tu,* Po-tenter cuncta disponendo cum e-o

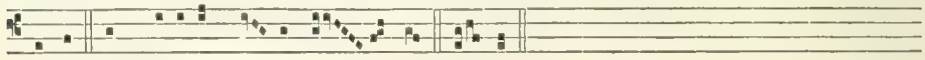

secla. *In glori- a De- i Pa- tris. A- men.*

Conductus ad subdiaconum (A).

1. Lux opta-ta claru-it, gaude Sy-on fi-li-a ; uirga que iam aru- it, uirga suc-

ci nesci-a, uirga Iesse floru- it iuxta ua- ti-cini- a cum glo-ri-a. Gigni-tur, nasci-tur

A) — Cf. *Variae preces*, 3e éd., p. 71.

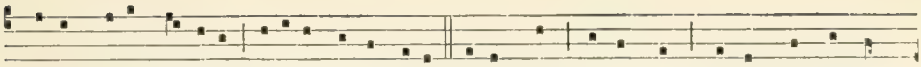

Xpistus, sicut uo-lu- it diuina clemen-ti-a. Hoc in hoc! hoc in hoc! hoc in hoc sollemp-

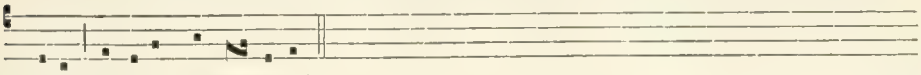

ni- o concinat hec conci- o!

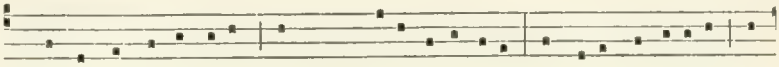

2. Nascendi primordi- a su [18ro] bi- it e-ternitas, indu- it serui-ti-a su-

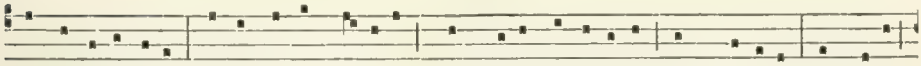

perna rega- litas, lactat patrem fi- li- a, quem parit uirgi-ni-tas cum glo-ri-a. An-gitur,

frangitur hosti-lis pro-terui-a et e-ius po-tentia. Hoc in hoc!...

3. Quicquid fu- it mysticum testamento ue-teri, quicquid fu- it typicum, Mo-

y-ses et ceteri, fructum per Daui-ticum decet pate- fi-e-ri cum glori- a. Hoc in hoc!.. [?]

(1)

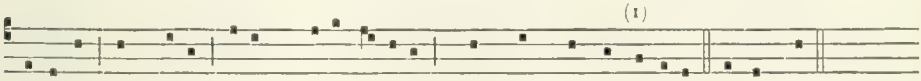

lude- a, Gens re-a, regem crede ce- licum, per quem sumus libe-ri. Hoc in hoc!...

4. Gens digna suppli-ci-o, Dani- e-lem legi-tis, quod de-fecit uncti- o pridem

(2)

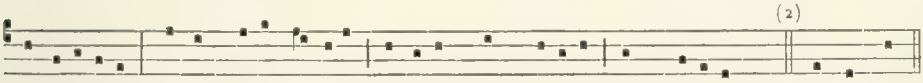

intelligi-tis, missum ce-li nunti-o Messy-am non credi-tis cum glori- a. [...] Hoc in hoc!

---

(1) *Ms.* :

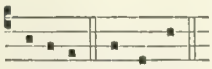

liberi. hoc in hoc.

(2) Voir p. 110, note. Nous reproduisons ici la dernière strophe du conductus de Beauvais. Elle complétera la nôtre et offrira en même temps les variantes mélodiques que présente le *ms.* Eg. 2615.

Gens digna suppli-ci- o, Dani- e-lem legi-tis, quod de-fecit uncti- o pridem intelligi-tis, Missum

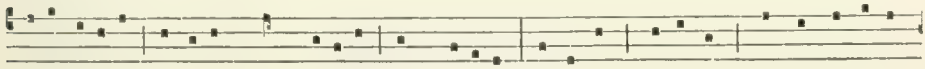

ce-li *so-li-o* Messy- am non credi-tis cum glori- a. *O-ri-tur, mo-ri- tur pro mundi reme-*

Epystola (A).

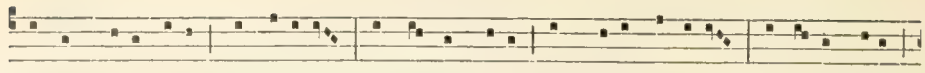

Laudem De-o dicam per secula, Qui me plasma-uit in manu dextera et re-formauit

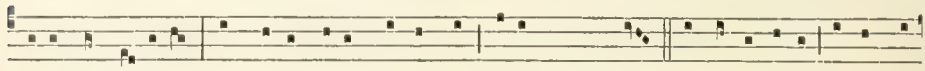

cruce purpu-re-a, sanguine Na-ti qui cunctos rede [**18**vo] mit. Ab ortu so-lis, orbis per

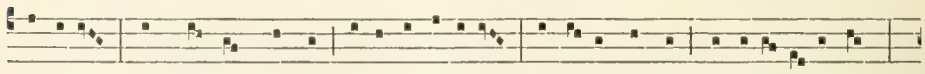

climata, usque ad mundi partes occiduas, in e-ius laude clamores exci-tat

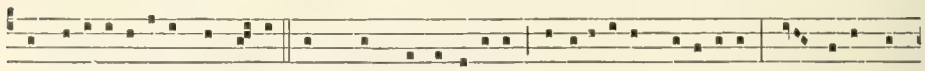

Lec-ti-o Ysa-i-e prophe-te, In qua Xpis-ti lucida ua-ticinatur na-ti-uitas. *Hec dicit Do-*

minus, Pa-ter, Fi-li-us, sanctus Spi-ri-tus, De-us unus : *Popu-lus genti-um qui ambulabat*

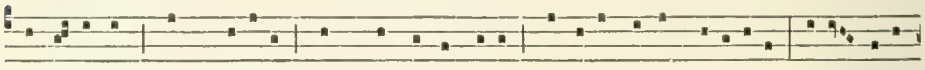

in tenebris, Quem cre-asti, quem fraude subdola hostis expu-lit paradyso, *Uidit lucem*

magnam. Fulserunt et immani- a, nocte medi-a, pastoribus lumina, *Habi-tantibus in re-*

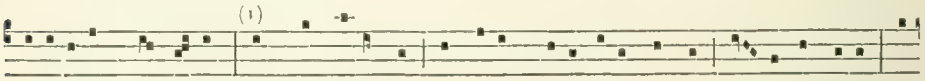

gi- one umbre mortis ; Lux sempi-terna et redempti-o uere nostra *Or-ta est eis.* O

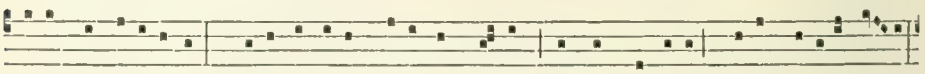

stupenda na-ti-uitas ! *Paruulus enim natus est no-bis,* Magnus hic e-rit Ihesus Fi-li-us De-i.

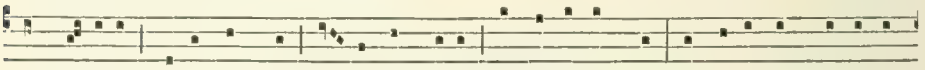

Et Fi-li-us Patris summi *da- tus est nobis,* Ab arce summa. *Et factus est princi-pa-*

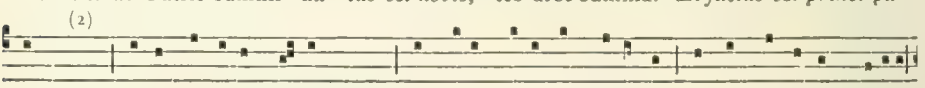

tus [eius] *super humerum e-ius,* [**19**ro] Ut celos regat atque arua, necnon refrenet maria,

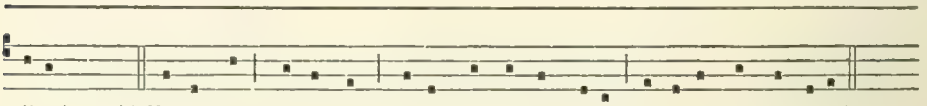

di-o [.....] ? HOC IN HOC ! HOC IN HOC ! HOC IN HOC SOLLEMPNI- O CONCINAT HEC CONCI- O !

(A) — Voir APPENDICE I.

(1) *Ms.* :

Lux.

(2) Il n'y a pas de notes sur *eius*, parce que, comme nous l'avons dit, ce mot est ici par erreur. Voir p. 112, note

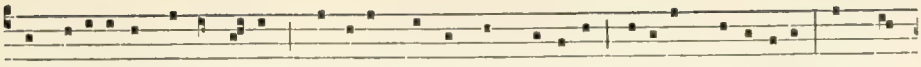

Et uocabi-tur nomen e-ius : Messy-as, Sother, Emmanuhel, Saba-oth, Adona-y, *Ammi-*

ra-bi-lis, Radix Dauid, *Consi-li-a-ri-us* De-i Patris qui cre-auit omni-a, *De- us fortis*,

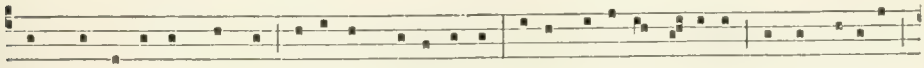

Pulchre demonum castra pe-rimens te-terrima, *Pa-ter fu-tu-ri se-cu-li*, Rex omnipotens,

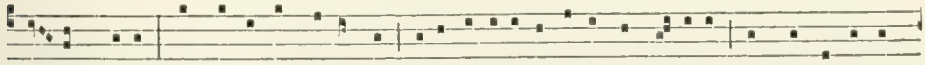

Princeps pacis. Per secla sempi-terna *Multipli-cabi-tur e-ius impe-ri-um*. In Iheru-sa-lem,

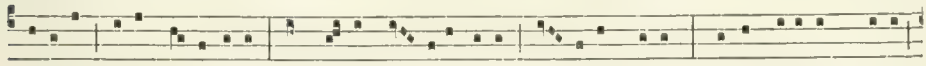

Iude-a, siue Sama-ri-a ; *Et pa-cis non erit finis* Hic et in eu-um. *Super soli-um Dauid*

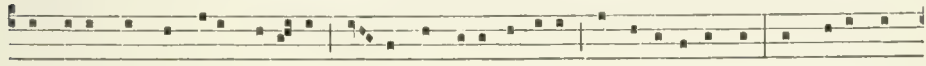

et super regnum eius sede-bit, Et regni meta ipsi-us non e-rit a-liqua, *Ut confirmet*

illud, In fide-i pignore, *Et corroboret in iudi-ci-o et iusti-ci-a*, Iudex cum ue-

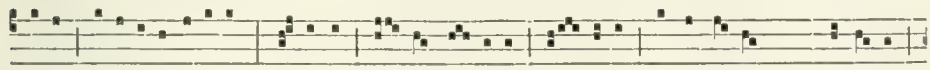

nerit iudicare seculum. *Amodo* il- li de-betur glo- ri-a, laus et iubi [**19**vo] la-ti- o,

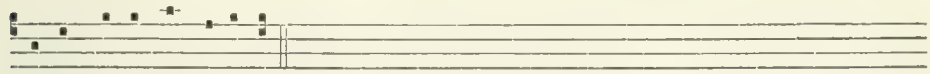

Et usque in sempi-ternum.

In medio choro (A).

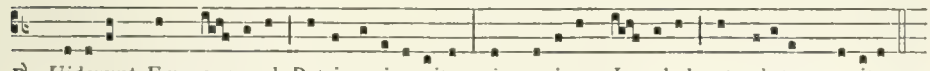

℟. *Uiderunt* Emma- nu-el, Patris unige-nitum, in ru-inam Is-rahel et salutem positum ;

(A) — Il est impossible de ne pas être frappé de l'allure, de la tonalité toute moderne de ce ℟. Jusqu'à la reprise : *omnes*, la mélodie, en effet, est écrite dans la pure gamme majeure de *fa* et présente des cadences régulières en demi-ton. C'est rare, dans une pièce de cette époque, et peu conforme au genre grégorien.

Si on se rappelle que cette tournure mélodique se trouve assez fréquemment dans le chant mozarabe, même ancien, peut-être sera-t-il permis de croire, pour ce trope musical, à une origine espagnole ou au moins très méridionale.

Lire sur les chants offrant des cadences de cette nature le curieux article de D. Pothier (*Revue du Ch. grégorien*, 13e année, p. 5), à propos d'une mélodie espagnole du *Tantum ergo*.

Quoi qu'il en soit, le trope musical intercalé entre les deux premiers mots du ℟. n'est pas indigne de la composition primitive. On reste charmé de sa symétrie, de sa fraîcheur et du mouvement si ondoyant de sa délicate finale.

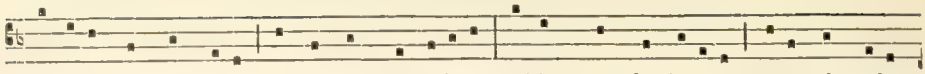

Hominem in tempore, uerbum in principi- o, urbis, quam fundauerat, natum in pala-

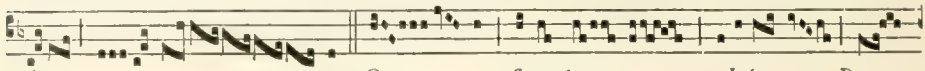

ti- o, *Om- nes fines ter- re saluta- re De-*

i nostri : lubi-late De- o om- nis terra.

℣. *Notum fecit* quod profu-it, cum uirga Iesse floru-it, quod protu-lit, quod

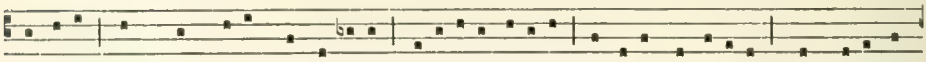

docu- it et quod Pa-ter consu-lu- it, de- i-tate so-cia, nascitur de fi-li-a Qui manet in

glori- a, *Do-minus saluta- re su- um : ante conspectum gen-ti- um re- uela-*

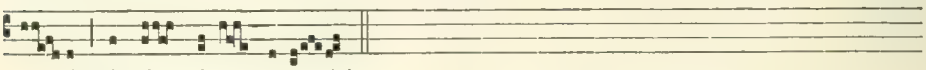

uit iusti- ci-am su-am. (1)

In pulpito.

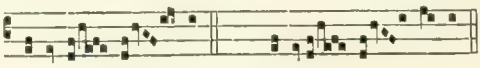

Alle- lu- ya. ℣. Multi- pha- ri- e.

Prosa (A).

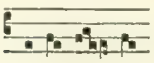

Leta-bun-dus.

---

(1) Voir Introduction, p. 18.

(A) — En raison même de sa très grande vogue, cette séquence eut plus que d'autres à souffrir de graves déformations. Déjà ici, elle s'éloigne du texte primitif :

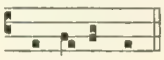

Laeta-bundus.

Voici ce que ce début était devenu, au xve siècle :

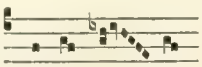

Laeta- bun- dus.

Conductus ad euangelium (A).

1. Quanto decet honore, quanta ualet le-ti-ci-a [20ro] Iubilet eccle-si-a

corde simul et o- re, summi Patris Fi-li-um summum decet gaudi-um. A uoce iocon-

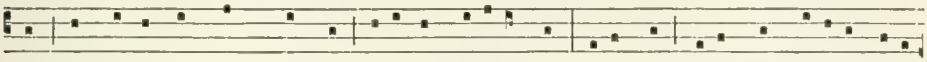

da non disso-net mens munda : di-es est letabunda, DI-ES HEC, DI-ES HEC MERITOS CORO-

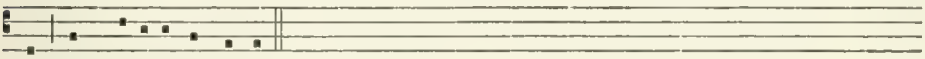

NAT ET CRIMINA CONDONAT.

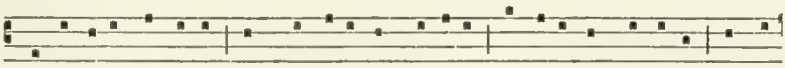

2. Ista di-es sacra-ta, in qua liber a crimine, Iordanis in flumine, nostra

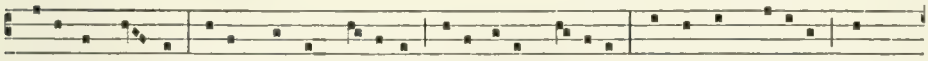

lauit pecca- ta ; Horum tamen ue-ni-a sola datur grati-a ; homo non meretur quod

De-us misere-tur. [....] ALITER, ALITER MERITUM HUMANUM, INEFFICAX ET UANUM.

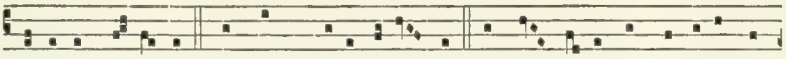

Dominus uobis-cum. Et cum spi-ri-tu tu- o. Sequen- ti- a sancti Euange-

li- i se-cun-dum Lu- cam. Glori-a Tibi, Do- mi-ne.

Euangelium.

In il- lo tempo- re : Postquam consumma-ti sunt di- es octo, ut circumcide-retur

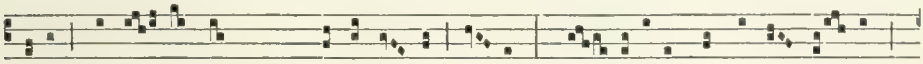

pu-er ; uoca- tum est [20vo] nomen e- ius Ihesus, Quod uocatum est ab an-ge- lo

---

(A) — Ce *conductus* mérite vraiment de fixer l'attention. Texte et musique sont intéressants. — A remarquer surtout le chant du refrain dont les paroles finales : *crimina condonat ; inefficax et vanum* offrent déjà par elles-mêmes une cadence si harmonieuse. Celles-ci ne sont-elles pas, du reste, pour l'oreille, l'équivalent du *cursus trispondaïque* : Illustrati-ONE DO-CU- IS-TI ?
CRI-MI-NA CONDO-NAT.

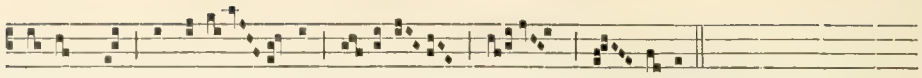

pri- usquam in ute- ro concipe- re-tur. (1)

Duo presbyteri uel diaconi (A).

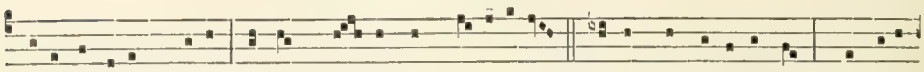

Credo in unum Deum, Unum De- um in tri-ni-tate, *Patrem Omnipo-tentem,* Qui poli

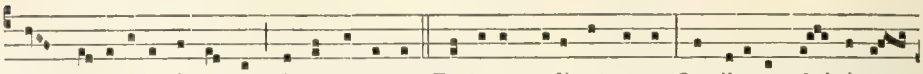

summa re-sidet in arce, tri-nus et unus, *Factorem celi et terre,* Conditorem fa-bri-ce

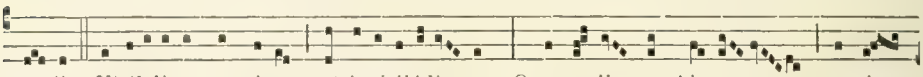

mundi, *Uisibili-um omni-um et inuisibi-li- um,* Que ce- li ambi- tu conti-

nentur. *Et in unum Dominum,* Qui Dominus est omni-um, *Ihesum Xpistum,* Regem se-

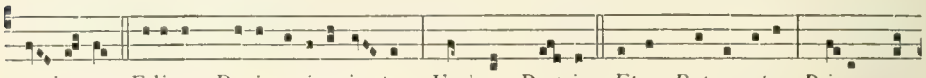

cu- lorum, *Fili-um De-i unigeni- tum,* Uer' um Pa-tris. *Et ex Patre natum,* Pri-usquam

mundus fi-eret, *Ante omni-a secu- la,* Cu- ius gene-ra-ti- o non ha-bet

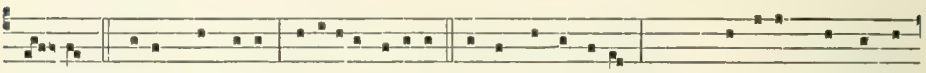

fi- nem. *De-um de De-o,* De-itate soci- a, *Lumen de lumine,* [**21**ro] Quod o-lim nostris re-

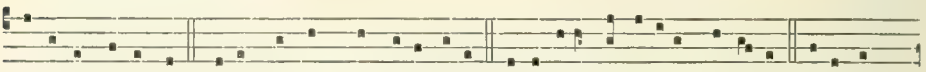

fulsit in tenebris, *De-um uerum de De-o uero,* Patris eterni genitum ab o-re. *Geni-tum,*

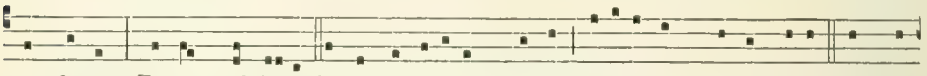

non factum, Factum sub lege, *Consubstanti-a-lem Patri.* Co-eternum per omni-a, *Per quem*

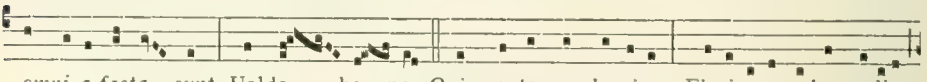

omni-a facta sunt, Ualde bo- na. *Qui propter nos homines,* Florigero pulsos solio,

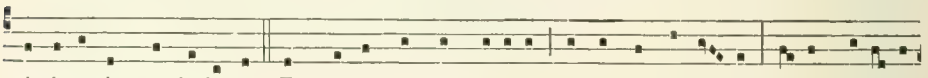

primi patris pro de-licto, *Et propter nostram salutem descendit de ce- lis,* Si-cut pluui- a

---

(1) *Ms.* : Concipereretur.

(A) — Quoique un peu plus chargé de notes, ce *Credo* est le même que le *Credo* nº 1 des éditions de Solesmes, devenu le *Credo* 2 dans l'édition vaticane.

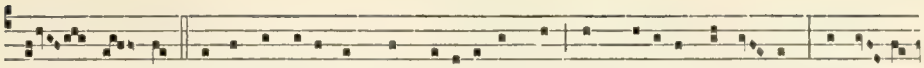

in uel- lus. *Et incarnatus est de Spiri-tu sancto, ex Mari-a Uirgi- ne,* Quod e-nim

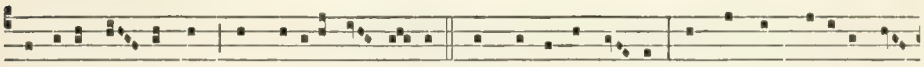

in e-a na- tum est de Spi-ritu sancto est: *Et Homo factus est* Ut saluum faceret ge-

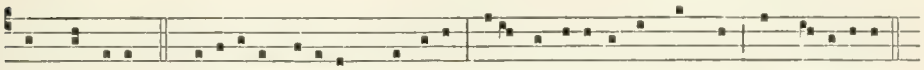

nus humanum. *Cruci-fixus e-ti-am pro nobis,* Mitis hosti-a factus nostra, ob remedi-a :

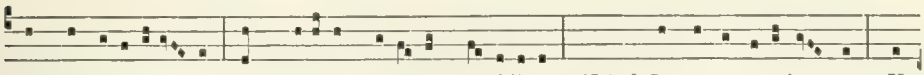

Sub Pontio Pila- to, Cum Pilatus habe-ret pre-sidi-um, [**21**vo] *Passus et sepultus est.* Ut

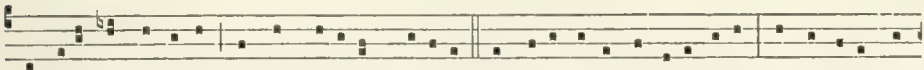

expi-a-tos sordibus reddat polorum sedibus. *Et resurrexit terci-a di- e,* Uicto rege sce-

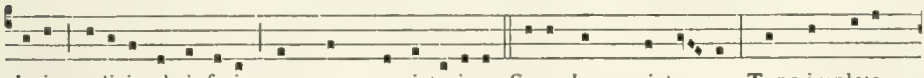

leris, redi-it ab inferis, cum summa uictori- a, *Secundum scriptu- ras,* Tunc implete

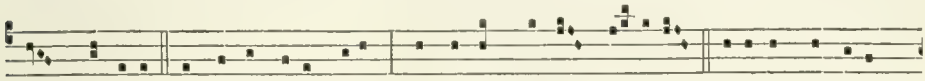

sunt scripture. *Et ascendit in celum,* Ante conspectum gentium, *Sedet ad dexteram*

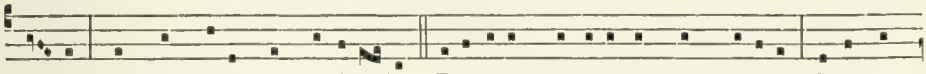

Pa- tris, Sceptrum tenens impe-ri- a- le. *Et i-terum uenturus est cum glori- a,* Ca-terua

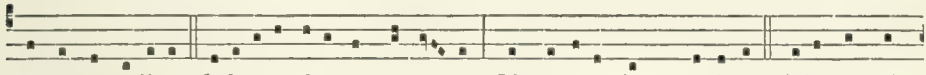

septus ange-lica, *Iudicare uiuos et mortu- os,* Digna rependens me-ri- ta : *Cuius re-gni*

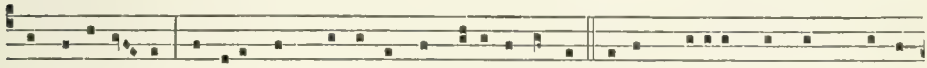

non e-rit fi- nis, In eternum Dominus regnabit et ultra. *Et in Spiritum sanctum, Domi-*

num, et uiui-ficantem, Qui animabus uiui-ficandis aquas fecundat ; *Qui ex Patre Fi-li- o-*

que procedit, Amborum sacrum spiramen, nexus amorque, *Qui cum Patre et Fili-o* [**22**ro]

simul adoratur, Una permanens in usy-a, *Et conglori- fica- tur,* Cum qui-bus regnat

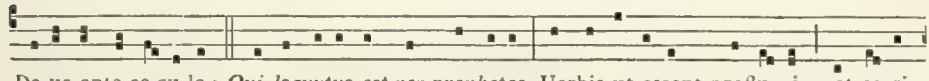

De-us ante se-cu-la : *Qui loquutus est per prophetas,* Uerbis ut essent proflu- i et ca-ri-

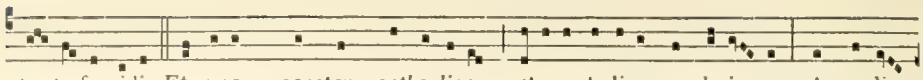

ta- te feruidi. *Et unam, sanctam, catho-licam et aposto-licam ecclesi- am,* Ange- lis

coronatam ut sponsata comite. *Confite-or unum baptisma,* Crismate ue- ro genus ut cre-

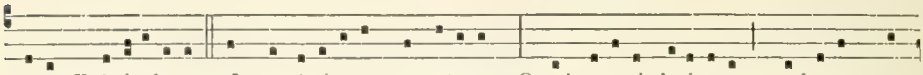

etur Xpisticolarum, *In remissi-onem peccatorum,* Quod sanauit lesi- onem multorum pec-

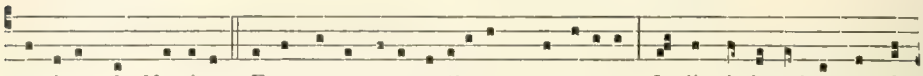

caminum in Ma-ri-a. *Et expecto resurrectionem mortu-orum,* In districti aduentu iu-

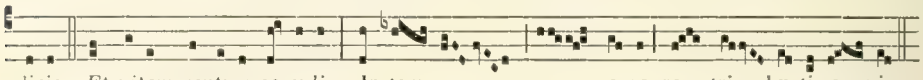

dicis. *Et uitam uenturi se-culi,* In tem- po-re re- tri- bu-ti- o- nis.

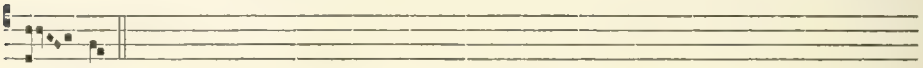

A- men.

Offertorium.

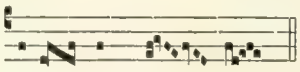

Tu- i sunt ce- li.

Duo clerici (A).

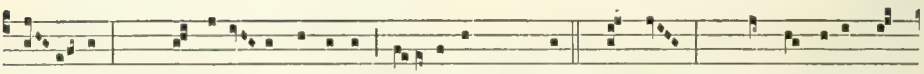

San- ctus. ℣. Perpetu- o numine cuncta re [22vo] gens. *Sanctus.* ℣. Regna cuius dis-

po- nens iure per- henni. *San- ctus.* ℣. Consimi-lis qui bona cuncta nutris. *Dominus De-us*

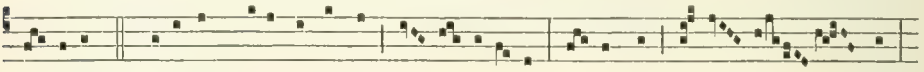

Sa- ba- oth. Pleni sunt celi et terra, glo- ri- a tu- a. O- sanna in ex- cel- sis !

℣. O De- i- tas clemens, seruo- rum suscipe laudes. *Benedictus* Mari- e Fi- li- us *qui*

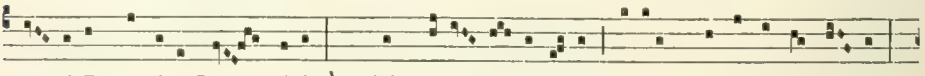

ue- nit in nomine Do- mini. ℣. Plebs Tibi, mente pi- a, genitor, dictante sophy- a,

(A) — Cf. *Editions de Solesmes* et Vaticane, SANCTUS n° 4.

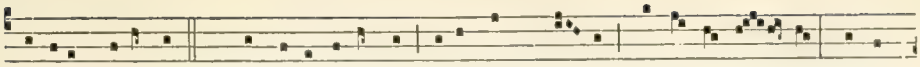

Iubilet: *Osanna !* ℣. Laudibus intenta Tibi plebs quoque, Xpiste re-demp-tor, Gemi-

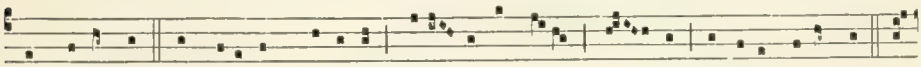

net : *Osanna !* Carminis in me-ta sit, Spiri- tus et Tibi, le- ta Triplicet: *Osanna in*

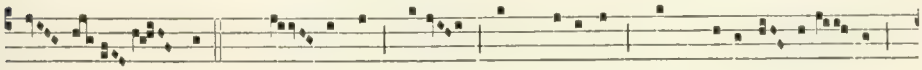

ex-cel- sis ! ℣. O quanta, qualis, quam su-a-uis, quam be-a-ta glori- a !

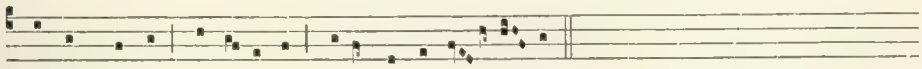

Qua complentur, continentur, gubernantur om-ni- a.

Duo clericuli (A).

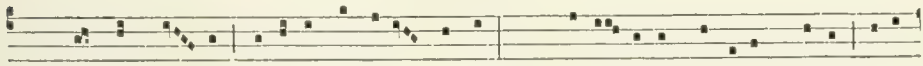

[23ro] *Agnus De- i, qui tollis peccata mundi,* ℣. Qui se- des ad dexteram Patris, solus

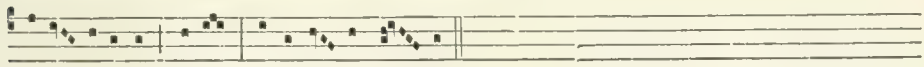

inui- sibi-lis, De-us, *Mi-se-re- re no- bis.*

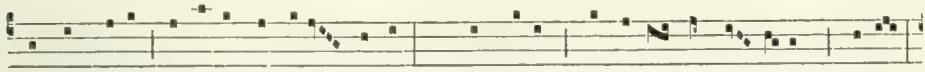

Agnus De-i, qui tollis peccata mundi, ℣. Rex regum, gaudi- um ange- lorum, De- us,

(1)

Mi-sere- re no- bis.

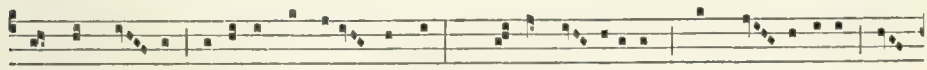

Agnus De- i, qui tollis peccata mundi, ℣. Lux inde- fici-ens, pax per- pe-tu-a, re-

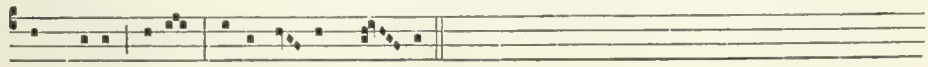

dempti-o, De-us, *Dona no- bis pa- cem.*

Communio.

Uide- runt omnes.

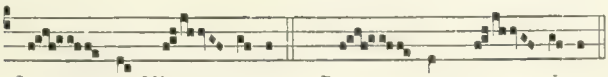

I- te, Mis- sa est. De- o gra- ti- as.

(A) — *Ed. de Solesmes* et Vaticane, Agnus n° 4, mais elles l'ont écrit en 6e mode. A. Gastoué l'a donné, en 8e mode, dans ses *Principaux chants liturgiques*, p. 23.

(1) *Ms.* :

no- bis.

AD SEXTAM.

Hynnus.

Rector potens.

Ant.

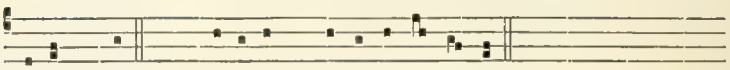

Rubum quem. **Ps.** De-fe-cit..... E u o u a e.

Capitulum : Apparuit.

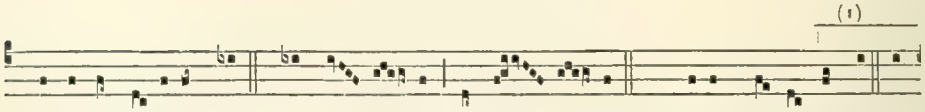

℟. Ipse inuo-cauit me, ALLE- LU- YA, ALLE- LU- YA. ℣. Pater me- us es tu. AL-

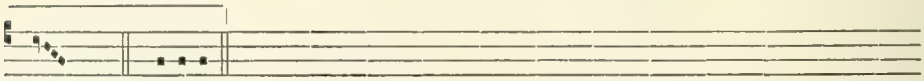

LE- LUYA. Glori- a.

Uersiculus.

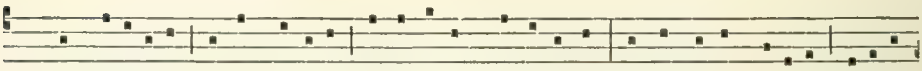

1. Quos florigero pulsos so-li-o, primi patris pro de-licto, conturbabat miseros fletus in

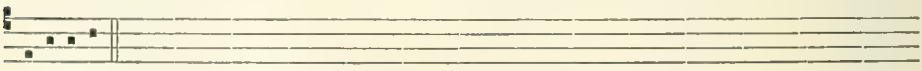

exi-li-o ;

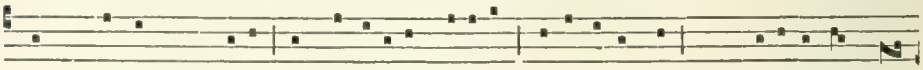

2. Iam prospi [**23**vo] ci-os ad se superos reducet; donanti regno [.....] *exultemus Do-*

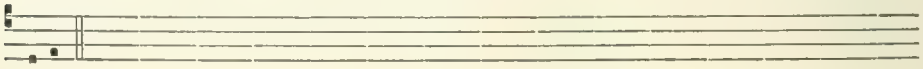

mino.

Benedicamus.

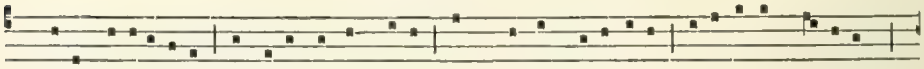

1. Regis natali-ci-a qui gubernat omni-a, summa cum le-ti-ci-a, iubi-let Eccle-si-a ;

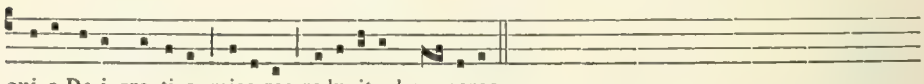

qui-a De-i gra-ti-a mise-ros reduxit ad su-peros.

(1) *Ms.* :

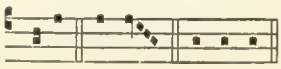

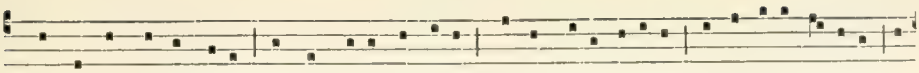

2. Ergo nostra conci- o, omni plena gaudi- o psallat De- i Fili- o, propulsato ui-ci- o, et

(1)

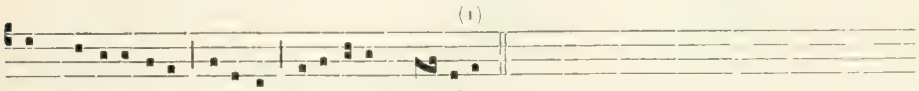

cum honore pi-o debit-as *De-o dicat gra- ti-as.*

AD NONAM.

Hynnus.

Rerum De-us.

Ant.

Ecce Mari-a. **Ps.** Mirabi-li- a..... E u o u a e.

Capitulum : Uirgo Uerbo.

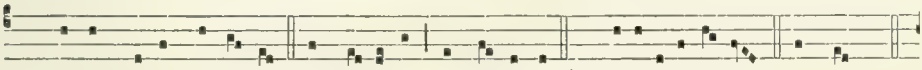

℟. No-tum fe-cit Domi-nus, Alle-luya, Alle-lu-ya. ℣. Salutare su- um. Alleluya.

Glo-ri-a.

Uersiculus.

Qui scis infirma carnis nostre et quanta uici- orum aggrauemur mole, succurre nobis,

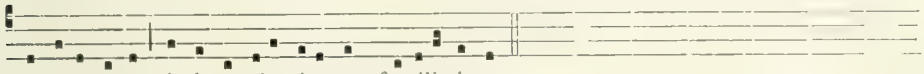

o pi- issime, in isto salo uite tam fragilissime.

---

(1) *Ms.* :

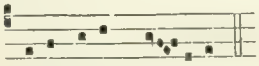

De-o dicat gra- ti- as.

Benedicamus (A).

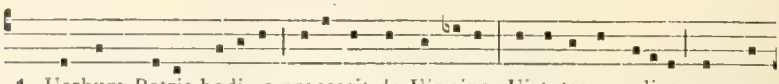

1. Uerbum Patris hodi- e processit de Uir-gine ; Uirtutes angelice, cum ca-

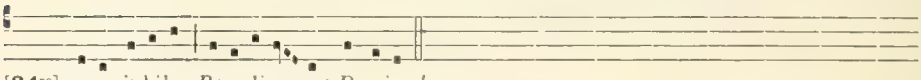

[24ro] noro iubilo, *Benedica-mus Domino !*

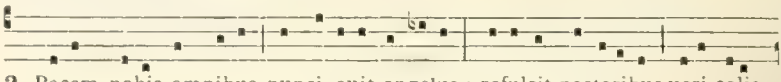

2. Pacem nobis omnibus nunci- auit angelus ; refulsit pastoribus ueri solis

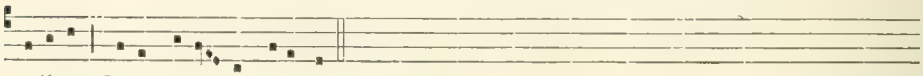

radi-us, *De-o grati- as dicamus !*

AD UESPERAS.

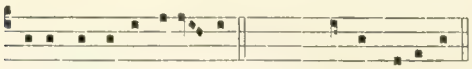

De-us in adiutori- um. **Prosa.** Alle- resonent.

Ynnus.

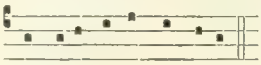

A solis ortus cardine.

Ant.

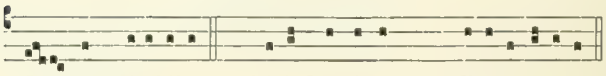

O ammirabile. **Ps.** Dixit Dominus..... E u o u a e.

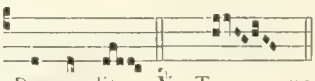

℟. Descen-dit ℣. Tan- quam.

Ant.

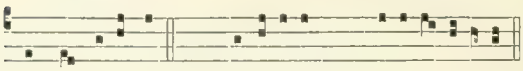

Quando natus es. **Ps.** Confitebor..... E u o u a e.

(A) — On a vu p. 118, en note, les variantes du texte, d'après le ms. B. N., 903. Voici celles de la mélodie :

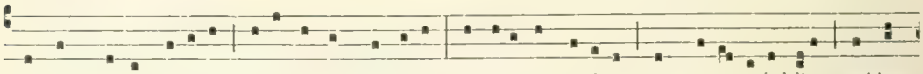

Uerbum Patris hodi- e processit *ex* Uirgine ; Uirtutes ange- lice, cum cano-ro iubilo, *reddunt*

laudes Domi- no.

℟. In principi- o. ℣. Quod fac-tum est.

Ant.

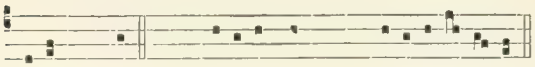

Rubum quem. **Ps.** Be- atus uir..... E u o u a e.

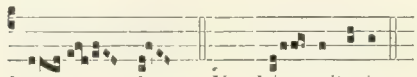

℟. Styrps Ies-se. ℣. Uir-go De-i.

Ant.

Ecce Mari- a. **Ps.** De profundis.... E u o u a e.

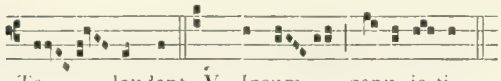

℟. Te laudant. ℣. Ipsum genu- is-ti.

Ant.

Mirabi-le. **Ps.** Memento..... E u o u a e.

Capitulum.

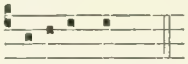

Poꝑulus gen[tium].

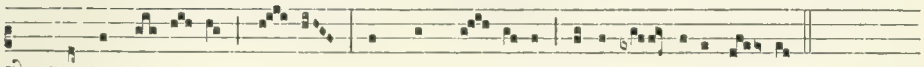

℟. Gaude, Ma- ri- a Uir- go, cunctas he- re-ses so-la in- teremi- sti.

℣. Gabrihelem Archangelum sci-mus diuinitus te [**24**vo] esse af- fatum.

℟. Que Gabri-e-lis Archange- li dictis credi-disti.

℣. U-terum tu-um de Spiritu sancto credimus impregna- tum.

℟. Dum uirgo De-um et hominem genu- i- sti.

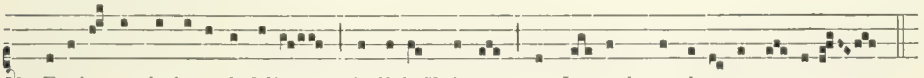

℣. Erubescat iude-us infelix, qui dicit Xpistum ex Io- seph semine esse natum.

(1) Cette clé d'*ut* manque dans le *ms*.

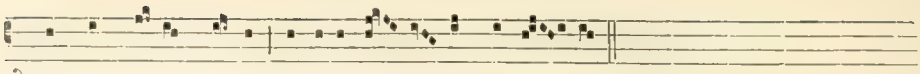

℟. Et post partum uirgo inui-o-la- ta permansi- sti.

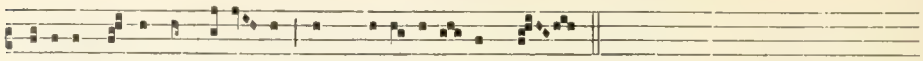

Glori-a Pa-tri, et Fi-li- o, et Spi-ri- tu- i sancto.

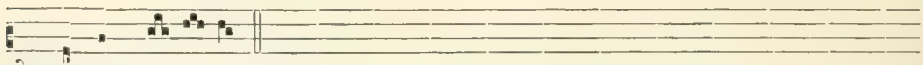

℟. *Gaude, Ma-ri- a.*

Cum prosa (A).

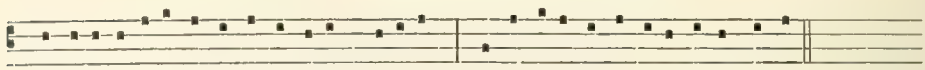

1. *Inui-o-la-ta*, intacta et casta es, Mari-a : Que es effecta fulgida regis porta.

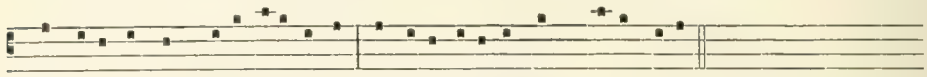

2. O mater alma Xpisti carissima : Suscipe pi-a laudum precamina.

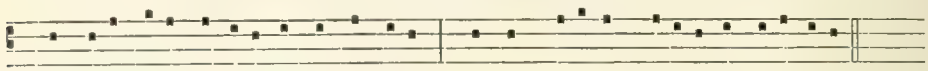

3. Nostra ut pura pectora sint et corpora : que nunc flagi-tant deuota corda et ora.

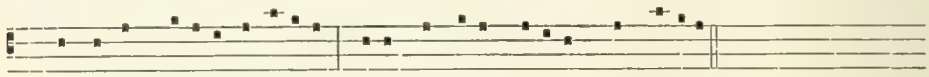

4. Tu, da per precata dulcisona ; nobis concedas ueni-am per secula.

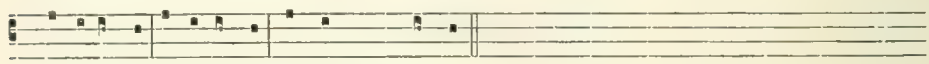

5. O benigna ! O benigna ! O be [25ro] nigna,

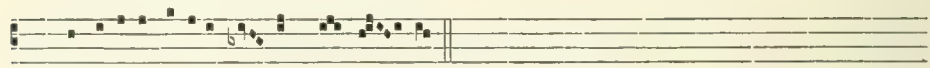

6. que sola *inui-ola-ta perman-si- sti !*

Uersiculus (B).

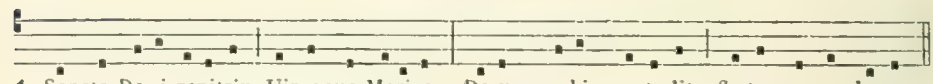

1. Sancta De- i genitrix Uirgoque Mari-a De-um nobis pro-tu-lit, fla-tu sacro plena ;

(A) — Voir p. 119, note.

(B) — Il importe de compléter ce que nous avons dit de ce *Versiculus*, dans l'Introduction, p. 61. Le chant de la 1re clausule est le même que celui déjà vu de *ignem accende* (début), cf. *supra*, p. 157, et du Versiculus : *Sedentem*, cf. *supra*, p. 160. « Quand, écrit le docteur Wagner (*op. cit.*, p. 288), le répons ne fournissait pas matière mélodique à une interpolation, on s'en tirait de la façon qui se voit au ℟. *Confirmatum est* ». C'est précisément notre cas. On empruntait la vocalise d'une pièce étrangère sous laquelle on disposait, une syllabe pour chaque note, la prose ou trope du ℟.

La vocalise choisie est ici celle du ℣. alléluiatique : *Posuisti.* (*Lib. grad.*, 1895, p. [47].) Celle du ℣. *Senex puerum*, indiquée par Wagner, du 2 fév., est la même. (*Lib. grad.*, p. 405.)

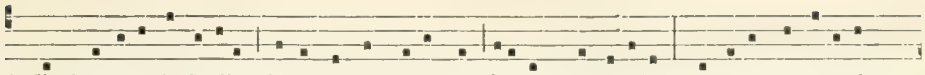

2. Et, honore uirginali integro permanente, fili-um generauit, Que superno paranim-

pho credula, ac de tanto nunci-o le-ta dixit :

3. Fi- at ut prolem de-icam mater et uirgo proferam,

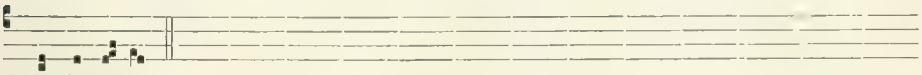

4. *Et homi-nem.*

Antiphona (A).

O be- a ta infanti- a, per quam nostri gene-ris reparata est uita ! **Ps.** Magni- fi-

cat..... E u o u a e.

Ant.

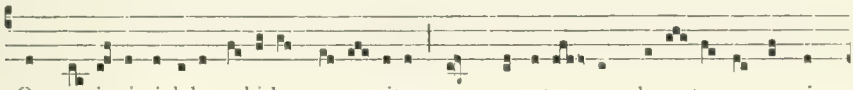

O gra-tis-simi delecta-bi-lesque ua-gitus, per quos eter- nos plora- tus e-ua- si-

mus ! **Ps.** Et exultauit..... E u o u a e.

Ant.

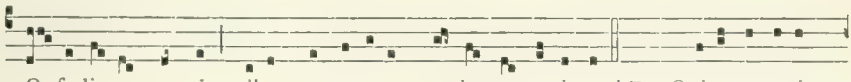

O fe-li-ces panni, quibus pecca-torum sordes extersimus ! **Ps.** Qui-a respexit.....

E u o u a e.

Ant.

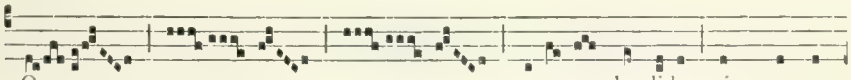

O prese-pe splendidum, in quo non

(A) Cette belle antienne est publiée dans les *Variae preces*, 3e éd., p. 84, mais on n'y a pas reproduit la vocalise sur O, dans la phrase *O presepe*, sans doute parce qu'elle n'existe pas dans tous les documents. Cette vocalise figure dans le ms. de Sens, 1535, B. N. *n. acq.* La même antienne se retrouve, mais avec une mélodie différente, dans le ms. 1235, B. N. *n. acq.* fol. 122vo.

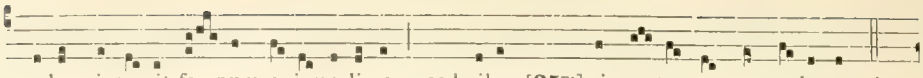

so-lum iacu- it fe- num ani-ma-li- um, sed cibus [25vo] inuentus est ange-lo-rum !

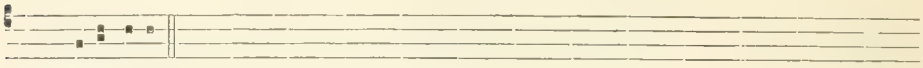

Ps. Qui- a fecit.

Ant.

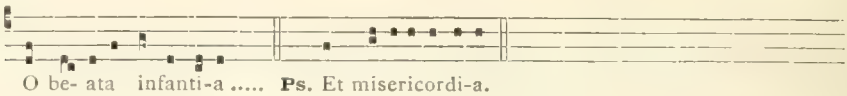

O be- ata infanti-a ..... **Ps.** Et misericordi-a.

Ant.

O gra-tis- simi..... **Ps.** Fecit potenti- am.

Ant.

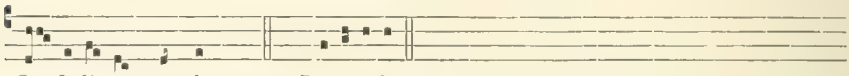

O fe-li-ces panni.. ... **Ps.** Deposu-it.

Ant.

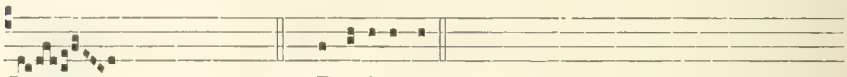

O presepe..... **Ps.** E-suri- entes.

Ant.

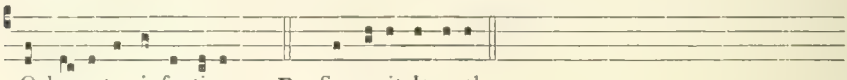

O be- a-ta infanti-a..... **Ps.** Suscepit Isra- el.

Ant.

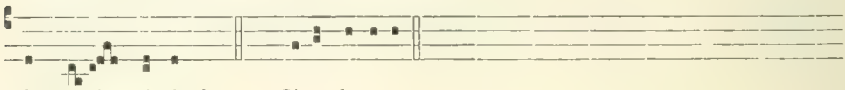

O gra- tis- simi..... **Ps.** Sicut locutus.

Ant.

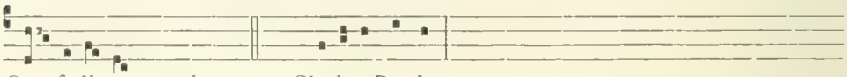

O fe-li-ces panni..... **Ps.** Glori- a Patri.

Ant.

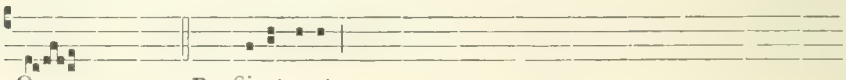

O presepe..... **Ps.** Sicut erat.

Al- le- luya !

Benedicamus.

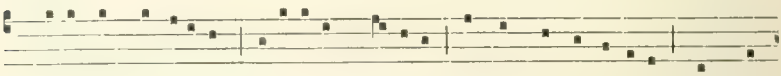

1. Super omnes ali- as cre- aturas, Domino laudes homo re-ferat, pro ma-

iori debi-to ; Nam nunc ineffabili restaurans consi- li-o, De-us homo factus est homine

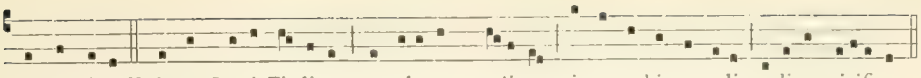

pro perdito, Xpistus De- i Fi- li-us, a celorum so-li-o, missus ad ima soli, ordine mirifico.

2. Nasciturum pu-erum semine de re-gi-o, sessurumque Dauidis in paterno

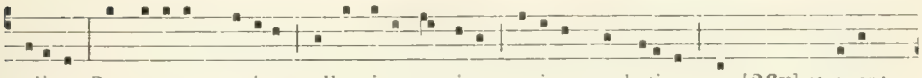

soli- o, Regnaturum pariter ullo sine termino, pagine prophetico mon [26ro] strarunt

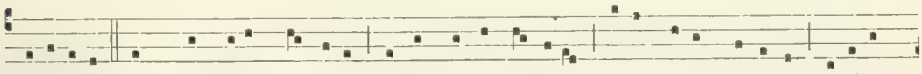

oraculo. Post prophetas, Uirgini dictum est ab angelo : *Aue, plena gra-ti- a,* pari-es

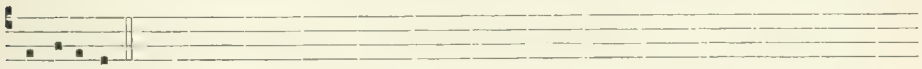

ex utero

3. Fili-um Altissimi, per quem in princi-pi- o Pater cuncta condidit queque

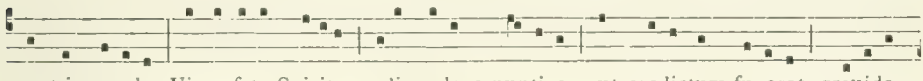

sunt in seculo. Uirgo feta Spiritu, celi credens nunti-o, ut predictum fu- erat, grauida

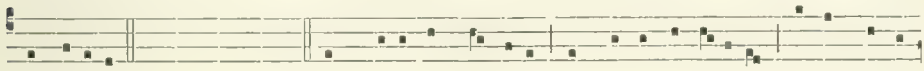

fit pu-ero. Quem, decursis mensibus, uentre de uirgine- o, mortis merso

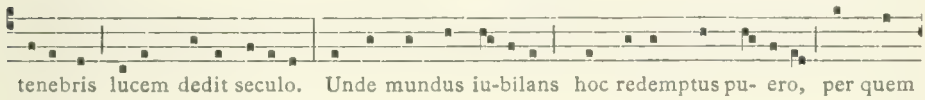

tenebris lucem dedit seculo. Unde mundus iu-bilans hoc redemptus pu- ero, per quem

cuncta facta sunt, *benedicit Domino.*

Deo gratias.

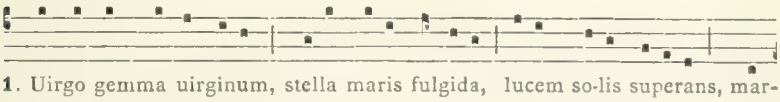

1. Uirgo gemma uirginum, stella maris fulgida, lucem so-lis superans, mar-

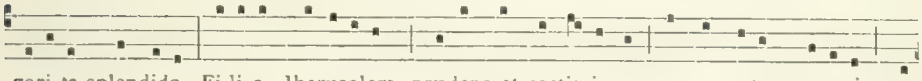

gari-ta splendida, Fi-li-a Iherusalem, prudens et castissima, sponsa materque regis qui

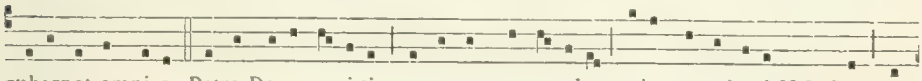

gubernat omni-a, Patre De-o ge-ni-ti ante cuncta se-cula cuius uera boni [26vo] tas nos-

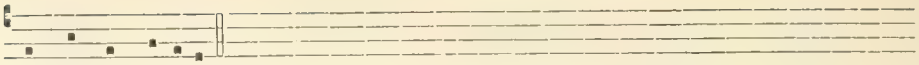

tras mundet maculas ;

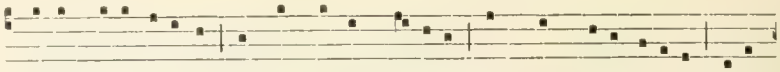

2. Aue, De-i genitrix, nostra spes et glo-ri- a, per quam nobis aditus datur

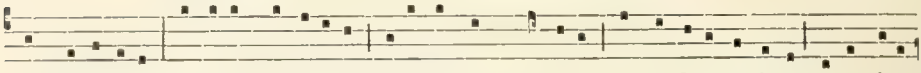

ad ce-lesti-a ; Perdita que fu-erant uite reddens gaudi-a, nostra fuga scele-ra per te data

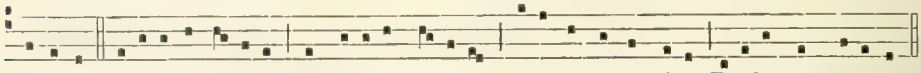

gra-ti- a ; O inestima-bi-lis sanctita-tis pi- etas, tu-o sacro germine Eue lapsum repara.

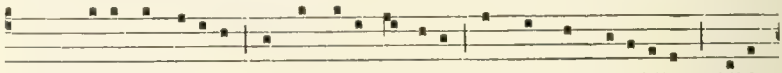

3. Te chorus angelicus laudat super ethera ; omnes sancti iubilant, Tibi

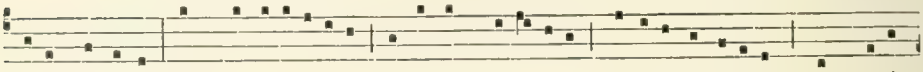

dantes cantica. Namque tu-i fi-li- i astas in presenti- a, Qui te terris e-leuans transuexit

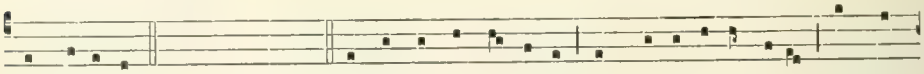

ad supe-ra. Ergo, Uirgo, poscimus nos pre-cantes audi- as atque

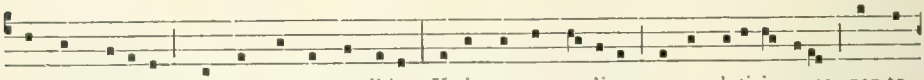

nostras precibus munda mentes sordidas; Ut intrantes ce- licas emundati ianu-as, per te

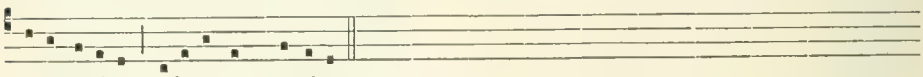

De- o debitas *referamus gra-ti-as.*

Conductus ad Bacularium.

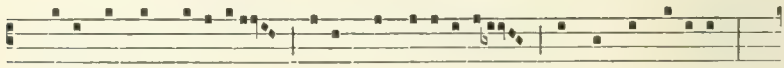

1. Nouus annus hodi-e monet nos le-tici- e laudes incho-are.

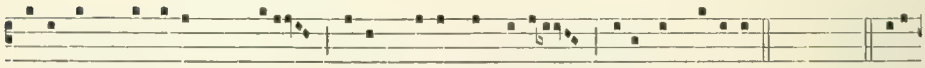

Fe-lix est principi [27ro] um finem cuius gaudi-um solet terminare. Cele-

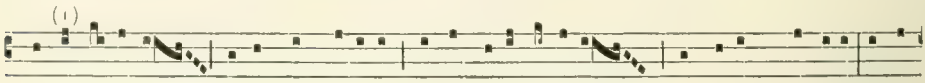

bremus i-gi-tur festum annu- ale, quo pecca-ti soluitur uinculum mortale et in-

---

(1) *Ms.* :

Cele-bremus.

firmis propinatur poculum ui- tale ; Adhuc sanat egrotantes hoc medicinale,

unde psallimus letantes ad memori- ale : HA! HA! HE! QUI CULT

UERE PSALLERE TRINO PSALLAT MUNERE ; CORDE, ORE, OPERE DEBET LA-BORARE, UT SIC DE- UM

COLERE POSSIT ET PLACARE.

2. Dignus est memori- a, finem cuius gaudi-a solent terminare ;

Dignus est preconi-is, quam tot benefici- is, scimus habundare. Cui

cre-are pla-cu-it celum, terram, mare, sic in uerbo uolu-it mundum or-

dinare, et sic fu-it e-i cure hominem di-tare; Ut subiecte cre-

a-tu-re possit impe-rare, et, si uellet, immorta- lis po-tu- isset stare. HA. [27vo].

Conductus ad poculum.

1. Kalendas ianu-a-ri-as sollempnes, Xpiste, faci- as et nos ad tu-as nupti-as (1)

uocatos, rex, **suscipi-as.**

2. **Suscipe** tu- um populum ad nupti-arum epulum, Qui multiplex es fercu-

(1) Ce *climacus* ne se présente que dans les deux premières strophes. Il est, dans les autres, remplacé par une *clivis*.

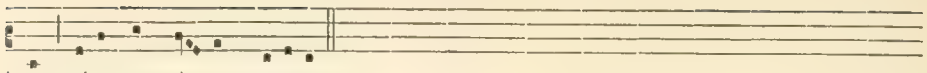

lum, cuius sanguis est **poculum**.

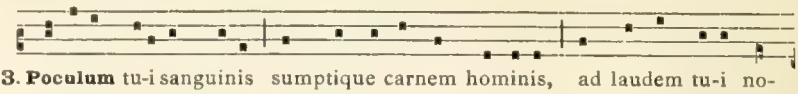

3. Poculum tu-i sanguinis sumptique carnem hominis, ad laudem tu-i no-

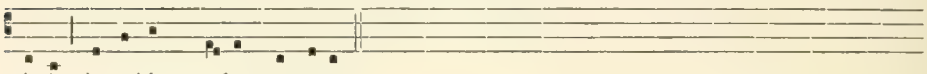

mi-nis, da nobis, pro-les **Uirginis**.

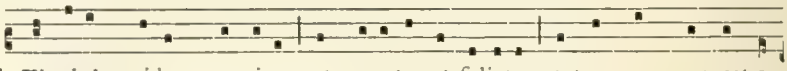

4. Uirginis quidem propri-us et cre-a-tor et fi-li-us, extra quem non est a-

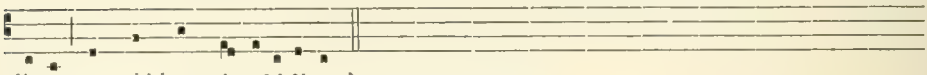

li- us, et quid hoc **mi-rabi-li-us** ?

5. Miranda res per secula, quod sine ui-ri copula Te concepit iuuencula, in

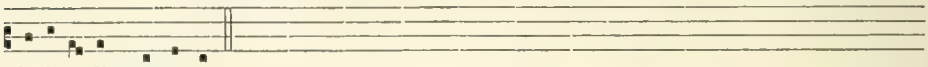

uirgina- li **clausula**.

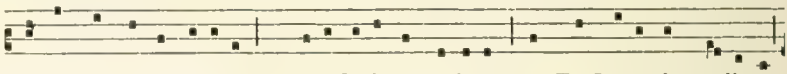

6. Clausa ma-ter concipi-ens clausa fu-it et pari- ens, et Tu, De-us ingre-di-ens,

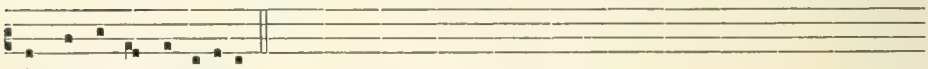

ingressus et **egrediens**.

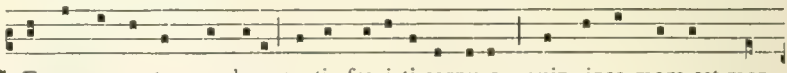

7. Egressus autem, ardu-a mortis fregisti cornu-a ; quin ipsa mors est mor-

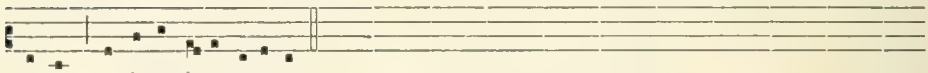

tu- a, occi-sa ui-te **ianu-a**.

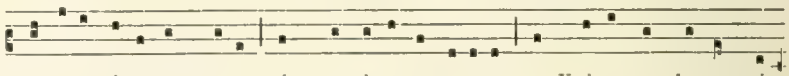

8. Ianu-a ui-te congru-a, immo ui-ta perpetu-a, nos, Xpiste, per hec omni-

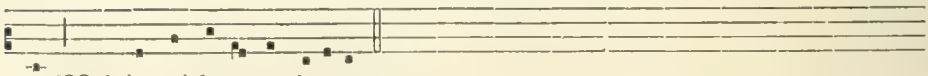

a, [**28**ro] duc ad festa **continu-a**;

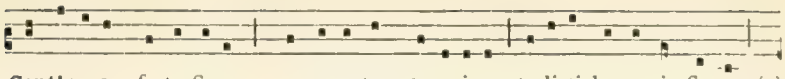

9. Continu-a festa Sy-on, quo repertum topazi- on tu-listi homo in Sy- on (1)

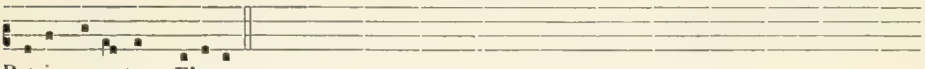

Patri presentans **Ely- on.**

10. Ely Patri sit glori- a, Tibi, Xpiste, uictori-a, Neupma-ti sint equa-li-a

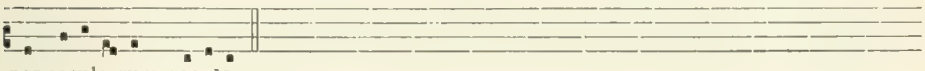

per seculo-rum **secula.**

Uersus ad prandium.

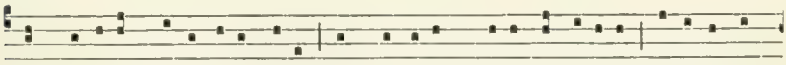

1. O cru-cifer, bone lucis sator, Omni-parens, pi- e uerbigena, e-di-te cor-

(2)

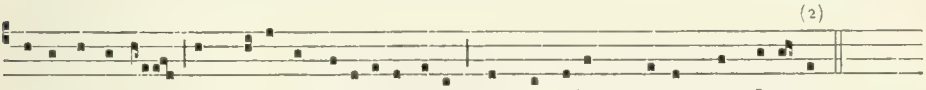

po-re uirgine-o, sed pri-us in genitore potens, astra, solum, mare quam fi- erent.

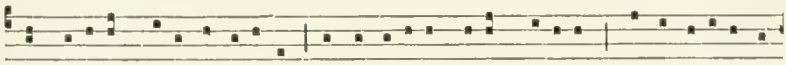

2. Huc ni-tido, precor,intu- i-tu, flecte salutif- feram faci-em, fronte serenus et

(3)

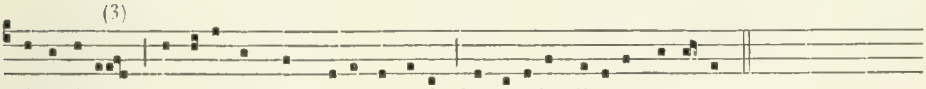

irradi- a, nominis ut sub honore tu- i, has epulas lice- at capere.

(4) (5)

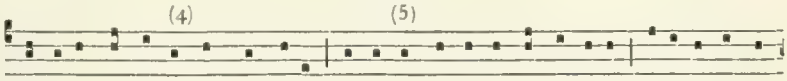

3. Te sine, dulce nichil, Domine, nec iuuat ore quid appe-tere, pocu-la ni pri-

---

(1) *Lire* : Homousion.

(2) *Ms.* :

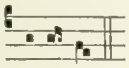

fi-e-rent

(3) *Ms.* :

(4) *Ms.* :

nichil

(5) *Ms.* :

iuuat

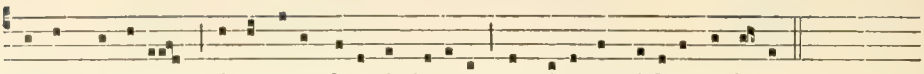

us atque cibos, Xpiste, tu-us fauor imbu-erit omni-a, sancti-ficante fi-de.

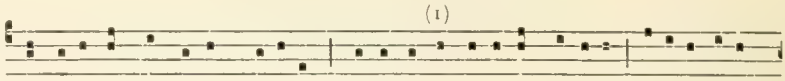

4. Fercula nostra De-um sapiant, Xpiste, et influ-at in pa-teras, seri-a, ludi-

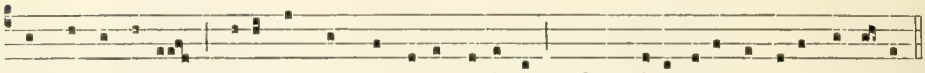

cra, uerba, iocos ; denique quod sumus aut agimus, [**28**vo] trina superna regat pi- c-tas.

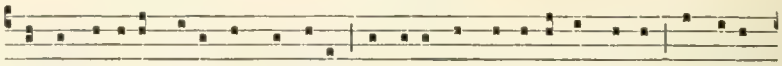

5. Ipse homini qui-a cuncta dedit que capimus dominante manu, que polus

aut humus aut pelagus a- ere, gurgite, rure cre-ant, hec michi subdidit, et sibi me.

De beato Stephano epystola (A).

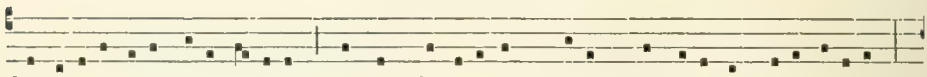

Lec-ti- o actu-um aposto-lorum, Uernant forti- a iam quorum trophc-a in ce-li regi- a.

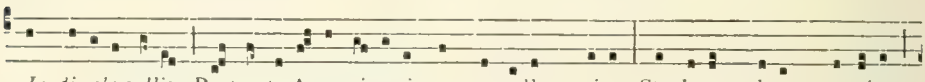

In di- ebus illis, Post acta Ascensi- onis sancta sollempni-a, *Stephanus plenus gra-ti- a*

et fortitudi-ne, Lu- mine uultus tu- i, Domine, insi-gni-tus, *Faci- ebat prodigi- a et*

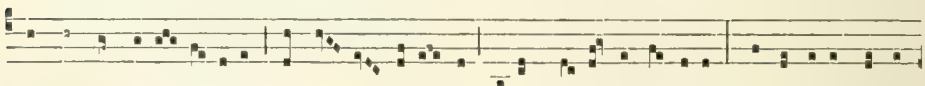

signa magna in po-pulo, Opta- tum infirmis robur cedendo catheruis. *Surrexerunt autem*

quidam de Synago-ga Ui- ri men-da- ces, *Que appella-tur*

---

(1) *Ms.* :

influ- at

(2) *Ms.* :

a-ere

(3) *Ms.* :

que

(A) — Voir Appendice I.

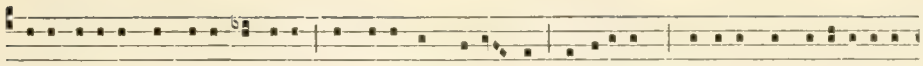

Libertinorum et Circ-nensi-um et A-lexandrino- rum, et c-orum qui erant a Cili-cia et

Asy- a, disputantes cum Stephano, De Ihesu [29ro] Nazareno qui fu-it uir propheta,

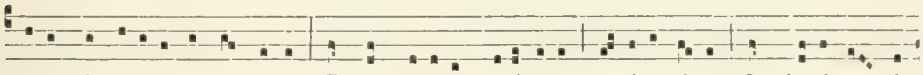

potens in opere et sermone; *Et non poterant resistere sa-pi- enti- e:* Imple-uit c- nim

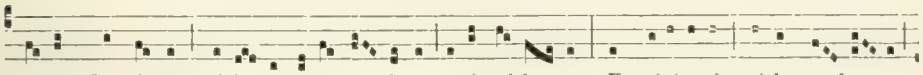

e- um Domi-nus spiri- tu sap:- en-ti- e et intel-lec-tus, *Et spiritu- i, qui loquc- ba- tur,*

Nam Spiritus sanctus erat in e-o. *Audi-entes autem hec,* Cogitauc- runt interfice- re

e- um; *Dissecabantur cordibus su- is:* Quidam enim Iudc- i di-cebant qui-a bonus est,

a-li- i autem dicc-bant: non, sed seducit turbas; *Et stridebant dentibus in c- um,* Pa-

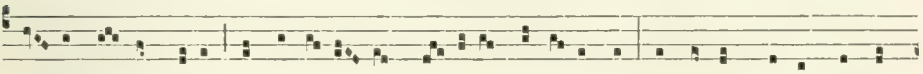

ra- tum ad omni- a pro Sa-luato- ris no-mine susti-nenda. *Cum autem esset Stepha-*

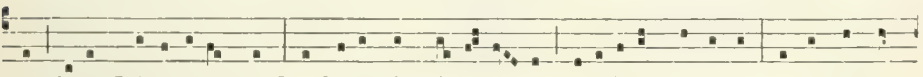

nus plenus Spi-ri-tu sancto, Spe fru-endi uicto-ri- a diuini-tus subnixus, *Intendens in*

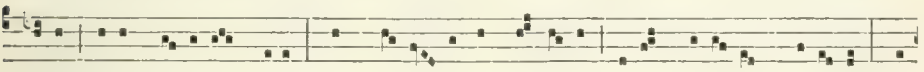

ce-lum uidit glo-ri-am De-i, Quem terra, pontus, ethe-ra colunt, adorant, predi-cant, *Et*

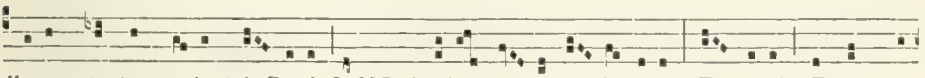

Ihesum stantem a dextris De- i, In [29vo] sede ma- iesta- tis su-e; *Et a- it:* Ecce quod

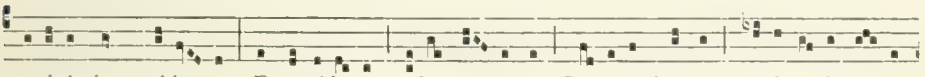

cupiui iam uide- o, *Ecce uide- o celos a- pertos,* Be- atus homo cu-i ce-li pa- te-

bunt! *Et Fi-li- um hominis stantem a dextris uirtutis De-i* Cuius cari-tas uera cc-los

(1) Avant la *clivis* : SOL-FA, il y a un *mi* gratté.

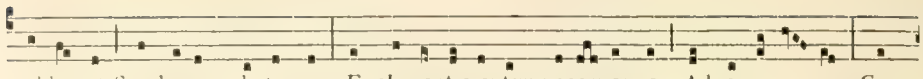

suble-uat Stephanum de terra. *Exclamantes autem uoce magna,* Aduersus e- um, *Con-*

tinu-erunt aures su- as; Insipi-entes et ma-ligni oderunt sapi-enti- am, *Et impetum*

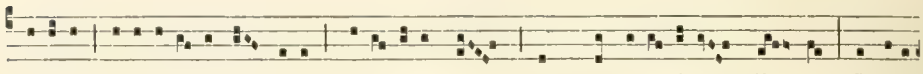

fecerunt unanimi-ter in e-um Uiri iniqui absque mise-ricor- di- a, *Et e-i-*

ci-entes e-um extra ciui-tatem, lapi-dabant ; Sed stat forti-ter pati- ens martyr, et orat.

Et testes deposu-erunt uestimenta su- a secus pedes adoles- centis qui uoca-batur

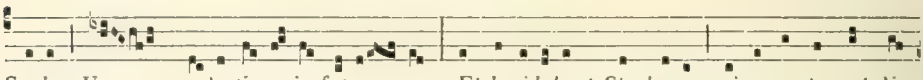

Saulus, Uas e-lecti- onis futu- rus, *Et lapidabant Stephanum, inuocantem et di-*

centem : Do-mine, suscipe me, ut cum fratribus me- is sim; *Domine Ihe- su*, Sal-

uator mundi, [**30**ro] *Accipe spiri-tum me- um*, Et perduc me ad conuiui-um epularum

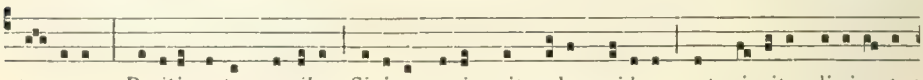

tu- arum. *Positis autem genibus*, Sinite me, inquit, celum uidere, ut spi- ritus di-riga-tur

ad Dominum, *Exclamauit uoce magna, dicens* : Nunc dimit-tis, Domine, servum tu-

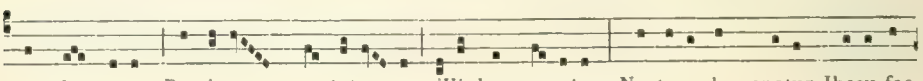

um in pace, *Domine, ne statu- as illis hoc peccatum*, Ne tu-a, dampnetur, Ihesu, fac-

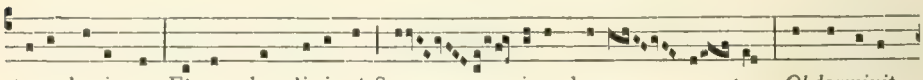

tura, benigne ; *Et cum hoc dixisset*, San- guine laure- a- tus, *Obdormiuit*

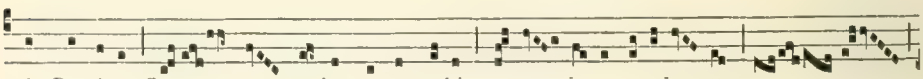

in Domino, Cum quo gaudet et regnabit per omni- a seculo- rum se-

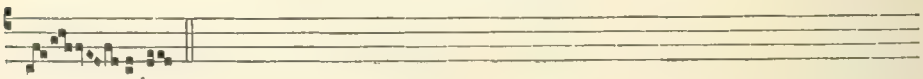

cu-la.

De sancto Iohanne epystola (A).

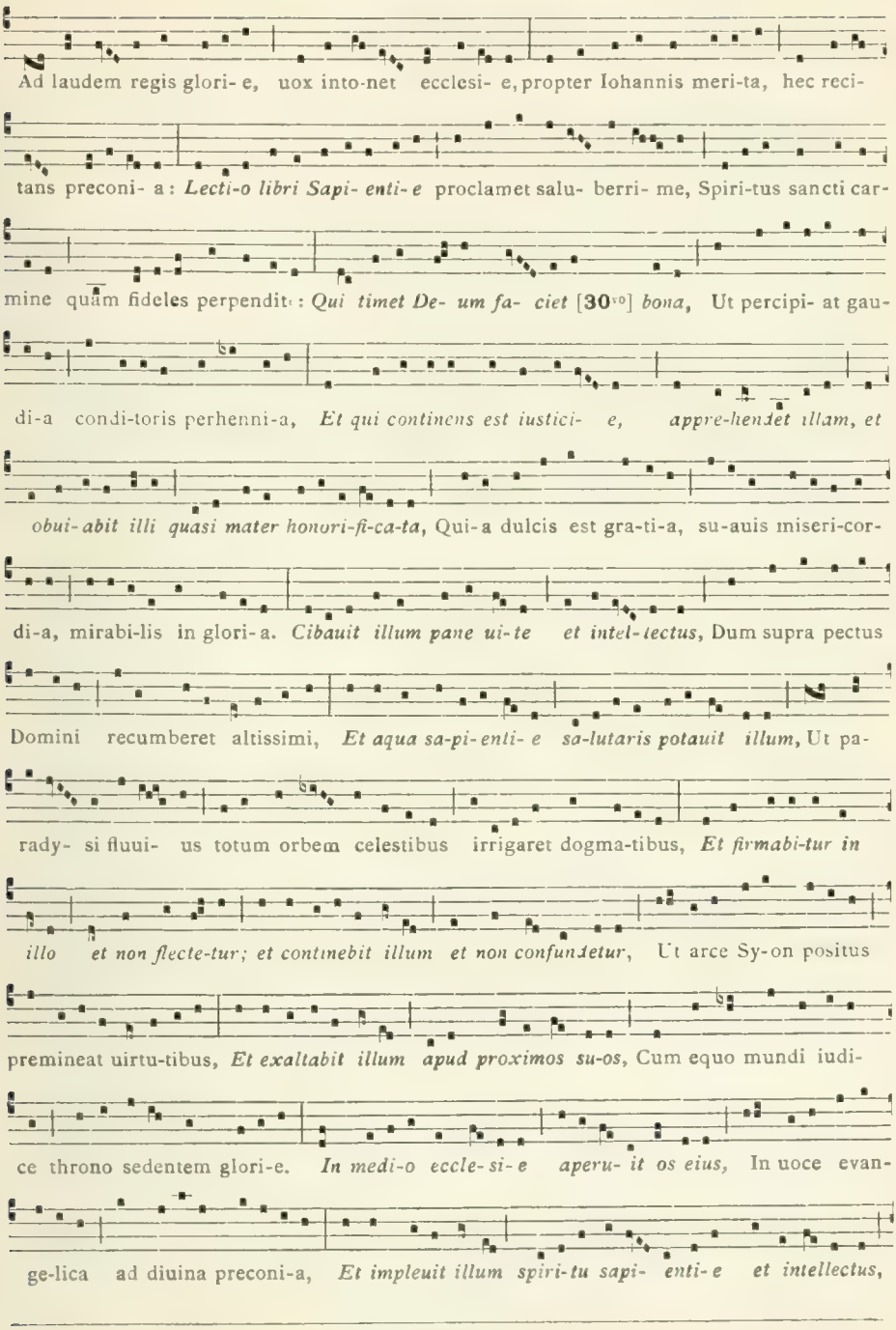

(A) — Voir Appendice I.

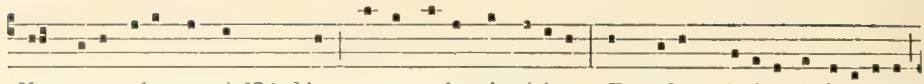

Ut, more uolans aqui [31ro] le, spectet so-lem iustici-e, *Et stolam glori-e indu-it eum,*

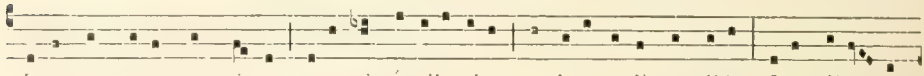

Inter sanctorum agmi-na coro-nis ru-tilanti-a et luce so-lis candida, *Iocondita- tem*

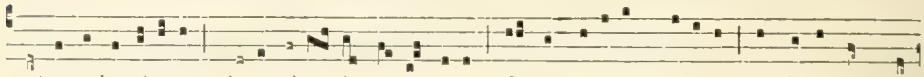

et exulta-ti-onem thesauriza-uit super e-um, In ange-'orum curi-a, per festa immor-

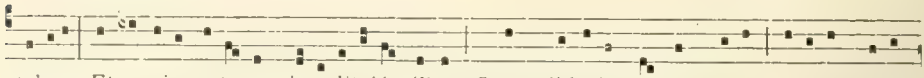

tali-a. *Et nomine eterno hereditabit illum,* Quem di-lexit pre omnibus unicus De-i

Fi-lius *Dominus De-us noster.* O Io-hannes the-ologe, O Xpisto di-lectissime, tu-is

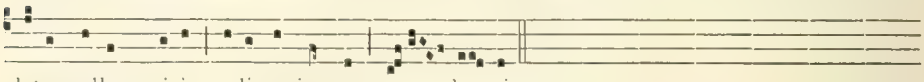

letos sollempni-is ce-li coniunge gau- d - is.

De Innocentibus epystola (A).

Laus, honor, uirtus De-o nostro, decus et imperi- um regi nostro de sanctorum In-

nocentum tripudi-o, qui quanto prepolle-ant honoris titu-lo, presens nobis ostendit

Lecti-o libri A-pocalip-sis Iohannis apostoli, Qui testimoni-um perhi- bet de

his. *In di-ebus illis,* Ecce ego [31vo] Iohannes *Uidi supra montem Sy-on Agnum*

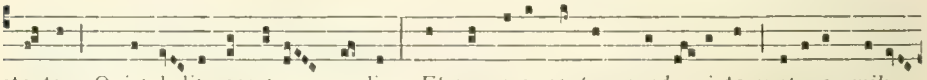

stantem, Qui tol- lit peccata mundi, *Et cum e-o centum quadraginta quatu- or mili-*

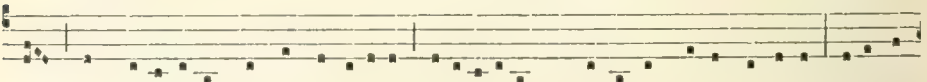

a, Quos tru-cidauit frendens insani-a, herodi-ane (1) fraudis ob nulla crimina, *Habentes*

(A) Voir Appendice I.

(1) Pour le parallélisme, il faudrait : *Herodis fraudis.*

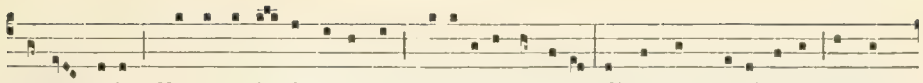

nomen e-ius, Hec est enim Innocentum glori-osa conci-o, *Et nomen Patris e-ius,* In sanc-

ti Spi-ri-tus clementi-a, *Scriptum in fron-tibus su-is,* De quo scriptum est: erit nomen

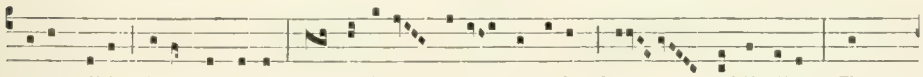

me-um ibi, dicit Dominus; *Et audiui uocem de ce-lo,* De sublimibus, *Tan-*

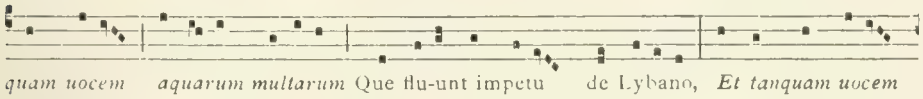

quam uocem aquarum multarum Que flu-unt impetu de Lybano, *Et tanquam uocem*

tonitru-i magni, Cum mera symphonia; *Et uocem quam audiui,* Intentus in super-

na, *Si- cut citharedorum cytha-rizanti-um in cytha-ris su-is,* Dulci-ter in uoce modu-

la; *Et cantabant quasi canti-cum nouum,* [32[10]] Mira uictori-a, *Ante sedem, et ante*

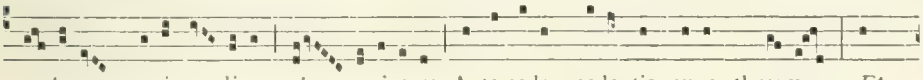

qua-tu-or anima- li-a, et seni-ores, Ante sedem sedentis super thronum; *Et*

nemo poterat dicere canti-cum, In laude consona, *Nisi illa centum quadragin-*

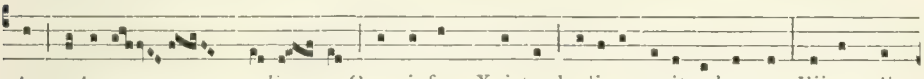

ta quatu-or mi-li- a, Quos infans Xpistus hodi- e uexit ad astra, *Hii empti*

sunt de terra, A bimatu et infra; *Hi sunt qui cum mu-li-e- ri-bus non sunt co-inqui-*

na-ti, Propter hoc emicat uelut stella firmamenti clara; *Uirgines enim sunt,* Casta gene-

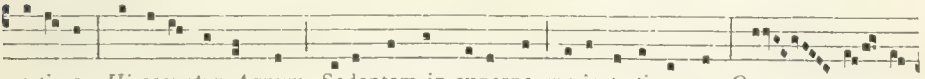

ra-ti- o; *Hi secuntur Agnum,* Sedentem in superne ma-iesta-tis arce, *Quo- cumque*

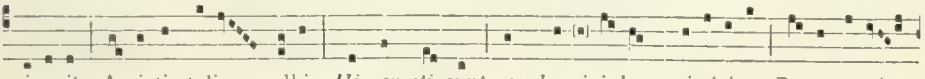

i-erit, Amicti stolis albis. *Hi empti sunt ex homini-bus primici-e De- o et A-*

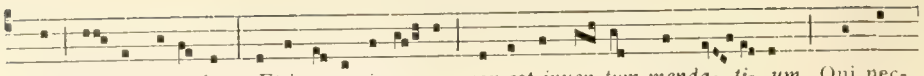

gno, Si- ne macu-la; *Et in o-re ipso-rum non est inuen-tum menda- ti- um*, Qui nec-

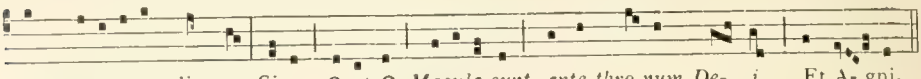

dum potu-erunt lingua, *Sine* O. et O. *Macula sunt, ante thro-num De- i*, Et A- gni.

Appendices

APPENDICE I

PIÈCES FARCIES

« CENTONISÉES »

Tableau et Note

TABLEAU

Colonne A (1) LISTE des CENTONS.	Colonne B (2) PROVENANCE (TEXTE ET CHANT). Titres.	Incipit.	Colonne C RÉFÉRENCES et OBSERVATIONS DIVERSES.
PATER.			
1. Fidem auge his qui credunt in Te.	**Kyrie**	[*Clemens rector*]. *Trope.* 3e Christe	*Edit. vatic.* Kyr. I *ad libitum.*
2. Et abyssos intueris.	**Ant.**	*Qui caelorum.* Sabb. ante Dom. IV. Nov.	*Ant. Hartk.*, p. 420. *Ant. monast.*, p. 401.
3. In bonitate electorum tuorum.	**Intr.**	*Memento nostri.* Dom. IV. Adventus.	PAL. MUS., I, p. 8 du *Cod.* 339.
4. Cujus regni non erit finis.	**Intr.**	*Lux fulgebit.* Noël, Miss. in aurora	*Lib. grad.* (1895), p. 30.
5. Per quam nostri generis reparata est vita.	**Ant.**	*O beata infantia.* Circonc. Ad Magn. II vesp.	Cf. *supra*, p. 181. *Var. Prec.*, p. 84.
6. Regens gubernansque continens et salvans.	**Seq.**	*Adest namque Pascha.* (6 a). Fer. IV. Pasch.	DREVES, IX, n° 34.
7. Panem angelorum.	**Offert.**	*Portas caeli.* Fer. IV. post Pasch.	*Lib. grad.* (1895), p. 226
8. Incorruptibili veste circumamictans nos.	**Ant.**	*Veterem hominem.* In oct. Epiphan.	Var. : Circumamiciens nos *Var. Prec.*, p. 91.
9 Nostra ut pura pectora sint et corpora.	**Prosa**	[*Inviolata*]. ℟. Gaude Maria.	Cf. *supra*, p. 180.
10. Potes enim cuncta.	**Seq.**	*Alle-caeleste.* (10 a). In nativit. B. M. V.	Var. : Potens. DREVES, VII, n° 98.
11. Ad redimenda peccata *et* salvandas animas.	**Ant.**	*Advenerunt nobis.* Ad tert. per hebdom	Var : *Ad* salvandas. *Ant. mon.*, p. 75.
12. Ne serpens ille callidus Intrandi tentet aditus.	**Hym.**	*Jam terquaternis* (2 c, 2 d Ad tert. in Quadrag. **M.** *Ant. mon.*, p. 467.	Var : Aditum. Voir aussi pour le chant : *Ant. Senon.* (1571), fol. XXXIX.
13. [*Sed* libera nos] *et* salva nos.	**Ant.**	*Libera nos, salva nos.* Trinité, 2e noct.	*Hartk.*, p. 103. *Ant. Senon.* (1552).
14. In perenni saeculorum tempore.	**Resp.**	*Honor, virtus et potestas.* Trinité, 2e noct.	*Hartk.*, p. 103. *Ant. Senon* (1552).
CREDO (A).			
1. Solus qui tuetur omnia, Solus qui *gubernat* omnia.	**Seq.**	*Nato canant.* (7 a, 7 b). Noel. In miss. de luce	Var. : *Condidit.* DREVES, VII, n° 31. F. CLÉMENT, *chants Ste-Chap.* n° 6. (1876).
2. Sine quo nihil est creatum	**Seq.** (?)		

(1) **Colonne A**. Les syllabes et les mots imprimés en *italique* indiquent des variantes qu'il faudra comparer avec celles de la col. **C**.

(2) **Colonne B**. Les chiffres accompagnés de lettres renvoient, pour les hymnes, aux strophes, et pour les séquences aux clausules d'où les centons ont été tirés.

On a fait suivre d'un ? les identifications douteuses.

Quand le texte et la musique ont une provenance différente, celle-ci est indiquée par un **T** (*Texte*) ou un **M** (musique).

Quant à l'abréviation **Cf**, elle signifie qu'il n'y a, entre le centon et le passage mentionné, qu'une simple analogie

Colonne A LISTE des CENTONS	Colonne B PROVENANCE (TEXTE ET CHANT). Titres	Incipit.	Colonne C RÉFÉRENCES et OBSERVATIONS DIVERSES.
3. *Natum* ante saecula.	Seq.	*Natus ante saecula.* (1 a). Noel. In 2ᵉ missa.	KERHEIN, II. Cf. *Tribune St-Gervais*, V, p. 340. PAL. MUS., IV, pl. I, p. 437 du *codex*.
4. Pro mundi remedio Carnis opertum pallio.	Benedica.	[*Corde Patris*]. *Trope.* Prem. vêpres.	Cf. *supra*, p. 137.
5. Ineffabiliter.	Hym.	*Christe redemptor omnium* (1 d). Noel. In prim. noct.	DREVES, II, nº 22. Cf. *Rass. greg.*, IV, nº 11-12.
6. Sol de stella	Seq.	*Laetabundus.* (2 a). Noël.	*Var. Prec.*, p. 66.
7. *Ipsi* potestate tradita	Hym.	*Aurea lucc.* (3 c). In nat. Sᵗᵢ Petri.	DREVES, II, nº 58. (*Tibi...*) Cf. Seq. *Arce polorum* (6ᵃ.) DREVES VII, nº 168. (*Sibi...*)
8. Qui *nulla* perpetrarat facinora.	Seq.	*Stans a longe.* (2 a). Prosa dominicalis.	DREV., VII, nº 231. (Qui *plurima...*)
9. Gemit capta pestis antiqua	Seq.	*Eia, recolamus.* (4 a). Noël.	B. N. 10508, fol. 53. In oct. Nat.
10. Tyrannum trudens vinculo.	Hym.	*Ad coenam agni.* (6 c). Pasch. ad vesp.	DREV., II, nº 44.
11. Unde descenderat.	Seq.	*Rex omnipotens.* (2 b). Ascen.	DREV., VII, nº 72.
12. Regna cujus disponit jure perenni.	Sanctus	[*Perpetuo numine*]. *Trope.* 2ᵉ Sanctus.	Cf. *supra*, p. 174 *Edit. vat.*, IV, 1.
13. Reddens vicem pro abditis Justisque regnum pro bonis.	Hym.	*Verbum supernum.* (3 c, 3 d). De adv. Dom. In 1º noct.	DREV., II, nº 19.
14. Sine quo preces omnes cassae creduntur et in dignae Dei auribus.	Seq.	*Sancti Spiritus.* (11 b). In die Pent.	*Var. Prec.*, p. 156.
15. Quae construitur in caelis Vivis ex lapidibus.	Hym.	*Urbs beata Jerusalem.* (1 c, 1 d). In dedic. eccl.	DREV., II, nº 93.
16. Angeli *quorum* semper vident faciem patris.	Ant.	*Angeli eorum.* (3 a). Ad laudes, SS. Innoc.	(.. *eorum*) *Ant. mon.*, p. 192.
17. Quibus Deum offendimus Corde, verbis, operibus	Hym. (?)		
18. Immortalitatem cum Christo.	Seq. (?)		
19. Quam repromisit Deus diligentibus se.	Ant.	*Beatus vir.* Ad Magn. in vigil. unius mart.	*Ant. Senon.* (1571), fol. VIII, *De com.*
GLORIA.			
1. Cujus reboat in omni Gloria mundo.	Hym.	*Nocte surgentes.* (3 c 3 d). Dom. ad matut.	Doxologie ancienne. Cf. ALBIN, *Poésie du Brév.*, nº 2.
2. Pax perennis.	Ant.	*Pax aeterna.* In dedic. eccl.	*Proc. mon.*, p. 240.
3. Qui *Deum* diligunt in veritate.	Resp.	*Deum time.* In die Septuag.	(Qui *eum...*) *Ant. Senon.* (1571), fol. XXXVII.
4. Te decet laus.	Resp.	*Te sanctum Dominum.* In domin. per annum.	*Ant. Senon.* (1552), fol. CCXXIII. *Proc. mon.*, p. 109.
5. De die in diem.	Com.	*Cantate Domino.* Dom. V. post Pascha.	*Lib. Grad.*, p. 247.
6. Cum prece, voto, hymnis adsumus ecce Tibi.	Versus	*Gloria, laus.* (3). Domin. in palmis.	*Proc. mon.*, p. 59
7. Qui in caelis gloriosus est.			
8. De beneficiis tuis.	Resp. (?)		
9. Admirabilem gloriam.	Seq.	*Magnus Deus.* (7 a). In invent. S. Stephani.	DREV., VII, nº 201.
10. Rex super omnes unus.	Seq.	*Ad templi hujus.* (7 a). In dedic. eccl.	DREV., VII, nº 223.

Colonne A LISTE des CENTONS.	Colonne B PROVENANCE (TEXTE ET CHANT). Titres.	Incipit.	Colonne C RÉFÉRENCES et OBSERVATIONS DIVERSES.
11. Rex sine fine manens.	Ant.	*Rex sine fine manens.* Dominicis per annum.	*Proc. mon.*, p. 110.
12. Imperans caelo et terrae, *et regens* maria.	Seq.	*Ad templi hujus.* (9 b). In dedic. eccl.	Drev., VII, n° 223. — Var.: caelum et terram cunctaque...
13. Spes nostra, salus nostra.	Ant.	*Spes nostra, salus nostra.* Trinité, 2e noct.	*Hartk.*, p. 103.
14. Venturum quem longe cecinere prophetae.	Offert.	*Ad te, Domine. Trope.* I. dom. Adventus.	Trope du ℣. *Respice.* Cf. Trop. de Montauriol, p. 190.
15. Tu victima et hostia factus es crucis ara.	Seq.	*Laudamus Te.* (3 a). In Inv. S. Crucis.	Drev., IX, n° 30. B. N., Mss. 1235, *n. a.* et 9449).
16. A Patre genitus ante saecula.	Seq.	*Magnus Deus* (2 b). In Inv. S. Stephani.	Drev., VII, n° 201.
17. Quod perhibuit Joannes.	Ant.	*Hoc est testimonium.* Fer. VI. infr. hebd. III. Adv.	*Ant. mon.*, p. 163. M Phrase du Gloria.
18. Quia venit tempus misericordi.	Tract.	*Domine, exaudi.* Fer. IV. majoris hebdom.	Fin du ℣. *Tu exsurgens*
19. Qui nostram antiquam leviasti sarcinam.	Seq.	*Fulgens praeclara.* (6 b) In festo Paschae.	Drev., VII, n° 44.
20. Preces intende servorum Ad te devote clamantum.	Hym.	*Summe largitor praemii.* (1 c, 1 d). In Quadrag. Ad matut.	Drev., II, n° 35.
21. In supernae majestatis arce	Seq.	*Sedentem.* (1 a). Prosa Dominicalis.	Drev., X, n° 68. — Cf. *supra*, p. 160. Prosula. Cf. Drev., XLVII n° 245.
22. Ubi ad dextram Patris almam sedes, conregnans, coeternus per omnia.	Seq.	*Caelica resonant.* (7 a). Noël.	Drev., VII, n° 21. B. Sens, *ms.* 16, fol. 16vo
23. Ne damnemur cum impis in adventu judicis.	Ant.	*O Thoma Didyme.* Ad Magn. (O. de l'Avent).	*Hartk.*, p. 7; *Ant. ms. Senonens* B. N. *n. acq.* 1535, fol. 17; Ant. Sen (1571), fol. VIIro.
24. Sanctus sanctorum Deus	Litanies	*Litanies gallicanes.*	Cf. A. Gastoué, *Cours d pl.-chant*, p. 71.
25. Dominus dominantium.	Resp.	*Ecce apparebit.* Dom III. Advent.	*Hartk.*, p. 27.
26. Supra caeligenas aetheris omnes.	Hym.	*O quam gloriosa.* (1 d). In Purificatione.	Drev., II, n° 30. *Var. Prec.*, p. 13.
27. Qui manes in aeternum cum Patre.	Kyrie	*Clemens rector. Trope.* Dernier Kyrie.	Cf. *supra*, au Pater, n° 1
28. Potenter cuncta disponendo cum eo saecla.	Seq.	*Caelica resonant.* (7 b). Noël.	Cf. *supra*, n° 22.
EPISTOLA (A).			
1. In qua Christi lucida *vaticinatur nativitas.*	Seq.	*Fulgens praeclara.* (2 a). In Pascha.	Var.: *Narrantur ovante proelia.* Cf. *supra*, n° 19
2. Pater, Filius, sanctus Spiritus, *Deus unus.*	Seq.	*Benedicta semper sit.* S. Trinitatis.	B. Sens, *ms.* 18, p. 371
3. Quem creasti, *quem* fraude subdola Hostis expulit paradiso.	Seq	*Rex omnipotens.* (11 a c 11 b). Ascension.	Drev., VII, n° 72. (Cf *supra*, Credo, n° 11 Dans plus. documents *Quem* n'existe pas.
4. Fulserunt et immania, nocte media, pastoribus lumina.	Seq.	*Vato canant.* (3 a). Noël.	Cf. *supra*, Credo, n° 1.
5. *Lux* sempiterna et redemptio vere nostra.	Seq.	*Salus aeterna.* (1 b). Dom. I. Advent.	Cf. *supra*, p. 113; *Var. Prec.*, p. 52.
6. O stupenda Nativitas!	Seq	*Sonent regi.* Noël, miss. aurora.	B. Sens. *ms.* 16, fol. 15
7. Magnus hic erit Jesus, Filius *Dei.*	Seq.	*Salve, porta.* (5 a). In Assumptione.	Cf. S. Luc, 1, 32. Drev., VII, n° 108. — Var.: *Summi.*

Colonne A LISTE des CENTONS.	Colonne B PROVENANCE (TEXTE ET CHANT).		Colonne C RÉFÉRENCES et OBSERVATIONS DIVERSES.
	Titres.	Incipit.	
8 Patris summi.	Seq (?)	Cf. supra, p. 135 : *Fac-nora*, et surtout, Seq. : *A rea Virga*, (3 a)	
9. Ab arce summa.	Seq.	*Alle-Caeleste*. (5 a). In Nativ. B. M.	Cf. *supra*, PATER, n° 10
10. *Ut* caelos *regat* atque arva necnon refraen*et* maria.	Seq.	*Ad Te cuncta*. (2 a). De S. Albino.	DREV., X, n° 161. Var. : *Qui, regis*, refraen*ans*. Ms. S. Albini, saec. XI *Cod. Andegavens.*, 89.
11. Messyas, Sother, Emmanuel, Sabaoth, Adonay.	Seq.	*Alma Chorus*. (1 a). In temp. Pentecost	*Revue du Ch. grégorien*, VIII, p. 1.
12. Radix David.	Seq. (?)	Cf. ant. : *Ecce crucem Domini*.	
13. *Dei Patris* qui creavit omnia.	Seq.	*Jubilemus omnes*. (2 a) Dom. IV. Advent.	DREV., VII, n° 13. Var. : Deo *nostro*...
14. Pulchre *daemonum* castra perimens teterrima.	Seq.	*Fulgens praeclara*. (2 b) In Pascha.	Cf. *supra*, GLORIA, n° 19. Var. : *Pulchre castra*.
15. Rex omnipotens.	Seq.	*Rex omnipotens*. (1). Ascen	Cf. *supra*, n° 3.
16. Per saecla *sempiterna*.	Seq.	*Jubilemus omnes*. (5 b).	Var. : *laus eorum*. B. Sens, *ms.* 16, fol. 10 vo.
17. In Jerusalem, Judaea sive Samaria.	Seq.	*Rex omnipotens*. (7 b). Ascen.	Cf. *supra*, n°s 3 et 15. Var. : sive *et* Samaria
18. Hic et in aevum.	Hym. ?	T. Ancienne Doxologie. M. Phrase de l'épître.	Cf. en outre, *Et regni meta* qui suit.
19. Et regni meta ipsius non erit aliqua.	Seq.	*Salve, porta*. (5 a). In Assumptione.	Cf. *supra*, n° 7.
20. In fidei pignore.	Seq. (?)		
21. Judex cum vener*it* judicare saeculum.	Seq.	*Rex omnipotens*. (2 b). Ascen.	Cf. *supra*, n°s 3, 15 et 17. Var : Veneris, saecula.
22. Illi debetur gloria, laus et jubilatio.	Resp. (?)		
CREDO (B).			
1. Unum Deum in trinitate.	Invit. (?)	T. Symbole de S. Athanase, V, 3. M. Invitat. de la Ste Trinité (?	
2. Qui poli summa residet in trinus et unus, [arce,	Hym.	*Quod chorus vatum*. (Doxologia). In Purificatione.	DREV., II, n° 28. — *Var. Prec.*, p. 99. *Ant. Senonen.* (1571), fol. 108.
3 Conditorem fabricae mundi.	Prosula	*Familiam custodi*. ℟. Descendit.	Cf. *supra*, p. 135.
4. Quae caeli ambitu continentur.	Intr.	*In voluntate*. Dom. XXI. post Pent.	
5. Qui Dominus est omnium.	Seq. (?)	Cf. Seq. *Magnus Dominus*. (2 b).	
6. Regem saeculorum.	Invit	*Adoremus regem saeculorum*. Off. S. Nicolai	*Ant. Senonens.* (1571), fol. 84. *Hartk.* p. 206. *De S. Martino.*
7. Verbum Patris	Invit.	*O Nazarene*. In II. noct.	Cf. *supra*, p. 146.
8. Priusquam mundus fieret.	Ant.	*Clarifica me*. Ad Bened. Fer. II. maj. hebd.	*Ant. Monas.*, p. 301.
9. Cujus generatio non habet finem.	Resp.	*Intuemini*. Dom. IV. Adventus.	*Hartker*, p. 33. *Ant. de Lucques*, p. 20 du codex. (PAL. MUS. IX.)
10. Deitate socia.	Seq	*Benedicta semper sancta*. (2 b). Trinité.	DREV., VII, n° 95. — Var. : SOCIUS.
11. Quod olim nostris refulsit in tenebris.	Trope	[*Da nobis potenti*]. Offert. 3e dim. de l'Avent.	*Off.* Benedixisti. 1er ℣ Operuisti. 2° ℣. Ostende nobis..... *da nobis*. Cf. dans PAL. MUSIC., *cod.* 339, p. 4 ; dans BIBL. LIT., IX, *Trop. Pros.* [Moissac], p. 190.

Colonne A LISTE des CENTONS.	Colonne B PROVENANCE (TITRE ET CHANT).		Colonne C RÉFÉRENCES et OBSERVATIONS DIVERSES.
	Titres.	Incipit.	
12. Patris aeterni genit*um* ab ore.	**Hym.**	*Christe, cunctorum.* (1b) In dedicat. eccl.	Drev., II, n° 92. Var. : genit*us*.
13. Factum sub lege.	**Resp.**	T *Ecce jam venit* Dom. IV. Advent.	*Hartker*, p. 52. Variantes dans la mélodie.
14. Coaetern*um* per omnia.	**Seq**	*Caelica resonant.* (7a). Noël.	Cf. *supra*, Gloria, n° 22. Var. : coaetern*us*.
15. Valde bona.	**Resp.**	*In principio* Septuages.	*Hartker*, p. 136.
16. [. Florigero Pulsos solito, Primi Patris pro delicto.	**Versicul.**	*Quos] florigero.* Ad sextam.	Cf. *supra*, p. 176.
17. Sicut pluvia in vellus	**Resp**	*Descendet Dominus.* Dom. III. Advent.	*Hartk.*, p. 29. *Int. Senon.* (1571), fol. CXIX.
18. Quod enim in ea natum est de Spiritu sancto est.	**Ant.**	*Cum esset desponsata.* In. vigil. Nativ. *Ad Magn.*	*Hartk.*, p. 7. *Brev. Senon.* (1641). *Ant. Lucques*, p. 31.
19. Ut salvum faceret genus humanum.	**Ant.**	*Quando natus es.* Circoncis.	Var. : face*res*.
20. [.....] Mitis hostia factus nostra ob remedia [.....]	**Seq.**	*Concinat orbis.* (6 a. 6 b). In resur. Domini.	Drev., XL, n° 21.
21. Cum Pilatus haberet praesidium.	**Ant.** (?)		
22. *Ut* expiratos sordibus reddat polorum sedibus.	**Hym.**	*Primo dierum* (3 c, 3 d). Dom. in Matut.	Var. : *Et*. Aubin, *Poésie du Brév.* n° 1.
23. Victo rege sceleris, rediit ab inferis cum summa victoria.	**Seq**	*Mane prima.* (1 b). Ste Madeleine.	Pellechet, *Notes sur liv. lit. d'Autun*, etc., p. 323.
24. Tunc impletae sunt scripturae.	**Ant.**	*Quando natus es.* Circoncis.	
25. Ante conspectum gentium.	**Resp. G.**	*Vide unt.* ℣. *Notum fecit* Noël.	Cf. *supra*, p. 170. A remarquer var. entre centon et ℣.
26. Sceptrum tenens imperiale.	**Kyrie**	*Deus sempiterne] Trope.* 2e Kyrie.	*Edit. Vat.*, III, 2.
27. Caterva septus angelica.	**Seq.**	*Superae harmoniae.* (7 a). De S. Dionysio.	Drev., IX, n° 186.
28. Digna rependens merita	**Seq.**	*Fulgens praeclara.* (3 b). In pascha.	Cf. *supra*, Epistola, n° 14.
29. In aeternum Dominus regnabit et ultra.	**Ant**	*In aeternum...* Feria V. *in hebd.*	*Ant. Senon.* B. N. n. a. 1535. Fol. 34 v°. *Brev. Senon.* Bibl. Sens. ms. 29, p. 85. Exode. c. xv. ℣. 18. *Cant.* Cantemus.
30. *Qui* animabus vivificandis aquas fecund*at*.	**Seq.**	*Sancti Spiritus.* (9 a). In die Pentec.	Var. : *Tu*, fecundas. Cf. *supra*, Credo (A), n° 14.
31. Amborum sacrum spiramen, nexus amorque.	**Kyrie**	[Cunctipotens]. *Trope.* 1er Kyr. après Christe	*Edit. Vat.*, IV, 1.
32. Una permanens in usia.	**Seq.**	*Has celebres* (8 a). De S. Michaele.	Drev., VII, n° 178.
33. Cum quibus regn*at* Deus, ante saecula	**Hym.**	*Annue, Christe.* (Doxologie). Apôtres.	Var. : Regnas. Pellechet, p. 329; *Ant. Senon.* (1571).
34. Verbis ut essent profluí Et caritate fervidi.	**Hym.**	*Beata nobis gaudia.* (2 c, 2 d.) Pentec.	Drev., II, n° 51.
35. Angelis coronat*um* Ut sponsata comite.	**Hym.**	*Urbs beata Jerusalem* (1 e, 1 f). Dédicace.	Var : Corona*ta*. Cf. *supra*, Credo (A), n° 15.
36. Chrismate vero genus ut Christicolarum. [creetur	**Hym.**	*Christe, cunctorum.* (4 c, 4 d). Dédicace.	Cf. *supra*, n° 12.
37. *Quod* sanavit laesionem multorum peccaminum in Maria.	**Seq.**	*Congaudent.* (11 b). De S. Nicolao.	Var. : *Qui*. *Var. Prec.*, p. 59.
38. In districti adventu judicis.		Cf. Seq. *Regnantem.* (4 a).	
39. In tempore retributionis.	**Resp.**	*O Constantia.* (Fin).	*Proc. mon.*, p. 195

Colonne A LISTE des CENTONS.	Colonne B PROVENANCE (TEXTE ET CHANT). Titres.	Incipit.	Colonne C REFÉRENCES et OBSERVATIONS DIVERSES.
EPISTOLA B.			
1. Vernant fortia jam quorum trophea in caeli regia.	**Seq.**	*Jucunda melos.* (3 a). De SS. Petr. et Paulo.	Drev., VII, nº 183.
2. *Post acta* Ascensionis sancta sollemnia.	**Seq.**	*Fulgens praeclara.* (15 a). In die Paschae.	Cf. *supra*, Epist. (A), nº 14. Var.: *Peracta.*
3. Lumine vultus tui, Domine, insignitus.		Cf. Hym. *Annue, Christe.* (2 b).	**M.** Phrase de l'épître.
4. Optatum infirmis robur cedendo catervis.			Hexamètre léonin).
5. Viri mendaces.	**Resp.**	*Circumdederunt.* Dom. in Palmis.	*Hartk.*, p. 9.
6. De Jesu Nazareno qui fuit vir propheta, potens in opere et sermone.	**Ant.**	*Qui sunt hi sermones.* Fer. II, infra oct. Pasch.	*Hartk.*, p. 233.
7. Implevit enim *eum* Dominus spiritu sapientiae et intellectus.	**Ant.**	*Implevit eos.* In die S. Matthaei,	Var.: *eos.* *Ant. Senon.* (1571), fol. 97.
8. *Nam* Spiritus sanctus erat in eo.	**Ant.**	*Simeon justus.* In die Purificat.	Var.: *Et.*
9. Cogitaverunt interficere eum.	**Resp.**	*Collegerunt Pontifices.* Dom. in Palmis.	
10. Quidam enim judaei dicebant quia bonus est, alii autem dicebant: non, sed seducit turbas.	**Ant.**	*Quidam enim.* Fer. III, post. Passionem.	*Hartk.*, p. 169; *Ant. Sen.* B. N. *n. a.* 1535.
11. Parat*um* ad omnia pro Salvatoris nomine sustinenda.	**Ant.**	*Ecce jam in sublime.* In die S. Vincentii mart.	Var.: Parat*us.* *Ant. Senon.* (1571), fol. 102.
12. Spe fruendi victoria divinitus subnix*us.*	**Ant.**	*Valerius igitur.* In die S. Vincentii. I noct.	Cf. M. Prou, *Recueil de Fac-similés.* Pl. XII. Pellechet, *op. cit.* p. 468. Var.: subnix*i.* B. N., ms. lat. 12219. fol. 153 vo.
13. Quem terra, pontus, aethera colunt, adorant, praedicant.	**Hym.**	*Quem terra.* In Purificat.	Drev., II, nº 27.
14. In sede majestatis suae.	**Resp.** (?)	**T.** Ant. *In regeneratione.* Die 13 novemb.	*Ant. mon.*, p. 862. Cf. *Hartk.*, p. 255. ℟. *Hoc signum crucis.* *Ant. Sen.* (1571), Fer. IV post Pasch. Allel. *Cum sederit.*
15. Ecce quod cupivi jam video.	**Ant.**	*Ecce quod.* In festo S. Agnetis.	*Ant. mon.*, p. 543.
16. Beatus homo cui caeli patebunt!		**T.** Ant. *Stephanus vidit* et ℟. *Stephanus servus Dei.*	**M.** Phrase de l'Épître.
17. Cujus caritas vers*us* cae*los* sublevat Stephanum de terra.	**Seq.**	*Magnus Deus.* (3 a).	Cf. *supra*, Gloria, nº 9. Var.: vera caelo.
18. Adversus eum.		**T.** Off. *Illumina oculos.* Dom. IV post Pent. (*E variis locis*).	Cf. pour **M.**: Et nomine aeterno *hereditabit illum*, dans ép. S. Jean. (Fin
19. Insipientes et maligni oderunt sapientiam.	**Resp.**	*Viri impii.* Dom. in Palmis.	*Hartk.*, p. 173.
20. Viri iniqui, absque misericordia.	**Resp.**	*Insurrexerunt.* Dom. in Palmis.	*Hartk.*, p. 173.
21. Sed stat fortiter patiens martyr, et *orat.*	**Seq.**	*Magnus Deus.* (8 b).	Var.: or*ans.* Cf. *supra*, Gloria, nº 9.
22. Vas electionis *futurus.*	**Resp.**	*Sanctus Vincentius.* In die S. Vincentii, I. noct.	Pellechet, *op. cit.*, p. 468. Var.: fu*turum.* B. N. *ms* 1535. *n. a.*, fol. 75.
23. Domine, suscipe me ut cum fratribus meis sim.	**Ant.**	*Domine, suscipe me.* De S. Joanne	*Ant. Sen.* (1571), fol. 17
24. Salvator mundi.	**Ant.**	*Salvator mundi* Dom. in ramis, *Ad proces.*	*Hartk.*, p. 189, 206 Bibl. de Sens, *ms.* 16, fol. 60.

Colonne A LISTE des CENTONS	Colonne B PROVENANCE (TEXTE ET CHANT) Titres	Incipit.	Colonne C RÉFÉRENCES et OBSERVATIONS ET [illegible]
25. Et perduc me ad convivium epularum tuarum	Ant.	*Domine, suscipe me.*	Cf. *supra*, n° 23.
26. Sinite me, inquit, caelum videre ut spiritus dirigatur ad Dominum.	Ant	*Sinite me.* De S. Martino.	B. N. *n. a.* 1535, fol. 117[illegible]
27. Nunc dimittis, Domine, servum tuum in pace.	Ant.	*Responsum accepit* In Purificat	*Proc. Mon.*, p. 1[illegible]5.
28. Ne tua damnetur Jesu factura benigne.	Kyrie	*Cunctipotens*, *Trope.* 3e Christe.	WAGNER, *Origines*, p. 277 Ed. Vat., IV, 1.
29. Sanguine laureatus.	Resp.	*Gloriosus Dei amicus.* De S. Vincentio.	*Var. prec.*, p. 245.
30. Cum quo gaudet et regnabit per omnia seculorum secula.	Resp.		
EPISTOLA (C)			
1. Laus, honor, virtus Deo nostro. Decus et imperium regi nostro.	Trope	*Laus, honor* Com. Pascha nostrum.	R. H. 10519. *Trop. Pros Montaur.* Moissac., p. 18
2. Qui testimonium perhibet de his.	Alleluia	*Hic est discipulus.* In die Sti Joannis	*Lib. Grad.*, p. 39.
3. Ecce ego Joannes.	Ant.	*Ecce ego Joannes.* Ad Magn. in vig. S. Marci.	*Ant. Senon.* 1571, fol. CXXIX.
4. Qui tollit peccata mundi	Agnus	2e *Agnus.*	Var. : tollis. Ed. Vat. XV
5. Quos trucidavit frendens insania. Herodianae fraudis ob nulla crimina.	Seq.	*Celsa pueri.* (3 a, 3 b). De SS. Innocent.	F. CLEMENT, *Ch. s. Chap.* p. 44. P. AUBRY, *La mus. et les mus. d'égl.* etc. p. 32
6. Haec est enim Innocentum gloriosa concio.			
7. *In*[...] sancti Spiritus *clementia.*	Seq.	*Rex omnipotens.* (5 b).	Cf. *supra*, EPISTOLA (A), nos 3, 15 et 17. Var. : *Potentia.*
8. De quo scriptum est : erit nomen meum ibi, dicit Dominus.	Ant.	*Sanctificavit Dominus.* In ded. ecclesiae. Ad Magn.	*Ant. mon.*, p. 484. Variantes dans la mélodie
9. De sublimibus.		Cf. R. *Iste est de sublimibus.*	*Hartker*, p. 304, et PAL. Mus., II, pl. 9 B.
10. Quae fluunt impetu de Libano.	Ant.	*Fons hortorum.* De B. Maria, per annum.	*Proc. mon.*, p. 275 M. *Scriptum*... Phrase de l'epitre entre nos 7 et 8).
11. Cum mera symphonia.	Seq.	*Alle-Caeleste.* (2 a).	Cf. *supra*, EPISTOLA (A), n° 9.
12. Intent*us* in superna.	Seq.	*Magnus Deus.* (6 a).	Cf. *supra*, EPISTOLA (B), nos 17 et 21. Var. : intent*o*.
13. Dulciter in voce modula	Seq. (?)	M. dans : *Dei matris* (Var prec., p. 212.) « *Precamur, dele crimina.* »	
14. Mira victoria.	Seq.	*Celsa pueri* (12 a).	Cf. *supra* n° 5.
15. Ante sedem sedentis super thronum.		M. Phrase de l'épître. Cf. *Ante sedem* et *Quasi canticum novum.*	
16. *In* laude consona.	Seq.	*Castrorum proles* (5 b). In ded. eccl.	[*In*] laude consona. DREV., VII, n° 226.
17. Quos infans Christus hodie vexit ad astra.	Seq	*Celsa pueri.* (2 b).	Cf. *supra*, nos 5 et 14.
18. A bimatu et infra.	Ant.	*A bimatu.* In die Circumcis.	
19. Propter hoc emicat velut stella firmamenti clara.	Seq.	*[illegible]* (4 b). In festo omn. Sanct	DREV., VII, n° 116.
20 Casta generatio.		T. Ant. *O quam pulchra* De Virginibus. M. Phrase de l'épître (Cf. *Cum mulieribus*).	*Hartker*, p. 299.

Colonne A LISTE des CENTONS	Colonne B PROVENANCE (TEXTE ET CHANT) Titres.	Incipit.	Colonne C RÉFÉRENCES et OBSERVATIONS DIVERSES.
21. Sedentem in supernae majestatis arce.	**Prosula**	*Sedentem.*	Drev., XLVII, n° 245. Cf. *supra*, Ad tertiam, p. 163.
22. Amicti stolis albis.		**T.** Resp. *O quam gloriosum est.* De SS. Innoc.	*Var. Prec.*, p. 80 **M.** Cf. *supra*, n° 15.
23. Sine macula.		**T.** Resp. *Centum quadraginta.* De SS. Innoc. **M.** Phrase de l'épître. Cf *Sicut citharedorum* et *Non sunt coinquinati*	*Hartker*, p. 68.
24. Qui nedum potuerunt lingua.	**Seq.**	*Laus tibi, Christe.* De SS. Innocentibus.	Cf *Miss. ms. Lingon* (1419), *Cod. Avalonen.* I, fol 103 v°.
25. Et Agni.		**T.** Ant. *Cantabant sancti.* De SS. Innoc. **M.** *Et Agno*, de l'epitre, entre n°s 22 et 23.	*Hartk.*, p. 68.

NOTE

Il est à peine besoin de faire ressortir le réel intérêt que présente le tableau précédent. Le lecteur aura vite remarqué, en effet, que les pièces dont il s'agit se distinguent nettement des pièces farcies ordinaires. Comme ces dernières, elles sont, il est vrai, *farcies*, puisqu'on les a développées à l'aide d'interpolations, mais leur commentaire, au lieu d'être une œuvre personnelle, se compose au contraire et *uniquement de centons*. Aux paroles intangibles du texte officiel, l'auteur adapte ici, non plus, comme dans les pièces farcies, une explication de sa façon, mais une phrase toute faite, également intangible, du moins en principe. Cette phrase, ou plutôt cette partie de phrase, il l'a auparavant habilement choisie dans le répertoire grégorien. Tantôt c'est à un morceau strictement liturgique qu'il l'emprunte, tantôt à un trope, à une séquence, mais toujours, remarquons-le, à une œuvre préexistante. La différence, on le voit, est considérable et tout autre le procédé de composition.

De sorte que chacune de ces pièces *farcies*, ou mieux *centonisées*, constitue, sous le rapport littéraire et musical, une véritable et fort curieuse mosaïque.

Il y a plus, et on pourrait citer, surtout dans le formulaire ancien, plus d'une prière liturgique en partie composée d'après ce procédé (1). On a même écrit des vies de saints avec des centons. (Cf. A. Molinier, *Les sources de l'Histoire de France*, t. I. p. 96).

(1) Par exemple, la *Collectio post prophetiam*, de Noël, dans le Missale Gothicum. Elle est toute remplie de réminiscences et en particulier d'emprunts au cantique *Benedictus*. A son tour, le Sacramentaire de Gellone contient une *contestatio*, où se trouvent habilement énumérés les noms des

D'où il résulte que l'étude des pièces de ce genre s'imposera désormais à qui voudrait entreprendre l'histoire générale de la centonisation. Car, cette histoire de la centonisation, il faudra bien, écrit D. Cagin, l'aborder un jour ou l'autre. Alors, on verra qu'il y aura lieu probablement de rapporter à ce système tout ce qu'on serait tenté d'appeler *plagiat* chez les anciens écrivains ecclésiastiques.

En attendant que sur cette question, que voilà heureusement à l'ordre du jour, se produise l'étude particulière qu'elle appelle et qu'elle mérite, voici quelques remarques sur le texte et le chant de nos épîtres et autres pièces centonisées. On comprendra que nous ayons eu l'occasion d'en faire un certain nombre, et des plus suggestives, au cours des minutieuses recherches nécessitées par ce long travail. Avec quelle patience, en effet, il nous a fallu parcourir, et cela dans tous les sens, l'ancien et immense domaine des textes chantés de la liturgie ! Véritable chasse, d'un genre peu commun, trop souvent infructueuse, hélas ! mais aussi, quelle jouissance, quand nous rentrions de notre course avec quelques *centons... identifiés* !! (1)

TEXTE

I. — Texte des pièces elles-mêmes.

Ce texte étant le texte officiel de l'Église, nous n'avons pas ici à nous en préoccuper. Observons toutefois, en ce qui concerne les trois épîtres centonisées, que leur texte n'est pas celui de la Vulgate actuelle, mais qu'il a été emprunté à l'ancienne, d'où les quelques variantes que, du reste, nous avons eu soin de relever dans les notes de la partie littéraire.

II. — Texte des centons.

(A) — *Provenance. Nombre.*

Le but de ces interpolations, *centons*, *tropes* ou *farcitures*, fut, on le sait, de donner davantage de développement à l'office en même temps qu'une solennité plus grande, mais aussi d'expliquer le sens de la leçon liturgique à la foule ignorante. Il est probable que personne n'osa au début paraphraser le texte sacré à l'aide d'un commentaire personnel. On ne dut même pas y songer, tant était profond le respect pour la parole de Dieu et celle de l'Église. L'idée vint, au contraire, très naturellement, de puiser ce commentaire dans d'autres passages de l'Écriture et de la liturgie. Aussi bien, était-ce là un procédé très en honneur dans la littérature de la décadence romaine (2).

dix catégories d'Aristote. (Cf. D. Cagin, *Le Sacramentaire de Gellone*, dans *Mélanges de littérat. et d'hist. relig.* (*Mélanges Cabrières.*) Paris, Picard, 1899, t. I, p. 263.

Pour ceux que cette question intéresse et comme preuve en même temps de l'utilité de telles recherches pour la critique des textes liturgiques, signalons les deux études de Dom Havard sur *Les Messes de saint Augustin* et *Les Centonisations patristiques dans les formules liturgiques*, dans *Les Origines liturgiques* par D. Cabrol, p. 243 et s., mais surtout le récent et très remarquable travail de D Cagin : *Te Deum* ou *Illatio*, volume in-8° royal, de 600 pages. La *contestatio* des catégories d'Aristote s'y trouve reproduite, et tout un article est consacré aux procédés divers (*imitations*, *centonisations*, etc.), employés pour la composition des *contestations*.

(1) Plusieurs de nos amis, liturgistes ou musicologues, ont eu l'obligeance de nous aider ; qu'ils veuillent bien agréer ici l'expression de notre vive gratitude. Nous avons une particulière reconnaissance à M. le chanoine U. Chevalier, qui consentit à nous confier l'importante collection des *Analecta hymnica* de Dreves. En digne émule de l'abbé Lebeuf qui en avait fait sa devise, et comme du reste tout vrai savant, il aime à pratiquer le *Sine invidia communico* du livre de la Sagesse.

(2) Cf. Martigny, *Dict. des ant. chrét.*, au mot : *centon*.

Mais que de difficultés dans ce travail de centonisation ! Quelle science d'abord pour découvrir des fragments ou des phrases entières qui soient appropriés au sujet, à la pensée qu'on voulait développer ! Quelle habileté ensuite pour les adapter, pour les enchâsser en quelque sorte dans le corps du texte, et ainsi composer cet ensemble merveilleux où tout, paroles et musique, s'enchaîne si harmonieusement ! Est-il rien sous ce rapport de plus éloquent que notre tableau ?

Sur les 177 centons qui le composent, 150 environ ont pu être identifiés d'une façon certaine. Voici comment il les faut répartir, si l'on veut se faire une juste idée de la variété des sources utilisées.

Nombre des centons.		*Nature des pièces.*
57	sont tirés de	Séquences.
33		Antiennes.
17		Hymnes.
16		Répons.
13	—	Tropes et Prosules.
3	—	Introïts.
2	—	Invitatoires.
1	—	Offertoire.
1	—	Trait.
1	—	Alleluia.
1	—	Communion.
1	—	Agnus.
1	—	Versus.
1	—	Litanies.
148		

(B) — *Modifications.*

Une fois connue la provenance des centons, il reste à étudier le procédé employé pour les mettre en œuvre. Le plus souvent, il suffira de les insérer tels quels, de les glisser, sans la moindre retouche, entre les phrases du texte. Parfois, le centonisateur devra leur faire subir quelque légère modification. On conçoit que, pour obtenir un résultat parfait, il y ait été obligé de temps en temps, mais du moins saura-t-il n'user de ce procédé qu'avec la plus grande discrétion, respectant autant que possible la teneur originale.

S'il s'agit d'un mot, il se contentera de le changer de cas ou de le faire passer du pluriel au singulier, et réciproquement. De même, pour un verbe, tout ce qu'il se permettra, ce sera d'en modifier la personne, le temps ou le mode. D'autres fois, il a fallu faire plus, comme substituer un ou plusieurs mots, afin d'obtenir une signification complète ou d'éviter un grossier contresens. Par exemple, dans l'impossibilité évidente d'appliquer à Notre-Seigneur le passage suivant : *Qui plurima perpetrarat facinora*, on l'a ainsi modifié : *Qui nulla...* De même, cette phrase relative à la fête de Pâques : *In qua Christi lucida narrantur ovanter praelia* est devenue : *In qua Christi lucida vaticinatur nativitas.* A remarquer encore la particularité plus rare, mais fort curieuse, où le centon débute par le même mot que le texte officiel, comme dans **Lux** *sempiterna et redemptio vere nostra* **orta est eis**, ou bien encore dans **Natus** *ineffabiliter* **ex Maria virgine**.

Inutile d'insister. Un simple coup d'œil sur toutes ces variantes ou modifications signalées dans les colonnes A et C montrera amplement et par le détail l'ingénieuse méthode du centonisateur.

Mais celui ci, en face de difficultés trop grandes, ne s'est-il pas laissé entraîner à la composition de *tropes réels*, à quelques paraphrases de son invention ? Nous ne le croyons pas. Étant donné, en effet, que sur un total de 177 fragments, 150 environ sont de *purs centons*, à peine remaniés, il y a, il faut l'avouer, de sérieuses raisons pour qu'il en soit de même des autres et pour que ceux-ci, à leur

tour, puissent être bientôt identifiés. Le répertoire grégorien et liturgique est tellement vaste que personne ne saurait se flatter d'en avoir exploré toutes les richesses. Si d'aventure pourtant quelques phrases avaient été tout exprès créées, comme celles-ci peut-être : *Immortalitatem cum Christo* (Credo A. 18) ; *cum Pilatus haberet praesidium* (Credo B. 21), nos pièces en mériteraient-elles moins le nom de *centonisées ?*

III. — Lieu d'origine des pièces centonisées.

Faut-il en terminant hasarder une opinion sur le pays d'origine de ces compositions intéressantes ? Il semble que certaines données soient suffisamment précises pour le permettre. A défaut de preuves extrinsèques, nous aurons recours à la méthode délicate de la critique interne. En conclusion et avec une extrême réserve, bien entendu, nous inclinons à leur attribuer une origine française. Voici pourquoi.

1° Une première remarque, c'est que ce sont les séquences et particulièrement les vieilles séquences en A qui ont fourni le plus grand nombre de centons. On en compte jusqu'à *cinquante-sept*. Or, il importe de se le rappeler, les anciennes proses en A, de l'avis des musicologues les plus compétents, ont incontestablement une origine française. Voilà qui constitue déjà une certaine probabilité. Mais il y a mieux.

2° A première vue, il semble parfaitement inutile pour notre démonstration que nous interrogions les autres sources, c'est-à-dire les *antiennes*, *répons*, *offertoires*, *introïts*, etc... Ces pièces, se rattachant par leur nature au répertoire commun du chant liturgique, sont apparemment de tous les pays. Ce sont elles pourtant dont il importe de tenir compte, et c'est précisément leur examen qui va nous révéler que plusieurs de nos fragments dérivent de morceaux sûrement composés en France.

Citons-en quelques-uns :

1. — Rex sine fine.	(*Gloria*,	11).	**Ant.** (Ant. gallicane).
2. — Tu victima.	(»	15).	**Seq.** (B. N. Mss. 1235, n. a. ; 9449 ; XI et XIIe s. Nevers).
3. — In tempore retributionis	(*Credo* B.	39).	**Resp.** O constantia (*Rot Robert*).
4. — Sinite me.	(*Epistola* B.	26).	**Ant.** Office de saint Martin.
5. — Paratus ad omnia.	(»	11).	Office de saint Vincent.
6. — Spe fruendi victoria.	(»	12).	
7. — Vas electionis futurus.	(»	22).	
8. — Sanguine laureatus.	(»	29).	

L'indication des cinq dernières pièces n'aurait de valeur que s'il était établi que les offices de saint Martin et de saint Vincent sont d'origine française. Nous les citons cependant parce que ces deux saints furent particulièrement honorés en France. C'est évident pour saint Martin. (Cf. pour saint Vincent : PELLECHET, *op. cit.*, p. 465.)

Si on ajoute à cela que parmi les documents contenant certains autres centons, comme : *Ut caelos regat* (Epist. A. 10), *Caterva septus* (Credo B. 27), les plus anciens proviennent de Saint-Albin d'Angers, de Saint-Évroul, de l'abbaye du Bec, que, d'autre part, les épîtres farcies de saint Étienne, des saints Innocents se trouvent aussi dans des mss. de Rouen, sera-t-il téméraire de conclure à une provenance française ? Ne peut-on pas même croire ces compositions faites dans l'une ou l'autre des écoles renommées de Normandie ? On sait combien était intense l'activité intellectuelle, aux Xe et XIe siècles, dans tout le bassin inférieur de la Seine. (Cf. P. AUBRY, *La musique et les musiciens d'église en Normandie, au* XIIIe *siècle*, p. 53.)

Il convient toutefois de faire observer qu'on relève des différences dans le choix des centons, en particulier pour les épîtres de saint Étienne et des saints Innocents (Cf. U. CHEVALIER, *Bibl. lit.*, t. VII, p. 361-362), comme aussi que l'épître de saint Étienne existe déjà à Saint-Gall, aux XIIe et XIIIe siècles. (Cf. *Codex*, 382, p. 88-89.) Autant de raisons sérieuses de s'en tenir, sur ce point, à une simple conjecture. Mais, en archéologie aussi bien que dans les recherches de pure science, il n'est pas inutile parfois de formuler une hypothèse.

MUSIQUE

I. — **Musique du texte**.

Règle générale, dans les pièces farcies, la musique du texte est fort simple, comme il convient, du reste, à un chant avant tout populaire. Elle se réduit, le plus souvent, à une ou deux phrases d'une structure élémentaire, à une sorte de récitatif. L'examen suivant va nous en convaincre à nouveau. S'il se présente à cette règle quelques exceptions, elles sont toujours dignes d'intérêt.

(A) — **Pater noster**.

Le chant de cette première pièce, jusqu'aux mots : *Et dimitte nobis,* est exclusivement composé de formules empruntées à des mélodies de style orné et qu'il serait aisé d'identifier, tant elles reviennent fréquemment dans les chants un peu développés, comme ceux du genre responsorial.

Voici un exemple ; comparer ce passage :

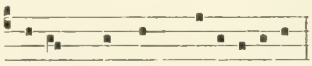

Panem nostrum quotidi- anum.

avec celui-ci, tiré du *Gloria* :

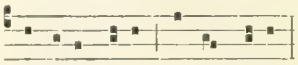

Domine De-us, Agnus De-i. (*Éd. Vat.*, II, 1.)

Pour la suite, le *Pater* reprend d'une façon assez imprévue sa notation traditionnelle, celle qui s'est maintenue au canon de la messe. De prime abord, la phrase : *Et ne nos inducas...* paraît le résultat d'un « *déraillement* », pour employer une expression de Gevaert. Il n'en est rien. Le seul fait que cette seconde partie du *Pater* est entièrement écrite en *tetrardus* suffit à légitimer la transposition de ce passage un ton plus bas. Une pièce centonisée ne devient-elle pas, d'ailleurs, une pièce nouvelle, formant un tout homogène et où chaque phrase se trouve exposée à perdre un peu de son individualité ? Et pourquoi le centonisateur qui, on l'a vu, a dû modifier certains mots, ne pourrait-il en user de même pour la mélodie ? Constatons-le ici, une fois pour toutes, il l'a fait de temps en temps, dans le but toujours de parvenir à un ensemble plus harmonieux. Il est même à propos de remarquer comment, dans une intention mnémonique évidente, en tout cas pour créer une liaison plus forte, un enchaînement plus étroit, il s'est ingénié, soit par transposition, soit par retouche, à faire coïncider les cadences de ses phrases avec les notes initiales des fragments qui suivent, imitant en cela un procédé déjà en honneur, — les exemples abondent, — dans les compositions grégoriennes primitives.

(B) — **Credo** (A).

Rien de particulier à noter sur la mélodie de ce *Credo,* sinon qu'il est d'un bout à l'autre construit sur une seule formule psalmodique aux cadences médianes et finales uniformes.

(C) — **Gloria**.

C'est le *Gloria* des dimanches ordinaires. (*Édition vaticane*, XI.) A peine s'il se rencontre quelques variantes. Toutefois, sur *Qui sedes*, notre manuscrit offre une formule différente. C'est la seule vraiment traditionnelle, celle qui se lit dans les documents les plus nombreux et les meilleurs. Pourquoi l'Edition vaticane l'a-t-elle sacrifiée, pour se rallier à la minorité des manuscrits ? Sans doute afin de maintenir à cette phrase la même intonation qu'aux autres.

(D) — **Epistola** (A).

La mélodie de cette épître, du moins dans sa première partie, est peut-être celle qu'on rencontre le plus souvent dans ces sortes de pièces. Voici, séparés et à l'état schématique, les deux membres de phrase dont elle se compose :

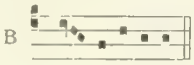

Évidemment, ces types primordiaux ont à subir, selon les exigences du texte, quelques légères variantes. Ne pouvant en faire ici une étude approfondie, nous les négligerons.

Cette formule est comme le thème classique des épîtres farcies. Pour le *type A*, citons l'épître de l'Épiphanie publiée par P. Aubry (*Tribune de Saint-Gervais*, 1897), le début de celle des saints Innocents dans notre manuscrit, une autre aussi des saints Innocents donnée par l'abbé Clerval à la fin de son livre sur *L'ancienne Maîtrise de Notre-Dame de Chartres*, enfin l'épître bien connue du jour de Pâques (XIe siècle), commençant par ces mots : *Ecce manu forti...*

Quant au *type* B, qui n'est, comme il est facile de le constater, que l'exacte reproduction du centon : *Et regni meta...* (nº 19), voici avec quelle gracieuse modification il se présente dans l'épître de Pâques : *Ecce manu :*

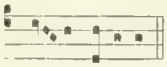

C'est sur la phrase initiale de cette même épître de Pâques qu'on a calqué le début de l'*Ave Regina* (ton simple des éditions de Solesmes) :

Ecce manu forti trivi re- tinacu- la mortis.
A-ve, regina caelorum, ave, domina ange- lo-rum.

Encore une remarque. L'épître des saints Innocents, farcie en latin, publiée par P. Aubry (*La musique et les musiciens*, etc., p. 40), se termine par le mot *dicentes*, lequel sert à relier la lecture de l'Apocalypse au Graduel qui suit immédiatement. Il en est de même dans notre épître, avec cette différence toutefois, c'est qu'ici ce n'est plus le texte qui produit cet enchaînement, mais bien le chant lui-même, dont le dessin mélodique prépare et appelle, en l'imitant, le début du *Viderunt Emmanuel*. Qu'on en juge :

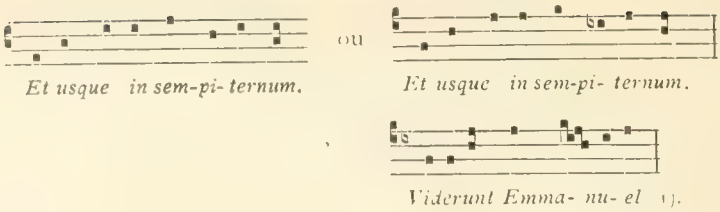

Ingénieux procédé, n'est-il pas vrai ? Et quel témoignage plus positif pourrait-on fournir du souci constant qu'avaient les compositeurs de relier entre elles, non seulement, ainsi qu'on l'a déjà dit, les parties d'une même pièce, mais les pièces elles-mêmes ?

(E) — **Credo** (B).

Voir, plus haut, la note de la page 172. Ce *Credo* est bien, en effet, le même que le *Credo* II de l'Édition vaticane, avec certaines différences faciles à relever. Tout d'abord, les cadences y sont plus ornées. Au lieu de , presque toujours on a : .

Sauf pour les quatre mots suivants : Procedit, Prophetas,
Peccatorum, Mortuorum,
elles se font toutes sur la note *mi*.

Ajoutons que ces deux dernières sont les mêmes que dans le Credo I, auquel, en outre, semblent empruntés quelques autres passages, tels que *Patrem*, *Factorem* et surtout *Deum de Deo*.

(F) — **Epistola** (B).

A l'exception de quelques passages, surtout vers la fin, le chant de cette épître repose entièrement sur les deux phrases suivantes dont nous omettrons, comme plus haut, les variantes :

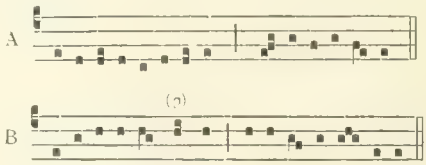

Cette formule B est exactement la même que celle du *Gloria* des fêtes simples (*Éd. Vat.*, xv).

Il importe, en outre, de comparer notre épître avec celle qu'a publiée l'abbé Lebeuf dans son *Traité historique et pratique sur le Chant ecclésiastique* et dont P. Aubry nous a donné, d'après un autre manuscrit (Paris, B. N. 375), avec le texte complet, une analyse parfaite. On trouvera là sujet à quantité d'observations intéressantes. Les deux mélodies étant du 3e mode, leurs cadences se font régulièrement sur le *mi* ; mais, au lieu d'être toujours identiques, comme dans le texte du manuscrit de Paris, c'est-à-dire de finir ainsi : , elles ont subi, dans l'Office de Sens, plusieurs *modifications*, pour ne pas dire des *déformations*.

(1) A comparer avec le chant de l'Évangile qui offre le même dessin mélodique sur les mots : *tempor* ; *dies octo* ; *angelo*.

Toutefois, la comparaison révélera un thème identique. Le chant est moins orné dans notre manuscrit que dans celui de Paris. Un ou deux exemples feront mieux saisir cette différence.

1 : *Ms. de Sens.*

Stephanus plenus grati a et forti-tudi- ne, fa-ci-ebat prodigi- a et si-

Ms. de Paris.

Stephanus plenus grati-a et forti-tudi-ne, fa-ci-ebat prodi-gi- a et si-

gna magna in populo.

gna magna in populo.

2 : *Sens.*

Ecce vide-o celos a-pertos et Fi-li-um hominis stantem a dextris *virtutis* De-i.

Paris.

Ecce vide-o celos a-pertos et Fi-li-um hominis stantem a dex- tris De-i

A remarquer enfin que le texte n'est pas emprunté à la même version, comme le prouve le mot *virtutis*.

(G) — **Epistola** (c) (1).

Ici encore, il faudrait comparer cette épître, *texte et chant*, avec celle d'Amiens. (Cf. P. Aubry, *La mus. et les music.*, etc., p. 40.) Les centons sont presque tous les mêmes, du moins comme *texte*. Seuls les quatre suivants sont identiques, *paroles et musique :*

Ecce ego Joannes,
Qui tollis peccata,
Intentus in superna,
Quos infans Christus.

Que d'autres remarques il y aurait à faire ! Qu'il suffise de mettre en regard le 1er vers du prologue pour montrer comment on excellait à broder sur un thème donné, à développer, en l'ornant, une mélodie primitive :

Ms. de Sens.

Laus, honor, vir- tus De- o nostro.

Ms. d'Amiens.

Laus, honor, vir- tus De-o nostro.

(1) L'épître de saint Jean, étant farcie et non centonisée, ne figure pas, pour cette raison, dans notre tableau. Nous n'avons donc pas à nous en occuper.

Voici, pour en revenir à notre épître, les formules principales de sa mélodie. Nous reproduisons de préférence celles auxquelles on a eu recours pour quelques centons :

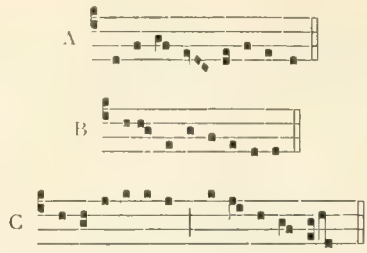

Si, d'aventure, une phrase ou un membre de phrase du texte se trouvait à faire partie déjà d'une pièce de chant officielle, comme un répons ou une antienne par exemple, le centonisateur n'hésitait pas à l'emprunter. A l'aide d'un simple *raccord*, il savait l'encadrer dans le corps de sa nouvelle composition. En voici un curieux échantillon. Dans le passage suivant : *Nisi illa centum quadraginta.*, etc., *Nisi illa* forme l'*intonation* ou le *raccord*, et les paroles *Centum quadraginta* ont conservé la mélodie elle-même du ℟. *Centum quadraginta.* (Cf. *Ant.* : Hartker, p. 68 ; *Ant.* de Lucques, p. 60, et *Ant.* de Sens (1571), fol. XIX.) Quant à la formule de *Nisi illa*, elle se présente plusieurs fois dans l'épître : *Hi empti sunt de terra ; Hi empti sunt ex hominibus ; Et in ore.*

De même, à quelques notes près, on retrouve sur *Quocumque ierit* la mélodie de *Quocumque ibat* du ℟. *Cum ambularent.* (Office de saint Matthieu). (Cf. *Antiphonaire de Sens* (1571), fol. 96.)

II. — **Musique des centons.**

Il reste à parler maintenant de la musique des passages empruntés ou centons. A ce point de vue, il y a évidemment fort peu de choses à dire, étant donné que presque tous ont, comme chant et paroles, une même provenance. Toutefois, on conçoit facilement qu'il se soit présenté des cas, et de fait il s'en trouve, où la mélodie du centon ne pouvait en aucune manière cadrer avec celle du texte. Que faire alors ? Tout simplement sacrifier le chant et se contenter d'adapter les paroles à l'une ou l'autre des phrases *types* réservées à la pièce elle-même. Ainsi fit le centonisateur, en maint endroit. Citons par exemple, dans le *Gloria* : *Quod perhibuit Joannes* (n° 17); dans l'épître de saint Étienne : Beatus homo *cui caeli patebunt* (n° 16), sur le type B ; dans celle des saints Innocents : *Quae fluunt impetu de Lybano* (n° 10), sur le type A ; *Sine macula* (n° 23), sur le type B ; de même, *Amicti stolis albis* (n° 15), et surtout *Ante sedem sedentis* (n° 22), sur le type C.

Encore un procédé tout naturel, comme on voit, n'apportant nulle complication nouvelle, ce qu'il fallait éviter dans un genre avant tout destiné à demeurer simple, facile et ainsi à plaire davantage au peuple.

III. — **Conclusion.**

De tout ce qu'on vient de lire, quelques faits semblent se dégager assez nettement.

D'abord, il est à peu près certain que le système de la centonisation a précédé l'invention des tropes, auxquels même il a dû donner naissance. Très en vogue aux IIe et IIIe siècles de l'ère chrétienne, et même au IVe, dans la littérature païenne, le centon, en effet, est de bonne heure employé par les écrivains ecclésiastiques.

Nous avons à ce sujet signalé un important article du livre de Dom Cagin intitulé : *Te Deum* ou *Illatio*. Au début et quand il s'agissait d'un texte sacré, on n'a pas osé, par respect, le commenter autrement que par lui-même, c'est-à-dire qu'on s'en tint exclusivement à l'emploi de paroles liturgiques. Peu à peu, forcé de modifier légèrement ces emprunts, en vue d'une adaptation plus parfaite, on en arriva graduellement à créer une paraphrase personnelle. Et ce fut l'origine des tropes.

En second lieu, non seulement le centon est antérieur aux tropes, mais il n'a pas cessé, même après leur invention et leur succès, d'être encore en honneur. La meilleure preuve, c'est l'existence même de nos pièces, puisqu'on y peut compter jusqu'à *treize* passages tirés de tropes.

Si, un jour, on parvient à écrire, comme nous le disions plus haut, l'histoire générale de la littérature farcie, embrassant par conséquent tous les genres d'interpolations : *centons purs*, *imitations*, *tropes*, *farcitures* en latin, en langue vulgaire, etc..., c'est par l'histoire de la centonisation qu'il faudra commencer ; c'est elle qui en devra former le premier chapitre.

Ajoutons enfin, et cette remarque a son importance, que l'emploi des centons constituait, en outre, un procédé mnémonique excellent. Sans parler des morceaux de la liturgie officielle, que tout le monde savait par cœur, il ne faut pas oublier que c'était les hymnes et surtout les séquences, *véritables cantiques de l'époque*, qui composaient le répertoire du chant populaire. Or, c'est précisément de ces mélodies simples et familières, de ces compositions aux cadences agréables que dérive la grande majorité de nos fragments. Ainsi s'explique l'extraordinaire facilité avec laquelle on retenait entièrement de mémoire de si nombreuses et parfois de si longues pièces.

Et puis, quel fortifiant régal pour l'esprit que cette succession de belles et salutaires pensées ! Que de touchants souvenirs, ravivés dans le cœur chrétien par ces bribes de mélodies chantant dans la mémoire ! Quel parfum de saine piété, quelles senteurs liturgiques ne devaient pas s'exhaler de cette gerbe de fleurs musicales cueillies au riche parterre grégorien ! Aussi, quel joyeux entrain, quels accents de foi dans l'âme de nos pieux ancêtres, quand il leur était donné de chanter à l'église, *corde, ore, opere*, leurs prières et leurs communes espérances, aux jours des saintes fêtes !!

Qui vult vere psallere
trino psallat munere :
Corde, ore, opere
Debet laborare,
ut sic Deum colere
possit et placare.

APPENDICE II

OFFICE DE LA CIRCONCISION

(*De Beauvais*)

D'après le Manuscrit de Londres. **Musée Britannique**, EGERTON, **2615**.
(XIIIe siècle).

Tableau, Variantes et Notes.

TABLEAU (1)

RUBRIQUES.	TITRES.	Colonne A OFFICE PROPREMENT DIT	Colonne B TROPES et PIÈCES ÉTRANGÈRES A L'OFFICE.	Colonne C PIÈCES EXTRA-LITURGIQUES.
		Premières Vêpres.		
In circumcisione Domini, [sacerdot]e (?) in medio stante, incipit cantor :	. . . . .	. . . . .	. . . . .	* Lux hodie, lux laetitiae
Conductus asi [ni, cum] adducit [ur].	**Conductus**	. . . . .	. . . . .	* Orientis partibus.
Dein, lecta tabula, incipitur a sacerdote :	. . . .	* Deus in adjutorium meum.		
Chorus.	. . . . .	* Domine... festina.		
»	. . . . .	Gloria.		
»	. . . . .	. . . . .	* Veni, sancte Spiritus, reple.	
Vel, cum organo :	. . . . .	. . . . .	Veni, doctor praevie.	
Postea, duo post altare in gradibus dicant, cum organo :	. . . .	. . . . .	* Haec est clara dies.	
Duo alii ante altare dicant :	. . . .	. . . . .	* Salve, festa dies.	
Sequitur prosa ab omni choro :	**Prosa**	. . . . .	* [Laetemur gaudiis] (2).	
In pulpito, cum organo :	. . . . .	. . . . .	* Christus manens.	
Omnes antiphonae psalmorum incipiuntur cum falseto :	**Ant.**	Ecce annuntio vobis. *Ps. Dixit.*		
	—	* Hodie intacta. *Ps. Confitebor.*		
	—	* Virgo verbo. *Ps. Beatus.*		
	—	* Virgo hodie. *Ps. De profundis.*		
	—	* Nesciens mater. *Ps. Memento.*		
	Capitulum	* Populus gentium.		
In pulpito, cum organo.	℟	Confirma nos, Christe... confirmatum est.		
Chorus.	»	Cor virginis..... angelo narrante, concepit.		
	℣.	Quem tremit..... spiramine limus.		
Chorus.	»	Te forma..... *Deum nobis protulit.*		
Sequitur prosa a prioribus :	**Prosa**	. . . . .	* [Et honore virginali].	
Omnis chorus.	»	O.		
Item primi.	»	. . . . .	* [Quae superno].	
Chorus.	»	O		
Primi.	»	. . . . .	* [Fiat ut prolem]	

(1) Il y aura véritable intérêt à rapprocher ce tableau de celui de l'Office de Sens (Cf. : Introduction, p. 41 et s.). C'est, du reste, dans ce but que nous l'avons établi. Pour faciliter cette comparaison, nous avons fait précéder d'un astérisque les pièces communes aux deux offices.

Avec une obligeance dont nous ne saurions assez leur témoigner notre gratitude, deux érudits : *Dom H. Leclercq*, le savant bénédictin de Farnborough, et *H. G. Worth*, de la Commission Vaticane Grégorienne, ont bien voulu consulter pour nous le manuscrit de Londres. C'est grâce à cette précieuse collaboration qu'il nous a été possible de dresser notre tableau et de l'accompagner des variantes et des notes qui le suivent. Merci également à notre ami *René Rouget*, qui a su prendre à notre intention, à la BIBL. NAT. de Paris, une analyse exacte des diverses copies de D. GRENIER.

(2) *L'Incipit* des tropes est placé entre crochets.

RUBRIQUES.	TITRES.	Colonne A OFFICE PROPREMENT DIT.	Colonne B TROPES et PIÈCES ÉTRANGÈRES A L'OFFICE.	Colonne C PIÈCES EXTRA-LITURGIQUES
Chorus.	**Prosa**	O.		
[*Primi*].	»	. . . . .	* [Mater et virgo].	
Chorus.	»	O.		
[*Primi*].	»	*Et hominem*		
Tenentes chorum.	. . . . .	. . . . .	* Laetabundus.	
	Versiculus	. . . . .	Ave virgo speciosa.	
Tenentes chorum.	**Ant**	* Qui de terra. *Ps. Magnificat.*		
	»	Qui de terra. *Et exultavit.*		
	»	Et quod vidit. *Quia respexit.*		
	»	Qui autem.		
Et ita per singulos versus.	**Benedic.**	. . . . .	* [Corde Patris].	
	Deo grat.	. . . . .	* [Super omnes alias].	
		Ad processionem ante crucifixum.		
Unus dicat :	℟.	* Gaude.		
Alter :		Stella, Maria, maris.		
Item primus.	℟.	Gaude.		
Secundus.	»	O vere beata.		
Primus.	»	Gaude		
Chorus.	»	Maria Virgo cunctas		
Cum organo dicitur :	℣	Gabrielem archangelum		
Chorus.	»	Quae Gabrielis credidisti.		
Alii cum organo.	»	Uterum tuum.		
Chorus.	»	Dum virgo.		
Primi cum organo.	»	Erubescat Judeus.		
Chorus.	»	Et post partum.		
Sequitur prosa :	**Prosa**	. . . . .	* [Inviolata]	
Tenentes chorum incipiant :	. . . . .	Ibo mihi ad montem... leopardarum.		
	Prosa	. . . . .	* [Alle-resonent].	
	Ps.	* Magnificat.		
	Oratio	* Deus qui salutis.		
	Benedic.	. . . . .	* Parentis primi novum.	
Sicut prius.	»	. . . . .	Paradisi. VAE MISERIS (*sicut prius*).	
Hic dicitur :	. . . . .	. . . . .	Serena.	
Redeundo in chorum, tenentes chorum incipiant :	[℟.]	Petre, amas me?		
In choro, cum organo ;	℣.	Simon Joannis.		
	Prosa	. . . . .	[Simon Barjona].	
	Oratio	Deus qui beatum Petrum.		
	Benedic.	. . . . .	* [Castitatis lilium].	
	Deo grat.	. . . . .	* [Incorrupta virgo].	
		Complies.		
	Ant.	* Magnum nomen. *Ps. Cum invocarem.*		
	Hymnus	. . . . .	Qui regis sceptra.	
	Capitulum	Tu in nobis es.		
	℣.	* Custodi nos.		
Unus.	**Ant.**	* Responsum accepit Simeon. *Ps. Nunc dimittis.*		
Sequitur.	**[Ant.]**	* Media vita.		

RUBRIQUES.	TITRES.	Colonne A OFFICE PROPREMENT DIT.	Colonne B TROPES et PIÈCES ÉTRANGÈRES A L'OFFICE.	Colonne C PIÈCES EXTRA LITURGICES.
Unus.	℣.	Ne despicias nos.		
Cum organo.	**Kyrie**	Kyrie.	[Cunctipotens].	
Unus.	**Pater**	* Pater noster.		
Alter.	»	. . . . .	* [Fidem auge].	
Duo insimul.	»	. . . . .	[In perenni saeculorum].	
Unus.	℟.	* In pace		
	℣.	Si dedero.		
Unus.	**Credo**	* Credo		
Unus.	»	. . . . .	* [Solus qui tuetur]	
Duo simul.	»	. . . . .	[Quam repromisit].	
Sequitur ab omni choro :	. . . . .	Benedicamus Patrem Benedicat nos omnipotens Deus.		
Cum aliis capitulis, quibus finitis, sequitur :	. . . . .	Benedicamus Domino. Deo dicamus gratias		
		Matines.		
Ut supra.		* Domine, labia mea. * Deus in adjutorium.		
		[**Ier Nocturne**]		
Quatuor clericis cantatur invitatorium :	**Invitat.**	* Natum sub lege. *Ps. Venite.*		
	»	* Natum sub lege. *Quoniam Deus*		
	»	* Natum sub lege. *Gloria.*		
	»	Quos ejus.		
	»	Natum.		
Sequitur hymnus :	**Hymnus**	. . . . .	* Salus aeterna.	
	Ant.	* Dominus dixit. *Ps. Quare fremuerunt*		
	—	* In sole *Ps. Caeli enarrant.*		
	—	* Elevamini *Ps. Domini est terra.*		
	Versicul.	. . . . .	Amplexus parietem.	
Pater noster.				
Lectiones tres fiunt de sermone :	. . . . .	Quanquam non dubitem		
Benedictio.	. . . .	Benedicat nos Deus, Deus noster. Amen.		
	℟.	* Ecce Agnus Dei.		
Unus.	℣.	In principio.		
Alter.	»	Ante mare.		
Primus.	»	Erat verbum.		
Alter.	»	Verbum supernum.		
Primus.	»	Et verbum erat.		
Alter.	»	Cujus mors est vita.		
Primus.	»	Et Deus erat verbum.		
Chorus.		Qui post me venit.		
Sequitur conductus.	**Conduct.**	. . . . .	* Dies ista colitur	
Secunda benedictio.	. . . . .	Deus misereatur nostri		
	℟.	Ad nutum.		
	℣.	Ut vitium.		
Sequitur conductus.	**Conduct.**	. . . . .	Gratulemur.	
Tertia benedictio.	. . . .	Sancti Spiritus adsit.		
Unus.	℟.	* Quem vidistis.		
Alter cum eo post.	»	In praesepio.		
Chorus.	»	Pastores dicite.		
Primi.	»	Dignioresnam priores.		
Chorus.	»	Annuntiate nobis.		
Primi.	»	Dicta nobis.		
Chorus.	»	In terris qui.		

RUBRIQUES.	TITRES.	Colonne A OFFICE PROPREMENT DIT	Colonne B TROPES et PIÈCES ÉTRANGÈRES A L'OFFICE.	Colonne C PIÈCES EXTRA-LITURGIQUES.
Primi.	»	Cujus signa tam.		
Chorus.	»	Natum vidimus.		
Primi.	»	Noviter editum.		
Chorus.	»	In choro angelorum.		
Primi.	»	Dicentium : Salus Deo nostro.		
Chorus.	»	Salvatorem Dominum.		
Primi.	»	Secundum hoc quod Angelus.		
Chorus.	»	Natum vidimus.		
Primi.	»	Gloria Patri cuncta.		
Reincipitur :	**Resp.**	Quem vidistis.		
		IIe Nocturne.		
In secundo nocturno.	**Invitat.**	* O Nazarene, dux. *Ps. Quoniam.*		
	»	*Hodie.*		
	»	*Gloria.*		
Sequitur prosa.	**Prosa**	. . . . .	* Caeleste organum.	
	Ant.	* Speciosus forma. *Ps. Eructavit.*		
	—	Suscepimus Deus. *Ps. Magnus Dom.*		
	—	* Homo natus est. *Ps. Fundamenta.*		
Sequitur prosa.	**Prosa**	. . . . .	* [Sedentem in supernae].	
Conductus.	**Conduct.**	. . . . .	* Nostrae quod providerat.	
Prosa.	**Prosa.**	. . . . .	Laudes Deo devotas.	
Benedictio quarta.	. . . . .	Deus cujus opera tellus		
	℟	Corde et animo Christo.		
	℣.	Laudem dicite Deo.		
Sequitur conductus.	**Conduct.**	. . . . .	Nostri festi gaudium.	
Quinta benedictio.	. . . . .	Iudex cum venerit.		
	℟.	* Stirps Jesse		
Duo.	℣.	Haec est virga		
Chorus.	»	Virgaque florem.		
Duo.	»	Et florebit.		
Chorus.	»	Et super hunc florem.		
Duo.	»	Spiritus sanctus.		
Chorus.	»	Spiritus almus.		
Duo.	»	Virgo Dei genitrix.		
Chorus.	»	Et super hunc florem.		
Sequitur conductus.	**Conduct.**	. . . . .	* Quanto decet honore.	
Chorus.	»	. . . . .	DIES HAEC, DIES HAEC.	
—	»		Ista dies sacrata.	
Chorus.	»	. . . . .	ALITER, ALITER.	
Sexta benedictio.	. . . . .	Spiritus sancti		
Vel.	. . . . .	Spiritus almus.		
Duo.	℟.	* *Sancta* et immaculata.		
Prosa super ℟. Duo.	. . . . .	. . . . .	*Sancta* Dei genitrix.	
[*Primus*].	℣.	Virginibus beatior.		
[*Chorus*].	»	Quia quem.		
[*Alter*].	℣.	Benedicta tu. Quia. Doxa Patri semper		
Chorus.	. . . . .	Et immaculata virginitas.		
Reincipitur	℟.	* *Sancta* et immaculata.		

RUBRIQUES.	TITRES.	Colonne A OFFICE PROPREMENT DIT.	Colonne B TROPES et PIÈCES ÉTRANGÈRES A L'OFFICE	Colonne C PIÈCES EXTRA-LITURGIQUES.
		III° Nocturne.		
In tertio nocturno. Cum organo.	**Invitator.**	Pastorum summo jubilemus.		
	»	*Ps. Quadraginta.*		
	»	*Gloria.*		
Alterum invitatorium. Sequitur prosa.	»	* Christus natus est		
	Prosa	. . . . .	A rea virga primae.	
	Ant.	* Exultabunt *Ps. Cantate.* . I.		
	—	* In principio. *Ps. Dominus regnabit...*		
		* Ante luciferum. *Ps. Cantate...* II.		
	Versiculus	. . . . .	* Qui carnem sumpsisti.	
	Conductus	. . . . .	* Lux optata claruit.	
Lectiones tres de Expositione Evangelii.	. . . . .	Postquam consummati sunt dies octo.		
Benedictio septima.	. . . . .	Lectio divina.		
Duo.	℟.	* Te de qua Christus.		
Chorus.	℣	Laudant angeli.		
Unus.	℣.	Ipsum.		
Alter.	»	Qui sine macula.		
Primus.	»	Genuisti.		
Alter.	»	Absque maris aliqua.		
Primus.	»	Et in praesepe posuisti.		
Alter.	»	O praesepe splendidum !		
Primus.	»	Quem adorat incessanter.		
Duo simul.	»	Quem prophetae sedulo.		
Chorus.	»	Ut benedicta.		
Conductus.	**Conductus**	. . . . .		Eva virum.
Benedictio octava.	. . . . .	Praestet nobis gratiam Deitas.		
	℟.	* In principio... nihil.		
	℣.	Quod factum est. OMNIA.		
Conductus.	**Conduct.**	. . . . .	Ex Adae vitio.	
Benedictio nona.	. . . . .	Sit dies haec festa.		
Cum organo.	℟.	* Descendit de caelis.		
Cum organo.	»	Sponsus ut e thalamo processit.		
Reincipitur.	℟.	Descendit.		
Cum prosa.	**Prosa**	. . . . .	Facturae dominans potestatum.	
		Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo.		
Sequitur evangelium a quatuor clericis : in pulpito :	. . . . .	Initium sancti Evangelii. Gloria tibi. Liber generationis..... in utero habens de Spiritu sancto.		
Tunc unus de quatuor clericis, dicat : Sequitur.	. . . . .	. . . . .	Nuntium vobis fero.	
	Prosa	* Te Deum.		
	℣	Benedictus qui venit.		
		Laudes.		
In laudibus.	**Ant.**	* O admirabile. *Ps. Dominus regnabit.*		
	—	* Quando natus es.		

RUBRIQUES.	TITRES.	Colonne A OFFICE PROPREMENT DIT.	Colonne B TROPES et PIÈCES ÉTRANGÈRES A L'OFFICE.	Colonne C PIÈCES EXTRA LITURGIQUES.
		Ps. Jubilate.		
	Ant.	* Rubum quem. *Ps. Deus, Deus.*		
	—	* Germinavit. *Ps. Benedicite.*		
	—	* Ecce Maria. *Ps. Laudate.*		
	Capitulum	Natus est nobis.		
	Hymnus	. . . . .	Reginae nunc caelorum.	
	Versic.	. . . . .	* [Dextera Dei].	
	Prosa	. . . . .	Corde psallat laeto.	
	Ant.	Hodie Christus natus est. *Ps. Benedictus.*		
Oratio.	**Oratio**	Deus qui nobis nati.		
Benedicamus Domino.	**Benedic.**	. . . . .	* [Lux omni festa populo].	
	Deo grat.	. . . . .	* [O Matris alma].	
Postea omnes eant ante januas ecclesiae clausas. Et [quatuor ?] stent foris tenentes singuli urnas vino plenas, cum cypis vitreis, quorum unus canonicus incipiat :		. . . . .	. . . . .	* Calendas januarias.
Tunc aperiantur januae. [Ici, une lacune. La copie de D. Grenier porte : *unum vel duo plura desunt in quibus carabantur ea quae pertinebant ad Processionem. Deest praeterea* INTROITUS. *Deest* KYRIE ELEISON. *Deest tandem* GLORIA IN EXCELSIS, *praeterea quae sequuntur*] (1).		**Messe.**		
	[**Gloria**]	* Perhibuit Joannes. *miserere nobis.*		
Simul.	»	*In gloria Dei Patris. Amen.*		
Sequitur oratio. Non dicitur nisi apponatur baculus.				
Ter.	[**Laudes**]	Christus vincit, Christus regnat.		
Duo.	»	Exaudi, Christe.		
Chorus.	»	Gregorio summo pontifici.		
Duo.	»	Salvator mundi.		
Chorus.		Tu illum adjuva.		
Primi.	»	Sancta Maria.		
Chorus.		Tu illum adjuva.		
Primi.	»	Sancte Michael.		
Chorus.		Tu illum adjuva.		
Primi.	»	Sancte Gabriel.		
Chorus.		Tu illum adjuva.		
Primi.	»	Sancte Raphael.		
Chorus.		Tu illum adjuva.		
Sicut prius.	»	Exaudi, Christe.		
Chorus.		[X...] Hujus ecclesiae pontifici.		
Conductus subdiaconi ad epistolam.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	* Orientis partibus.
Epistola. Duo.	[**Epistola**]	* Laudem Deo dicam.		

(1) Cette lacune est ancienne, car la pagination du ms. à l'encre porte : 38-39, de même que la pagination au crayon (du Museum) porte : 40-41.

RUBRIQUES.	TITRES.	Colonne A OFFICE [illegible]	Colonne B TROPES et PIÈCES [illegible] [illegible]	Colonne C PIÈCES [illegible]
Unus.	Epistola	Lectio Isaiae		
Alter.		In qua.		
Primus.	»	Haec dicit Dominus.		
Secundus.		Pater, Filius.		
Item primus et alternatim usque in finem.	»	Populus gentium.		
Duo simul.	»	Et usque in sempiternum.		
Cum organo vel aliter, Duo.	R. G	Videbunt Emmanuel.		
Chorus.	»	Omnes fines terrae.		
Prosa super Dominus]	»	[illegible]		
Reconcipiens :	Resp. G.	Viderunt omnes		
In pulpito, cum organo	Alleluia	Alleluia. Dies sanctificatus		
Alii chorus post alterne respondeant :	»	[illegible]		
Primi cum organo		Venite gentes.		
Alii post alterne :	»	Teytheta.		
Item primi, in pulpito cum organo	»	Quia hodie.		
Chorus.	»	Super terram		
Alii post alterne :		Othy.		
Primi	—	Alleluia		
Sequitur prosa.	Prosa	Alle caeleste [illegible]		
Hic afferatur virga Aaron in medio, et demonstrabit [illegible] virgam.	»	Haec est virga non irrigata.		
Hic dicatur Salvatoris conductus.	. . .	. . . . .	. . . . .	* Natus est ! Natus est !
Evangelium.	Evangel.	Dominus vobiscum etc. . . * Postquam.		
Redeundo ad altare ante textum conductus.	.	. .	. . . . .	Igitur, igitur, igitur mundana.
	Credo	* Credo.		
Presbyter unus.	»	Unum Deum		
Alter presbyter.	»	Patrem omnipotentem.		
Primus.	»	Qui poli summa.		
Ambo simul.	»	In tempore retributionis.		
	Offertor.	* Tui sunt caeli.		
	Prosa	. . . . .	* [Dextera Dei cum Patre].	
	Sanctus	* Sanctus.		
Unus.	Hosanna	. . . . .	* [Trinitas, unitas...]	
Chorus.	»	*In excelsis.*		
Tacentes chorum post primi :	Agnus	* Agnus Dei.		
Chorus.	»	. .	* [Qui sedes]	
Chorus [illegible] incipiat alterne.	»	Agnus Dei.		
Chorus.	Communio	* Viderunt omnes.		
Sequitur oratio.				
Et post [illegible] omnes [illegible] delabrum :		. . .	Hunc diem leti dicamus.	
Sequitur :	. .	Ite missa est. Deo gratias.		
		Sexte. *[illegible]*		
Ad meridiem. SEXTE.	Hymnus	* Rector potens.		

[illegible]

RUBRIQUES.	TITRES.	Colonne A OFFICE PROPREMENT DIT.	Colonne B TROPES et PIÈCES ÉTRANGÈRES A L'OFFICE	Colonne C PIÈCES EXTRA-LITURGIQUES
	Ant.	* Rubum quem. *Ps. Defecit.*		
	Capitulum	Verbum caro.		
	℟.	* Ipse invocavit me.		
	Versiculus	. . . . .	* Alacritate multa	
		None.		
	Hymnus	* Rerum Deus		
	Ant.	* Ecce Maria. *Ps. Mirabilia.*		
	Capitulum	* Populus gentium.		
	℟.	* Notum fecit.		
	Versiculus	. . . . .	Ad te de valle.	
		Vêpres.		
		* Deus in adjutorium.	[Intende]	
Sequitur hymnus.	Hymnus	* A solis ortu cardine.		
	Ant.	* O admirabile. *Ps. Dixit.*		
	—	* Quando natus es. *Ps. Confitebor.*		
	—	* Rubum quem. *Ps. Beatus vir.*		
	Alleluia	* Multifarie.		
Sequitur prosa.	Prosa	. . . . .	Christi hodierna	
	Ant.	* Germinavit. *Ps. De profundis.*		
	—	* Ecce Maria. *Ps. Memento.*		
	Capitulum	Verbum caro.		
	℟.	* Descendit.		
	Prosa	. . . . .	* Familiam custodi].	
	Hymnus	. . . . .	* Hac clara die	
	Ant	* O beata infantia. *Ps. Magnificat.*		
Sequitur.	Benedic.	. . .	* [Super omnes alias creaturas].	
	Benedic.	. . .	[Dei sapientia manens]	
	℟.	* Stirps Jesse.		
Prosa super [illegible]	»	»	[Quo fecundata]	
super [illegible]	»	»	[Sol justitiae].	
super [illegible]	»	»	Qui nos omnium].	
	Prosa	. . . . .	Flos ventris Mariae.	
	Seq.	. . . . .	* Ave Maria.	
	Ant.	Alma redemptoris.	* [Alle-resonent].	
	Benedic.	. .	[O regina virginum]	
	Deo grat.	. . . .	* [Virgo gemma].	
	Benedic.	. . .	* Patrem parit filia]	
Rubrique grattée.	Conduct.		Dies ista celebris.	
	Conductus	. .	* Regis natalitia.	
	Conductus	.	Alto consilio (1).	

(1) C'est par *conductus* que l'Office se termine au fol. 68 v°. Au folio 69, le *Veni doctor previe* est noté à 4 parties. Il en est de même du *Christus nanens*, au fol. 71 v°. A partir du folio 73 v° jusqu'au 76 v°, il n'y a plus qu'une notation sans aucun texte.

VARIANTES

Il est facile maintenant, grâce à nos deux tableaux et au signe de l'astérisque indiquant, dans le second, les pièces communes, de comparer, au moins dans leur ordonnance générale, les offices de Sens et de Beauvais. Il importait, croyons-nous, de faire plus. La liste que nous allons dresser de toutes les variantes permettra de comparer les textes eux-mêmes et pourra contribuer, à l'occasion, à l'établissement critique de certaines pièces, liturgiques ou autres, en attendant que nous soit donnée une édition complète de l'Office de Beauvais.

Office de Sens (1)			*Office de Beauvais.*	
P. 86. Luxbrunis	I 2	Remouendus	Remouendus	I 1
— —	1	Asinaria	Essenti	
— Orientis, 1		Sir asne	Sire asnes	
— 2	2	Enutritus	Enutritus	
87. 3	2	Dagmas	Dummas	
— 4	—	Aurum [illegible] Arabia	*Cette strophe manque.* *Après la dernière strophe : Au[illegible] dicas, on lit les trois vers suivants :* Hez va, hez va, hez va, hez, Biax sire asne, car alez, Bele bouche, car chantez.	
— Deus in adiutorium		Al[illegible]	*Manque*	
—		Hec est	*Entre ingres. 2 et 3, [illegible] vers* Hec est [illegible] lies, sanctarum [illegible] lietum	—
88. Letemur	— 1	Exultales	Exultaces	2
—	— 6	Nisi ha	Nisi hanc	— —
— — —	— 8	In celum	In celis	—
— 89. Xpistus manens,	—	Et eraptos	Et eresctos	et 71
—	6	Collocaret in celum	In celum *manque.*	—
		℟. Descendit	℟. Descendit 2	3 4
— 90. Trinitas, 2	— 7	Flumen	Fulmen *Cette prose étant ici un trope d'Hosanna, se termine naturellement par in excelsis.*	24
— 92. Magnum nomen	— 1	Emmanuhel	Emmanuel.	— 11
— —	— 2	Gabrihel	Gabriel	—
— —	— 4	Rex natus	Rex *manque*	—
		Custodimus	*Sans tropes.*	—
93. Media vita	2	Iustificrasceris	Iustificrasceris : Sanctus Deus [illegible]	— 13
— Kyrie		Pater [illegible]	Kyrie [illegible]	
96. Patrem, 6	— 1	Et reddituram ad patriam	*Manque*	
— 97. Dexteta	1	De gloriosa	De sanctis	23
— 98.		℟. Quemadmodum	℟. Quemadmodum *Trope. Vers plus court.*	
		℟. Stirps Iesse	℟. Stirps Iesse *Trope. Vers plus court.*	23
99. Celeste (7 *a*)		Nati per	Lucis per	1
— (7 *b*)		Incunt	Subeunt	
— 8 *b*		Fecit	Cingit	—
— (9 *a*)		Hec	Hanc	—
			Ordre des clausules.	
			4. Nec sunctorum.	
			5. Gaude.	
			6. Nuntiant.	
			7. Affectus	
			8. Inuenitur	
			9. Stella maris.	
— 99. Quisquis nem 3 *a*		Femina	Flamina	— 2
3 *b*		Rex	Rex *manque.*	

(1) Naturellement, pour l'office de Sens, les chiffres renvoient aux pages du présent volume et, pour celui de Beauvais, aux folios du manuscrit de Londres. — Pour plus de facilité, [illegible] les lignes des pièces et non des pages.

(2) Les répons tropés, ou simplement remaniés (?), comme le ℟. *Descendit*, sont reproduits intégralement à la fin de cette liste.

				Après miserere *omettez :* Adsumte nunc, etc. *C'est la clausule 4 b de la seq. :* Qui scandis. *La clausule 4 a est omise.*	
[illegible]			1. Ecce agnus	℟. Ecce agnus (*Tropé*). *Voir plus loin*	17
[illegible]	Ar. M[illegible]	4 *b*	Oris et pastoris	Panis et	- 63[illegible]
[illegible]			℟. Sancta	℟. Sancta (*Tropé*). *Voir plus loin.*	- 26-27
[illegible]	2. Nat[illegible] 5.	— 4	1. Te laudant	℟. Te laudant (*Tropé*). *Voir plus loin*	30
[illegible]	4. H[illegible] 3.	8	Secula a	a *manque*	40
105.	Carmen his. 2.	1	*Deo dicamus gratias !*	*Dicamus Deo gratias !*	- 40
			Virgo mater	Virgo natum	- 16
				Ordre des strophes.	
				2. Rege nato.	
				3. Virgo natum	
				4. Ad uirginitatem	
- 106.	[illegible] 7.	2	*Domino.*	*Domino.* FULGET.	
[illegible]	Ia[illegible] 4	2	Fulgida	Splendida	11[illegible]
	5.	— 2	*Gratias !*	*Gratias !* MUSCA	— -
	Parentis 4.	2	Is reduxit	Hic reduxit	6[illegible]
--	Nostre quod. 1.	— 7	Gabrihel	Gabriel	23
--	2	1	Gabrihele nuncio	Gabriele nuntio	— -
1[illegible]	I[illegible] pulta. 2.	— 3	Seruitia	Seruilia	— 2[illegible]
	— 3.	— 1	Fuit	Esset	- —
	— 3.	- 8	Hoc in hoc	*Manque* (Cf. *texte, p. 111, note 4*)	
	4	- 5	Celi nuntio	Celi solio	
			Entre *Gloria* et *Hoc in hoc*	Oritur,	
				Moritur	
				Pro mundi redemptio.	
113.	V. Natus.	- 3	Quod decuit *pour* decuit	Quod decuit *aussi pour* decuit	— 46
114.			Sanctus	Sanctus, *sans tropes.*	— 54
115.	Agnus 5.		Pax perpetua redemptio	Perpetua hominumque redemptio	— 55
			Pastis natum in	*Confluctus (V. plus loin, aux addenda)*	— 66
- 11[illegible]		1	Gaude	℟. Gaude (*Tropé*) *Voir plus loin*	-
	Invocat. 4 *b*		Concedas	Concede	--
121.	Super omnes. 3.	- 8	*Benedicat.*	Benedicat	— 66

Répons tropés.

1° Descendit de celis Deus
uerus a Patre genitus ;
introiuit in uterum uirginis
ut nobis appareret uisibilis,
indutus carne humana
prothoparentis edita,
* Et exiuit per clausam portam
deus et homo, lux et uita
conditor mundi.
℣. Sponsus ut e thalamo processit Xpistus in orbem.
* Et exiuit. Gloria. Descendit (1).

2° *Que n uidistis,*
In presepio cum animalibus
Iacentem uidistis in pannis uilibus,
Cuius ortum admiratur
mundus eum sic declaratur (2).
Pastores dicite,
Digniores nam priores, per Dei potentiam,
iam uidistis et audistis summi Patris gloriam.
Annunciate nobis,
Dicta nobis(uobis)? et que nostis ut dicamus (discamus)?
cur exorta lux est ista et sciamus

(1) Tout ce texte a été arrangé de manière à obtenir des vers assonances. Cf. PAL. MUS., t. III, pl. 171. — En reportant au 2e vers le mot : *uerus*, la symétrie est parfaite.

(2) Ici, nous avons plus que des assonances, mais des *rimes*, comme dans le ℟. *Gaude*. (Cf. *supra*, p. 119, note 4.)

[illegible] quis apparuit.
Cuius signa
tam benigna
commouent omnium
corda fidelium,
[illegible] uidimus
Nouiter editum
per miracula
a Patre genitum
ante secula.
[illegible]
Dicentium : salus Deo nostro,
Saluatorem Dominum
Secundum hoc quod angelus nuntiauit,
Pater natum humanatum declarauit,
carne sumpta incorrupta de Uirgine,
Deus semper, factus homo pro homine,
in quo suam non amisit dignitatem,
sed ex toto consecrauit deitatem,
Quem iacentem in presepe admirantes,
unde certi nuntiamus affirmantes
[illegible] uidimus
Gloria Patri cuncta regenti sonet tibique gloria
Nato coeuo Spirituique, Spiritus cuius gloria
emundet nos a peccati maculis, ut cum ipso
gloriemur per eterna seculorum secula.

Stirps Iesse uirgam produxit.
Hec est uirga non irrigata, sed Dei gratia florigera (1)
Uirgaque florem :
Et florebit
* *Et super hunc florem requiescit*
Spiritus sanctus procedens a throno.
Spiritus almus.
℣. Virgo Dei genitrix uirga est, flos Filius eius,
* *Et super.*

4° *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi, ecce de quo dicebam uobis :*
* *Qui post me uenit, ante me factus est : cuius non sum dignus corrigiam calceamenti soluere.*
℣. *In principio* (2)
Ante mare et terras et quod regit omnia celo,
Erat uerbum,
Uerbum supernum prodiens (3),
a Patre olim exiens,
qui natus orbi subuenis
cursu decliui temporis
Et uerbum erat apud Deum,
cuius mors est nostra uita.
Et Deus erat uerbum.
* *Qui post.*

(1) Clausule [illegible]
(2) [illegible] : *E[illegible]* et *In principio*.
(3) Première strophe de l'hymne *Verbum supernum*.

5° Sancta Dei genitrix uirgoque Maria atque gloriosissima
pro nobis Filium dignare precari,
Sancta et immaculata uirginitas quibus te laudibus referam
(efferam) nescio,
℣ *Quia quem celi capere non poterant tuo gremio contulisti.*
℣. Uirginibus beatior cunctis benedicta per euum
ex omni rationabili dicaris uirgo.
℟ *Quia quem.*
℣. *Benedicta tu..... uentris tui.*
Doxa Patri semper ingenito
Illiusque unigenito
consolatori almo.
Sancta et immaculata.

6° *Te,*
De qua Xpistus nasci uoluit
queque meruisti uocari regina celorum,
Laudant angeli, sancta Dei genitrix,
que uirum non cognouisti
et Dominum in tuo utero baiulasti.
Concepisti per aurem Dominum nostrum,
℣ *Ut benedicta dicaris inter omnes mulieres.*
℣. *Ipsum*
Qui sine macula natus est, o Maria, mater pia,
ineffabiliter de uirginali utero
Genuisti,
absque maris aliqua illecebra (1)
et in presepe posuisti,
O presepe splendidum (2)?
Quem adorat incessanter multitudo angelorum.
Cuius miraculo chorus prestatur apostolorum
de cuius gloria semper extat uox angelorum
℟ *Ut benedicta* (3).

7° *Gaude,*
Stella, Maria, maris (4).
Gaude,
O uere beata sublimis sponsa, regina angelorum.
Gaude, Maria uirgo, etc...

8° Confirma nos, Xpiste, tua multimode benignitatis clementia,
carnis ad debellanda uitia, ipsa nos corroborante gratia,
qua sancte
Confirmatum est
cor Uirginis in quo diuina mysteria,
Angelo nuntiante, concepit.
℣. Quem tremit infernus, collaudat et ordo supernus;
Ad nutum cuius gaudet spiramine limus (5).

(1) Clausule 7 a de la séquence *Reginae nunc caelorum* [**R. H. 17201**].
(2) De l'antienne *O beata infantia!* Cf. *supra*, p. 120 et 181.)
(3) Ce texte est un peu différent de celui que nous avons donné plus haut, page 151, d'après le ms. 6 de la Bibl. de Sens. Il est par contre exactement le même, sauf le mot *incessanter*, que celui du ms. B. N. 17296, XIIe siècle.
(4) Début de la séquence : *Stella, Maria, maris* [**R. H. 19445**].
(5) Ces deux hexamètres, dans l'office de Sens, appartiennent au ℟. *Sancta et immaculata*, p. 101.

Te forma pre filius hominum castis concepit uisceribus,
Et benedicta in eternum Deum nobis protulit
Prosa : Et honore uirginali.....
.. .. proferam
et hominem.

NOTES

1° — Il faut tout d'abord remarquer dans cet office le nombre et l'importance des rubriques. Elles sont en particulier très explicites sur la façon de chanter certaines pièces. Tantôt, le chœur se partage en deux groupes, l'un placé devant, l'autre derrière l'autel, comme pour l'*alleluia* par exemple; tantôt (et c'est le cas pour les morceaux centonisés ou tropés), deux voix seulement doivent alterner; nouvelle confirmation du sens donné à la rubrique *Duo*. (Cf. *supra*, p. 82.)

L'office de Beauvais, beaucoup plus riche, sous ce rapport, que celui de Sens, vient donc heureusement suppléer aux lacunes de ce dernier.

2° — C'est évidemment dans les offices de ce genre qu'on a chance de rencontrer les chants les plus populaires de l'époque. Qu'on nous permette de redire ici ce que nous avons écrit dans la *Rassegna gregoriana* (1906, n° 1), précisément à l'occasion d'une pièce de ce même office de Beauvais :

« Pour n'être pas liturgiques, au sens strict du mot, ces sortes de compositions n'en sont pas moins précieuses. Véritables recueils de pièces variées, moitié religieuses, moitié profanes, toutes enrichies de mélodies populaires et charmantes, leur étude s'impose désormais aussi bien à l'archéologue qu'à l'historien. L'esthétique, la musicologie y sont intéressées. La science elle-même de la liturgie ne peut qu'y gagner. »

Cette réflexion s'applique tout aussi bien, n'est-il pas vrai? aux répons tropés dont nous avons tenu à donner le texte complet; mais il faudrait y ajouter le ℟. *Petre, amas me*, avec sa prosule, ainsi que les prosules trop peu connues du ℟. *Stirps Jesse*. Tant il est vrai que la publication de l'office de Beauvais rendrait un réel service aux études de musicologie sacrée.

3° — Les acclamations appelées *Laudes* ou *Triomphe*, qui se chantaient au commencement de la messe des grandes fêtes, suffisent presque toujours à dater un document liturgique ou à en déterminer la provenance. D'ordinaire on y lit, en effet, avec le nom du pape régnant, celui du roi ou de l'empereur et même celui de l'évêque.

En ce qui concerne celui de Beauvais, rien de plus facile. Les *Laudes* faisant mention du souverain Pontife *Grégoire* et du roi *Louis*, il est évident qu'il s'agit de Grégoire IX (1227-1241) et de saint Louis (1226-1270). Le manuscrit se trouve donc daté par le fait même, et c'est entre les années 1227 et 1241 qu'il a été écrit, du moins si on s'en tient, comme éléments d'information, aux seules indications fournies par les *Laudes*. C'est d'après des renseignements peut-être plus circonstanciés que nous avons donné, à la page 37, en note, les chiffres de 1227 et 1234.

Le chant des *Laudes* fut surtout en honneur, à Reims, au temps de l'archevêque Hincmar, d'où leur est resté le nom de *Laudes Hincmari*. Comme modèle de *Triomphe* ou *Laudes*, citons celles du *Prosarium ecclesiae remensis*, dans Bibl. Lit., VII, p. 363.

Quand un manuscrit renfermant cette sorte de litanie venait à passer d'une église à une autre, les noms des saints étaient changés et remplacés par ceux des saints particuliers de la nouvelle église. Nous en avons la preuve dans un manuscrit de Sens (*Bibl. de Sens*, n° 12, p. 89). C'est un *Ordo pontificalis* du XIIIe siècle, mis au XIVe siècle à l'usage de l'église de Sens, mais originairement composé pour une

autre, peut-être pour celle de Notre-Dame de Paris, ainsi que le conjecture l'abbé Lebeuf, dans une note écrite de sa main sur le feuillet de garde.

4° — **Très importante remarque.** Il s'agit ici, en effet, d'une de ces énormes méprises, du genre de celles dont nous avons dû plus haut faire justice et qui n'ont que trop accrédité certaines légendes ridicules.

On aura là, en outre, une preuve manifeste qu'il ne faut à aucun prix s'affranchir de la loi si bien énoncée par L. Gautier : « *Les sources, toujours les sources, et ne jamais se contenter d'ouvrages de seconde main.* »

Plus haut, dans l'introduction, p. 49, on a vu que si, à Sens, on se contentait de rappeler le souvenir de l'âne en exécutant le conductus : *Orientis partibus*, il n'en était pas de même partout. A Beauvais, par exemple, l'âne figurait certainement dans les préparatifs de la fête. Du moins, on peut le conclure de la teneur de la rubrique : *Conductus asini, cum adducitur*. Jusque-là, rien à dire.

A Beauvais, la pièce *Orientis partibus* était reprise une seconde fois, et cela *à la messe*, à la fin du *Triomphe*, immédiatement avant l'épître. Faut-il en conclure que l'âne avait été introduit dans l'église, au commencement de la cérémonie, pour être à ce moment-là solennellement *conduit* (!) vers le pupitre du sous-diacre et assister de plus près au chant de l'épître ? Dans ces sortes de fêtes populaires, l'âne, oui ou non, pénétrait-il dans l'église ? — Certains historiens l'ont cru, entre autres F. Bourquelot. Voici comment s'exprime cet auteur : « Du reste, l'introduction de l'âne dans l'église, au moment où l'on chantait la prose qui lui est consacrée, est prouvée par la mention déjà citée de l'office de Beauvais : **Conductus asini, cum adducitur.** » *Op. cit.*, p. 154.

Encore une fois, on est allé trop vite et surtout on a eu le grand tort de trop généraliser certains faits particuliers, eux-mêmes mal prouvés. Montrons-le.

Bourquelot, pour tout ce qu'il a dit de l'office de Beauvais, n'a eu à sa disposition, en fait de documents, que la seule copie de Dom Grenier. Hâtons-nous de le dire à sa décharge, c'est elle qui l'a induit en erreur. Mais aussi, pourquoi se contenter d'une copie ? et d'une copie faite à une époque où on n'y regardait pas de si près en fait d'exactitude. La méthode rigoureuse, scrupuleuse même, qui préside aujourd'hui heureusement à tout travail d'érudition était loin d'être alors en honneur. Témoin les copies de l'office de Sens portant toutes des titres fantaisistes et cependant certifiées conformes au manuscrit original par des doyens du Chapitre ou des notaires ecclésiastiques. (Cf. *supra*, p. 23 et seq.)

D. Grenier voyant reproduite, à la messe, la prose : *Orientis partibus*, a tout bonnement et sans aucune hésitation recopié la même rubrique. On trouve, en effet, au folio 45v° de son manuscrit (B. N., *Picardie*, 158), à l'endroit de l'épître, la reproduction exacte de ce qu'il avait écrit déjà au début de l'office, dans la fiche 46r°, c'est-à-dire : *Conductus asini, cum adducitur*. Voilà ce qui a trompé Bourquelot.

Et le manuscrit du XIIIe siècle, que porte-t-il ? — La même rubrique évidemment, mais seulement au début, avant le commencement de l'office et, comme à Sens, avant le *Deus in adjutorium* des 1res vêpres. A la messe, l'*Orientis partibus* a pour toute mention, pour seule rubrique, ces mots : **Conductus subdiaconi ad epistolam**. C'est, on le voit, tout autre chose.

Qu'à une époque quelconque, par suite d'abus comme ceux dont il a été parlé plus haut, l'âne ait été amené dans l'église, c'est possible après tout. Il y a même quantité de raisons pour qu'il n'y ait pas là matière à tant de scandale. Cependant nous ne le croyons pas. En tout cas, ce qu'il y a de certain, ce qui ressort avec la dernière évidence, c'est que rien, absolument rien dans l'office, n'autorise à le supposer. On vient d'en lire la preuve. Si on l'a cru, c'est par suite d'erreurs aussi grossières que manifestes. On conviendra que le manuscrit de Beauvais est catégorique sur ce point et qu'il importait de mettre ici, une fois de plus, le fait en pleine lumière.

5° — Terminons ces quelques observations en renvoyant le lecteur, en ce qui concerne le curieux *alleluia : Dies sanctificatus*, en grec et en latin, à notre article de la *Rassegna gregoriana*, 1906, n° 1, où il a été publié intégralement, comme *texte et chant*, et accompagné des remarques nécessaires.

TABLES

TABLE ALPHABÉTIQUE

des Antiennes, Répons, Versets, Hymnes, Tropes, etc. contenus dans l'Office.

Les Chiffres marqués d'un astérisque renvoient aux pages où les pièces sont indiquées seulement par leurs premiers mots.

Agnus

Agnus Dei. . . 116 175

Alleluia

Multipharie 113* 170*

Antiphonae

Ante luciferum. . 101* 151*
Dominus dixit . 97* 144*
Ecce Maria. . . . 102*, 118*, 116*, 153*, 157*, 179
Elevamini portae. . 97* 144*
Exultabunt omnia . 99* 148*
Germinavit radix Jesse. 102* 153*
Hodie intacta. . . 89* 134*
Homo natus est. . 99* 148*
In principio. . . 100* 150*
In sole posuit. . . . 97* 144*
Magnum nomen. . . 92 138
Media vita. 93 139
Mirabile mysterium 103*, 116* 155*, 179*
Nato Domino 101* 151*
Nesciens mater. . . 86* 134*
O admirabile commercium. 102*, 104*, 119*, 153*, 157*, 178*
O beata infantia. . 120 181
O felices panni. . . 120
O gratissimi. . . . 120
O praesepe. 120
Quando natus es. . . 102*, 106*, 119*, 153*, 160*, 178*
Qui de terra est. . . 91* 136*
Responsum accepit. 93 138
Rubum quem. . . . 102*, 117*, 116*, 153*, 176*, 179*
Speciosus forma. . . 99* 148*
Virgo Dei genitrix. . 89* 134*
Virgo hodie fidelis. . 89* 134*
Virgo verbo concepit. 89* 134*

Benedicamus

Castitatis lilium. . . 105 159
Corde Patris. . . . 91 137
Lux omni festa. . . 103 155
Parentis primi. . . . 107 161
Patrem parit. . . . 95 141
Regis natalitia. . . 117 176
Super omnes alias. . 120 182
Verbum Patris. . . 118 178

Cantica

Benedictus. . 103* 155*
Benedicite . 102* 153*
Magnificat. 91*, 120 136*, 181
Nunc dimittis. 93* 137*

Capitula

Apparuit. . . 102*, 117*
Convertimini. . . . 92*
Populus gentium. . 89, 116* 134, 176*
Regi autem. . . . 104*
Virgo verbo concepit. 106*, 118* 160*

Communio

Viderunt 117* 175*

Conductus

Calendas januarias. . 122 185
Dies festa colitur. . . 108 163
Lux optata clarait. 110 166
Natus est. 101 152
Nostrae quod providerat. 107 162
Novus annus. . . . 121 184
Orientis partibus. . 86 130
Quanto decet honore. 113 171

Credo

Credo (Solus qui). . 94, 105* 143, 158*
Credo (Unum Deum). 114 172

Deo gratias

Incorrupta virgo. . . 106 [illegible]
O matris almae. . . 104 [illegible]
Super omnes alias. . 92 [illegible]
Virgo gemma . . . 121 [illegible]

Deus in adjutorium

Deus in adjutorium (tropé) 87, 118* 131, 178*
Deus in adjutorium 96, 104 143, 156

Epistolae

Ad laudem (de Sancto Joanne). 125 191
Laudem Deo (Messe). 111 168
Laus, honor (de SS. Innoc.) 126 192
Vernant fortia (De S° Stephano). . . . 123 188

Evangelium

Postquam consummati sunt. 114 171

Gloria

Cujus reboat. . . 109 165

Graduale

Viderunt 113 169

Hymni

Ave Maria (*Séquence*). 100 149
A solis ortu. . . . 118* 178*
Caeleste organum (*Séquence*. 98 146
Hac clara die (*Séquence*). 102 153
Jam lucis orto. . . 104* 157*
Nunc sancte nobis. . 106* 160*
Rector potens. . . . 117* 176*
Rerum Deus. . . . 118* 177*
Salus aeterna (*Séquence*). 97 143
Te lucis. 92* 138*

Introitus

Puer natus est. . . 100* 165*

Invitatoria

Christus natus est. . 100 149
Natum sub lege. . . 97 143
O Nazarene. . . . 98 146

Kyrie

Clemens rector. . . 109* 165*
Pater cuncta. . . . 93*, 105* 139*, 158*

Offertorium

Tui sunt caeli. 116* 174*

Oratio

Deus qui salutis. . . 91*

Pater

Fidem auge. . . 93, 105* 139, 158*

Prosae (Tropes)

Alle-tesonent. . . . 87, 118* 131, 178*
Fac, Deus, munda. . 90 135
Facinora nostra. . 90 135
Familiam. . . . 90 135
Inviolata . . 119 180

Psalmi

Beatus vir. 89*, 119* 134*, 179*
Cantate... cantate (I). 99* 148*
Cantate... quia (II). . 101* 151*
Cantate (ps. introït). 109* 165*
Caeli enarrant. . . . 97* 144*
Confitebor. 89*, 119* 134*, 178*
Cum invocarem. . 92* 138*
Defecit. 117* 176*
Deus, Deus meus. . 102* 153*
Deus in nomine. . . 104* 157*
De profundis. . . . 89*, 119* 134*, 179*
Dixit. 89*, 119* 134*, 178*
Dominus regnavit (I) [Exultet]. 100* 150*
Dominus regnavit (II) [irascuntur]. . . . 101* 151*
Dominus regnavit [decorem]. 102* 153*
Domini est terra. . . 97* 144*
Ecce nunc benedicite. 92* 138*
Eructavit. 99* 148*
Fundamenta. . . . 99* 148*
In Te, Domine. . . 92* 138*
Jubilate. 102* 153*
Laudate. 102* 153*
Legem pone. . . . 106* 160*
Memento. 89*, 119* 134*, 179*
Mirabilia. 118* 177*
Quare fremuerunt. . 97* 144*
Venite, exultemus. . 97*, 98*, 100*, 143*, 146*, 149*

Responsoria prolixa

Descendit. 89, 119* 135, 178*
℣. Tanquam sponsus.
Ecce Agnus Dei. . . 100* 148*
℣. Qui de terra est.
Gaude Maria. . . . 119 179
℣. Gabrielem archangelum.
In pace. 94*, 100* 140*
℣. Si dedero.
In principio. . . . 100*, 119* 148*, 179
℣. Quod factum est.
O magnum mysterium. 98* 145*
℣. Domine, audivi.
O regem caeli. . . . 99* 148*
℣. Qui caelum.
Quem vidistis. . . . 98* 145*
℣. Dicite quidnam.
Stirps Jesse 98*, 119* 145*, 179
℣. Virgo Dei genitrix.
Sancta et immaculata. 101* 151*
℣. Quem tremit.
Te laudant. 101*, 119* 151* 179
℣. Ipsum genuisti.
Verbum caro. . . . 101* 151*
℣. In principio.

Responsoria brevia

Ipse invocabit me. . 117 176
℣. Pater meus.
Jesu Christe, fili Dei. 105 157
℣. Tu Patris verbigena.
Notum fecit Dominus. 118 177
℣. Salutare suum.
Verbum caro factum est. 106 160
℣. Et habitavit.

Sanctus

Sanctus (Perpetuo numine). 116 174

Sequentia

Laetabundus . . . 113* 170*

Versiculi

Alacritate. 101 151
Benedictus sit hodie. 103 155

Custodi nos. . . .	92	138
Dextera Dei. .	97	145
Exurge, Domine. . .	105	158
Qui carnem sumpsisti.	99	148
Quos florigero. . . .	117	176
Qui scis infirma. . .	118	177
Sancta Dei genitrix.	119	180
Sedentem in supernae.	106	160
Trinitas, unitas. . .	90	136

Versus

Christus manens. . .	88	133
O crucifer. . . .	123	187

Varia

Domine, labia mea. .	96	142
Haec est clara dies. .	87	132
Ite missa est. Deo gratias.	117	175
Laetemur gaudiis. .	88	133
Lux hodie, lux laetitiae.	86	129
Salve, festa dies. .	88	133
Te Deum.	102*	153*
Veni, Sancte Spiritus	104*	157*

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS. V
INTRODUCTION. 1

PREMIÈRE PARTIE

LE MANUSCRIT. 3

I. Sa provenance. 3
II. Description générale. 6
§ 1. — *Reliure. Le Diptyque.* 6
Description, — Publications, — Age et Provenance, — sa valeur.
§ 2. — *État matériel.* 9
Format, — Formation matérielle, — Lacérations, — Additions et mentions postérieures.
§ 3. — *Écriture. Age.* 14
§ 4. — *Notation musicale* 16
III. Bibliographie. 23
§ 1. — *Copies* 23
A. Copies. (*Texte seul*). 23
B. Copies. (*Texte et musique*). 24
§ 2. *Publications.* 28
A. Editions (*Texte seul*). 28
(1) *Éditions intégrales.* 28
(2) *Publications partielles.* 29
B. Publications (*Texte et musique*). 30
C. Auditions. 33
D. Bibliographie proprement dite. 34
(1 — *Ouvrages généraux* 35
(2) — *Ouvrages relatifs au manuscrit de Sens.* . 35

DEUXIÈME PARTIE

L'OFFICE. 39

I. Sa nature. Sa composition. 39
II. Son auteur 51
Sa vie. 53
Ses œuvres. 55
Satires, — Sermons et opuscules, — Commentaire de saint Paul, — Questiones scholares, — In psalterium commentarium, — Officium Assumptionis.
III. Son rôle, son histoire. 61
IV. Rubriques. 73
§ 1. — *Rubriques relatives à la Fête.* 73
1° Conductus ad Tabulam,— Lecta tabula, incipiat sacerdos.— 2° Bacularius. 3° Conductus.
§ 2. — *Rubriques musicales.* 77
1° Quatuor vel quinque in falso. — 2° Versus cum organo. — 3° Chorales. 4° Duo vel tres in voce, ante altare. — 5° Duo.

TEXTE

Principes de son établissement 85
A. Texte litteraire 85
B. Texte musical 84

TEXTE LITTÉRAIRE 86

Ad I Vesperas (Deus in adiutorium) 87
Ad Compleorium 92
Ad matutinum 96
In 1° nocturno, p. 97. — In 2° nocturno, p. 98. — In 3° nocturno, p. 100.
In Laudibus 102
Ad Primam 104
Ad Tertiam 106
Officium ad missam 109
Ad Sextam 117
Ad Nonam 118
Ad Vesperas 118
Epistola de B. Stephano, p. 123. — De S. Joanne Epistola, p. 125.
De Innocentibus epistola, p. 126.

TEXTE MUSICAL 129

Ad I Vesperas 131
Ad Compleorium 138
Ad Matutinum 142
In 1° nocturno, p. 144. — In 2° nocturno, p. 146. — In 3° nocturno, p. 149.
In Laudibus 153
Ad Primam 156
Ad Tertiam 160
Officium ad Missam 165
Ad Sextam 176
Ad Nonam 177
Ad Vesperas 178
De B. Stephano Epistola, p. 188. — *De S. Joanne Epistola*, p. 191. — *De Innocentibus Epistola*, p. 192.

Appendice I, p. 197.
Appendice II, p. 217.

ADDENDA ET CORRIGENDA

ADDENDA

Page 9. — Depuis l'impression du passage où nous souhaitons qu'on interroge l'intérieur des plaques du diptyque, on a eu cette légitime curiosité. On n'y a pas trouvé, comme dans le célèbre ivoire Barberini (cf. *Revue d'Hist. et de Litt. religieuses*, t. VII, p. 285) de listes de noms, mais seulement quelques ornements, très grossièrement sculptés. Ceux-ci cependant méritent d'être signalés, car ce simple détail peut mettre sur la voie d'identifications précieuses pour l'histoire du diptyque.

Au revers de chaque plaque, il y a trois rangées horizontales et équidistantes de chacune trois rosaces à six feuilles, en creux. Chaque rosace rappelle assez bien la roue du char de Bacchus. Voici donc l'ornementation intérieure du diptyque :

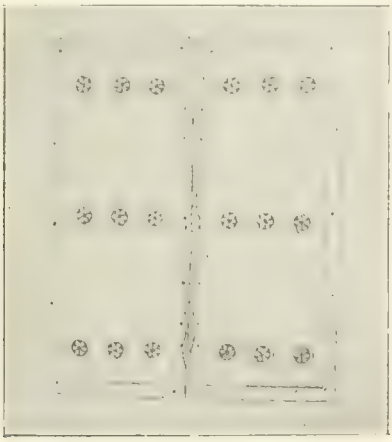

Cet examen a démontré en outre, ce que du reste la composition elle-même révélait déjà, que l'ordre des plaques a été interverti. Le diptyque tel qu'il est aujourd'hui étant ouvert, le 1er feuillet, c'est-à-dire celui de gauche, devrait être reporté à droite et *vice versa*. Les bords, à l'*extérieur actuellement*, portent encore, en effet, les traces d'entailles ayant servi à trois charnières en cuivre dont les rivets subsistent toujours et traversent même l'ivoire. Il serait donc, grâce à un léger remaniement, très facile de replacer dans leur ordre logique les deux plaques et de rendre ainsi à l'ensemble de la composition sa physionomie primitive. C'est tellement naturel qu'on se demande pourquoi on ne l'a encore pas fait. E. Molinier l'avait bien compris, car c'est dans cet ordre qu'il a disposé et décrit les deux plaques, dans son grand travail sur les ivoires. (Cf. *supra*, p. 6.)

Page 24. — Après les copies (*texte seul*), ajouter la mention suivante : « **271**. « Description et missel de la fête des Fous. » Sens, Autun, etc. XIXe siècle, Papier, 19 pages, 339 sur 228 millim., cartonné » *Manuscrits de la Bibliothèque de Sens*, dans *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, tome VI, p. 200.

Page 35. — A la liste des *ouvrages généraux*, ajouter : D'ORTIGUE, article : *Fêtes de l'Ane, des Fous*, etc... dans *Dictionnaire de plain-chant*, col. 627 et seq.

On lira aussi avec profit ce qu'a écrit à ce sujet P. Aubry, dans son étude sur *La musique et les musiciens d'église en Normandie au XIIIe siècle*, p. 26 et seq.

Page 46. — *Note.* — Lire dans *Les origines liturgiques* de D. Cabrol, l'appendice C, intitulé : *Le premier des calendes de Janvier et la messe contre les idoles.*

Page 60. — On a pu voir, par ce qui a été dit de cette pièce à la page 99, *note* A, que ce *versiculus* ne saurait en aucune façon être attribué à P. de Corbeil. Tout au plus pourrait-on supposer qu'il en a remanié le premier vers.

Page 76. — Il importe de compléter ce que nous avons dit des *Danses religieuses* par les articles suivants qu'on trouvera dans le *Rational* de Durand, édition C. Barthélemy, Paris, 1854. Dans le tome II, note 3, p. 438, *La Danse au point de vue liturgique*, et dans le t. IV, note 8, p. 447, *Sur deux anciennes Danses ecclésiastiques*, etc...

Page 84. — *Texte musical. Ligne 14.* — On remarquera cependant l'absence du *quilisma* dans certains passages le réclamant. C'est que nous n'avons pas voulu l'introduire de notre propre autorité. Nous ne l'avons placé que là où des documents déjà publiés nous y autorisaient.

Page 87. — *Note C.* — Sur tout ce qui a rapport aux vêpres pascales, à la procession aux fonts, etc., il faut lire l'important appendice consacré à ce sujet, p. 286 et s., par A. Gastoué, dans son beau travail : *Origines du chant romain*, formant le tome Ier de cette *Bibliothèque musicologique.*

Page 98. — *Ligne 24.* — Dans le mot : *O Nazarene*, immédiatement avant le *Gloria*, il y a dans le *ms.* deux *r*, mais le second est exponctué.

Page 101. — Le *conductus ad ludos* : NATUS EST, n'est pas complet dans notre office, comme il est facile de s'en convaincre par l'examen des rubriques de celui de Beauvais. Après le *Natus est* qui, dans ce dernier, précède l'évangile, on lit, en effet, cette rubrique : *Redeundo ad altare, de antedicto conductu* : IGITUR, IGITUR, IGITUR, etc. La mélodie en est une preuve, du reste, étant la même pour *Natus est* que pour *Igitur*. En voici le début :

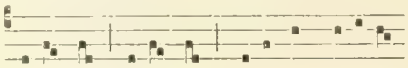

Natus est! natus est! natus est hodi-e. etc.

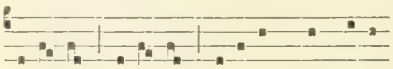

I-gi-tur! i-gi-tur! igi-tur mundana. etc.

On trouvera la suite de ce dernier texte dans BOURQUELOT, *op. cit.*, p. 185. Ce conductus est désigné, dans l'office de Beauvais, par ces mots : *Conductus Salvatoris.*

Page 112. — *Note sur l'épître.* — Sur les textes de l'ancienne vulgate usités dans les pièces de chant, cf. D. G. MORIN, *Les véritables Origines du chant grégorien*, 2e édition, p. 41.

Page 117. — En parlant, p. 61, des difficultés d'identifications, nous disions que l'auteur, en plus d'un cas, a dû se borner à prendre tel ou tel passage à sa convenance, sans s'astreindre à reproduire la totalité d'une pièce. En voici une preuve. La 1re strophe du *Benedicamus : Regis natalitia*, est empruntée à un *conductus* dont elle est aussi la première strophe, mais qui en compte *quatre*. Il paraît intéressant de les publier ici. Il est l'avant-dernier morceau de l'office de Beauvais. (Cf. p. 226.)

1	2
Regis natalicia	Prime culpam femine
— —	delens sine crimine,
— —	natus est de uirgine
- -	perdito pro homine
— —	rex et lux de lumine
—	claruit
— —	et nobis apparuit.

3

Prime matris uitio,
dampnatur exilio
sequens generatio,
sed de celi solio
mundi restauratio
mittitur,
sic nobis consolitur (?).

4

Hic est salus omnium,
redemptor humilium,
uera spes credentium,
pauperis refugium,
tuque solatium ;
in celis
sanctis cibus angelis.

Quant à la strophe : *Ergo nostra concio*, elle n'existe pas dans le *conductus* de Beauvais. Par contre, elle ressemble à la fin du *conductus* : *Dies ista colitur* (*ibidem*).

igitur hec concio,
propulsato uicio,
dulci cum honore pio,
benedicat Domino !

Page 122. — *Note 1*. — Nous avons imprimé *omnia*, mais il faut plutôt lire, comme Dreves, *annua*, qui fait opposition avec *continua*. Du reste, le mot ajouté postérieurement est d'une lecture douteuse.

Page 135. — *Ligne 2*. — Sur *nostram*, le ms., par erreur, porte :

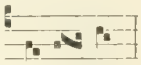

Nos- tram.

Page 169. — Ce que nous avons dit sur l'origine méridionale ou espagnole de ce beau chant du graduel *Viderunt* tropé, soit en note, p. 113, soit p. 169, également en note, reçoit une sorte de *confirmatur* du fait que l'abbaye de Saint-Martial de Limoges fut le centre d'une école célèbre, comprenant le midi de la France et le nord de l'Espagne, après la suppression des liturgies mozarabes. Il importe de lire, à ce sujet, dans A. Gastoué, *Les origines du chant romain*, p. 255, l'article intitulé : *Écoles diastématiques Française et Aquitaine*.

Page 209. — *N° 4 des incipit*. — Selon notre habitude de ne rien affirmer, quand il y a le moindre doute, nous avons supposé seulement une origine française à l'*ant. Sinite* de saint Martin, ignorant si elle faisait partie de celles composées par saint Odon, en l'honneur du grand thaumaturge. L'article de Dom Pothier donnant les douze antiennes de l'office de saint Martin (*Revue du chant grégorien*, nos 5-7, 1907) enlève tout doute sur ce point. Nouvelle et précieuse confirmation pour notre hypothèse d'une origine française de nos pièces centonisées.

Page 211. — La *Rassegna gregoriana* (nos 3-4, 1907) a publié une antique épître farcie pour la fête de Pâques ayant exactement pour mélodie celle même de notre *Epistola* A. C'est un nouveau document à joindre à ceux déjà signalés à cet endroit.

Page 212 — Sur la formule B de l'*Epistola* B, lire A. Gastoué, *op. cit.*, p. 59. Aux exemples cités de ce thème primitif, ajoutons l'*ant. Crucem tuam* du vendredi saint ; il ne s'agit ici que du thème, car cette antienne a été introduite postérieurement à saint Grégoire.

Page 201. — *Epistola* (A), *n° 2, col. C.* (**Seq**. *Benedicta semper*). Ajouter : Pal. Mus., t. II, pl. 83.

Page 204. — *Epistola* (B), *n° 12, col. C.* (℟. *Valerius igitur*). Ajouter : Pal. Mus., t. III, pl. 156.

Ibid., *n° 22, col. C.* (℟. *Sanctus Vincentius*). Ajouter : Pal. Mus., t. III, pl. 156.

CORRIGENDA

Page 12. — Dans le troisième vers du quatrain, supprimer *sed*, qui n'existe pas dans le manuscrit, pas plus au feuillet de garde qu'au folio 28. C'est la transcription de A. Chérest qui nous a trompé. Du Tilliot, lui, ne donne pas le *sed*. Il a donc mieux lu. (Cf. *op. cit.*, p. 9.). Du reste, d'une façon ou de l'autre, le vers est faux.

Page 42. — *Col. B, à Tierce*, ligne 3. .)
Page 60. — *N. 24 de la liste*. . . . .) *lire* : Nostrae quod providerat.

Page 56. — 5°, *ligne 6.* — Henry de Grand, *lire* : Henry de Gand.

Page 127. — *Notes* : (3)-(4)-(5), *lire* : (2)-(3)-(4).

Pages 129 à 143. — Les groupes ascendants de trois notes (*scandicus*) qui se trouvent dans ces 15 premières pages du texte musical affectent la forme du *salicus*, par exemple, sur *tenebris*, *mortis*, dans le capitule, p. 134. C'est par erreur. Il faut les considérer comme *scandicus*. Le ms. est très net sur ce point.

Page 133. — *Lignes 4 du* LETEMUR *et 1 du Versus*, Xpristus, *lire* : Xpistus.

Page 204. — *Col. B, n° 12*, **Ant.** *Valerius*, lire : **Resp.** *Valerius.*

Paris. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.

BINDING SECT. JAN 4 1965

M
2
P5
O4

Music

Pierre de Corbeil
Office de Pierre de Corbeil

FOR USE IN THE MUSIC BUILDING ONLY

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FOR USE IN THE MUSIC BUILDING ONLY